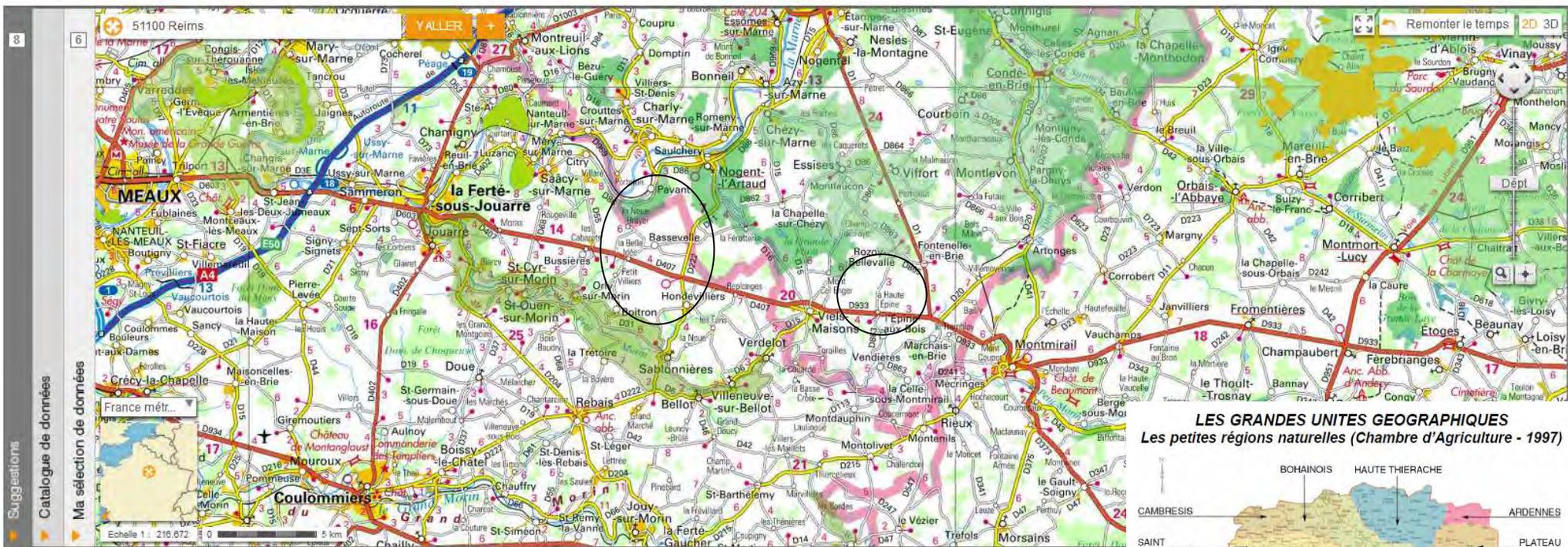




Figure 1-1 - LOCALISATION DES COMMUNES SUR LESQUELLES DES TERRES AGRICOLES RECEVRONT DU DIGESTAT DANS LE CADRE DE LA FERTILISATION DES CULTURES



Extraits de cartes IGN sur lesquelles sont reportées les principales zones naturelles dont les sites Natura 2000 – Site internet Géoportail



LES GRANDES UNITES GEOGRAPHIQUES
 Les petites régions naturelles (Chambre d'Agriculture - 1997)

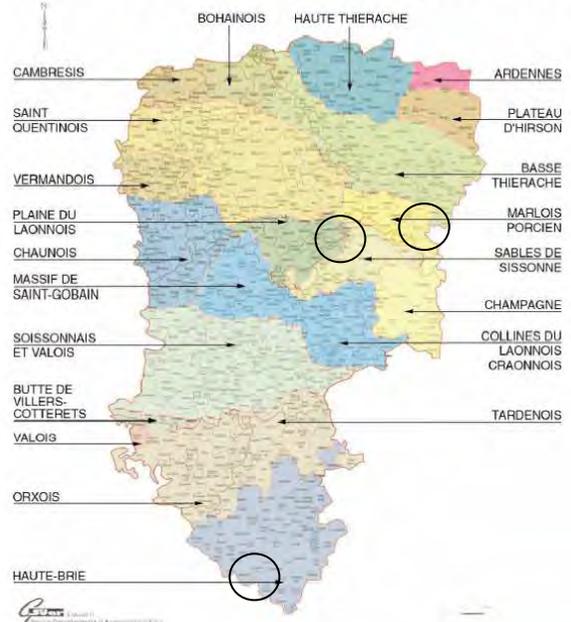


Figure 1-2 - LOCALISATION DES COMMUNES SUR LESQUELLES DES TERRES AGRICOLES RECEVRONT DU DIGESTAT DANS LE CADRE DE LA FERTILISATION DES CULTURES



Carte extraite de l'atlas
 des paysages de l'Aisne –
 CAUE de l'Aisne

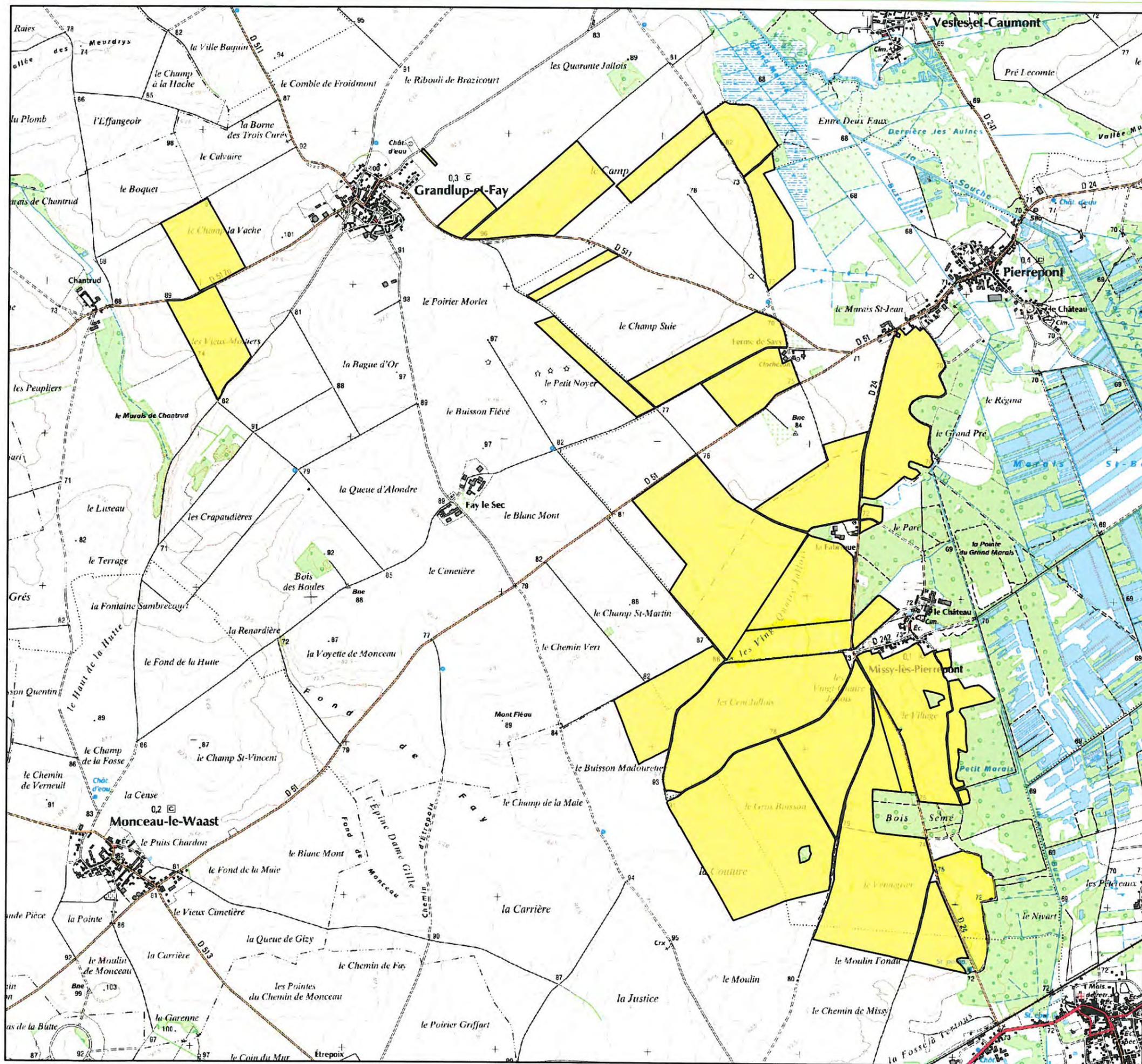
SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan parcellaire global (1/25 000ième)

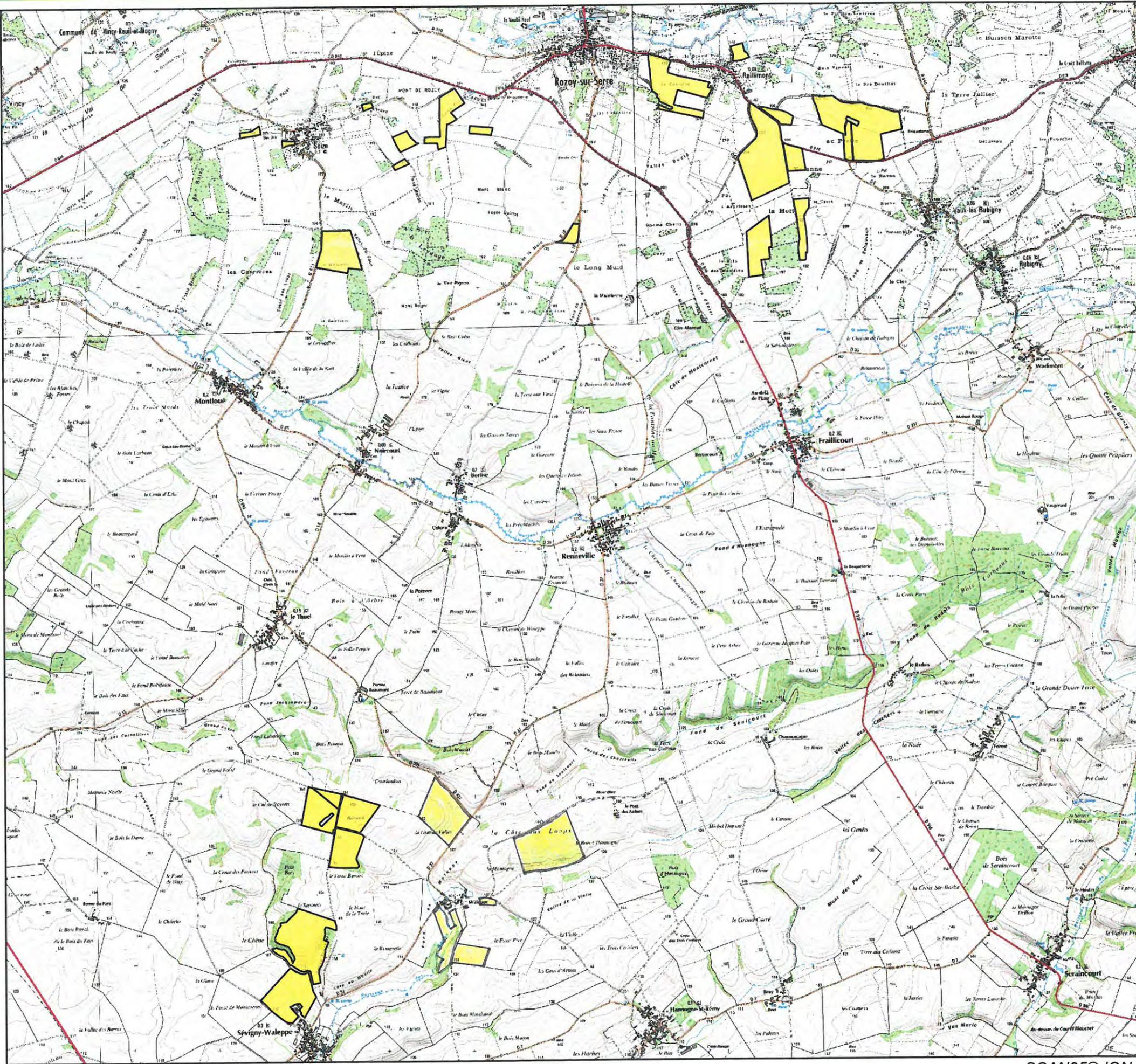
Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables





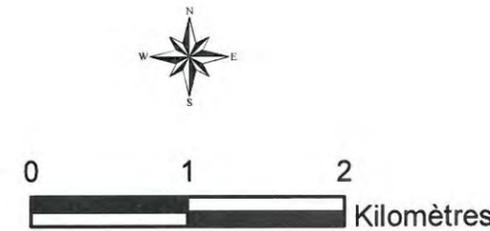
SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan parcellaire global (1/45 000ième)

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan parcellaire global (1/50 000ième)

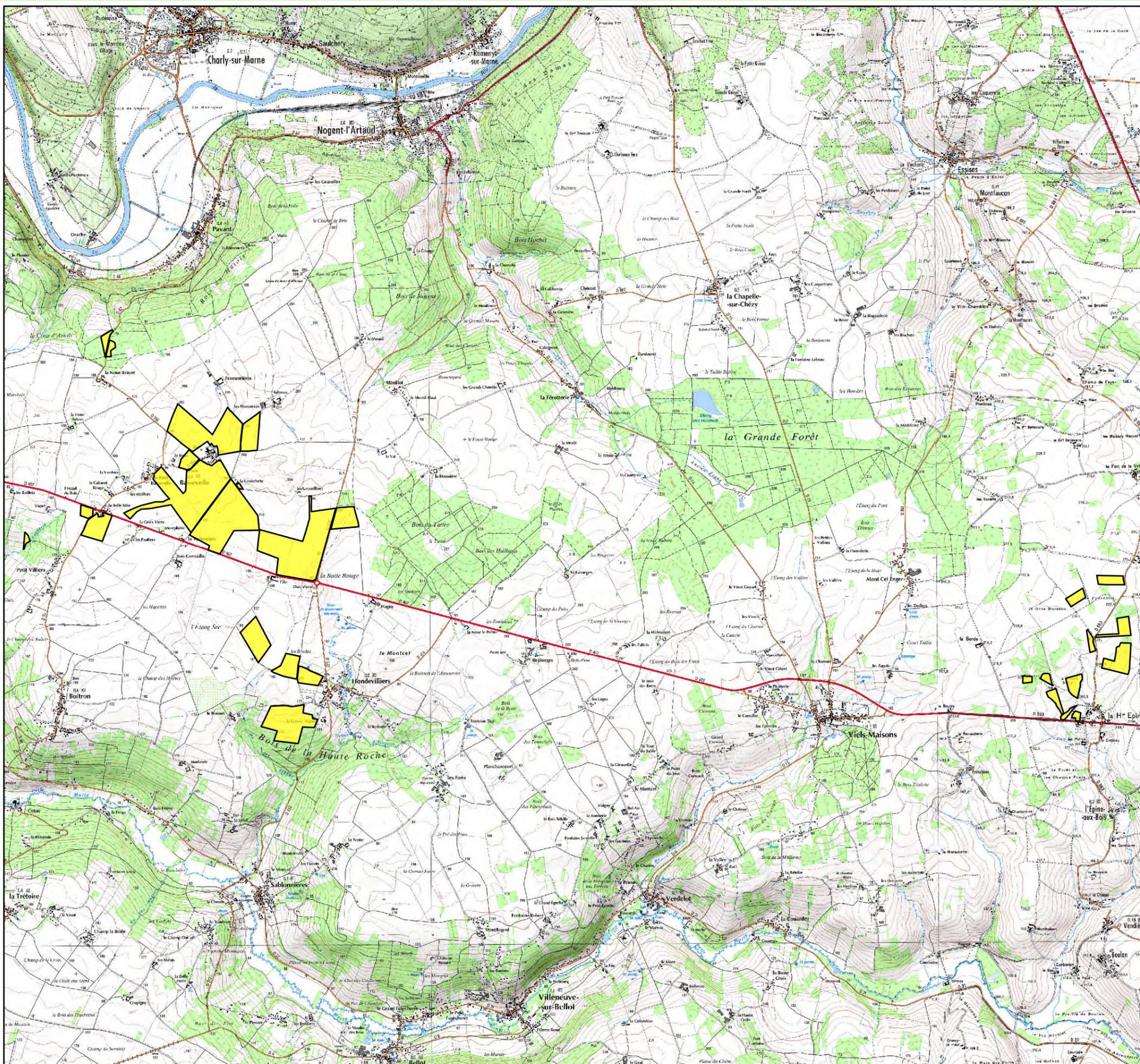
Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 Limite d'ilot

Occupation du sol :
 Terres labourables



0 0,5 1
 Kilomètres

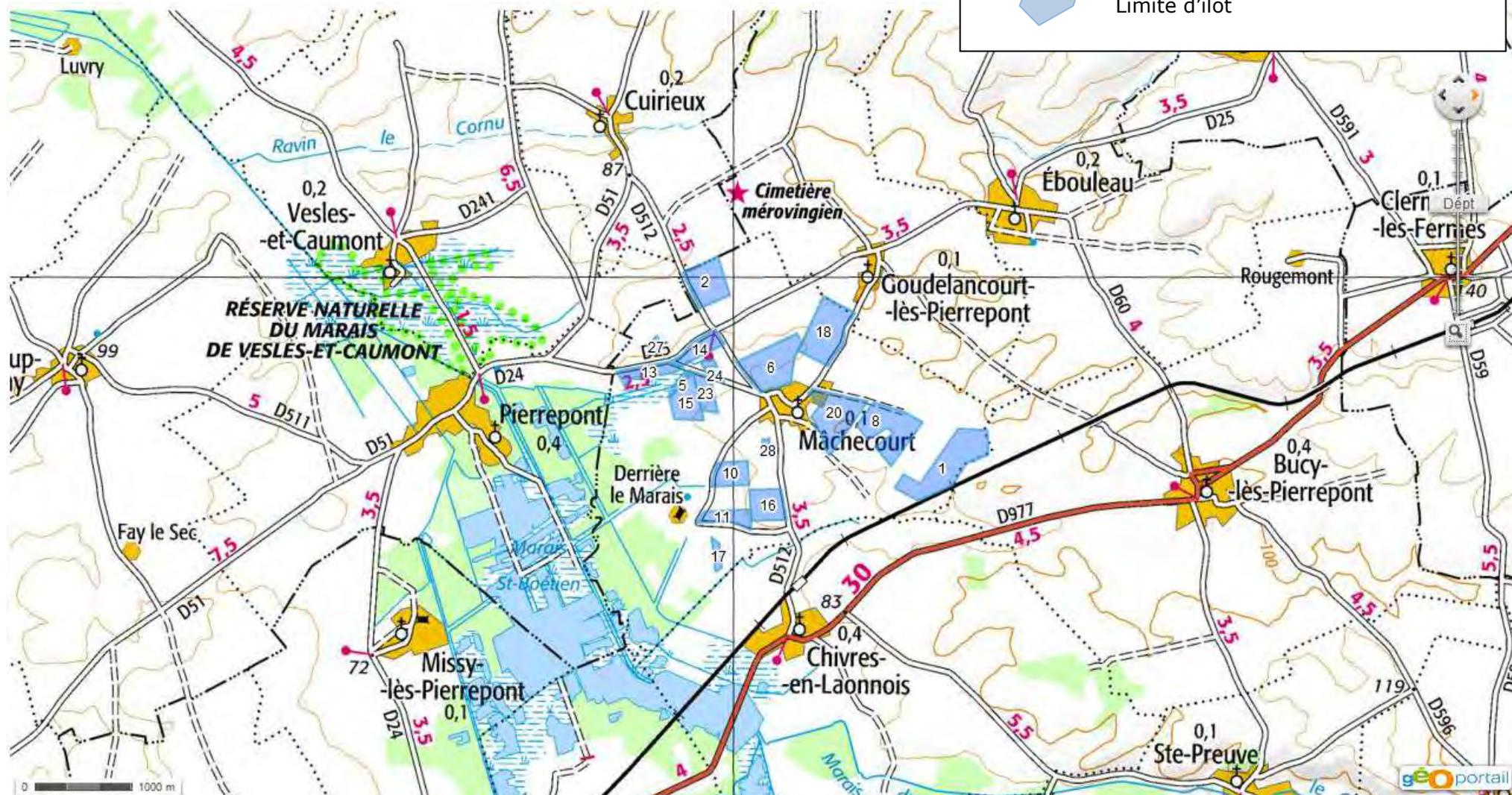


PRESENTATION DU PARCELLAIRE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON



Limite d'îlot



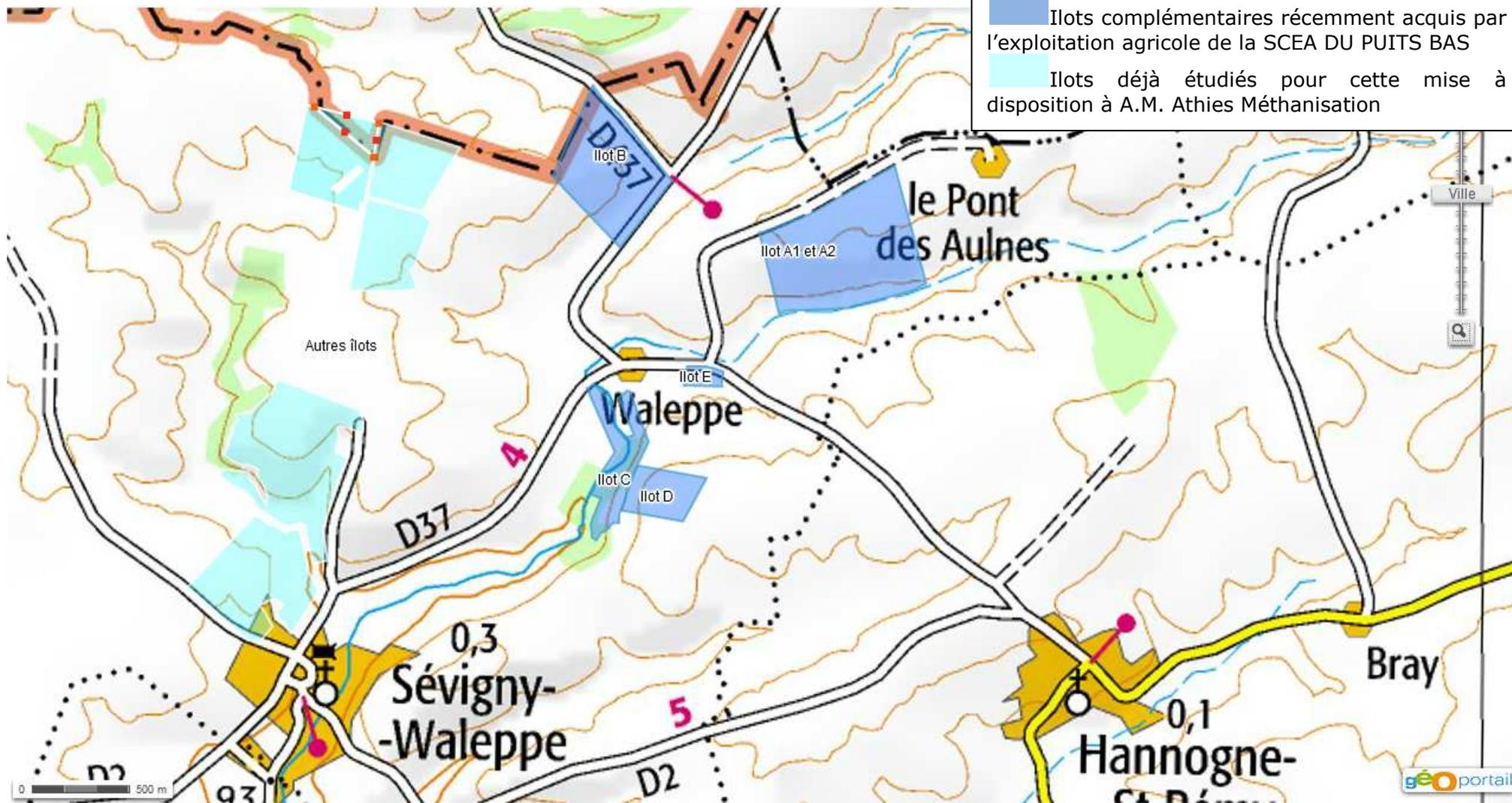
PRESENTATION DU PARCELLAIRE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION

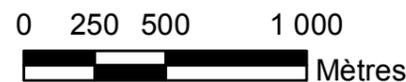
Extension de la mise à disposition par la SCEA DU PUIT BAS

 Ilots complémentaires récemment acquis par l'exploitation agricole de la SCEA DU PUIT BAS

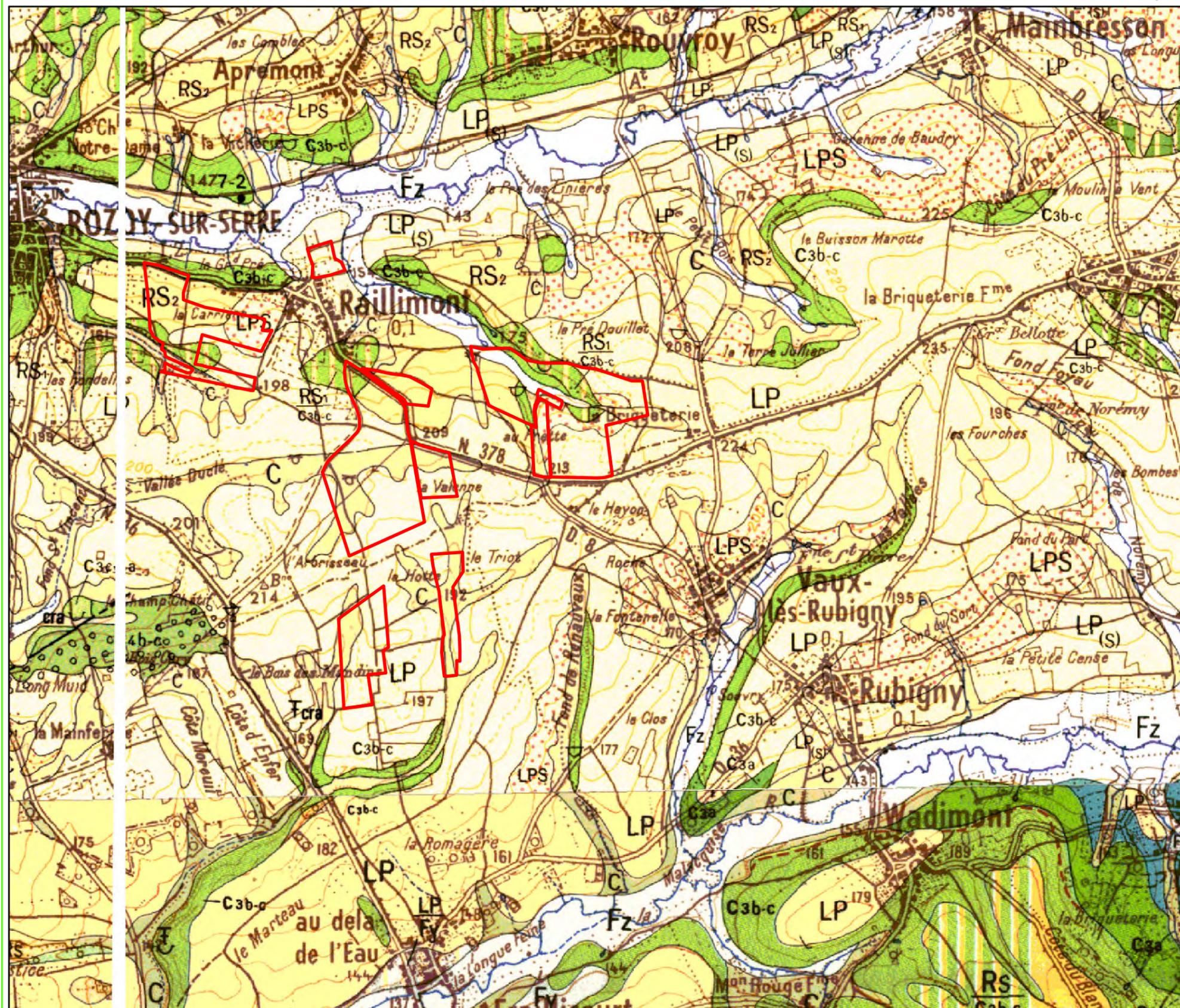
 Ilots déjà étudiés pour cette mise à disposition à A.M. Athies Méthanisation



Les explorations et les tracés géologiques ont été effectués en 1975 et 1976 par :
 - Rémy Boutemy et Jean-Louis Solau, pédologues
 - Bertrand Guérin et Jean Maucorps, ingénieurs à l'Institut national de la recherche agronomique, Service de cartographie de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
 - Charles Pomerol, professeur à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI)
 Cette feuille a été publiée en 1977.



ilots



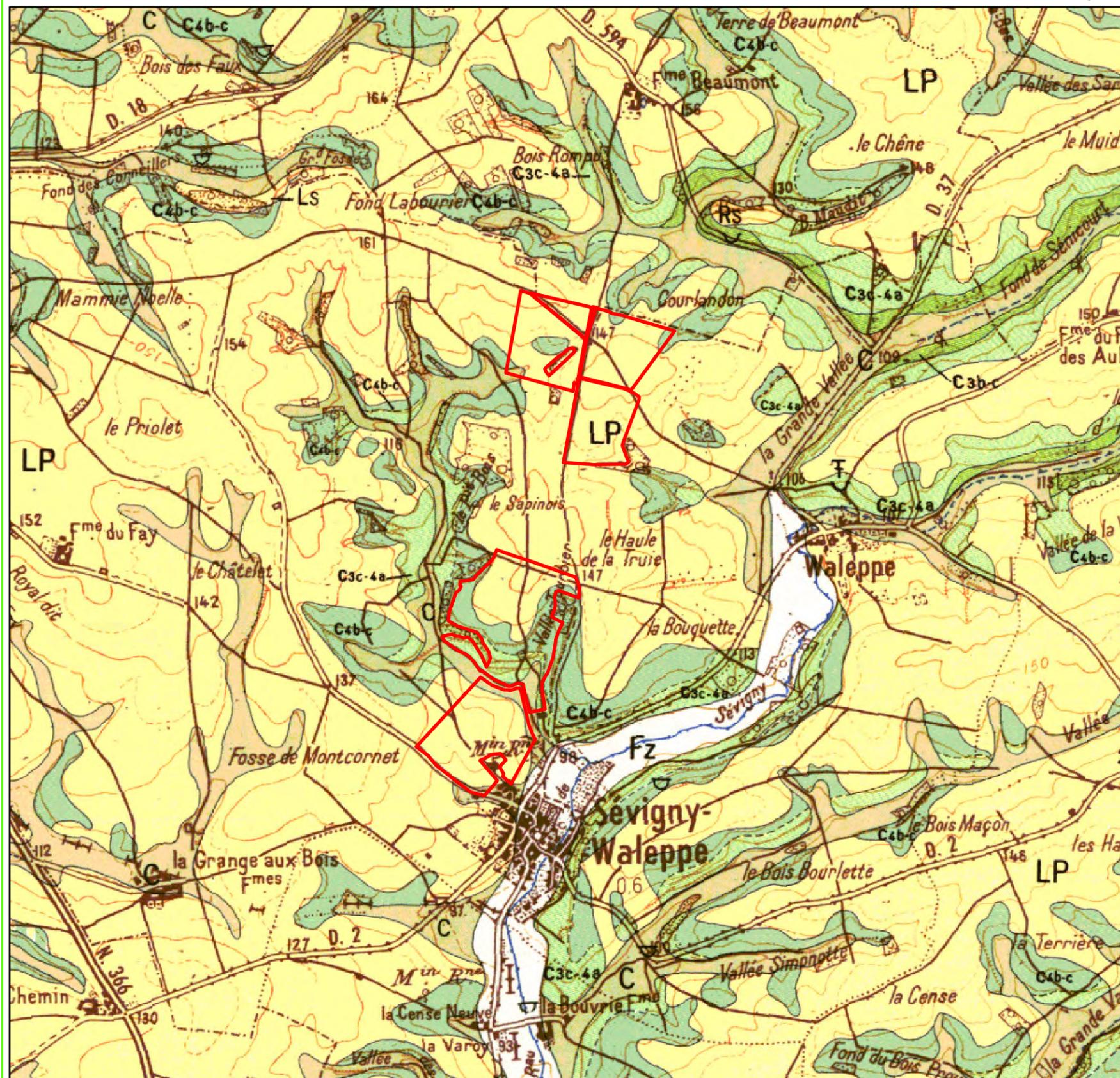
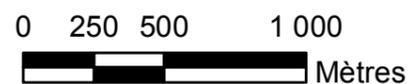
FORMATIONS SUPERFICIELLES ET QUATERNAIRES

- Remblais
- Colluvions de fond de vallée et de dépression
- Alluvions modernes : argiles et limons
- Alluvions résiduelles des hautes terrasses : cailloutis siliceux épars
- Limons lossiques
 1 - épais
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- Limons de ruissellement en bas de pente, pouvant contenir de rares silex
- Limons hétérogènes à nombreux silex brisés
 1 - épais
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- RS₂ - "Biefs" : formations résiduelles remaniées
 RS₁ - Formations résiduelles argilieuses à silex sur craie
 1 - formations épaisses
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- Formations résiduelles argilieuses sur calcaire bathonien

FORMATIONS TERTIAIRES ET MÉSOZOÏQUES

- Thanétien supérieur : sables et grès
- Coniacien moyen et supérieur : craie blanche sans silex
- Turonien terminal et Coniacien inférieur : craie souvent indurée à rognons siliceux
- Turonien moyen et supérieur : craie à silex et bancs marneux, marne argileuse à *Terebratula gracilis*
- Turonien inférieur : marnes (Dièves bleues)
- Cénomaniens moyen et supérieur : marnes glauconifères (Marnes de Fréty), sables argileux glauconifères (Sables de la Hardoye)
- Cénomaniens inférieur : argiles glauconieuses à bancs grésifiés (Gaize de Marlemont)
- Albo-Cénomaniens : argiles, sables et grès glauconieux
- Albien supérieur (Vraconien) : gaize fossilifère
- Albien inférieur : sables argileux glauconifères lités (Sables de Liart)
- Wealdien : argiles panachées et argiles graveleuses
- Oxfordien inférieur : Gaize
- Bathonien supérieur (et Callovien) : calcaires marneux et calcaires oolithiques
- Bathonien moyen : calcaires pseudo oolithiques graveleux et calcaires marno-crayeux

ilots



Formations superficielles

- Remblais
- Colluvions de dépression et de fond de vallée
- Fz - Alluvions modernes : limons et argiles ; FzT - Alluvions modernes sur alluvions anciennes (ponctuellement) ; Fy - Alluvions modernes ; FzT - Tourbe.
- Fy - Alluvions anciennes de moyenne terrasse : cailloutis siliceux à matrice limoneuse ou argileuse ; Fy - Alluvions anciennes avec indication de la formation recouverte
- Fx - Alluvions anciennes de haute terrasse : cailloutis hétérogènes
- Cgp - Formation limono-crayeuse et grès crayeuse (GP) ; Cg - Formation limono-crayeuse avec indication de la formation recouverte
- Nez - Sables de couverture : Sables de Sissonne ; Nez - épaisseur > 1 m ; Ne - épaisseur de 0,5 à 1 m avec indication de la formation recouverte
- Ls - Limon sableux ; Ls - épaisseur > 1 m ; Ls - épaisseur de 0,5 à 1 m avec indication de la formation recouverte
- LP - Limons loessiques ; LP - épaisseur > 1 m ; LPFy - épaisseur de 0,5 à 1 m avec indication de la formation recouverte
- Rs - Formation résiduelle à silex ; Rs - Formation résiduelle à silex avec indication de la formation recouverte

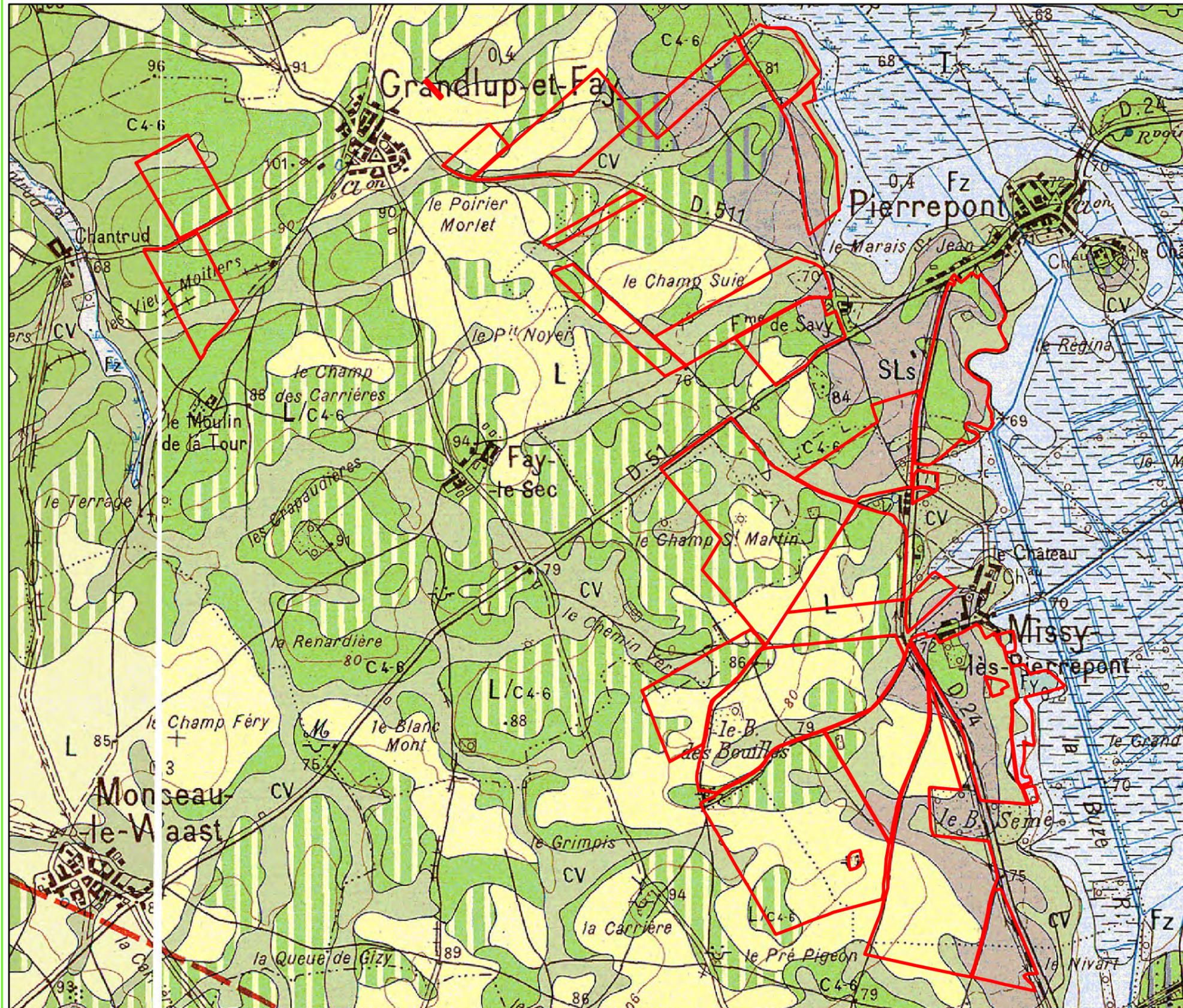
Formations sédimentaires

- Biozones définies par l'étude des Foraminifères
- g h - Ce_a - Campanien inférieur
 - d e f - Cs - Santonien
 - b c - C_{4b-c} - Coniacien moyen et supérieur
 - a / ts - C_{3c-4a} - Turonien terminal - Coniacien inférieur : craie à silex
 - lm / ts - C_{3b-c} - Turonien moyen et supérieur : craie à silex et bancs marneux ; 1 : Turonien moyen
 - ti - C_{2a} - Turonien inférieur : marnes argileuses (Dièves bleues)
 - cm / cs - C_{2a-b} - Cénomaniens moyen et supérieur : marnes, marnes glauconifères, Sables de la Hardoye
 - ci - C₁ - Cénomaniens inférieur : marne et marno-calcaire blancs (Marnes de Givron), marnes argileuses glauconifères
 - f70 - Albien supérieur (Vraconien) : calcaire siliceux et gaize
 - j - Oxfordien s.s. : calcaire oolithique ferrugineux

SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte géologique

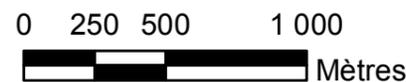
Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

 ilots

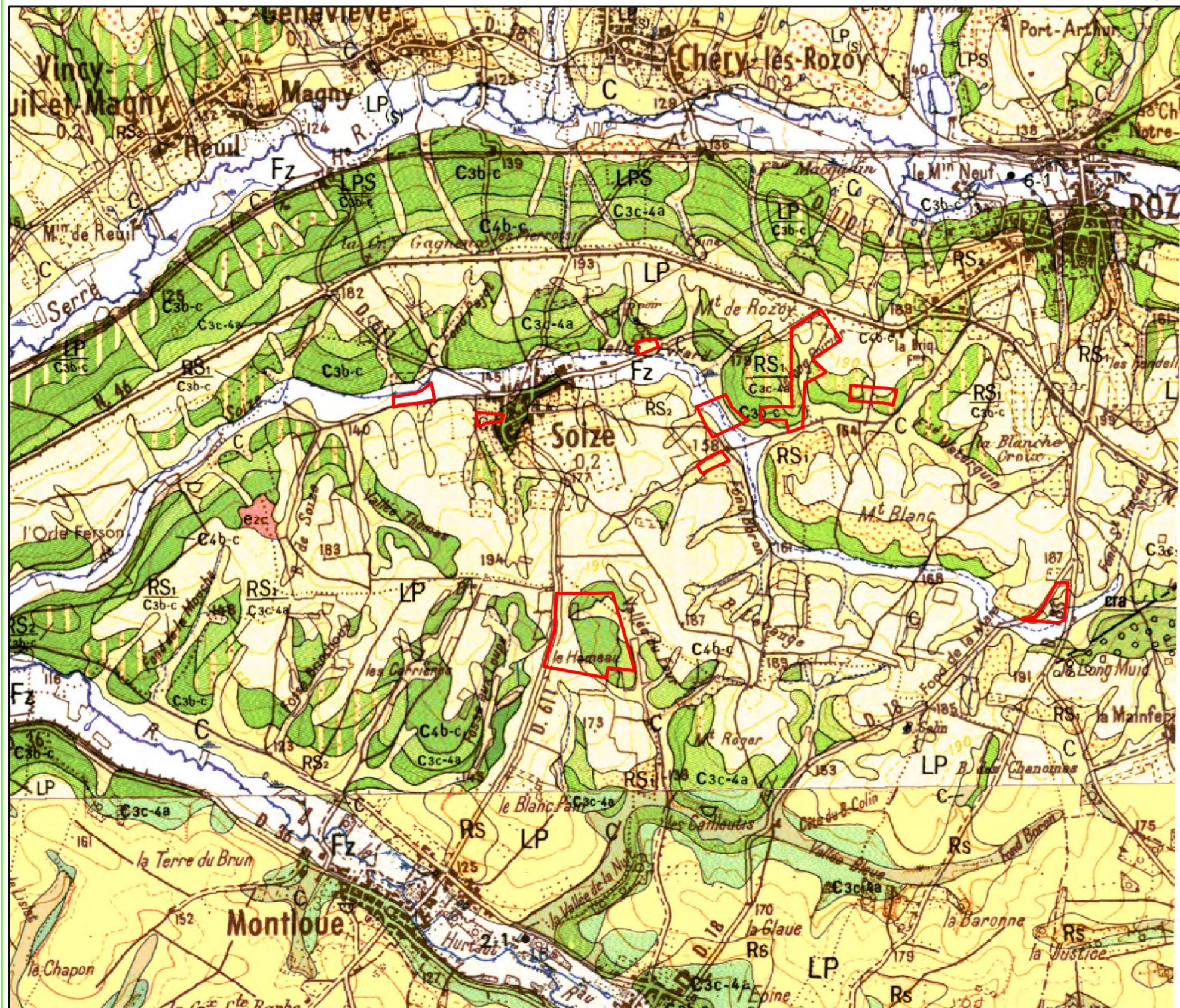


- TERRAINS SÉDIMENTAIRES**
-  Remblais
 -  Eboulis de pente
 -  Eboulis sableux bartoniens
 -  Eboulis calcaires lutétiens
 -  Colluvions de dépression ou de fond de vallée ou de piémont
 -  Fz Alluvions modernes
T Tourbe
 -  Alluvions anciennes
 -  L Limons
a) de plus de 1m d'épaisseur
b) de 0,5 m à 1 m d'épaisseur
avec indication des formations qu'ils recouvrent (B1-C4-6)
 -  SL Sables limoneux
SLs Sables limoneux
SLs Sables de S'ane
a) de plus de 1m d'épaisseur
b) de 0,5 m à 1 m d'épaisseur
avec indication de la formation qu'ils recouvrent (C4-6)
 -  B1 Bartonien inférieur
Auvésien
 -  esf Lutétien supérieur
esf Argile de Saint-Gobain
esf Calcaire à Coillites, marnes et collines
 -  Csa4 Lutétien inférieur et moyen
 -  Csa Yprésien supérieur : Cuisien
Csa Argile de Luçon
Csa Sables de C.ise
 -  Csi Yprésien inférieur : Spennackon
 -  B2 Thanétien supérieur
Sables et grès de Bracheux
 -  B3 Thanétien moyen
Argile de Vaux-sous-Laon
 -  C4-6 Sénonien
- (Le trait sépare la coupe d'affleurement de la coupe à l'altimétrie au 1/2000 de celle de la coupe sous-jacente au N-E.)*
-  Sondage pétrolier sans solde
 -  Sondage géologique (core-drill)
 -  F Gîte de fossiles

Les explorations et les tracés géologiques ont été effectués en 1975 et 1976 par :
 - Rémy Boutemy et Jean-Louis Solau, pédologues
 - Bertrand Guérin et Jean Maucorps, ingénieurs à l'Institut national de la recherche agronomique, Service de cartographie de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
 - Charles Pomerol, professeur à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI)
 Cette feuille a été publiée en 1977.



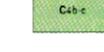
ilots



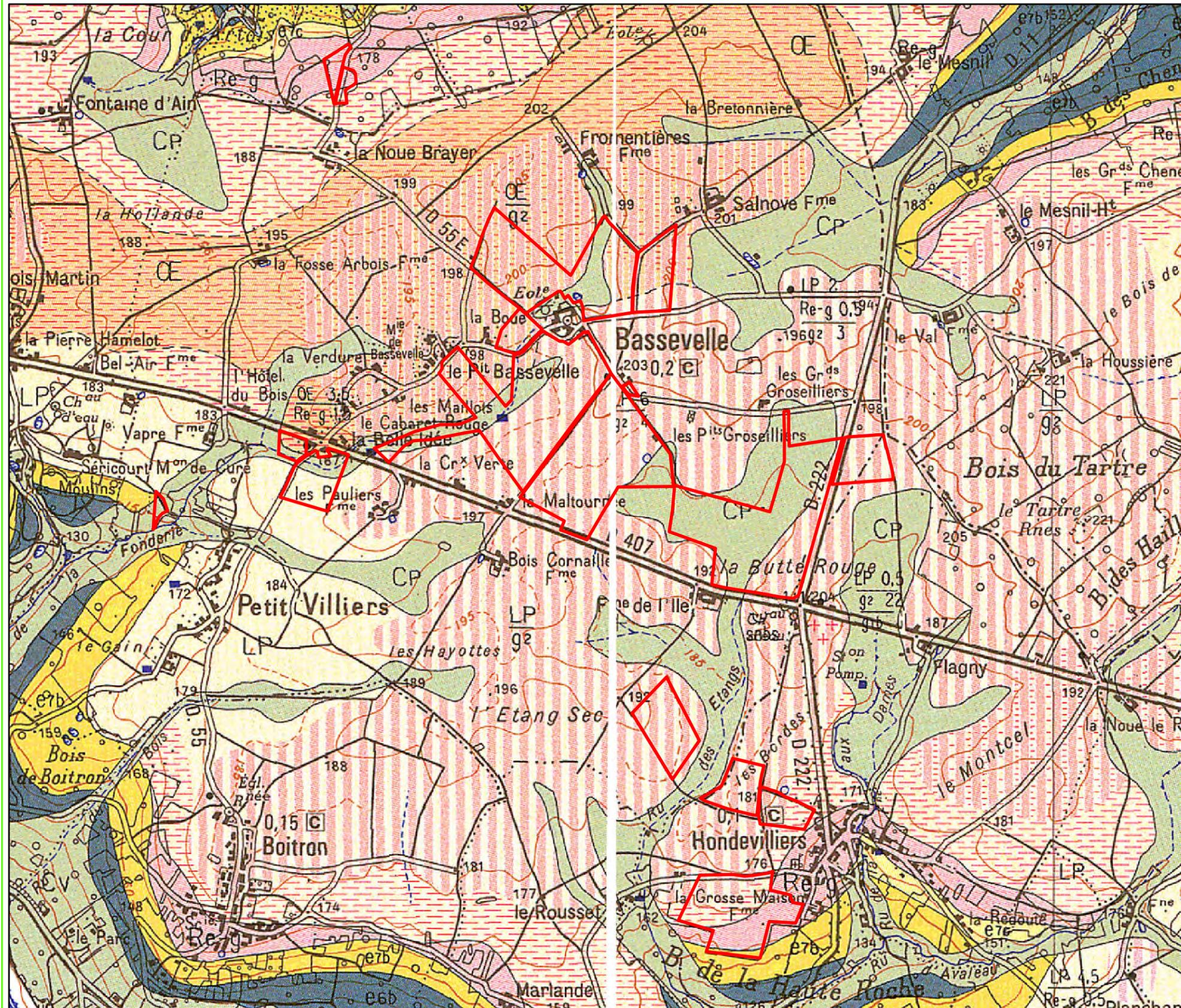
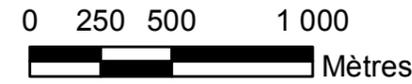
FORMATIONS SUPERFICIELLES ET QUATERNAIRES

-  Remblais
-  Colluvions de fond de vallée et de dépression
-  Alluvions modernes : argiles et limons
-  Alluvions résiduelles des hautes terrasses : cailloutis siliceux épars
-  Limons loessiques
 1 - épais
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
-  Limons de ruissellement en bas de pente, pouvant contenir 3e rares silex
-  Limons hétérogènes à nombreux silex brisés
 1 - épais
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
-  RS₂ - "Biefs" : formations résiduelles remaniées
 RS₁ - Formations résiduelles argileuses à silex sur craie
 1 - formations épaisses
 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
-  Formations résiduelles argileuses sur calcaire bathonien

FORMATIONS TERTIAIRES ET MÉSOZOÏQUES

-  Thanétien supérieur : sables et grès
-  Coniacien moyen et supérieur : craie blanche sans silex
-  Turonien terminal et Coniacien inférieur : craie souvent indurée à rognons siliceux
-  Turonien moyen et supérieur : craie à silex et bancs marneux, marne argileuse à *Terebratula gracilis*
-  Turonien inférieur : marnes (Dièves bleues)
-  Cénomaniens moyen et supérieur : marnes glauconifères (Marnes de Fréty), sables argileux glauconifères (Sables de la Hardoye)
-  Cénomaniens inférieur : argiles glauconieuses à bancs grésifiés (Gaize de Marlemont)
-  Albo-Cénomaniens : argiles, sables et grès glauconieux
-  Albien supérieur (Vraconien) : gaize fossilifère
-  Albien inférieur : sables argileux glauconifères lités (Sables de Liart)
-  Wealdien : argiles panachées et argiles graveleuses
-  Oxfordien inférieur : Gaize
-  Bathonien supérieur (et Callovien) : calcaire marneux et calcaires oolithiques
- Bathonien moyen : calcaires pseudo oolithiques graveleux et calcaires marno-crayeux

 ilots



FORMATIONS SUPERFICIELLES ET ALLUVIALES

-  Hémoclasts
-  Fz Alluvions récentes
Limo-argileuses
-  Fy Alluvions anciennes
Sables et graviers
-  Cp - Colluvions de bordure de plateau et de dépression
Cy - Colluvions de bas-versant en partie solifusées
-  Oe Limons hémoclasts locaux recouvrant des limons hétérogènes (LP)
1 - sur substrat reconnu (Og)
2 - présence reconnue des argiles à maillères à la base (Re-g)
-  Lp Limons des plateaux, hétérogènes (sableux, à éclats de maillères,
à crèmes d'osées, etc.)
1 - sur substrat reconnu (Og)
2 - présence reconnue des argiles à maillères à la base (Re-g)
-  Re-g Complexe d'altération essentiellement argileux, plus ou moins maillères,
à matricules cochenes oligocènes résiduels romariens (argiles à maillères)

FORMATIONS TERTIAIRES

-  G2 Stampien
Sables fins
-  Grès biges ou roux
-  G1e Stampien fin (grès) (facès Sarracinois)
"Argile verte"
1 - formations glissées
-  O7c Lutétien supérieur "Marnes supragypseuses"
Marnes et calcaires blancs
-  O7b Lutétien moyen "Calcaire de Champagne"
1 - faciès calcareux non siliceux
2 - faciès siliceux
3 - faciès gypseux
-  E6b Valaisien
E6b - faciès marno-sableux dominants
E6bC - faciès calcaire
-  E6a Auversien
Sables et grès
1 - formations glissées
-  O6c Lutétien supérieur
Facès "Marnes et calcaires"
-  E6b Lutétien moyen
Sable, calcaire, tuffeau
-  E4 Cuisien
Sables

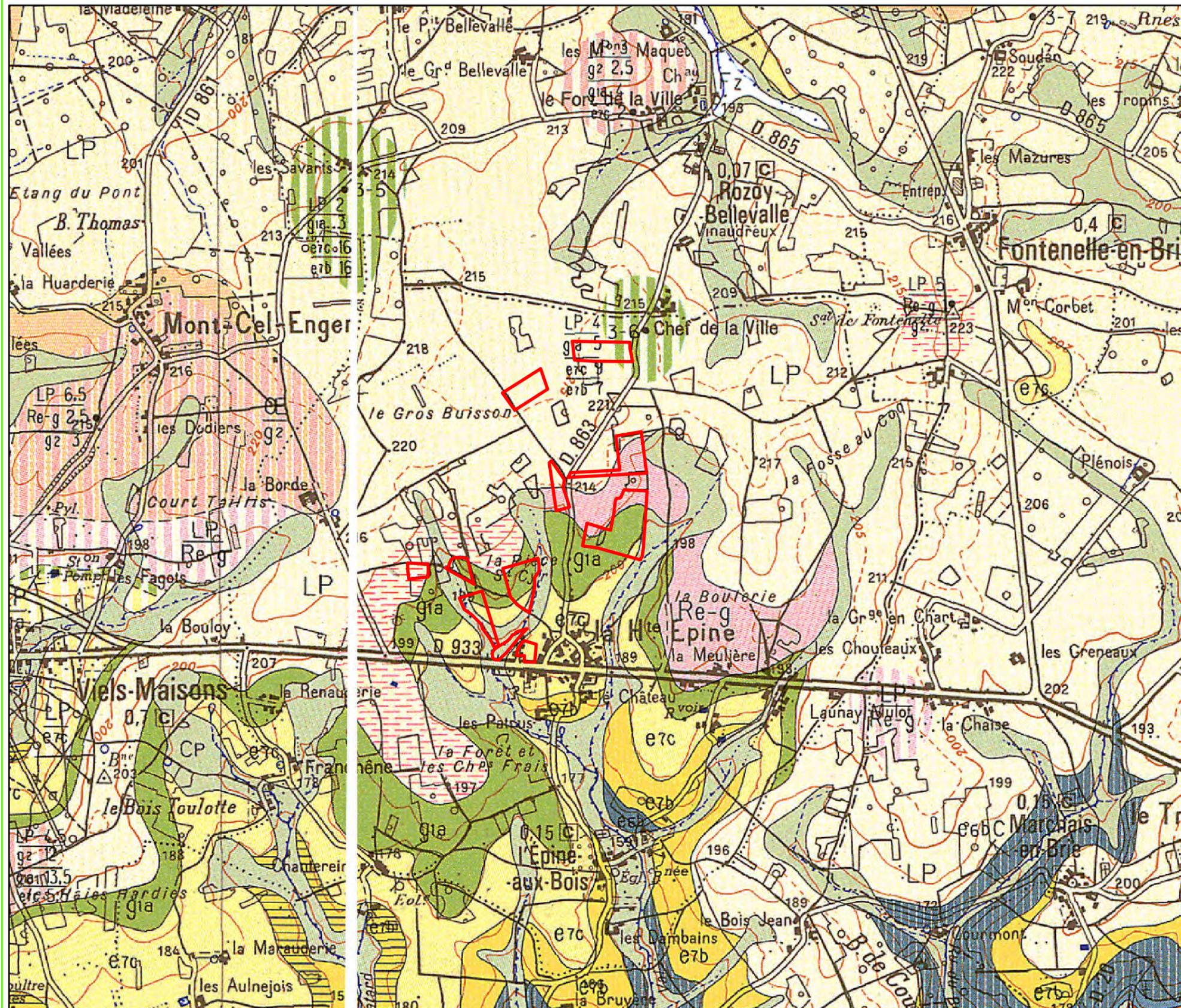
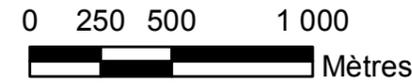
-  T Gisement fossilifère
-  * Point d'observation remarquable
-  1 - Contour géologique visible
2 - Contour géologique masqué ou supposé
3 - Faille visible
4 - Faille masquée ou supposée

-  LP 6 Sondage à la tarière avec indication de l'épaisseur totale
de la formation affleurant sur substrats identifiés
-  5-20 Sondage de reconnaissance avec numéro d'ordre arbitraire
renvoyant à la notice explicative

SUBSTANCES UTILES ET EXPLOITATIONS

-  silt Sable siliceux
-  Carrière à ciel ouvert en activité
-  Carrière à ciel ouvert abandonnée
-  Carrière souterraine abandonnée

 ilots



FORMATIONS SUPERFICIELLES ET ALLUVIALES

-  H. Franciscain
-  Fz Alluvions récentes
Limo-argileuses
-  Fy Alluvions anciennes
Sables et graviers
-  Cp - Colluvions de bordure de plateau et de dépression
Cv - Colluvions de bas-versant en partie sifflées
-  Ce Limons hémipédoniques locaux recouvrant des limons hétérogènes (LP)
1 - sur substrat reconnu (LP)
2 - présence reconnue des argiles à meulière à la base (Re-g)
-  Lp Limons des plateaux, hétérogènes (sableux, à éclats de meulière, à crèmes d'oxydes, etc.)
1 - sur substrat reconnu (LP)
2 - présence reconnue des argiles à meulière à la base (Re-g)
-  Re-g Complexe d'altération essentiellement argileux, plus ou moins meulière, à matériaux cochenes oligocènes résiduels romariens (argiles à meulière)

FORMATIONS TERTIAIRES

-  G2 Stampien
Sables fins
-  G1a Grès bigarrés ou roux
-  G1b Stampien fin-grainé (facès Sarraciniens)
"Argile verte"
1 - formations glissées
-  E7c Lutite supérieure "Marnes supragypsaevées"
Marnes et calcaires blancs
-  Orb Lutite moyenne "Calcaire de Champagne"
1 - facès calcaire non silicifié
2 - facès silicifié
3 - facès pyroclastique
-  E6b Valiniens
E6b - facès marno-dominant
E6bC - facès calcaire
-  E6a Auvergnien
Sables et grès
1 - formations glissées
-  E5c Lutite supérieure
Facès "Marnes et calcaires"
-  E5b Lutite moyenne
Sable, calcaire, tuffeau
-  E4 Côtien
Sables

T Gisement fossilifère

* Point d'observation remarquable

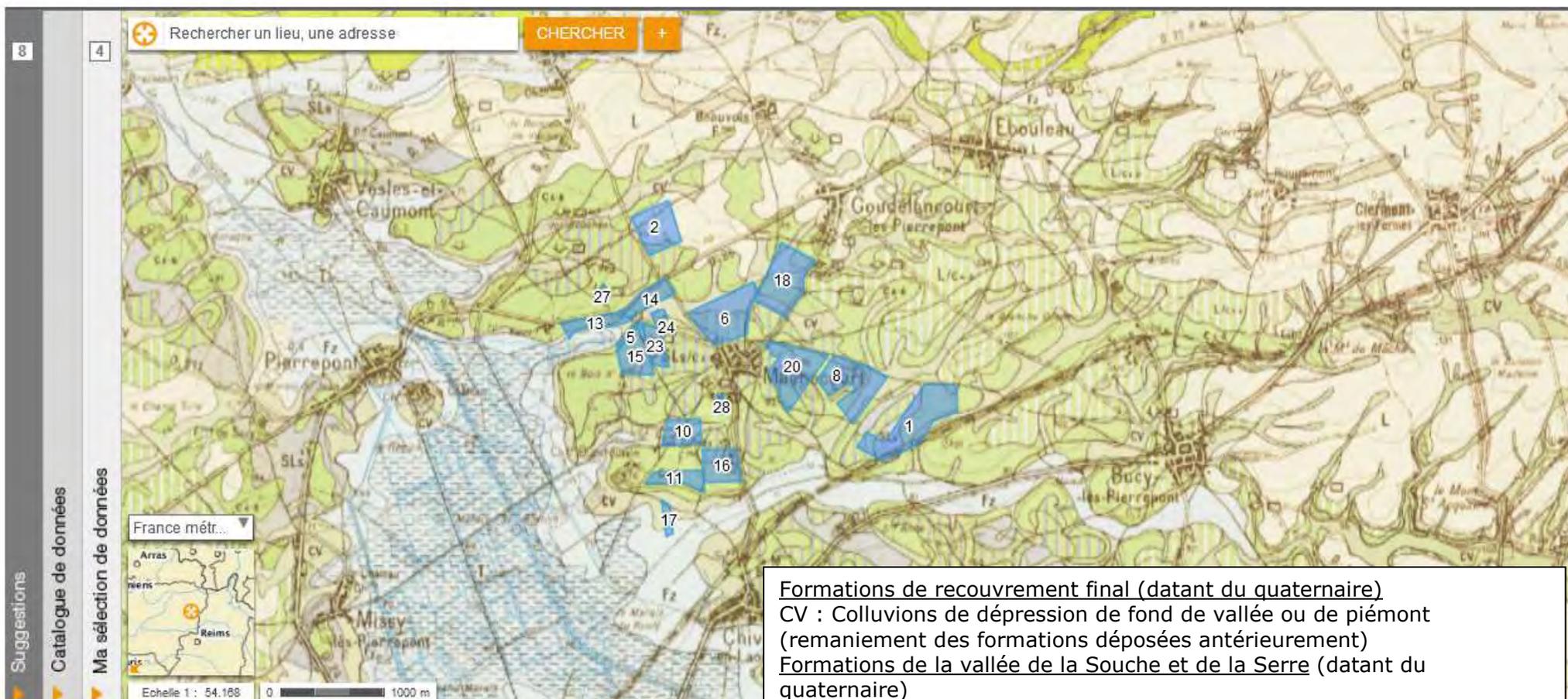
-  1 - Contour géologique visible
-  2 - Contour géologique masqué ou supposé
-  3 - Faille visible
-  4 - Faille masquée ou supposée

• LP 6
 ex. 2.5
 ex. 1 Sondage à la tarière avec indication de l'épaisseur totale de la formation d'effondrement sur substrats identifiés

• 5-20 Sondage de reconnaissance avec numéro d'ordre arbitraire renvoyant à la notice explicative

SUBSTANCES UTILES ET EXPLOITATIONS

-  salt Sable siliceux
-  Carrière à ciel ouvert en activité
-  Carrière à ciel ouvert abandonnée
-  Carrière souterraine abandonnée



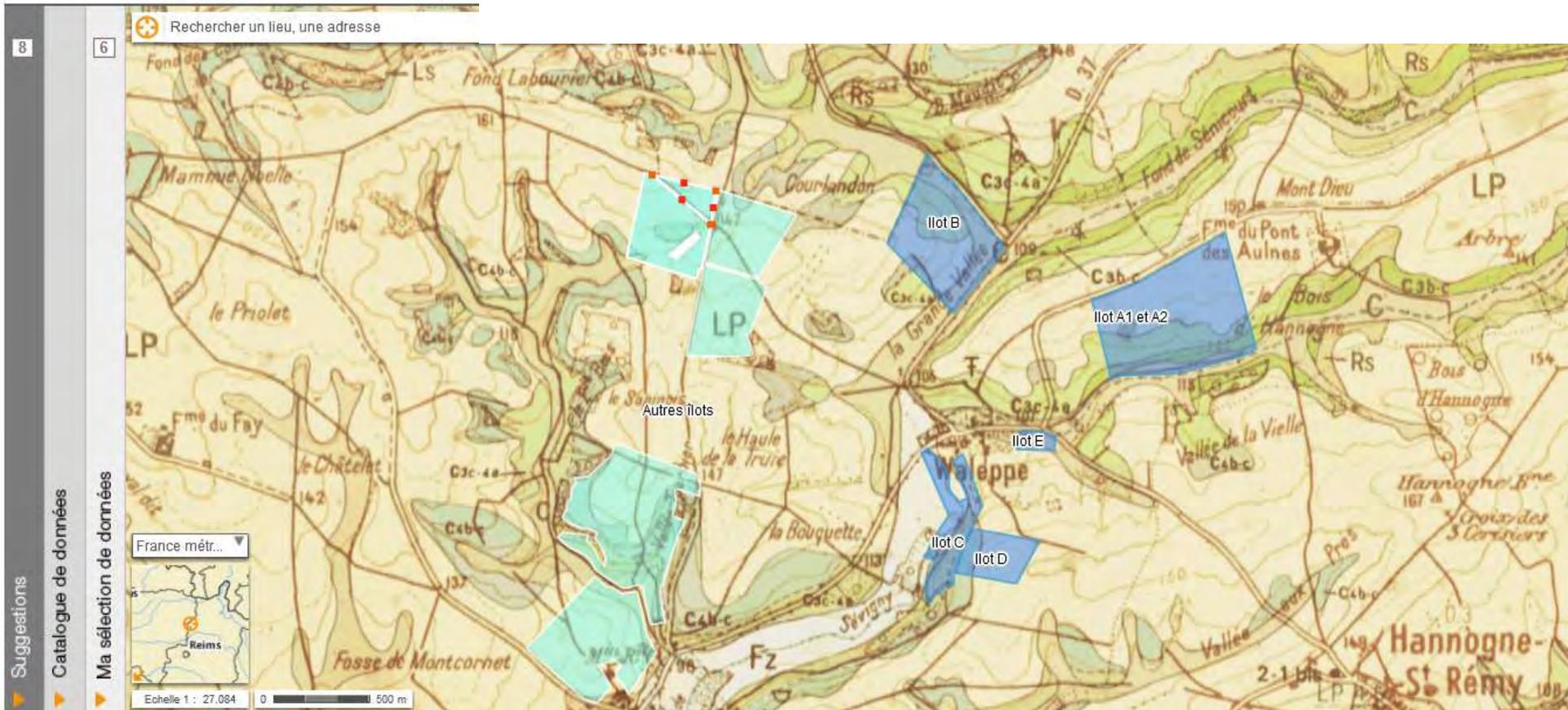
CARTE GEOLOGIQUE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON

Limite d'îlot

Formations de recouvrement final (datant du quaternaire)
 CV : Colluvions de dépression de fond de vallée ou de piémont (remaniement des formations déposées antérieurement)
 Formations de la vallée de la Souche et de la Serre (datant du quaternaire)
 T : Tourbe
 Fz : Alluvions modernes
Dépôts éoliens de recouvrement des plateaux (datant du quaternaire)
 L : Limons de plus de 1 m d'épaisseur
 L/C 4-6 : Limons de 0,5 m à 1 m d'épaisseur recouvrant du Sénonien
 SLs : Sables de Sissonne de plus de 1 m d'épaisseur
 SLs/ C 4-6 : Sables de Sissonne de 0,5 m à 1 m d'épaisseur sur Sénonien
Dépôts structurants le sous sol, datant du secondaire :
 C 4-6 : Craie du Sénonien

Source : CARTOGRAPHIE ISSUE DU SITE INTERNET GEOPORTAIL (à partir des données de l'Institut Géographique National et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières)



CARTE GEOLOGIQUE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION

Extension de la mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



Limite d'îlot de l'extension



Limite d'îlot déjà mis à disposition

Formations de remaniements intervenus tardivement

C : Colluvions de dépression de fond de vallée ou de piémont (remaniement des formations déposées antérieurement)

Rs : Formations résiduelles d'argile à silex

Dépôts de vallée :

Fz : Alluvions récentes

Dépôts éoliens de recouvrement des plateaux (datant du quaternaire)

LP : Limons des plateaux

Dépôts structurants le sous sol, datant du secondaire :

C4b-c : Coniacien, craie blanche sans silex

C3c-4a : Turonien terminal et Coniacien inférieur, craie à rognons silicieux

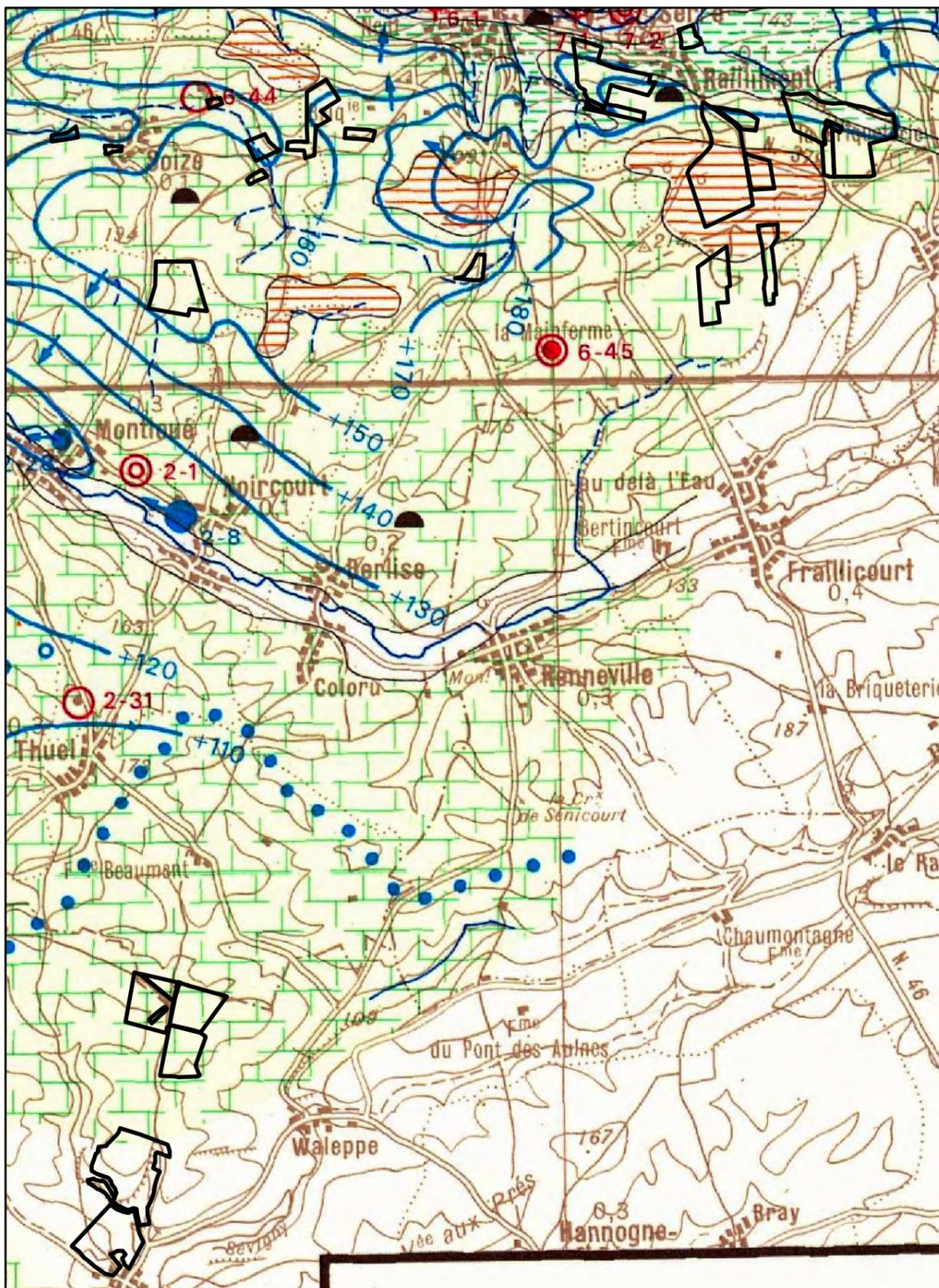
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte hydrogéologique

Mise à disposition par la SCEA DU Puits Bas



Limite d'ilot



Légende

GÉOLOGIE

I	II	III	IV	Description
(1)		(2)		Alluvions quaternaires (1) Anciennes : sablo-graveleuses (2) Modernes : argilo-limoneuses et tourbeuses
				Sables de Fontainebleau (Stampien moyen)
	(1)	(2)		Calcaire et Meuliers de Brié (1), argiles (2), (Stampien inférieur) Gypse et marnes (2) (Ludien, Bartonien supérieur)- Calcaire de Champigny (1), Marno-calcaire de Saint-Ouen (1) (Marinésien, Bartonien moyen)
				Sables de Beauchamp et d'Auvers (Auversien, Bartonien inférieur)
				Marnes et caillasses, Calcaire grossier (Lutétien)
				Argiles de Leon (Cuisien, Yprésien supérieur)
				Sables de Cuisse
				Argiles et lignites du Soissonais (Spamacien, Yprésien inférieur)
				Sables de Bracheux (Thanétien)
				Craie blanche à silex (Campanien, Santonien) Craie blanche sans silex (Coniacien) Craie grise (Turonien supérieur)
				Marnes vertes ("Dièves" Turonien moyen et inférieur)
				Craie marseuse (Cénomaniens supérieur), Sable argileux (Cénomaniens moyen) Argile et gaize (Cénomaniens inférieur)
				Sables verts (Albien)
				Calcaires oolithiques (Bathonien), Marnes et calcaires (Bajocien)
				Marnes (Lias)
				Terrains primaires indifférenciés

Classification hydrogéologique des terrains

- I - Terrains à perméabilité d'interstices élevée
- II - Terrains à perméabilité d'interstices faible ou variable
- III - Terrains à perméabilité de fissures : élevée sous les vallées humides ou sèches moyenne ou faible sous les plateaux
- IV - Terrains peu perméables

1	2	3	1 Contour géologique 2 Faille visible 3 Faille supposée
1	2		1 Axe anticlinal 2 Axe synclinal
		1	Courbe d'égale altitude du toit de la craie et faille supposée 1
			Courbe d'égale altitude du toit des Dièves
● 4-13			Sondage géologique caractéristique avec indice BRGM

HYDROGRAPHIE

1	2	Cours d'eau : 1 pérenne 2 temporaire
		Canal navigable
		Étang
		Ligne de partage des eaux superficielles
● 2-76	○ 1-19	1 Source 2 groupe de sources avec indice BRGM
● 1	○ 2	débit mesuré : 1 < 10 l/s 2 de 10 à 50 l/s 3 de 50 à 100 l/s 4 > 100 l/s
● 5-754	○ 1-128	Station de jaugeage avec n° CE ou indice BRGM 1 permanente 2 périodique
■ 735	■ 31-75	Pluviométrie : hauteur d'eau moyenne annuelle en mm période de référence de la moyenne (1952-1975)

EAUX SOUTERRAINES

			Courbe isopièze (égale altitude de la nappe) écuidistance 10 m, avec sens d'écoulement
			Ligne de partage des eaux souterraines
Ouvrages de captage			
○	○	○	Utilisation de l'eau
○	○	○	AEP communale
○	○	○	AEP d'un syndicat
○	○	○	Industrielle
○	○	○	Agricole
○	○	○	Particulier
○	○	○	1 Ouvrage de reconnaissance (ou captage non encore en service) 2 Ouvrage abandonné
			Indice BRGM
			Prise d'eau en rivière pour AEP
▲ 4-16	▲ 1-52		Piézomètre avec indice BRGM : 1 en service 2 abandonné
			Champ captant
			Principales zones hydrogéologiquement favorables à préserver pour l'implantation de futurs champs captants d'AEP

RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

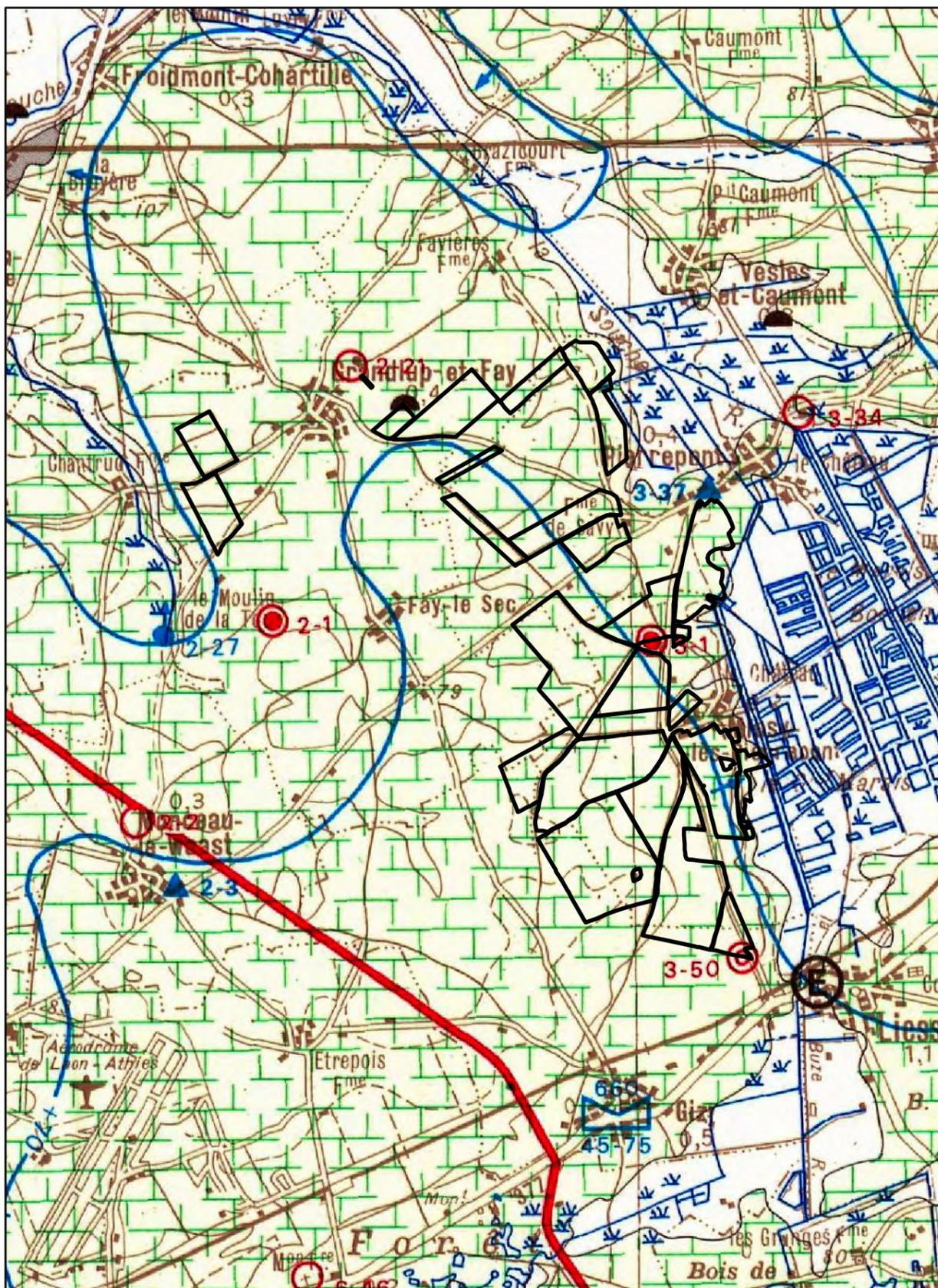
		Zone d'épandage
		Bassin d'infiltration
		Bassin de lagunage
		Principaux dépôts d'hydrocarbure
		Oléoduc
		Gazoduc
		Industrie textile
		Industrie chimique
		Industrie métallurgique
		Industrie alimentaire
		Dépôts d'ordures : 1 contrôlés 2 non contrôlés
		Station d'épuration
		Ballastière
		Zone industrielle ou d'activité
		Coupe de feuille IGN à 1/50 000 et son numéro

SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte hydrogéologique

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

Limite d'ilot



Légende

GÉOLOGIE

I	II	III	IV	
(1)			(2)	Alluvions quaternaires (1) Anciennes : sablo-graveleuses (2) Modernes : argilo- limoneuses et tourbeuses
				Sables de Fontainebleau (Stampien moyen)
	(1)	(2)		Calcaire et Meuliers de Brie (1), argiles (2), (Stampien inférieur) Gypse et marnes (2) (Ludien, Bartonien supérieur)- Calcaire de Champigny (1), Marno-calcaire de Saint-Ouen (1) (Marinésien, Bartonien moyen)
				Sables de Beauchamp et d'Auvers (Auversien, Bartonien inférieur)
				Marnes et caillasses, Calcaire grossier (Lutétien)
				Argiles de Leon (Cuisien, Yprésien supérieur)
				Sables de Cuise
				Argiles et lignites du Soissonais (Spamacien, Yprésien inférieur)
				Sables de Bracheux (Thanétien)
				Craie blanche à silex (Campanien, Santonien) Craie blanche sans silex (Coniacien) Craie grise (Turonien supérieur)
				Marnes vertes ("Dièves" Turonien moyen et inférieur)
				Craie marseuse (Cénomannien supérieur), Sable argileux (Cénomannien moyen) Argile et gaize (Cénomannien inférieur)
				Sables verts (Ablen)
				Calcaires oolithiques (Bathonien), Marnes et calcaires (Bajocien)
				Marnes (Lias)
				Terrains primaires indifférenciés

Classification hydrogéologique des terrains

- I - Terrains à perméabilité d'interstices élevée
- II - Terrains à perméabilité d'interstices faible ou variable
- III - Terrains à perméabilité de fissures : élevée sous les vallées humides ou sèches moyenne ou faible sous les plateaux
- IV - Terrains peu perméables

1	2	3	1 Contour géologique 2 Faille visible 3 Faille supposée
1	2		1 Axe anticlinal 2 Axe synclinal
			Courbe d'égale altitude du toit de la craie et faille supposée 1
			Courbe d'égale altitude du toit des Dièves
			Sondage géologique caractéristique avec indice BRGM

HYDROGRAPHIE

1	2	Cours d'eau : 1 pérenne 2 temporaire
		Canal navigable
		Étang
		Ligne de partage des eaux superficielles
1	2	1 Source 2 groupe de sources avec indice BRGM
1	2	débit mesuré : 1 < 10 l/s 2 de 10 à 50 l/s 3 de 50 à 100 l/s 4 > 100 l/s
1	2	Station de jaugeage avec n° CE ou indice BRGM 1 permanente 2 périodique
		Pluviométrie : hauteur d'eau moyenne annuelle en mm période de référence de la moyenne (1952-1975)

EAUX SOUTERRAINES

			Courbe isopièze (égale altitude de la nappe) écuidistance 10 m, avec sens d'écoulement
			Ligne de partage des eaux souterraines
Ouvrages de captage			
Puits forage	Puits artésien	Source Captée	Utilisation de l'eau
			AEP communale
			AEP d'un syndicat
			Industrielle
			Agricole
			Particulier
			1 Ouvrage de reconnaissance (ou captage non encore en service) 2 Ouvrage abandonné
			Indice BRGM
			Prise d'eau en rivière pour AEP
			Piézomètre avec indice BRGM : 1 en service 2 abandonné
			Champ captant
			Principales zones hydrogéologiquement favorables à préserver pour l'implantation de futurs champs captants d'AEP

RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

		Zone d'épandage
		Bassin d'infiltration
		Bassin de lagunage
		Principaux dépôts d'hydrocarbure
		Oléoduc
		Gazoduc
		Industrie textile
		Industrie chimique
		Industrie métallurgique
		Industrie alimentaire
		Dépôts d'ordures : 1 contrôlés 2 non contrôlés
		Station d'épuration
		Ballastière
		Zone industrielle ou d'activité
		Coupe de feuille IGN à 1/50 000 et son numéro

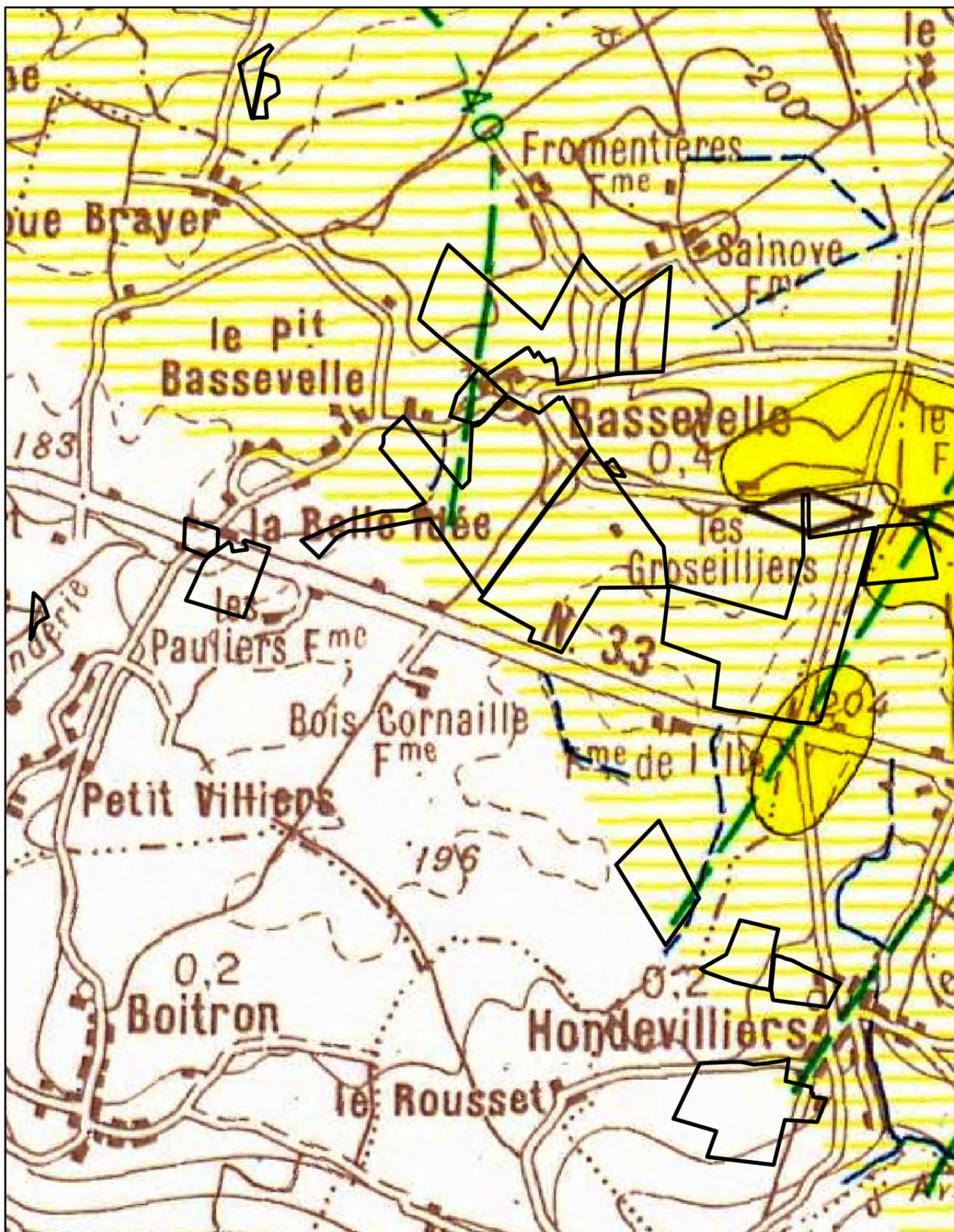
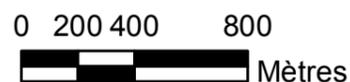
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte hydrogéologique

Mise à disposition par l'EARL GAÏA



Limite d'ilot



Légende

GÉOLOGIE

I	II	III	IV	
				Alluvions quaternaires (1) Anciennes : sable-graveleuses (2) Modernes : argilo-limoneuses et tourbeuses
				Sables de Fontainebleau (Stampien moyen) Calcaire et Meulière de Brie (1), argiles (2), (Stampien inférieur) Gypse et marnes (2) (Ludien, Bartonien supérieur)- Calcaire de Champigny (1), Marno-calcaire de Saint-Ouen (1) (Marinésien, Bartonien moyen) Sables de Beauchamp et d'Auvers (Auversien, Bartonien inférieur) Marnes et caillasses, Calcaire grossier (Lutétien)
				(Cuisien, Yprésien supérieur) Argiles et lignites du Soissonnais (Spamacien, Yprésien inférieur) Sables de Cuise Sables de Bracheux (Thanétien) Craie blanche à silex (Campanien, Santonien) Craie blanche sans silex (Cenomanien) Craie grise (Turonien supérieur)
				Marnes vertes ("Dièves" Turonien moyen et inférieur) Craie marneuse (Cenomanien supérieur), Sable argileux (Cenomanien moyen) Argile et gaize (Cenomanien inférieur) Sables verts (Albien) Calcaires oolithiques (Bathonien), Marnes et calcaires (Bajocéen) Marnes (Lias) Terrains primaires indifférenciés

Classification hydrogéologique des terrains

- I - Terrains à perméabilité d'interstices élevée
- II - Terrains à perméabilité d'interstices faible ou variable
- III - Terrains à perméabilité de fissures - élevée sous les vallées humides ou sèches - moyenne ou faible sous les plateaux
- IV - Terrains peu perméables

			1 Contour géologique 2 Faille visible 3 Faille supposée
			1 Axe anticlinal 2 Axe synclinal
			1 Sondage géologique caractéristique avec indice BRGM

HYDROGRAPHIE

			Cours d'eau : 1 pérenne 2 temporaire
			Canal navigable
			Étang
			Ligne de partage des eaux superficielles
			1 Source 2 groupe de sources avec indice BRGM
			Station de jaugeage avec n° CE ou indice BRGM 1 permanente 2 périodique
			Pluviométrie : hauteur d'eau moyenne annuelle en mm période de référence de la moyenne (1952-1975)

EAUX SOUTERRAINES

			Courbe isopièze (égale altitude de la nappe) écart 10 m, avec sens d'écoulement
			Ligne de partage des eaux souterraines
			Ouvrages de captage
			Utilisation de l'eau
			AEP communale
			AEP d'un syndicat
			Industrielle
			Agricole
			Particulier
			1 Ouvrage de reconnaissance (ou captage non encore en service) 2 Ouvrage abandonné
			Indice BRGM
			Prise d'eau en rivière pour AEP
			Piezomètre avec indice BRGM : 1 en service 2 abandonné
			Champ captant
			Principales zones hydrogéologiquement favorables à préserver pour l'implantation de futurs champs captants d'AEP

RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

			Zone d'épandage
			Bassin d'infiltration
			Bassin de lagunage
			Principaux dépôts d'hydrocarbure
			Oléoduc
			Gazoduc
			Industrie textile
			Industrie chimique
			Industrie métallurgique
			Industrie alimentaire
			Dépôts d'ordures : 1 contrôlés 2 non contrôlés
			Station d'épuration
			Ballastière
			Zone industrielle ou d'activité
			Coupe de feuille IGN à 1/50 000 et son numéro

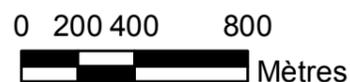
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte hydrogéologique

Mise à disposition par l'EARL GAÏA



Limite d'ilot



Légende

GÉOLOGIE

I	II	III	IV	Description
				Alluvions quaternaires (1) Anciennes : sable-graveleuses (2) Modernes : argilo-limoneuses et tourbeuses
				Sables de Fontainebleau (Stampien moyen)
				Calcaire et Meulière de Brie (1), argiles (2), (Stampien inférieur)
				Gypse et marnes (2) (Ludien, Bartonien supérieur)- Calcaire de Champigny (1), Marno-calcaire de Saint-Ouen (1) (Marinésien, Bartonien moyen)
				Sables de Beauchamp et d'Auvers (Auversien, Bartonien inférieur)
				Marnes et caillasses, Calcaire grossier (Lutétien)
				Argiles de Leon (Cuisien, Yprésien supérieur)
				Sables de Cuise
				Argiles et lignites du Soissonnais (Spamacien, Yprésien inférieur)
				Sables de Bracheux (Thanétien)
				Craye blanche à silex (Campanien, Santonien) Senonien Craie blanche sans silex (Cenacien) Craie grise (Turonien supérieur)
				Marnes vertes ("Dièves" Turonien moyen et inférieur)
				Craye marneuse (Cenomanien supérieur), Sable argileux (Cenomanien moyen), Argile et gaize (Cenomanien inférieur)
				Sables verts (Albien)
				Calcaires oolithiques (Bathonien), Marnes et calcaires (Bajocien)
				Marnes (Lias)
				Terrains primaires indifférenciés

Classification hydrogéologique des terrains

- I - Terrains à perméabilité d'interstices élevée
- II - Terrains à perméabilité d'interstices faible ou variable
- III - Terrains à perméabilité de fissures : élevée sous les vallées humides ou sèches ; moyenne ou faible sous les plateaux
- IV - Terrains peu perméables

			1 Contour géologique 2 Faille visible 3 Faille supposée
			1 Axe anticlinal 2 Axe synclinal
			Courbe d'égale altitude du toit de la craie et faille supposée 1
			Courbe d'égale altitude du toit des Dièves
			Sondage géologique caractéristique avec indice BRGM

HYDROGRAPHIE

			Cours d'eau : 1 pérenne 2 temporaire
			Canal navigable
			Étang
			Ligne de partage des eaux superficielles
			1 Source 2 groupe de sources avec indice BRGM
			débit mesuré : 1 < 10 l/s 2 de 10 à 50 l/s 3 de 50 à 100 l/s 4 > 100 l/s
			Station de jaugeage avec n° CE ou indice BRGM 1 permanente 2 périodique
			Pluviométrie : hauteur d'eau moyenne annuelle en mm période de référence de la moyenne (1952-1975)

Eaux souterraines

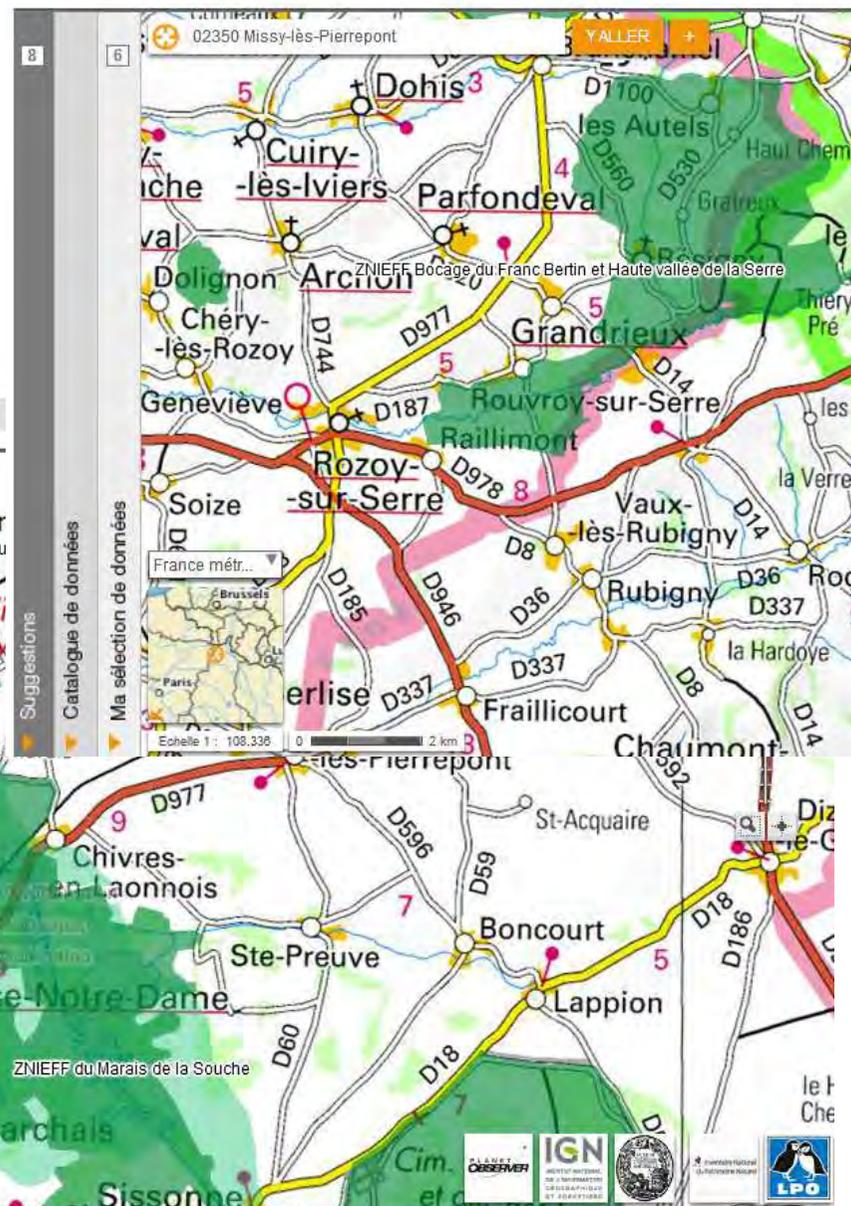
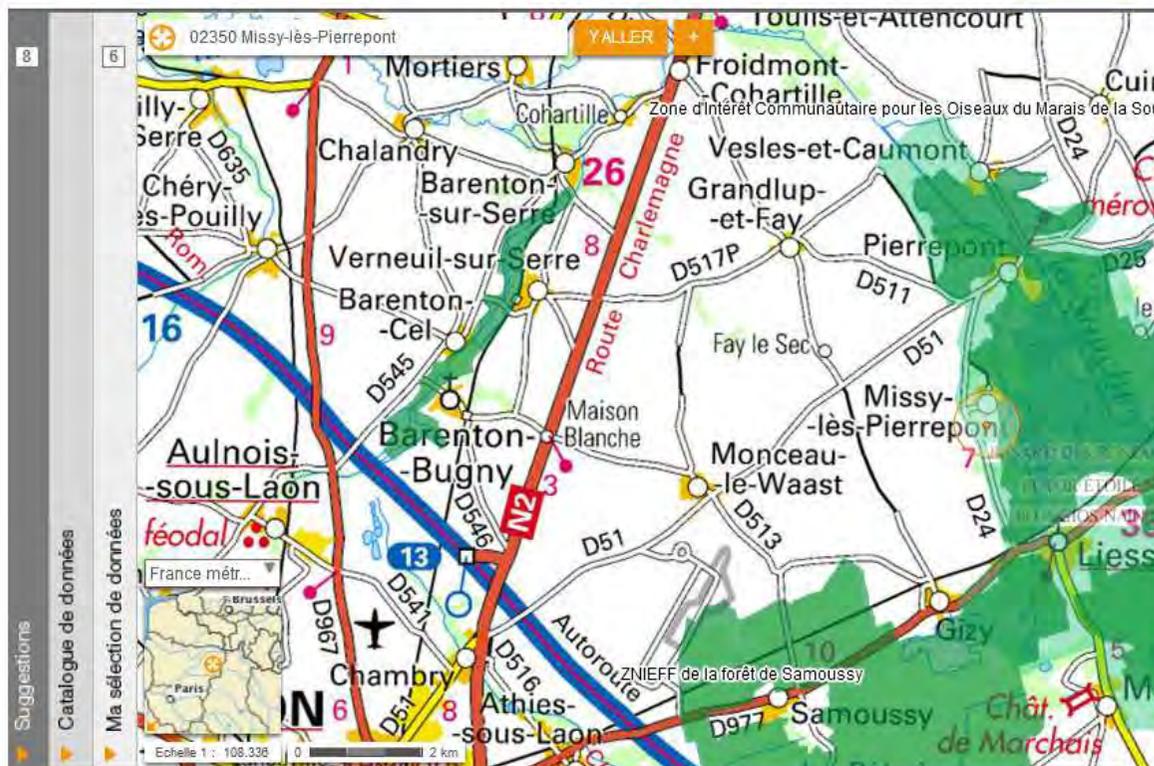
			Courbe isopièze (égale altitude de la nappe) écart 10 m, avec sens d'écoulement
			Ligne de partage des eaux souterraines
Ouvrages de captage			
			Utilisation de l'eau
			AEP communale
			AEP d'un syndicat
			Industrielle
			Agricole
			Particulier
			1 Ouvrage de reconnaissance (ou captage non encore en service) 2 Ouvrage abandonné
			Indice BRGM
			Prise d'eau en rivière pour AEP
			Piézomètre avec indice BRGM : 1 en service 2 abandonné
			Champ captant
			Principales zones hydrogéologiquement favorables à préserver pour l'implantation de futurs champs captants d'AEP

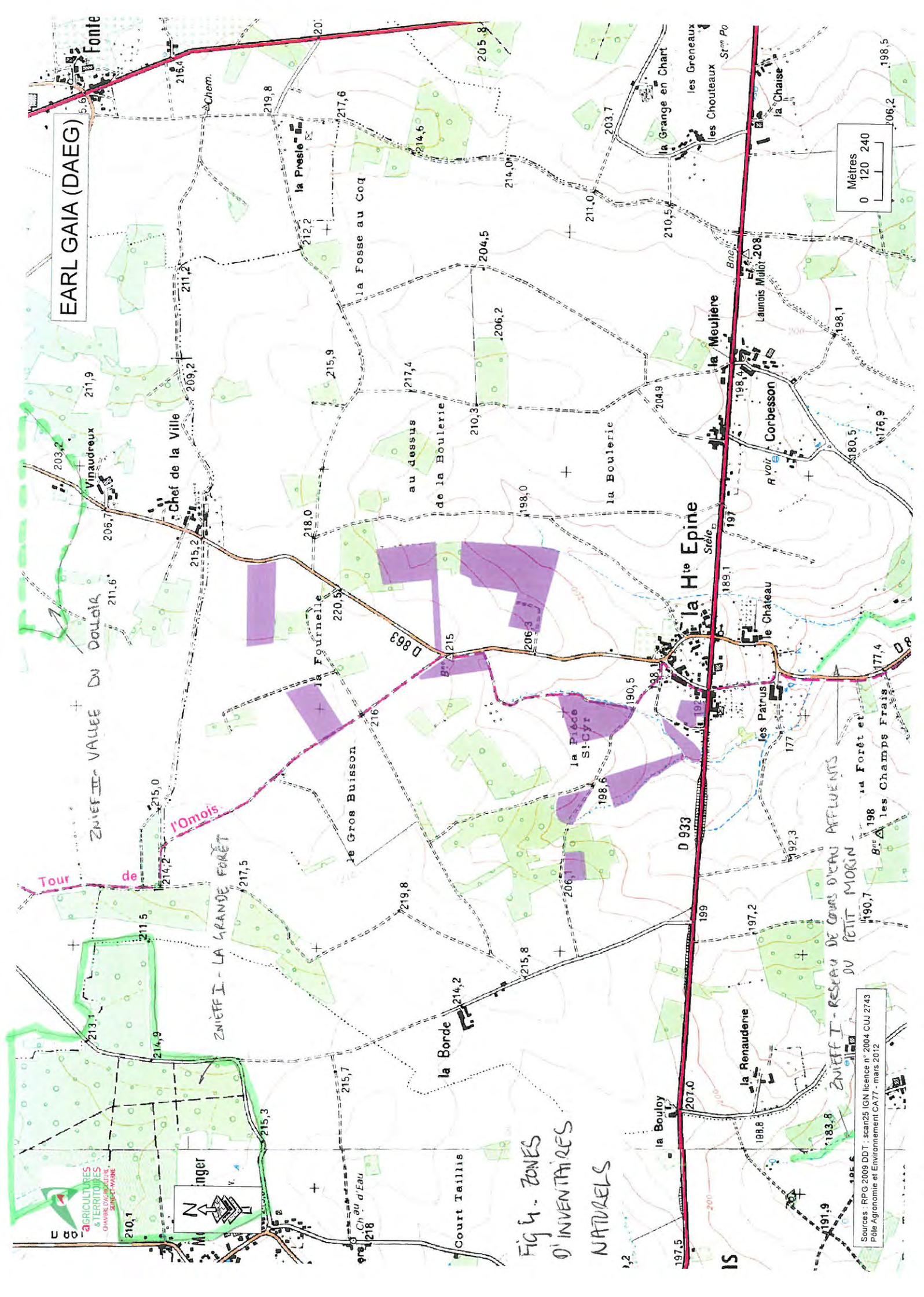
RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

			Zone d'épandage
			Bassin d'infiltration
			Bassin de lagunage
			Principaux dépôts d'hydrocarbure
			Oléoduc
			Gazoduc
			Industrie textile
			Industrie chimique
			Industrie métallurgique
			Industrie alimentaire
			Dépôts d'ordures : 1 contrôlés 2 non contrôlés
			Station d'épuration
			Ballastière
			Zone industrielle ou d'activité

REPERAGE EN GRAND DES ZONES D'INVENTAIRES SUR LE SECTEUR 1 D'EPANDAGE

(le détail du repérage de ces zones à proximité des parcelles d'épandage se fait grâce aux cartographies des figures 4 – zones d'inventaires et de protection naturelle)





EARL GAIA (DAEG)



Fig 4 - ZONES
D'INVENTAIRE
NATURELS

Sources : RPG 2009 DDT - scan25 IGN licence n° 2004 CUU 2743
Pôle Agronomie et Environnement CA77 - mai 2012

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
Ouvrage de la Mission
SUD-EPIVALLÉE



Fontaine
Vinaudreux 211,9
Chef de la Ville 209,2
la Fosse au Coq 217,6
la Presle 212,2
la Boulerie 210,3
la Boulerie 210,5
la Meulière 198,4
Corbesson 198,1
le Château 197,4
les Grenaux
les Chouteaux
la Chaise
la Grange en Chart
la Renauderie 197,2
la Bouloy 207,0
la Borde 214,2
Court Taillis
Ch. au d'Eau 218
ZNIÉFF II - VALÉE DU DOLAIA
ZNIÉFF I - LA GRANDE FORÊT
ZNIÉFF I - RESEAU DE COURS D'EAU AFFLUENTS DU PETIT MOGIN
Tour de l'Omois
D 863
D 933
197,5
197,2
197,4
198,1
198,4
198,5
198,6
198,8
199
199,2
199,5
199,7
199,8
199,9
200
200,2
200,3
200,5
200,6
200,7
200,8
201,0
201,2
201,4
201,5
201,6
201,7
201,8
201,9
202,0
202,2
202,4
202,6
202,8
203,0
203,2
203,4
203,6
203,8
204,0
204,2
204,4
204,5
204,6
204,8
205,0
205,2
205,4
205,6
205,8
206,0
206,2
206,4
206,6
206,8
207,0
207,2
207,4
207,6
207,8
208,0
208,2
208,4
208,6
208,8
209,0
209,2
209,4
209,6
209,8
210,0
210,2
210,4
210,6
210,8
211,0
211,2
211,4
211,6
211,8
212,0
212,2
212,4
212,6
212,8
213,0
213,2
213,4
213,6
213,8
214,0
214,2
214,4
214,6
214,8
215,0
215,2
215,4
215,6
215,8
216,0
216,2
216,4
216,6
216,8
217,0
217,2
217,4
217,6
217,8
218,0
218,2
218,4
218,6
218,8
219,0
219,2
219,4
219,6
219,8
220,0
220,2
220,4
220,6
220,8
221,0
221,2
221,4
221,6
221,8
222,0

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

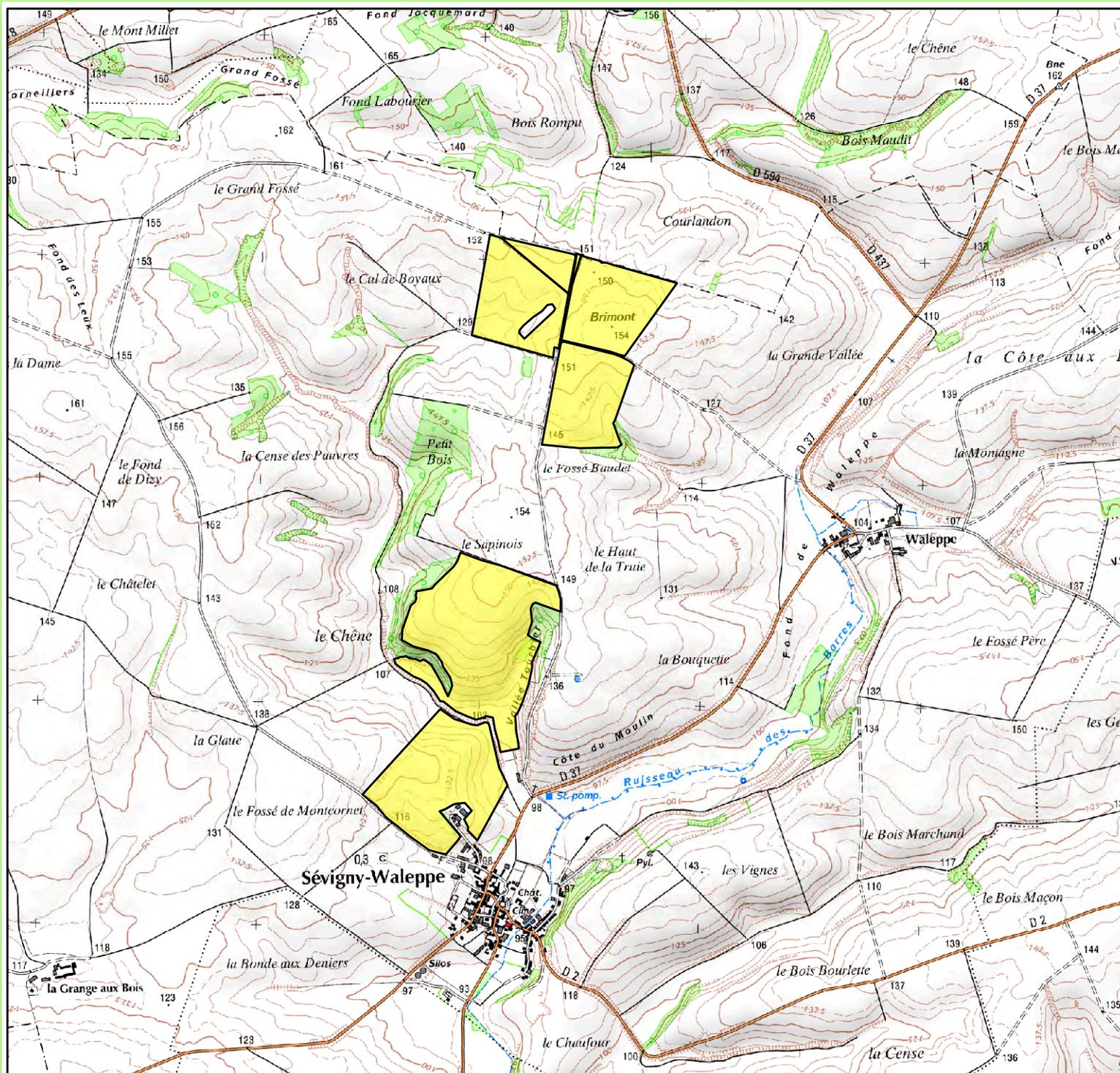
Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Occupation du sol :
 Terres labourables



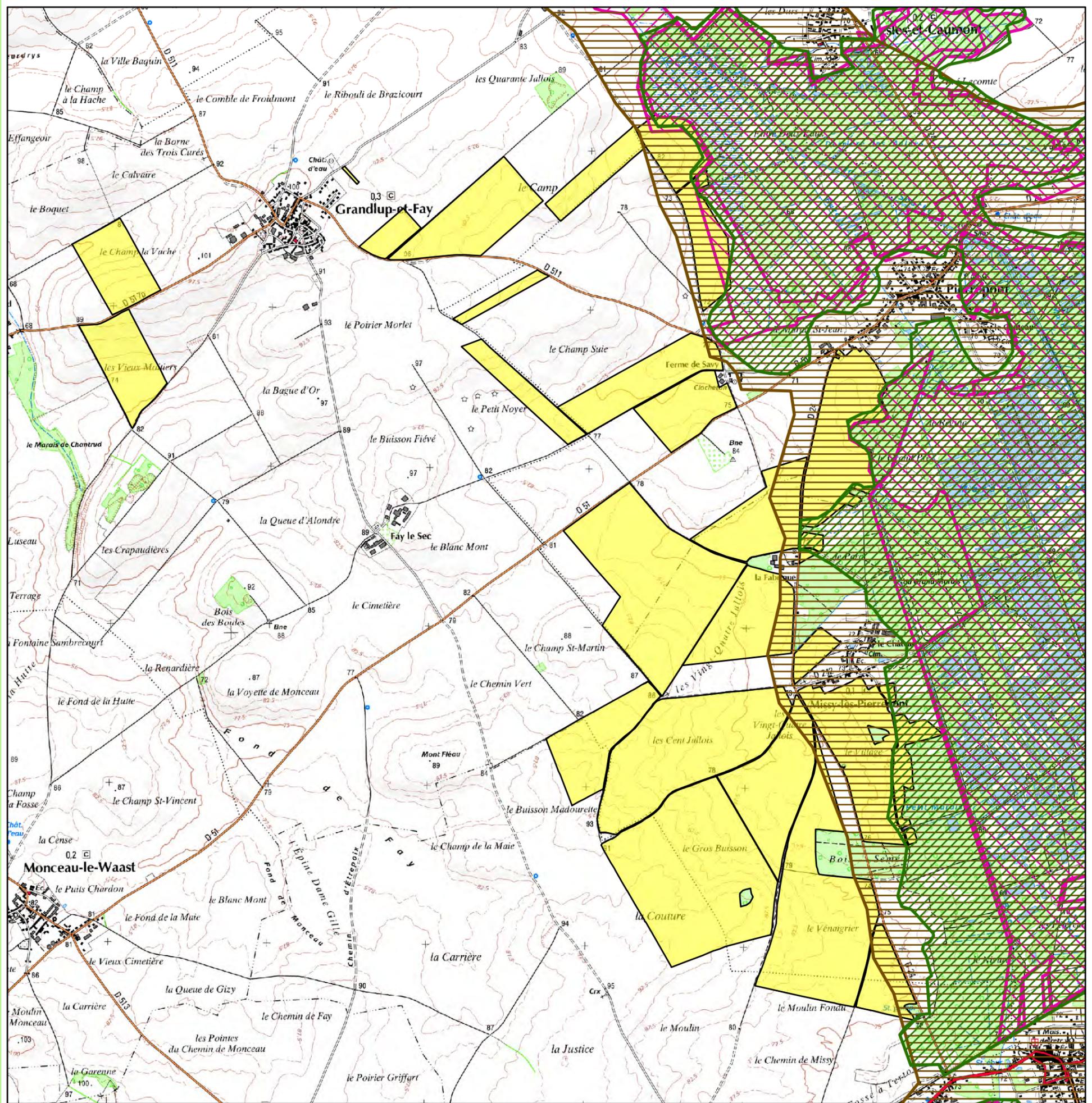
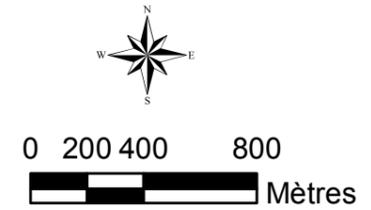
0 200 400 800
 Mètres



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

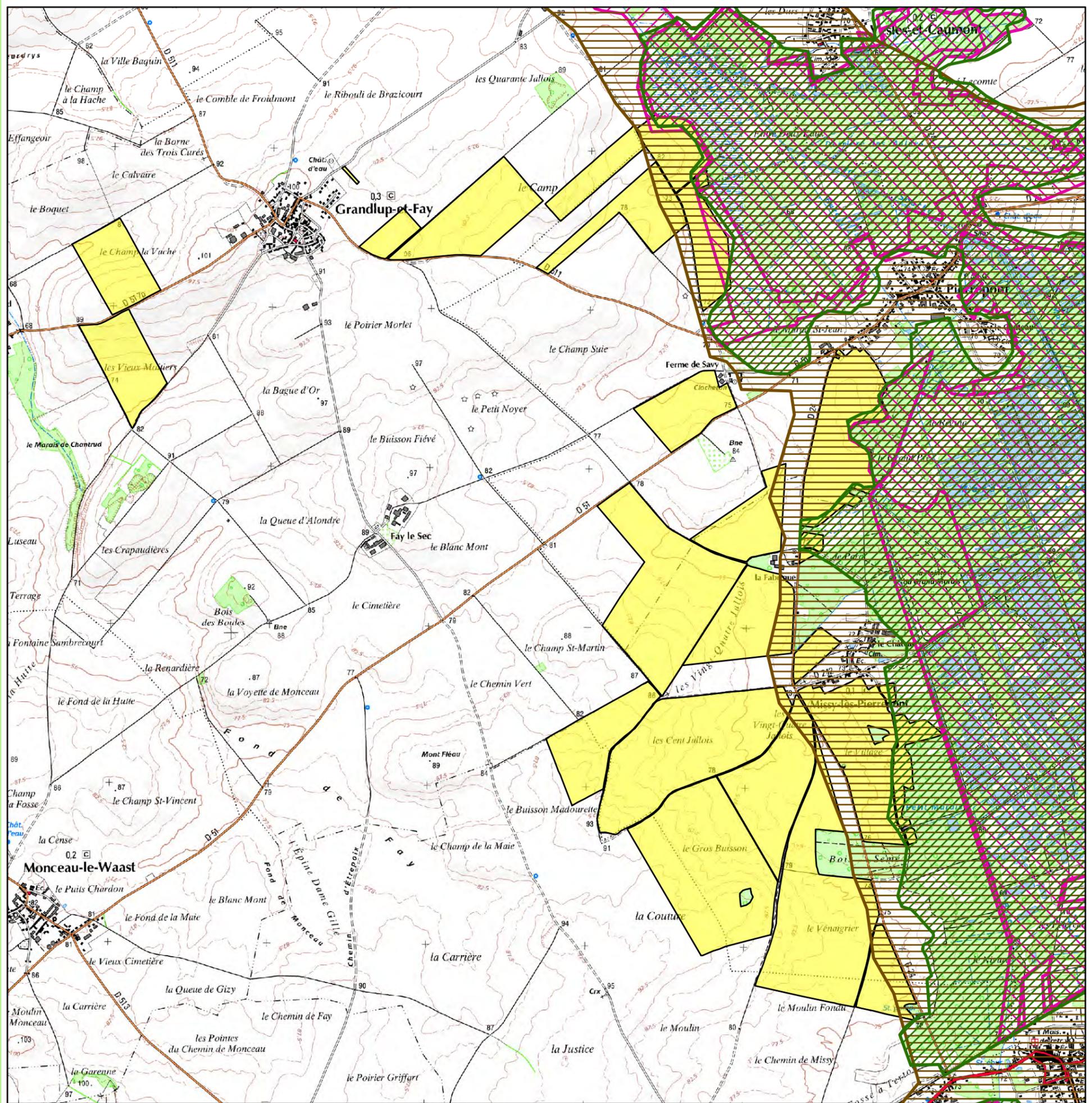
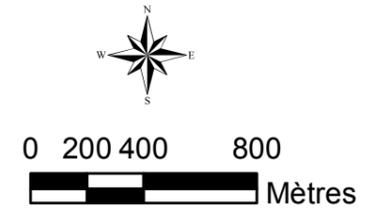
-  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 -  Terres labourables
- Zonages :
 -  ZNIEFF2
 -  ZNIEFF1
 -  ZICO
 -  ZPS
 -  ZSC



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

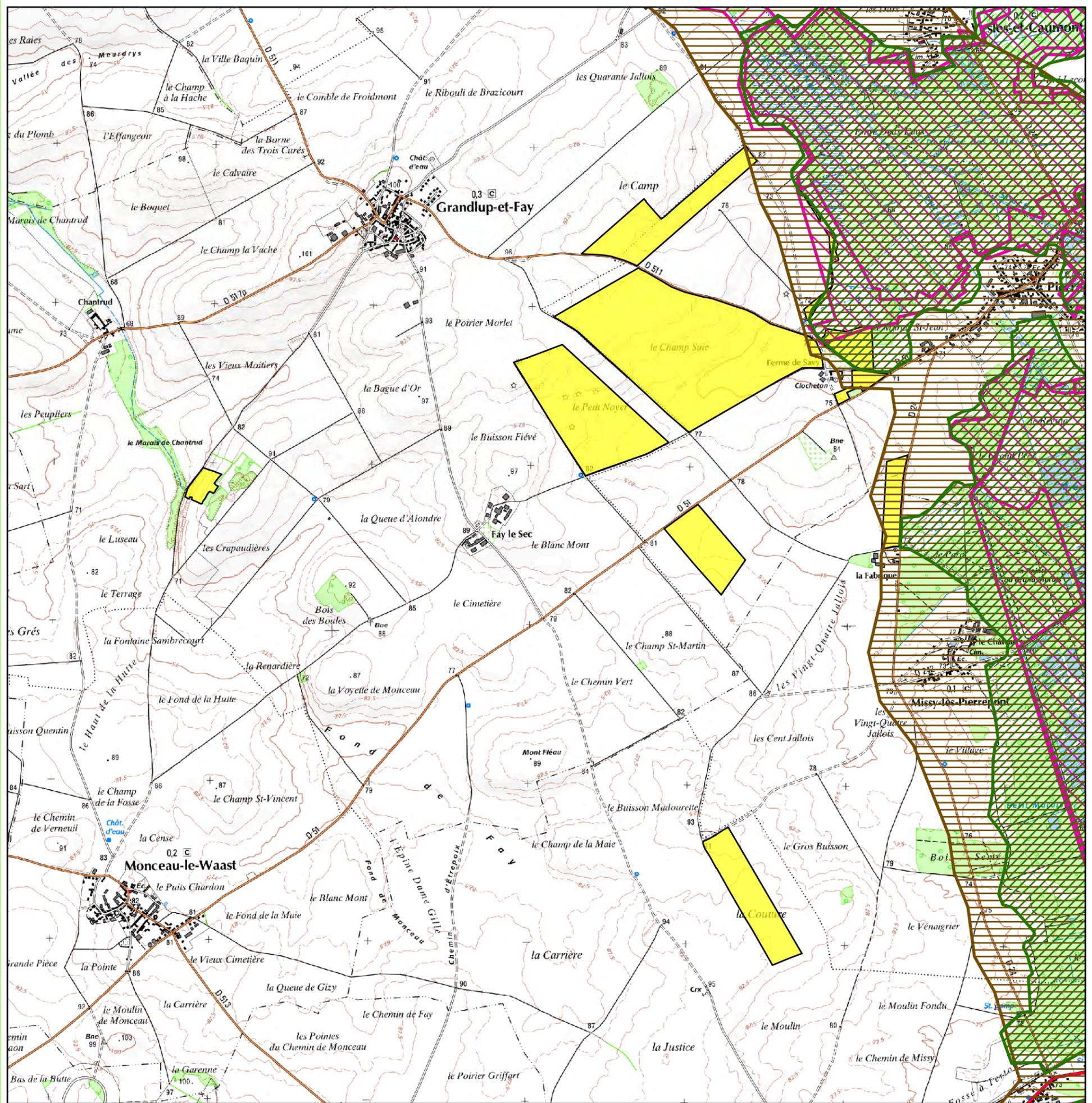
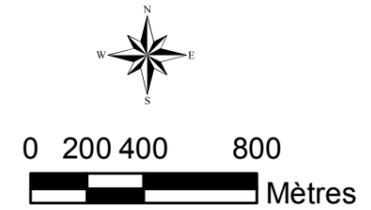
-  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 -  Terres labourables
- Zonages :
 -  ZNIEFF2
 -  ZNIEFF1
 -  ZICO
 -  ZPS
 -  ZSC



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY

-  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 -  Terres labourables
- Zonages :
 -  ZNIEFF2
 -  ZNIEFF1
 -  ZICO
 -  ZPS
 -  ZSC



SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Zones d'inventaires

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



0 200 400 800
Mètres

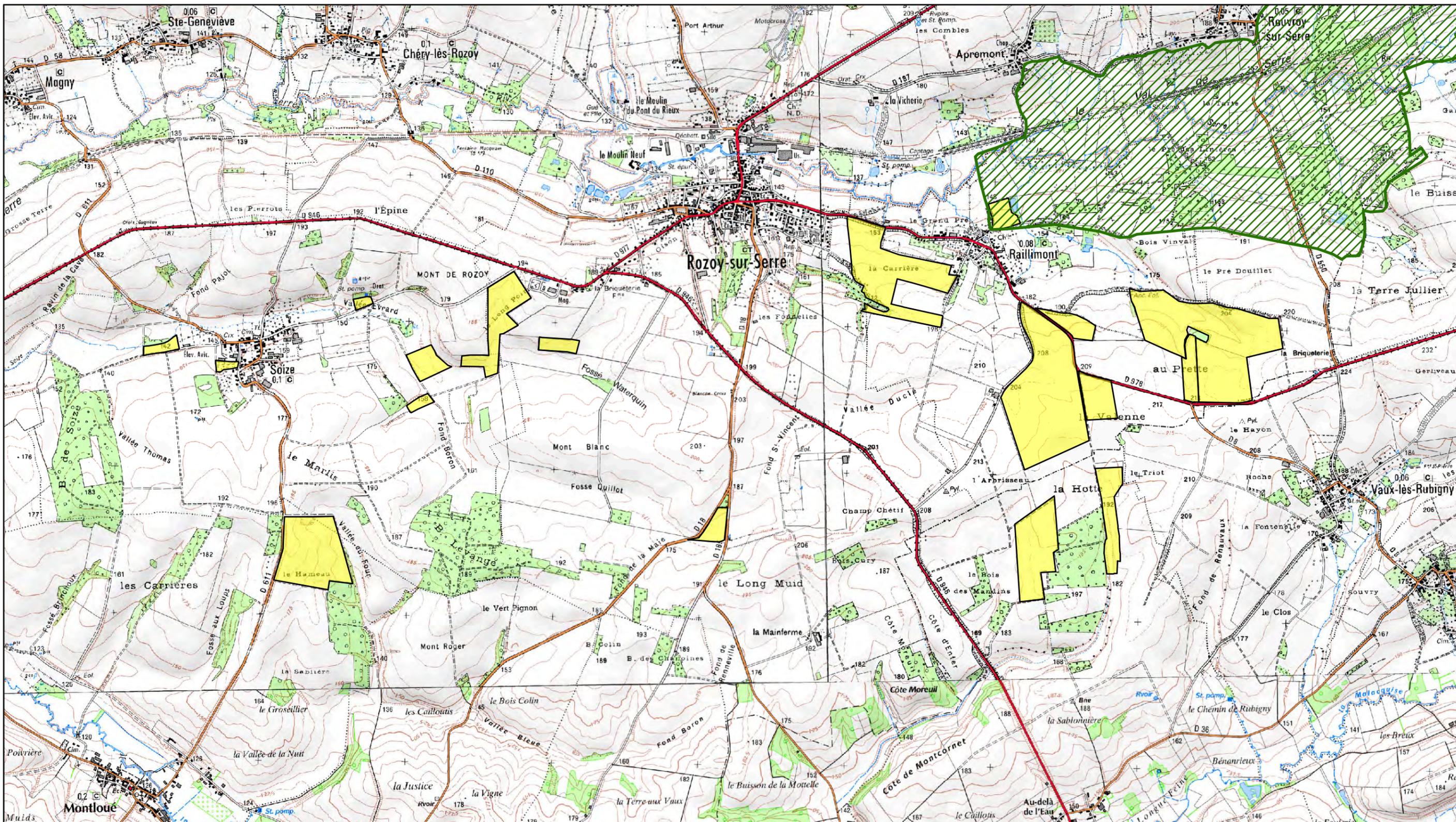
Occupation du sol :

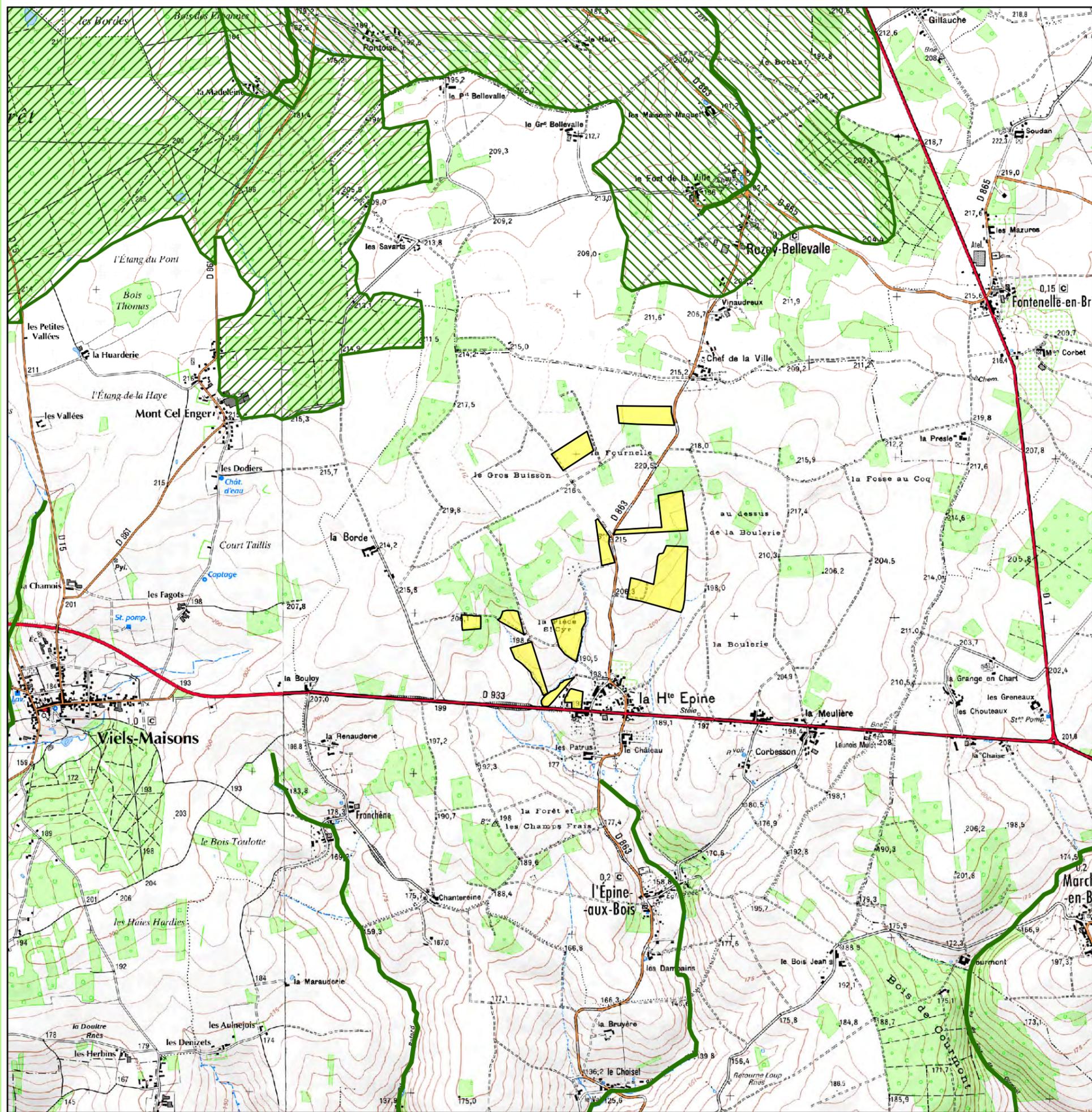
Terres labourables

Zonages :

ZNIEFF1

Limite d'ilot





SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 Limite d'ilot

Occupation du sol :
 Terres labourables

Zonages :
 ZNIEFF1
 ZNIEFF2



0 200 400 800
 Mètres

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Zones d'inventaires

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

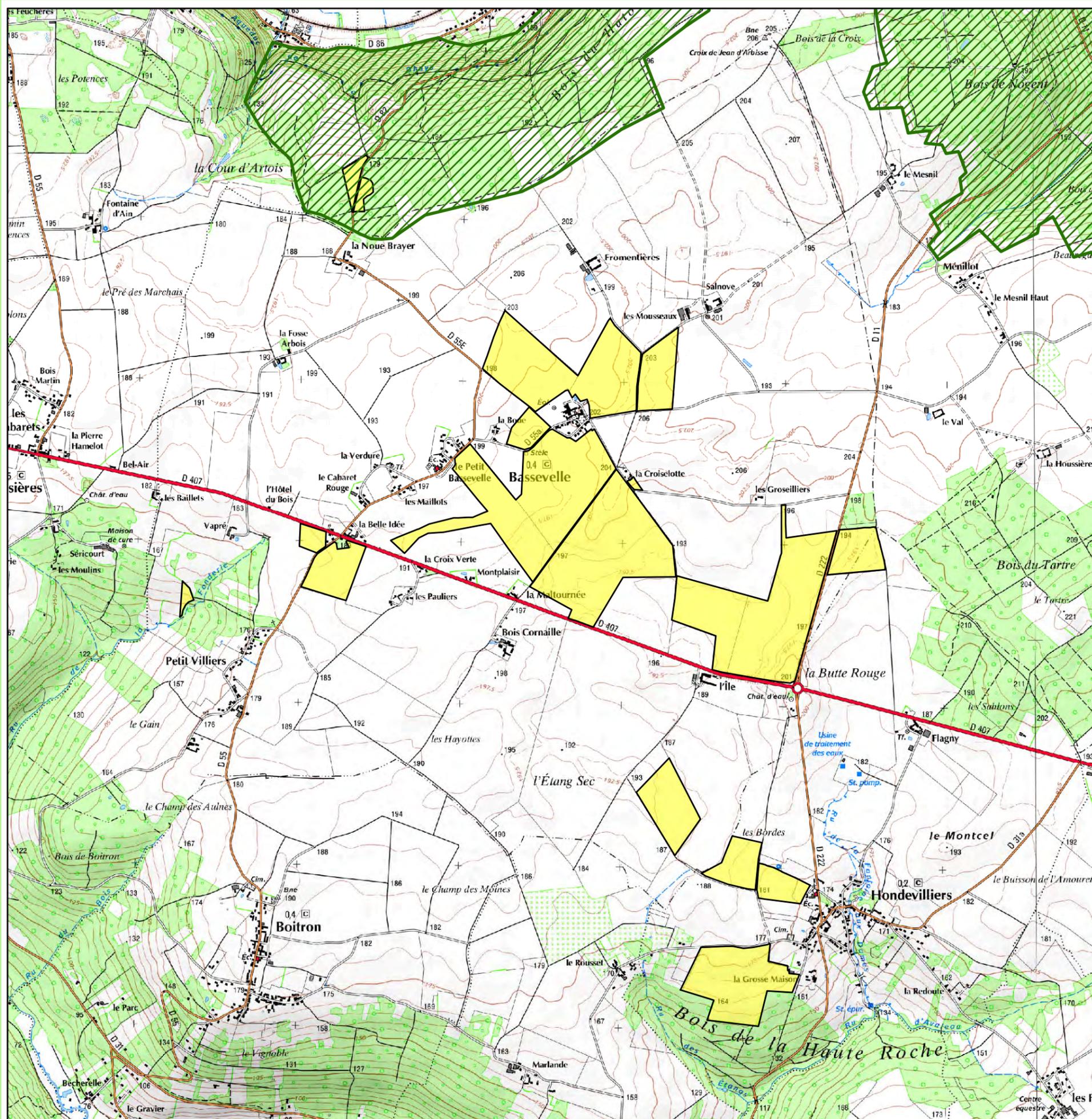
 Limite d'ilot

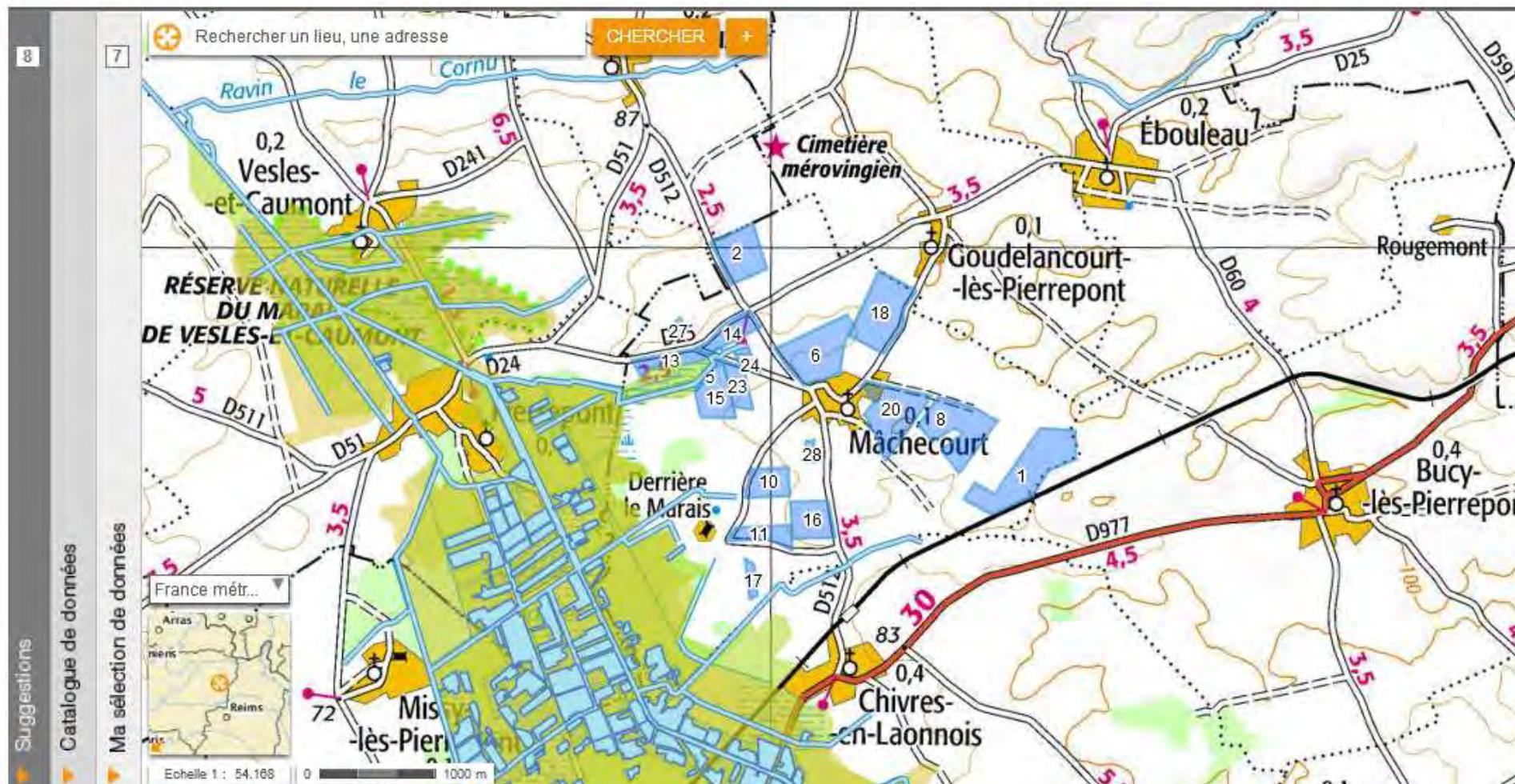
Occupation du sol :
 Terres labourables

Zonages :
 ZNIEFF1



0 200 400 800
 Mètres



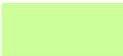


CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000

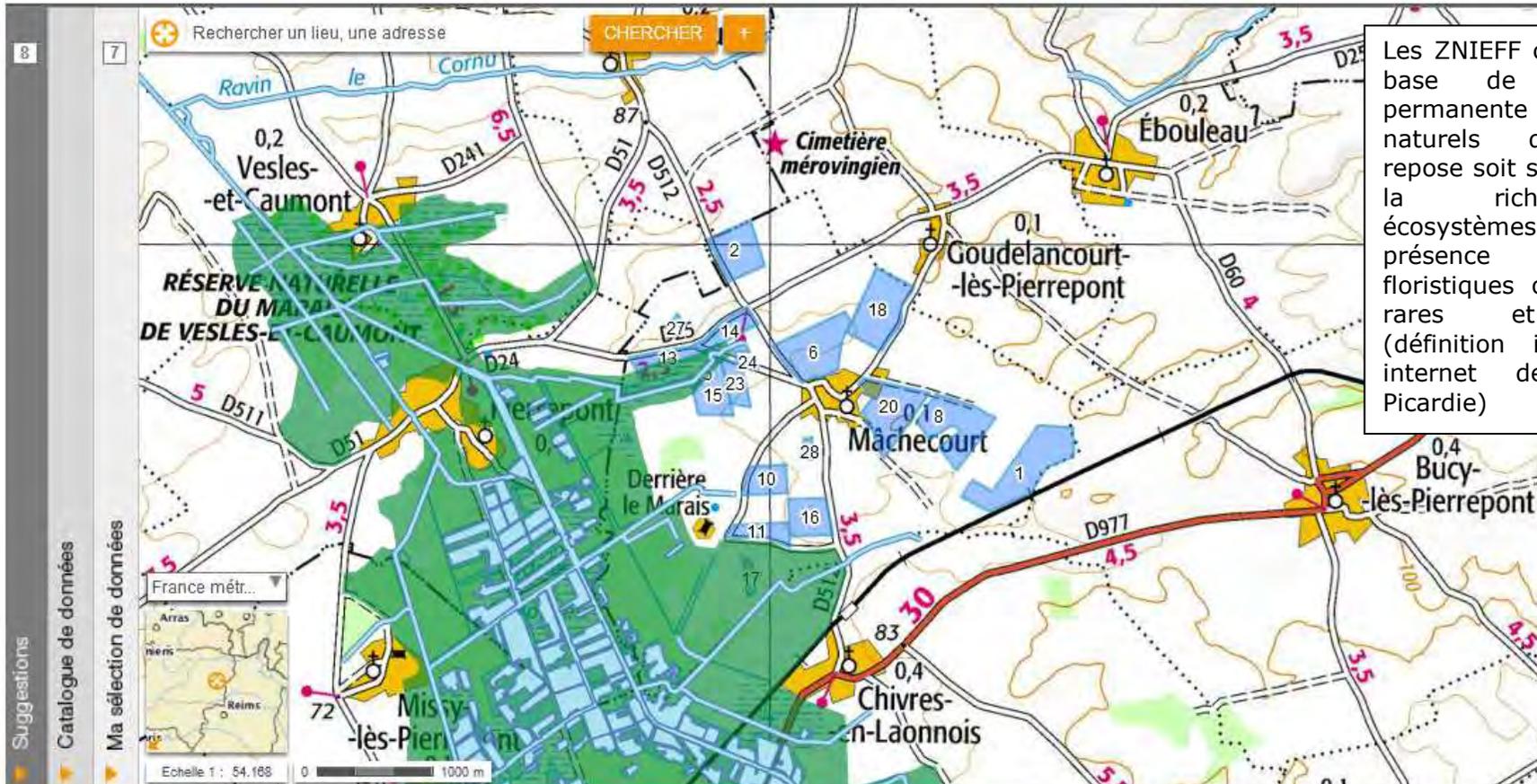
SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON



Limite d'îlot

-  ZPS - zone de protection spéciale, appartient au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux
-  ZSC - zone spéciale de conservation, appartient au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats

(Remarque : sur l'essentiel du Marais de la Souche, les deux zones sont superposées - intérêt au titre des deux directives)



Les ZNIEFF constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées (définition issue du site internet de la DREAL Picardie)

CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AUX ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON

 Limite d'îlot



ZNIEFF de type 1 – Marais de la Souche
Les îlots 17, 5 sont concernées dans leur totalité ; les îlots 13, 14 et 15 sont partiellement concernés. Ces îlots sont en périphérie de cette vaste zone dont l'intérêt réside dans le marais installé sur la tourbe, présentant des herbiers, roselières, prairies humides,...dont certains sont des habitats rares sur la région ou sur le territoire national. Des oiseaux également rares y nichent ou utilisent le site comme halte migratoire parce qu'ils y trouvent des habitats leur convenant. Les îlots de culture font la transition entre le site et la plaine agricole autour. Ils ne sont pas dans les zones Natura 2000 (hors ZSC au titre des habitats et limitrophes de la ZPS au titre des oiseaux).

Source : CARTOGRAPHIE ISSUE DU SITE INTERNET GEOPORTAIL (à partir des données de l'Institut Géographique National et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel)

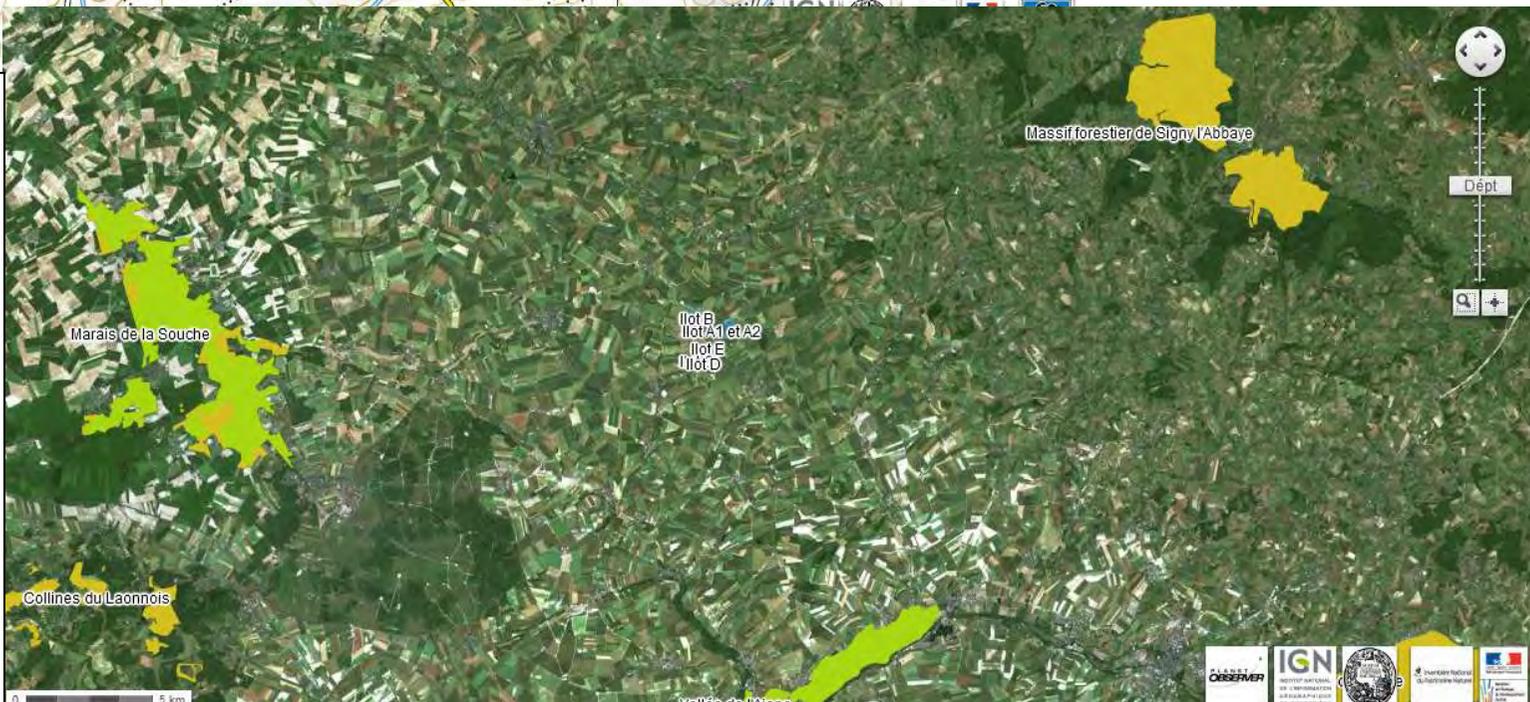


Il n'y a pas de zones d'inventaires à proximité des îlots ajoutés récemment par la SCEA DU PUIT BAS. Le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20 kilomètres reprend les mêmes Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Intérêt Communautaire (Directive Habitats) et Zones de Protection Spéciales (Directive Oiseaux) que celles déjà considérées dans la mise à disposition initiale.

CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AUX ZONES D'INVENTAIRE ET NATURA 2000

SARL A.M.ATHIES
METHANISATION
Extension de la mise à
disposition par la SCEA DU
PUITS BAS

- Ilots complémentaires
- Ilots déjà étudiés
- ZSC ou SIC
- ZPS





Patrimoine_naturel

CARMEN - DREAL CHAMPAGNE-ARDENNE

[Retour catalogue de cartes](#)

Chisissez une échelle

Situation

Localiser

Département:

Commune:

Recentrer

Projection:

X:

Y:

Légende

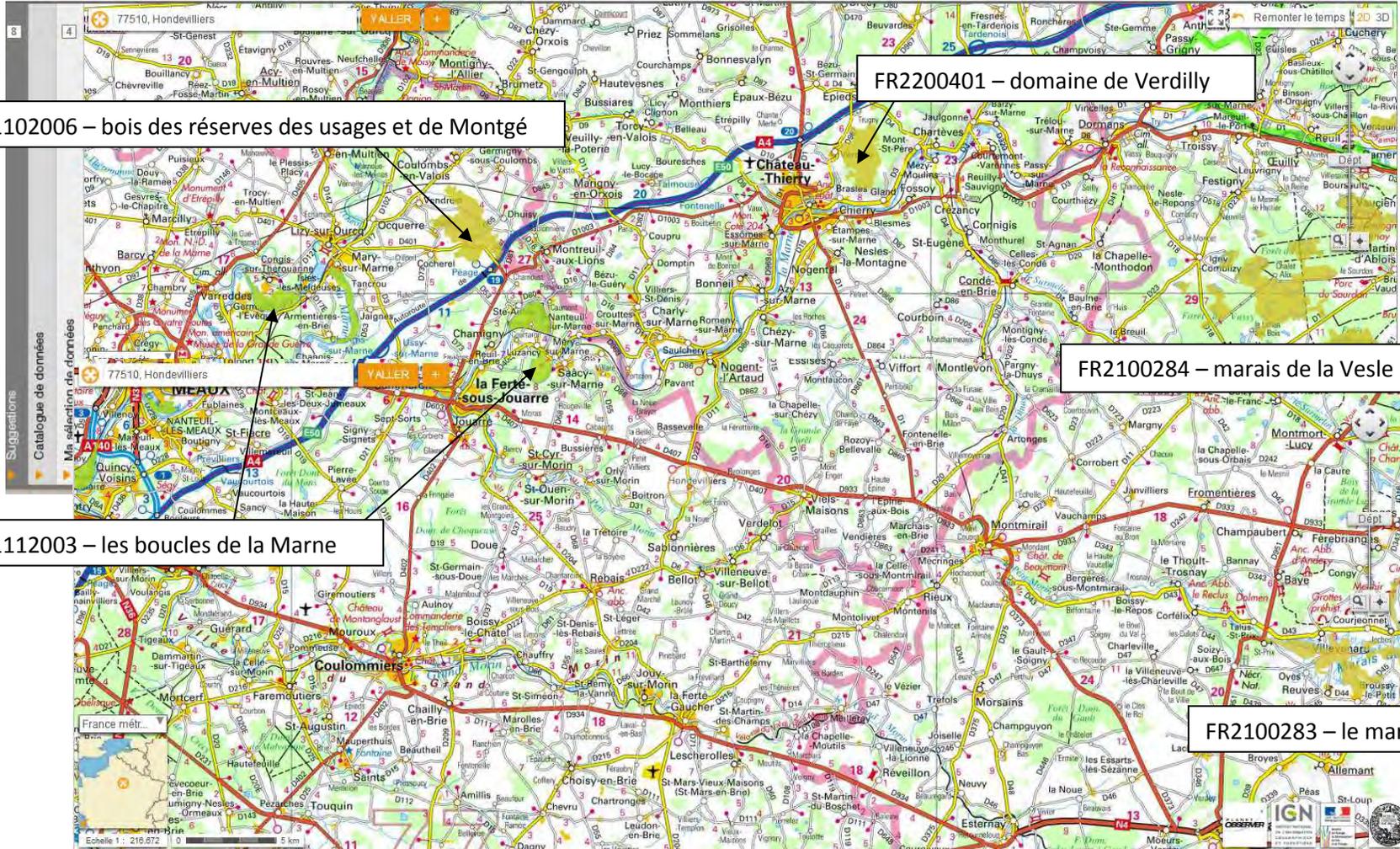
- Contenu de la carte
 - Protections foncières
 - Protections réglementaires
 - Protections contractuelles
 - Engagements internationaux
 - Zones d'inventaires scientifiques
 - Fonds de carte

Interroger les couches

Échelle : 1/108.022

Légende

- Contenu de la carte
 - Protections foncières
 - Propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
 - Protections réglementaires
 - Site classé ou inscrit
 - Aire de protection de biotopes
 - Réserve naturelle régionale
 - Réserve naturelle nationale (RNN)
 - Périmètre de protection de RNN
 - Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
 - Projet de parc national des forêt de Champagne et Bourgogne
 - Protections contractuelles
 - Parc naturel régional
 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - bassin versant
 - Contrat de rivière
 - Contrat de rivière - bassin versant
 - Contrat de rivière - cours d'eau principal
 - Engagements internationaux
 - Natura 2000 - directive habitats - SIC ou ZSC
 - Natura 2000 - directive oiseaux - ZPS
 - Convention de Ramsar
 - Zones d'inventaires scientifiques
 - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique - ZNIEFF de type I
 - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique - ZNIEFF de type II
 - Zone importante pour la conservation des oiseaux
 - Zones humides
 - Zone Humide Loi sur l'Eau connue
 - Zone à Dominante Humide connue
 - Fonds de carte
 - DépartementsR21
 - CommunesR21
 - Scan 1/100 000
 -



FR110206 – bois des réserves des usages et de Montgé

FR2200401 – domaine de Verdilly

FR2100284 – marais de la Vesle en amont de Reims

FR1112003 – les boucles de la Marne

FR2100283 – le marais de Saint Gond

RESEAU NATURA 2000 SUR LE SECTEUR SUD DU PLAN D'EPANDAGE, EN FRONTIERE ENTRE L'AINSE ET LA SEINE ET MARNE
En vert les sites inscrits au titre de la directive Oiseaux / En vert brun les sites inscrits au titre de la directive Habitats

FIGURE



Ilots partiellement inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du Marais de la Souche – il s'agit de terres agricoles limitrophes des zones boisées et prairies ; ces dernières zones étant considérées comme des secteurs dépendants càd avec des connexions fonctionnelle et écologique en rapport avec les habitats de la directive européenne ; les habitats étant, eux, au sein des secteurs déterminants, dont, dans cette partie nord du Marais de la Souche, la réserve naturelle des marais de Vesles et Caumont

Aucune surface d'épandage n'est incluse dans la ZPS, zone de protection spéciale prise au titre de la directive oiseaux. Les oiseaux de la Zone de Protection Spéciale pouvant nicher dans des espaces de grandes cultures sont :

- L'Oedicnème criard
- Le busard Saint-Martin
- Le busard des roseaux
- Le hibou des marais.

En cas de découverte de nids, l'animateur du site Natura 2000 sera prévenu :
 Naturagora Développement
 1 chemin du pont de la planche
 02100 Barenton-Bugny
 Tél : 03.22.97.21.00.



Marais de Vesles-et-Caumont

À 15 km de Laon, le marais de Vesles-et-Caumont correspond à la partie nord des marais de la Souche qui s'étendent sur plus de 3000 hectares en Picardie. La réserve naturelle protège 109 hectares de tourbière basse alcaline. (lire la suite de l'article)



TYPE
 Réserve naturelle nationale (RNPN)

CODE
 RMN134 / FR3600134

Id WDPA
 147291

GPS
 49° 39' 49" N, 3° 47' 22" E

SUPERFICIE CLASSÉE
 108,67 hectares

CLASSEMENT
 02/04/1997

RÉGION
 Picardie

DÉPARTEMENT
 Aisne

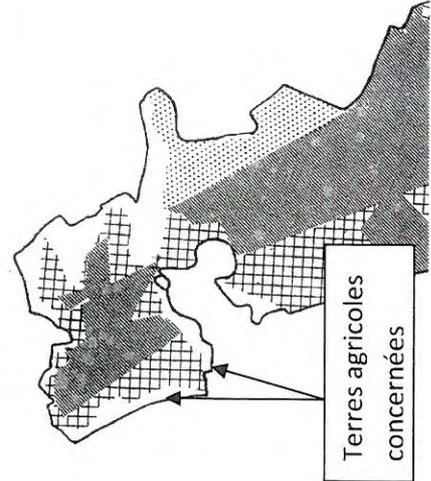
COMMUNE
 Vesles-et-Caumont

MILIEUX
 Tourbières et marais

AUTRES RÉSERVES NATURELLES À PROXIMITÉ

- Landes de Vesgny, Prairies humides de la ferme du Mourlin Fontaine, Marais d'Isle, Monts de Bares, Marais Les trous de Leu, Prairies du val de Sambre

EXTRAIT DU DOCOB 1999



IDENTIFICATION DANS LES MARAIS DE LA SOUCHE DES SECTEURS DE PLUS GRANDS INTERETS PATRIMONIAUX D'APRES LES CRITERES DE LA DIRECTIVE "HABITATS"
 Août 1997

Realisation : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie après la cartographie, l'analyse et les propositions de terrain réalisées par le Conservatoire Régional de Picardie en mai et juillet 1997.

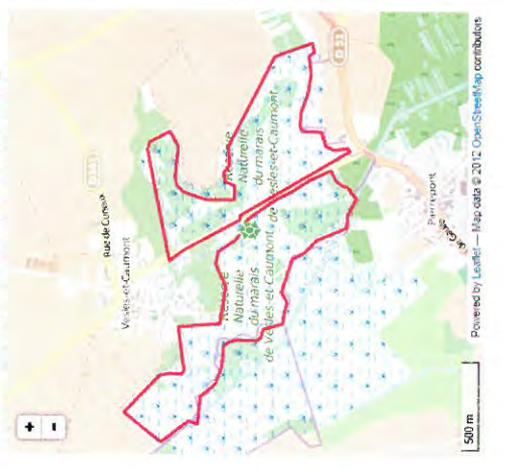
LÉGENDE :

- Secteur principal de plus grand intérêt patrimonial
- Secteur déterminant* (Comprend des habitats déterminants*, à base d'habitats de la Directive d'intérêt européen)
- Secteur dépendant* (Conservations écologiques et fonctionnelles en rapport avec les habitats déterminants* de la Directive)
- Secteur secondaire de plus grand intérêt patrimonial
- Secteur déterminant** (Comprend des habitats complémentaires à base d'habitats de la Directive d'intérêt européen)
- Secteur dépendant** (Comprend des habitats complémentaires à base d'habitats de la Directive d'intérêt européen)

différenciation :

- Les habitats déterminants* comprennent des habitats d'intérêt européen prioritaires à conserver en raison de leur caractère exceptionnel et de leur rareté.
- Les habitats déterminants** comprennent des habitats d'intérêt européen à conserver en raison de leur caractère exceptionnel et de leur rareté.

La réserve naturelle des marais de Vesles-et-Caumont est inscrite au titre de la Directive dans les marais de la Souche.



Powered by Leaflet — Map data © 2012 OpenStreetMap contributors

Agriculture

→ Pas de prairies concernées par le plan d'épandage; seuls les prairies sont visées ici -

Objectifs	Lignes d'actions
1 - Conservation des habitats de la directive présents dans les prairies humides.	1.1 - Mise en place d'un contrat simple avec les exploitants agricoles avec les compensations financières appropriées.
2 - Valoriser et optimiser l'effet épurateur des prairies.	2.1 - Mise en place d'un contrat simple avec les exploitants agricoles avec les compensations financières appropriées.

Eau

Objectifs	Lignes d'actions
1 - Chercher à optimiser la gestion hydraulique des marais en prenant appui sur les structures locales existantes, et en prenant en compte l'existence des habitats de la directive.	1.1 - Bilan des pratiques actuelles notamment en étudiant leurs effets sur les habitats de la directive. 1.2 - Enquête fine auprès des usagers afin d'établir les zones de conflits et les besoins. 1.3 - Proposition d'amélioration de la gestion hydraulique de l'ensemble, en prenant en considération l'existence des habitats de la directive.
2 - Assurer l'alimentation en eau des marais de la Souche.	2.1 - Etablir un bilan hydrologique global.
3 - Assurer une alimentation en eau de bonne qualité.	3.1 - Identifier les sources de pollution. 3.2 - Promouvoir l'amélioration du traitement des rejets industriels et urbains. 3.3 - Promouvoir la maîtrise des rejets diffus d'origine urbaine. 3.4 - En vue de limiter l'enrichissement et la pollution d'origine agricole des eaux d'alimentation des Marais de la Souche dans le Bassin versant : <ul style="list-style-type: none"> - développement de programme de raisonnement des apports d'intrants, application de la directive "Nitrates", sensibilisation aux raisonnements des produits phosphatés, engagement d'une opération "phyto-mieux", - information sur les Process-qualité en agro-alimentaire. 3.5 - Valoriser et optimiser la capacité épuratrice des marais et des prairies humides.

Réalisé dans le cadre des programmes d'actions directive habitats / gestion raisonnée de la fertilité par les plans de fumures et analyses de résidus azotés -

CHARTRE NATURA 2000 DU SITE FR2200390 « MARAIS DE LA SOUCHE »

PRÉAMBULE

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux donne la possibilité aux titulaires de droits réels ou personnels (propriétaires et mandataires) des parcelles situées dans les sites Natura 2000 de signer une charte dite « charte Natura 2000 ».

La charte répond aux enjeux majeurs de conservation définis dans le DOCOB. A chaque site Natura 2000 correspond donc une charte qui lui est propre. Son objectif est d'orienter la gestion de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des habitats d'intérêt communautaire inventoriés. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

La signature d'une charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. Elle comporte des engagements qui pourront faire l'objet de contrôle par l'administration.

La mise en œuvre de cette charte n'est pas rémunérée, mais, en compensation, le signataire est exonéré des parts communales et intercommunales de la TFNB¹. La signature de cette charte permet de remplir l'une des deux conditions pour obtenir une garantie de gestion durable des forêts donnant accès à certaines aides publiques et avantages fiscaux (régime Monichon, impôt de solidarité sur la fortune).

Son territoire d'application couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels.

La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans.

Des contrôles du respect des engagements pris dans la charte seront effectués sur place par les services de la DDAF, l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire d'une charte ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il est à noter, cependant, que le non respect des préconisations listées ci-après sous l'entête « Recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le Préfet.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du signataire et a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation.

Documents à fournir par le signataire :

- une copie de la déclaration d'adhésion, à laquelle est annexée la charte
- un plan de situation
- un extrait de matrice cadastrale récent
- un plan cadastral des parcelles engagées
- une copie des documents d'identité.

La DDAF peut demander ultérieurement à la réception du dossier d'autres pièces (ex : délibération d'un organe compétent).

Documents à fournir par la structure animatrice :

- une carte des grands types de milieux (carte 1)
- une carte de localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (carte 2)
- le cas échéant, une carte comprenant d'autres informations nécessaires pour certains engagements (ex : localisation des éléments fixes du paysage à ne pas détruire EG-5, des nids d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire RG-7) (carte 3)
- une description synthétique des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents.

Pour plus d'informations sur le champ d'adhésion de la charte ou les modalités d'adhésion, consultez la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 30 avril 2007.

¹ TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

GÉNÉRALITÉS (PORTANT SUR TOUT LE SITE)

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- **RG-1** : Chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces.
- **RG-2** : Privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (ex : utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels, utiliser des allume-feux en bois plutôt que des liquides combustibles ou pneus, recourir aux techniques alternatives comme les traitements thermiques pour le désherbage...).
- **RG-3** : Eviter de déposer des rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire (cf carte 2).
- **RG-4** : Eviter de contribuer à l'artificialisation du milieu naturel par la pose de clôtures ou l'installation de bâtiments (cabanes), l'utilisation de matériaux extérieurs au site ou l'introduction d'espèces ornementales (ex : haies de thuyas) ; éviter d'utiliser des bois traités pour les piquets de clôture et autres aménagements (seuils, mobilier de signalisation...) et privilégier si possible les bois certifiés PEFC ou FSC².
- **RG-5** : Eviter de reboucher ou combler tous les trous d'eau créés par l'extraction de souches, sauf s'il existe un risque d'accident.
- **RG-6** : Eviter de laisser à terre ou dans l'eau des déchets et si possible ramasser les déchets existants.
- **RG-7** : Eviter de réaliser des interventions lors des périodes de nidification des oiseaux. En cas de réalisation d'interventions lors de ces périodes, éviter d'intervenir à moins d'une certaine distance des sites identifiés de nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire pour limiter leur dérangement (cf carte 3 si pertinent). Cette distance minimale ainsi que la période de non intervention souhaitables seront précisées par l'animateur en fonction des espèces et des conditions locales.
- **RG-8** : Privilégier une fauche des layons et des accotements de chemins ou de routes après le 1^{er} septembre et avant le 30 mars. Ces dates pourront être précisées par l'animateur en fonction des enjeux relevés sur les parcelles contractualisées. *Hors ZPS*
- **RG-9** : Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine.
- **RG-10** : Prévenir l'animateur³ en cas d'observation ou de suspicions de la présence d'une espèce animale ou végétale invasive (cf liste en annexe I), par exemple la Jussie à grandes fleurs, afin d'étudier au cas par cas les possibilités de lutte et de contrôle.
- **RG-11** : Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'animateur Natura 2000, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

- EG-1** : Ne pas utiliser de liquides combustibles, de pneus ou autres déchets polluants pour l'allumage et l'entretien des feux lors des travaux menés.
 - Points de contrôle : contrôle sur place.
 - Mandat* :
- EG-2** : Ne pas introduire volontairement d'espèces animales ou végétales invasives (cf liste en annexe I).
 - Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire d'espèces invasives depuis la signature de la charte.
 - Mandat* :
- EG-3** : - *Hors activité agricole et forestière* : ne pas épandre de produits phytosanitaires ou fertilisants (minéraux ou

² Deux certifications basées sur des critères de gestion durable : PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) et FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de Bonne Gestion Forestière)

³ L'animateur prendra contact par la suite avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

* En cas d'adhésion conjointe, pour bien repérer les engagements qui concernent le mandataire, on précisera pour les propriétaires les types de mandats éventuels et la date de leur renouvellement. Pour les mandataires, on précisera le mandat qui permet de souscrire à l'engagement.

azotés), sauf traitements spécifiques prévus dans le DOCOB.

- Pour les activités agricole et forestière : ne pas utiliser de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants à moins de 50m des cours d'eau soumis à la conditionnalité des aides PAC et des plans d'eau. (Rappelons qu'en raison de leur toxicité, la réglementation impose que certains produits ne soient utilisés qu'au-delà d'une distance supérieure à 50m ; pour ces produits, il convient évidemment de respecter la réglementation qui est plus stricte que cet engagement.)

- Points de contrôle : contrôle sur place.

- Mandat* :

Respecté par le plan d'épandage

- EG-4** : Ne pas réaliser de travail du sol superficiel ou profond (ni labour, ni retournement, ni mise en culture) sur les habitats ouverts relevant de la Directive Habitats (cf carte 2) sauf travaux d'entretien ou de restauration de milieux naturels.

- Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction volontaire des habitats d'intérêt communautaire.

- Mandat* :

Hors habitats ouverts Zsc - voir cartographie DOCOB -

- EG-5** : Ne pas détruire les talus, haies (sauf les haies de résineux), murets, bosquets, arbres isolés ou autres éléments structurant le paysage sauf s'il y a risque d'accident (cf carte 3) ou dans le cas de travaux de restauration d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire et après autorisation de la structure animatrice .

- Points de contrôle : contrôle de l'absence de dégradation de ces éléments.

- Mandat* :

- EG-6** : Informer les mandataires, prestataires ou personnels intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier le cas échéant les travaux à des prestataires spécialisés. Modifier si besoin les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements et recommandations de la charte.

- Points de contrôle : contrôle des mandats, des demandes de devis et cahiers des clauses techniques.

- Mandat* :

- EG-7** : Autoriser, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de permettre que soit menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifié le classement du site Natura 2000. Le titulaire des droits réels ou personnels sera préalablement informé par courrier de la date de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser au moins 3 semaines à l'avance et autorisera l'accès sous réserve que les conditions de sécurité le permettent (chasse, exploitation forestière en cours, troupeaux en place...). La réalisation de ces inventaires de suivi sera réalisée par le personnel habilité des structures légitimes dans le cadre de Natura 2000 (structure animatrice ou son prestataire, services de l'Etat). Les personnes réalisant ces opérations le font sous leur propre responsabilité.

- Points de contrôle : contrôle des comptes rendus des opérations d'inventaire et d'évaluation réalisés par l'animateur.

- Mandat* :

- EG-8** : Ne pas détruire ou dégrader volontairement un habitat naturel ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire (cf carte 2).

- Points de contrôle : contrôle de l'absence de dégradation de ces éléments.

- Mandat* :

FORMATIONS HERBEUSES (hors zones humides : prairies permanentes hors prairies humides, pelouses)

RECOMMANDATIONS

- **R-herb-1** : Favoriser l'entretien et le maintien des pelouses et prairies par pâturage extensif ou par fauche exportatrice.
- **R-herb-2** : Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements.

ENGAGEMENTS

- E-herb-1** : S'il y a pâturage, ne pas affourager sur les habitats relevant de la Directive sauf autorisation exceptionnelle de la DDAF, après avis de la structure animatrice.

- Points de contrôle : contrôle sur place.

- Mandat* :

EXTRAIT DOC 1999 puis 2001
(cartographie a évolué sur le temps)

IDENTIFICATION DANS LES MARAIS DE LA SOUCHE
DES SECTEURS DE PLUS GRANDS INTÉRÊTS PATRIMONIAUX
D'APRÈS LES CRITÈRES DE LA DIRECTIVE "HABITATS"
Août 1997

Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie d'après la cartographie, l'analyse et les prospections de terrain réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul entre mai et juillet 1997.

LÉGENDE :

Secteur principal de plus grand intérêt patrimonial



- Secteur déterminant* (Complexe d'habitats déterminants*, à base d'habitats de la Directive d'intérêt européen)



- Secteur dépendant* (Connexions écologiques et fonctionnelles en rapport avec les habitats déterminants* de la Directive)

Secteur secondaire de plus grand intérêt patrimonial



- Secteur déterminant* (Complexe d'habitats complémentaires, à base d'habitats de la Directive d'intérêt européen)



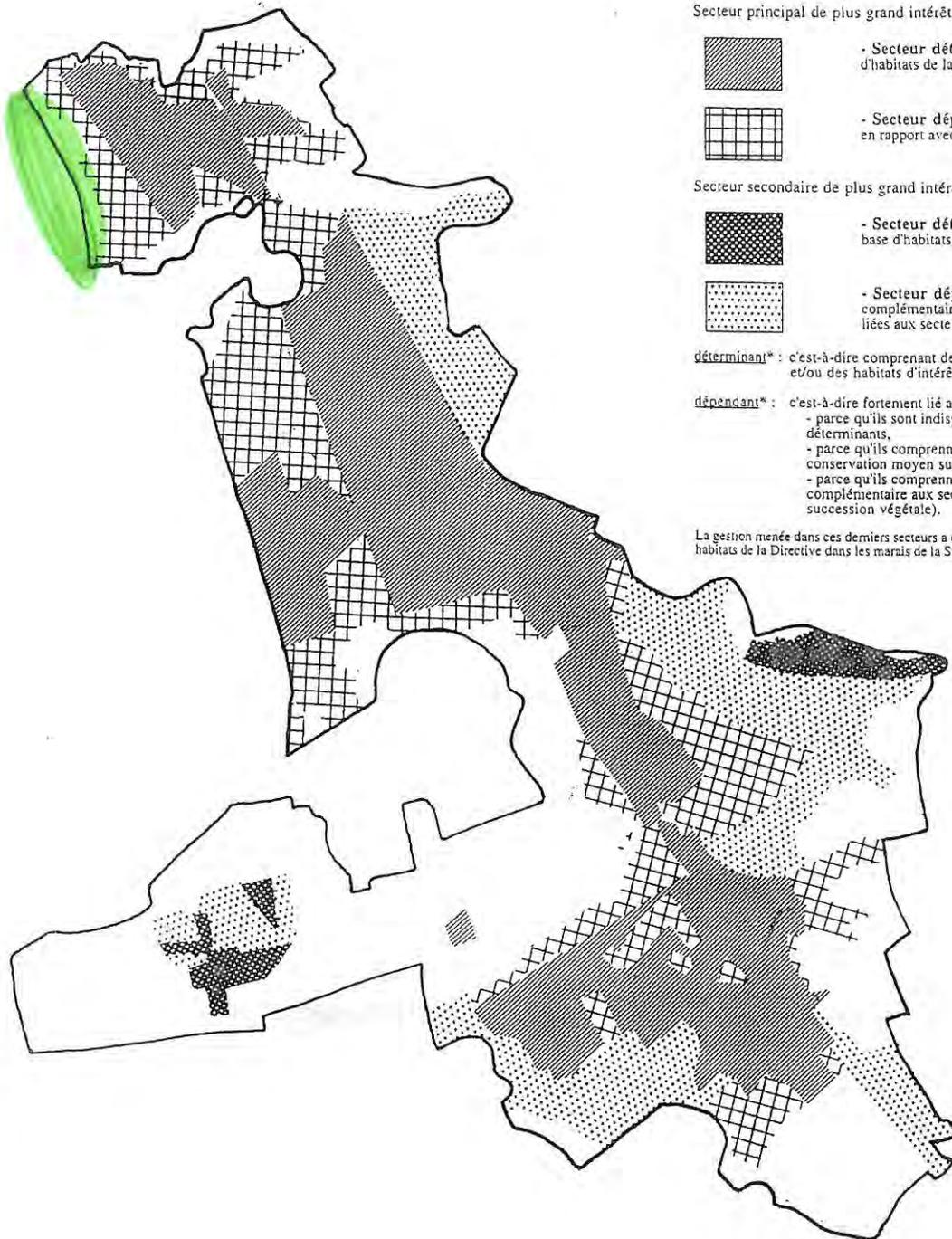
- Secteur dépendant* (Connexions écologiques et fonctionnelles complémentaires de la Directive et les autres habitats d'intérêt européen liées aux secteurs principal et secondaire de plus grand intérêt patrimonial)

déterminant* : c'est-à-dire comprenant des habitats d'intérêt européen prioritaires à conserver et/ou des habitats d'intérêt européen en bon état de conservation.

dépendant* : c'est-à-dire fortement lié aux secteurs déterminants soit :

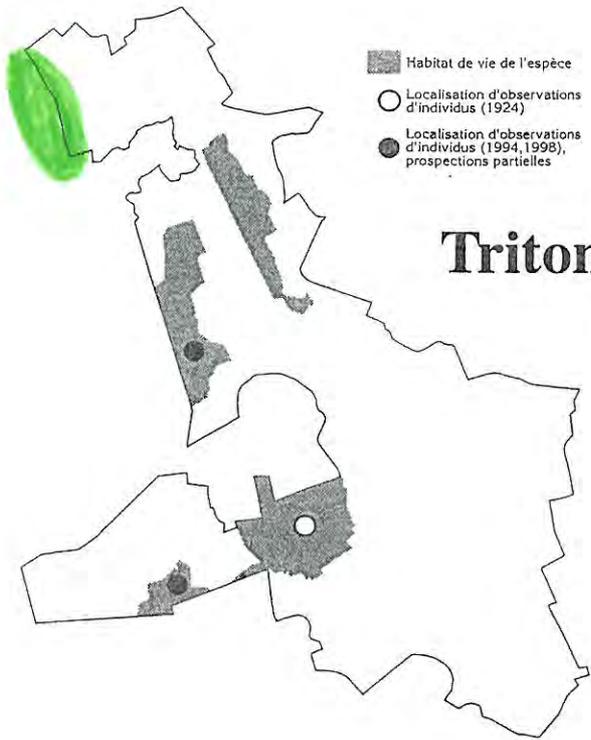
- parce qu'ils sont indispensables au maintien de la qualité des secteurs déterminants,
- parce qu'ils comprennent des complexes d'habitats de la Directive en état de conservation moyen susceptible de restauration,
- parce qu'ils comprennent des complexes d'habitats de la Directive complémentaire aux secteurs déterminants (faisant souvent partie de la même succession végétale).

La gestion menée dans ces derniers secteurs a directement une influence sur la qualité et la représentativité des habitats de la Directive dans les marais de la Souche.



EXTRAITS DOCS 1999
mars 2001

(cartographie a
évolué sur la
limite ?)

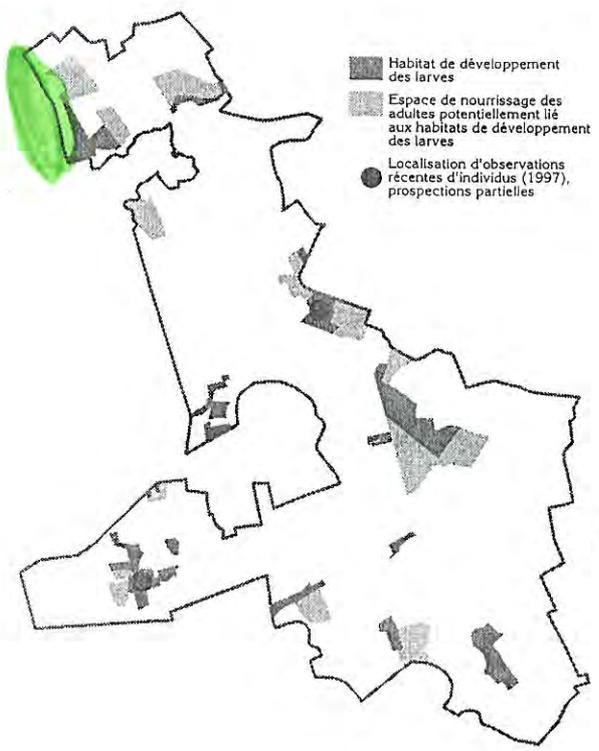


Triton crêté



Leucorrhine à gros thorax

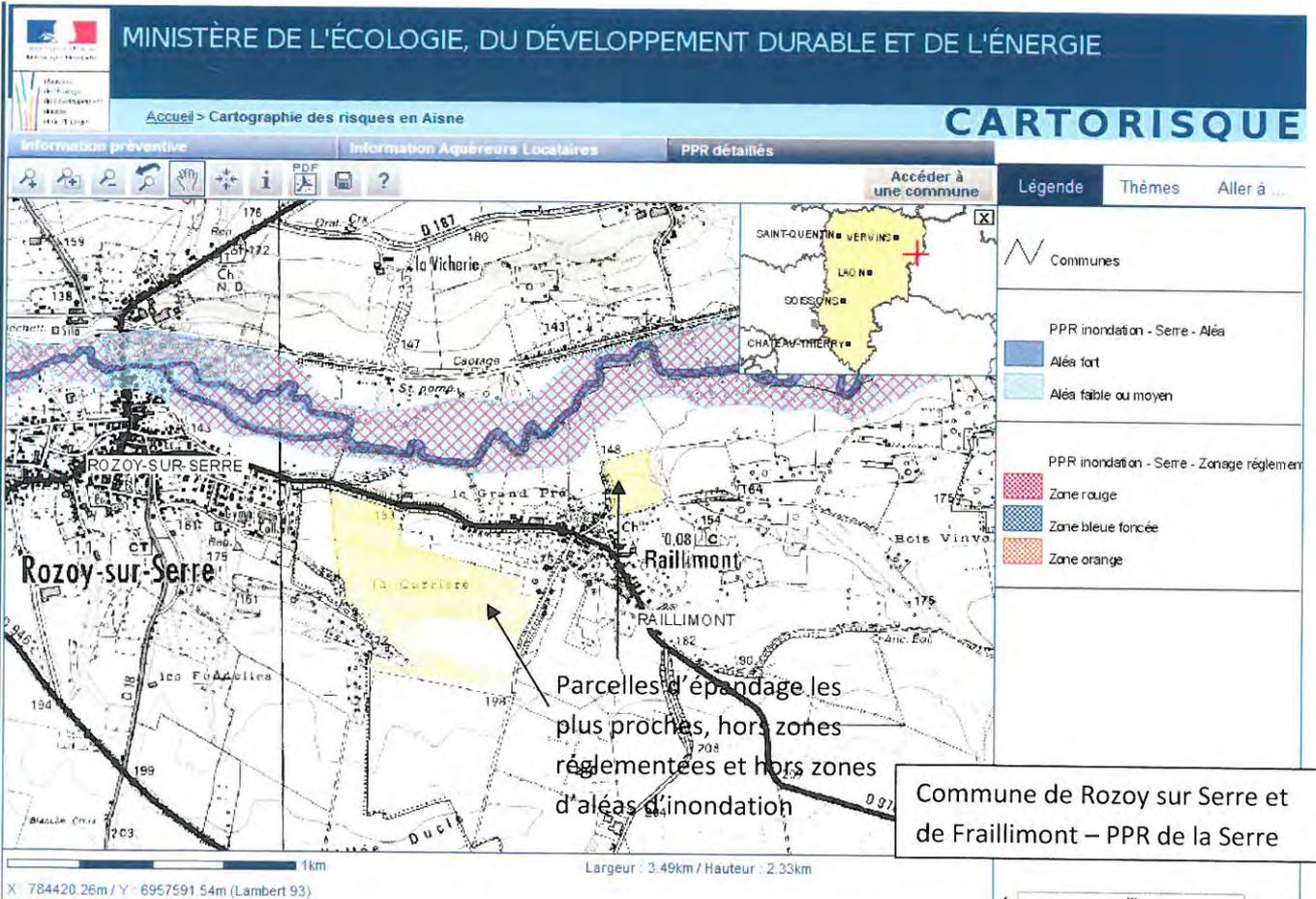
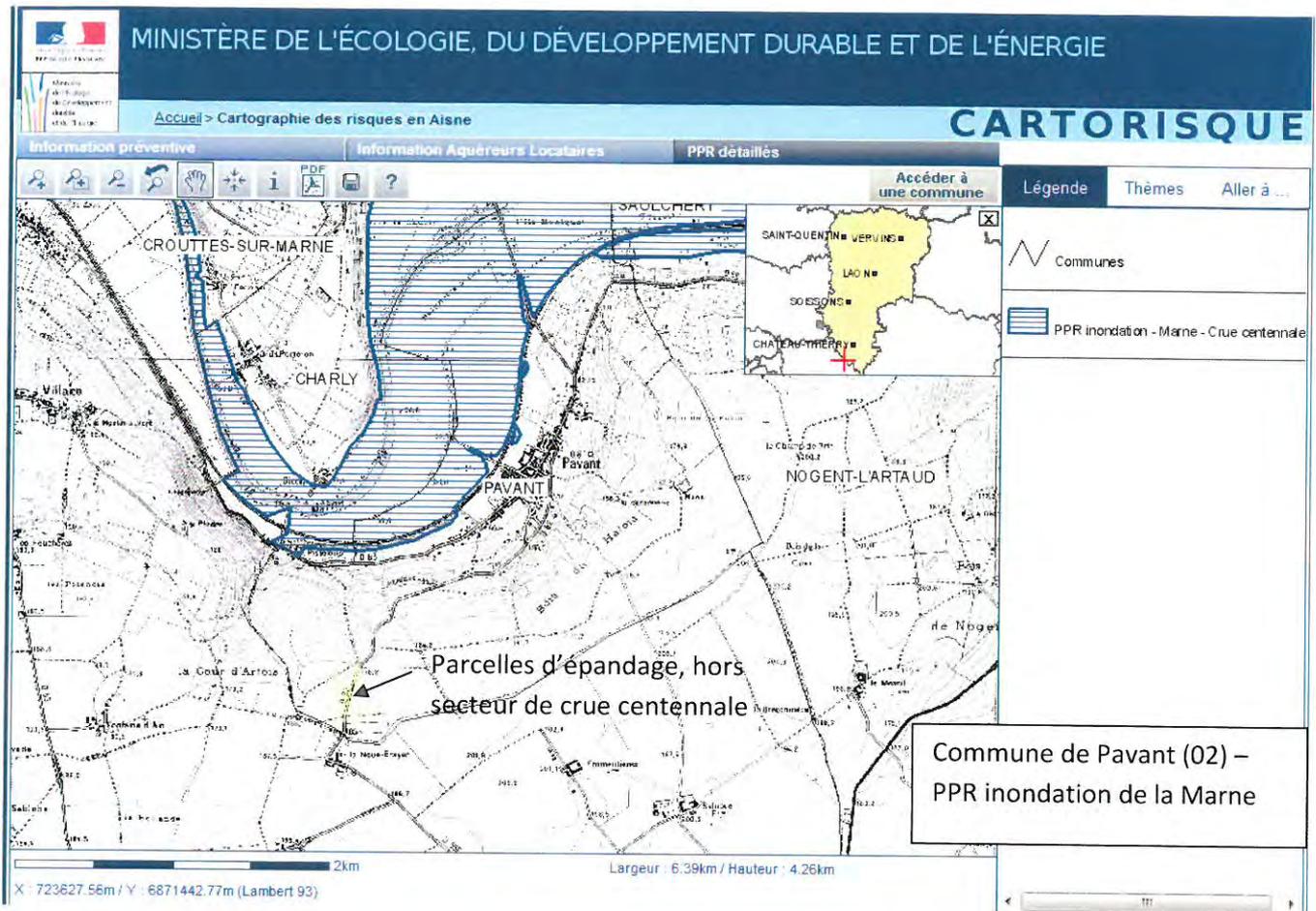
(libelle)



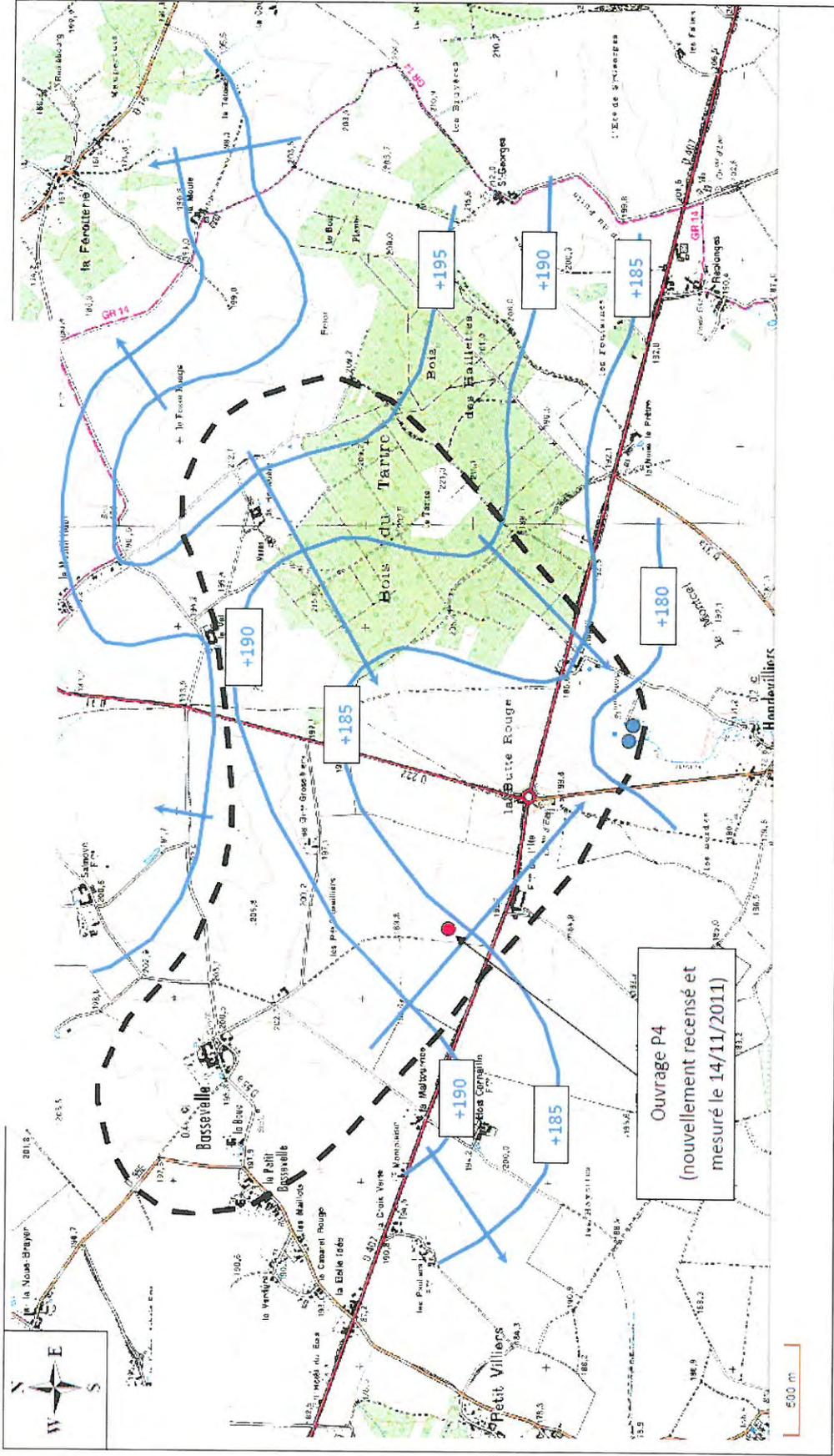
Cuivré des marais

(papillon)

CARTOGRAPHIE DES ZONES REGLEMENTEES PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION



AIRE D'ALIMENTATION



OBJECTIFS DU PROGRAMME

OBJECTIF NITRATES

« Inversion de la tendance actuelle »

- Le programme d'actions doit permettre d'inverser les teneurs en Nitrates des eaux captées par le forage H2 pour atteindre **du seuil d'action renforcée fixé à 37.5 mg/l (75% de la norme)**, conformément aux objectifs fixés par le SDAGE Seine Normandie à l'horizon 2015 pour l'eau souterraine destinée à la production d'eau potable
- Le programme d'actions doit stabiliser les teneurs en Nitrates des eaux captées par le forage H1 au **seuil d'action renforcée fixé à 37.5 mg/l (75% de la norme)**

OBJECTIF PESTICIDES

« Non dégradation de la situation actuelle »

- **Quelle que soit la molécule, le programme d'actions doit permettre de ne pas dégrader l'état actuel et d'éviter ainsi l'émergence d'autres molécules à des concentrations significatives.**
- **Retour naturel à des teneurs inférieures à la norme sur la qualité des eaux brutes sur les substances individuelles (cas général concentration de la substance < 0,1µg/l) et sur la somme des pesticides (< 0,5 µg/l).**

OBJECTIF AUTRES POLLUANTS

« Non dégradation de la situation actuelle »

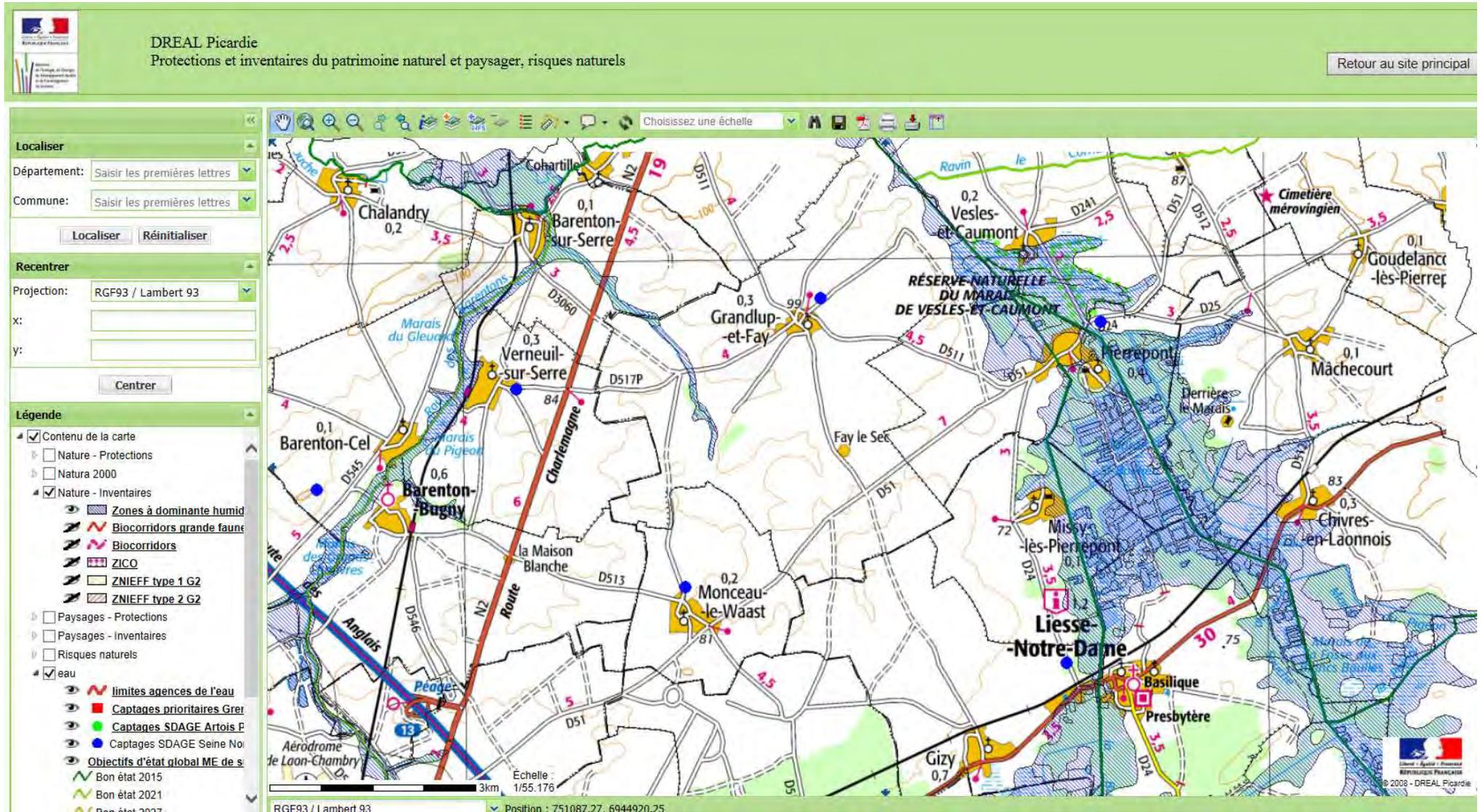
- **Quelle que soit la molécule, le programme d'actions doit permettre de ne pas dégrader l'état actuel et d'éviter ainsi l'émergence d'autres molécules à des concentrations significatives.**

ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AU CONTEXTE DE L'AAC

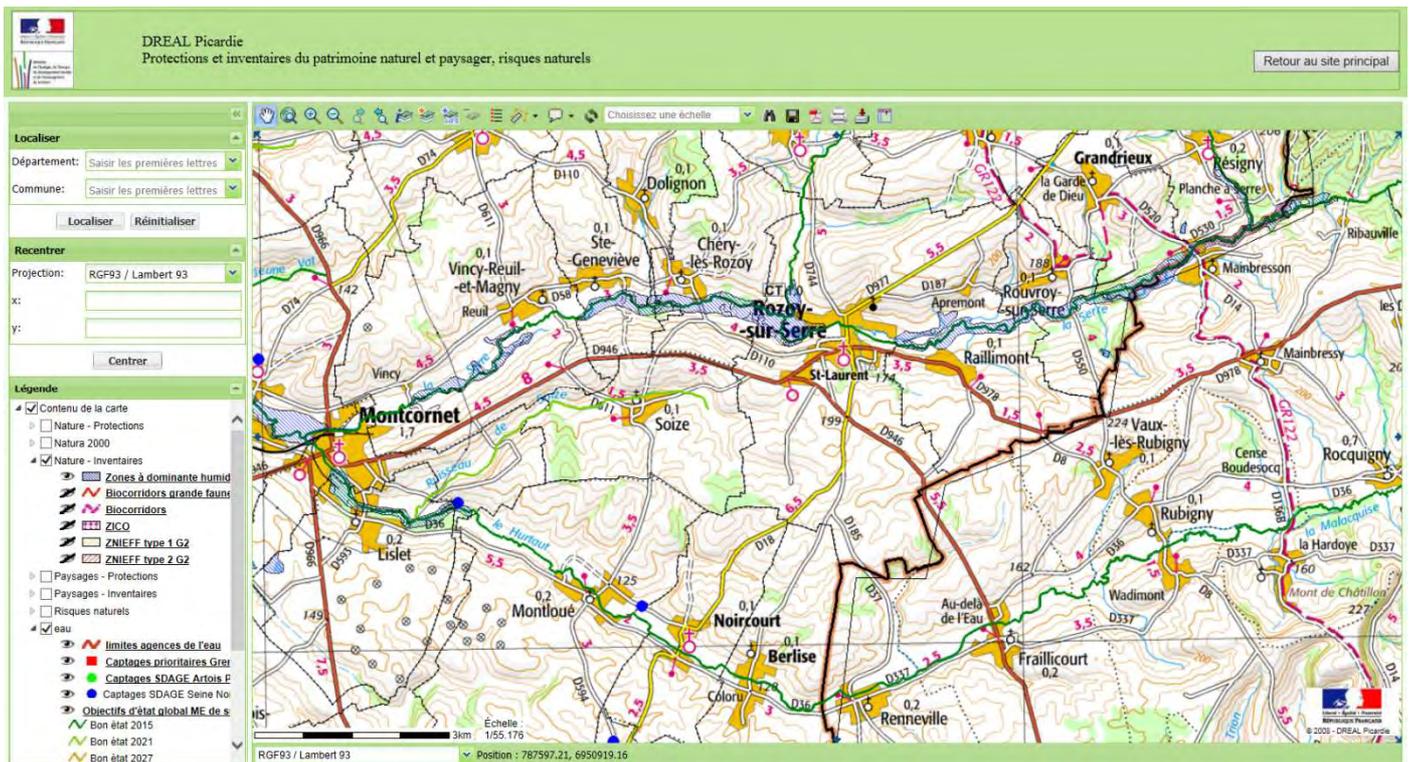
Les actions proposées sont les suivantes :

- A3 - Organiser des formations/journées techniques/visites de ferme orientées par exemple vers la gestion de l'interculture, l'optimisation des intrants dans un but environnemental, les techniques alternatives, les systèmes économes en intrants
- A4 - Proposer un suivi individuel orienté vers la réduction des risques de transferts, vers l'optimisation des intrants dans un but environnemental, la conception de systèmes de culture économes en intrants
- A5 - Organiser un retour d'expérience sur les résultats du réseau de mesure des reliquats d'azote en entrée d'hiver
- A6 - Proposer l'emploi de molécules alternatives en cas de détection de molécule phytosanitaire dans les eaux brutes captées

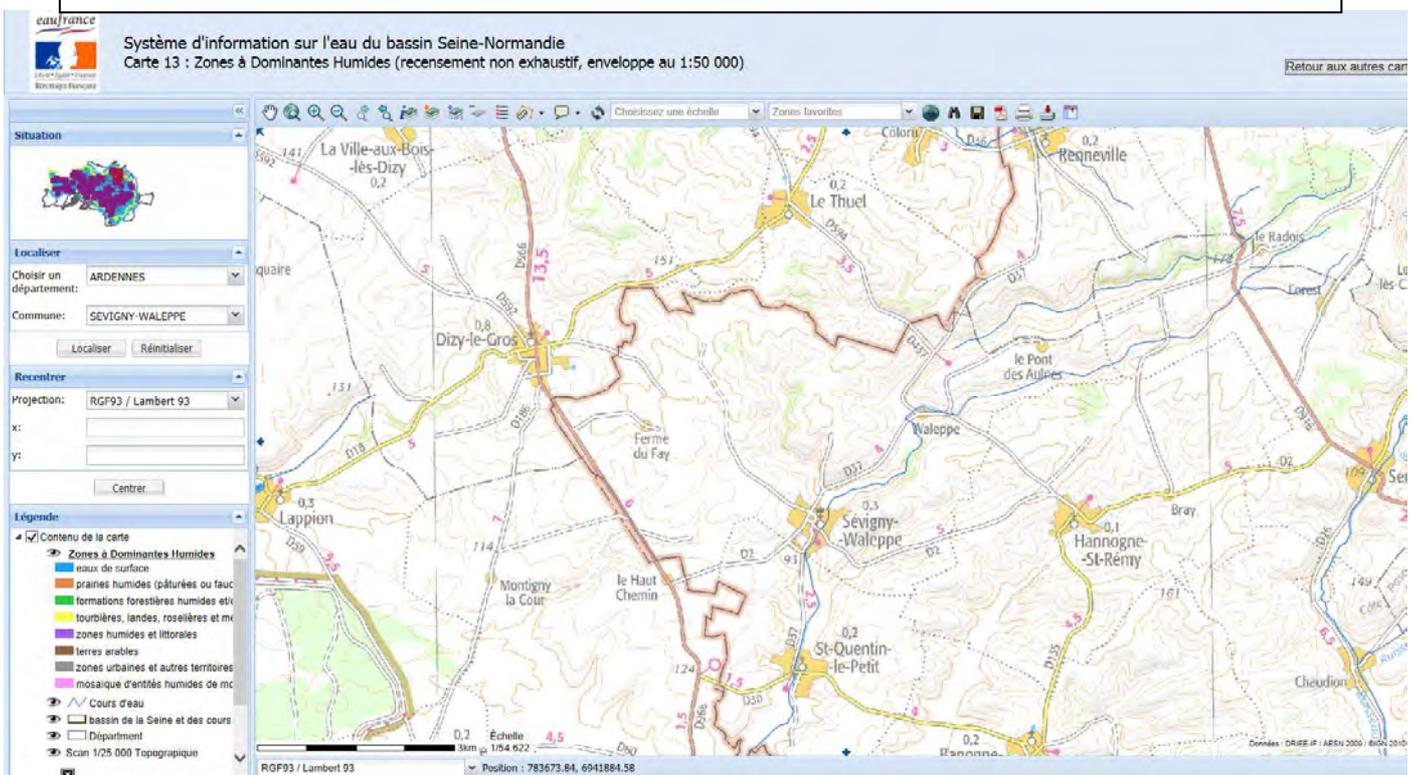
ZONES A DOMINANTES HUMIDES SUR LES SECTEURS D'EPANDAGE

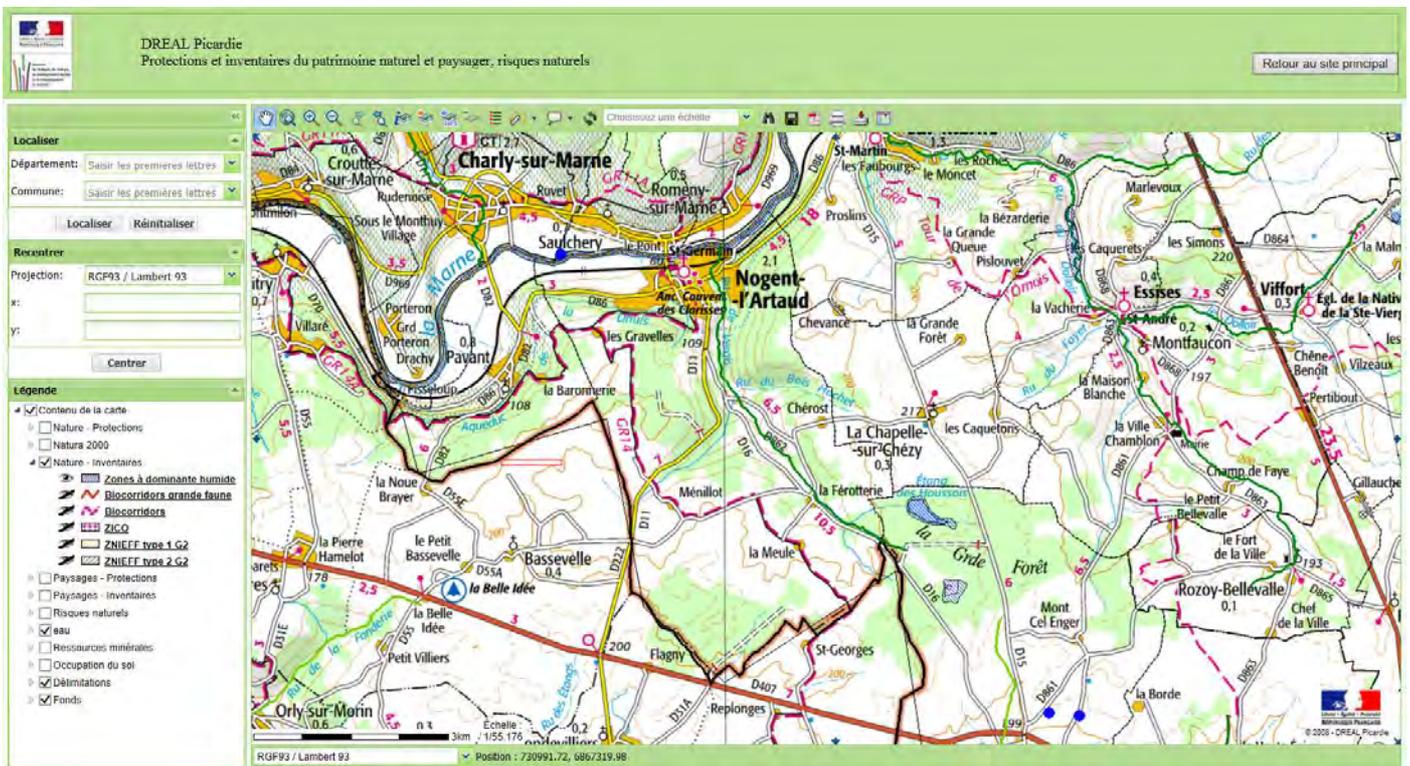


Sur le secteur d'épandage du Laonnois, les zones à dominante humide sont celles du Marais de la Souche, concordant également avec le réseau Natura 2000 ; puis les vallées des Barentons et de la Souche, de la Serre, sans superposition avec les îlots d'épandage du digestat liquide. (source : DREAL Picardie)

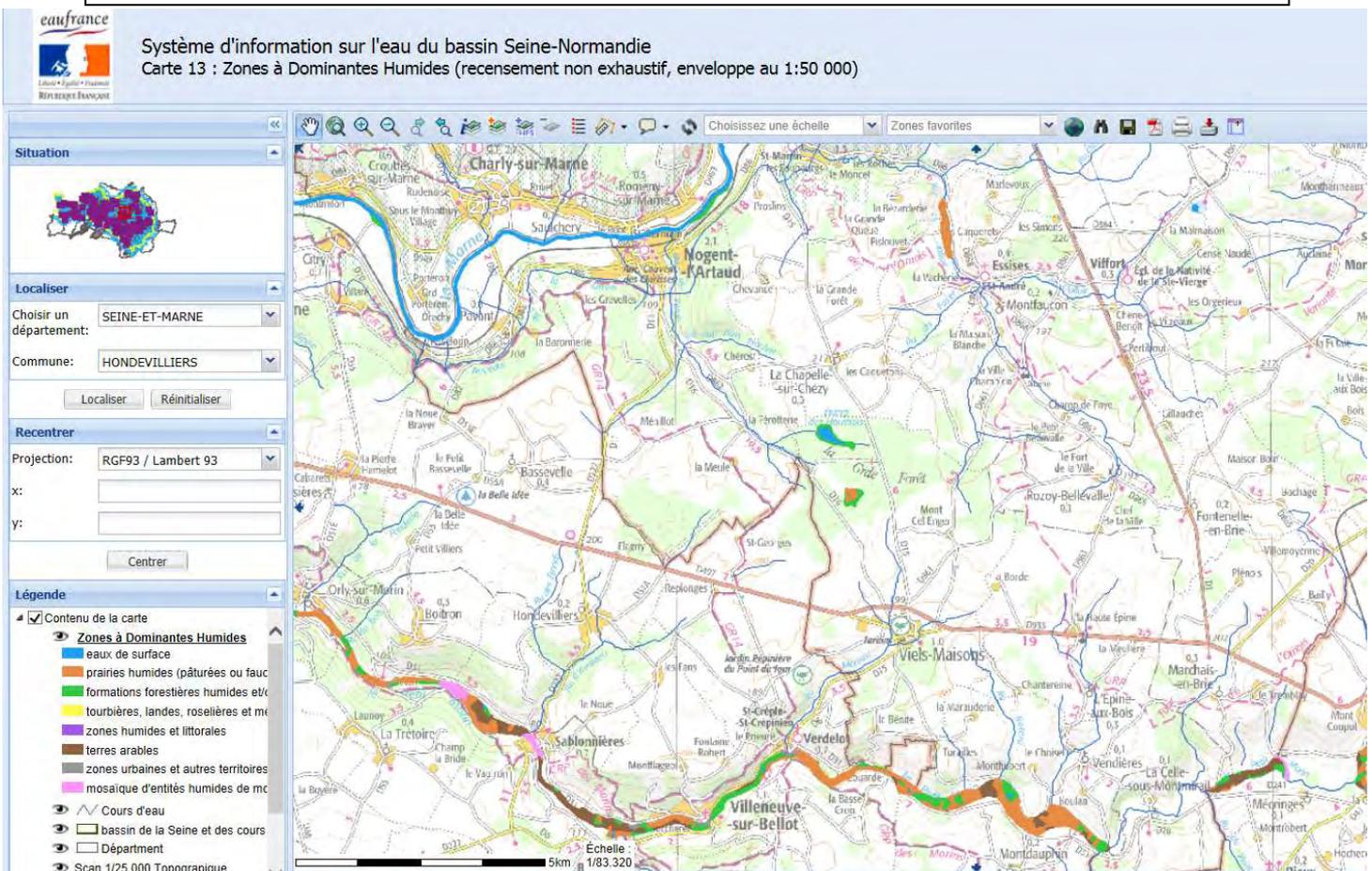


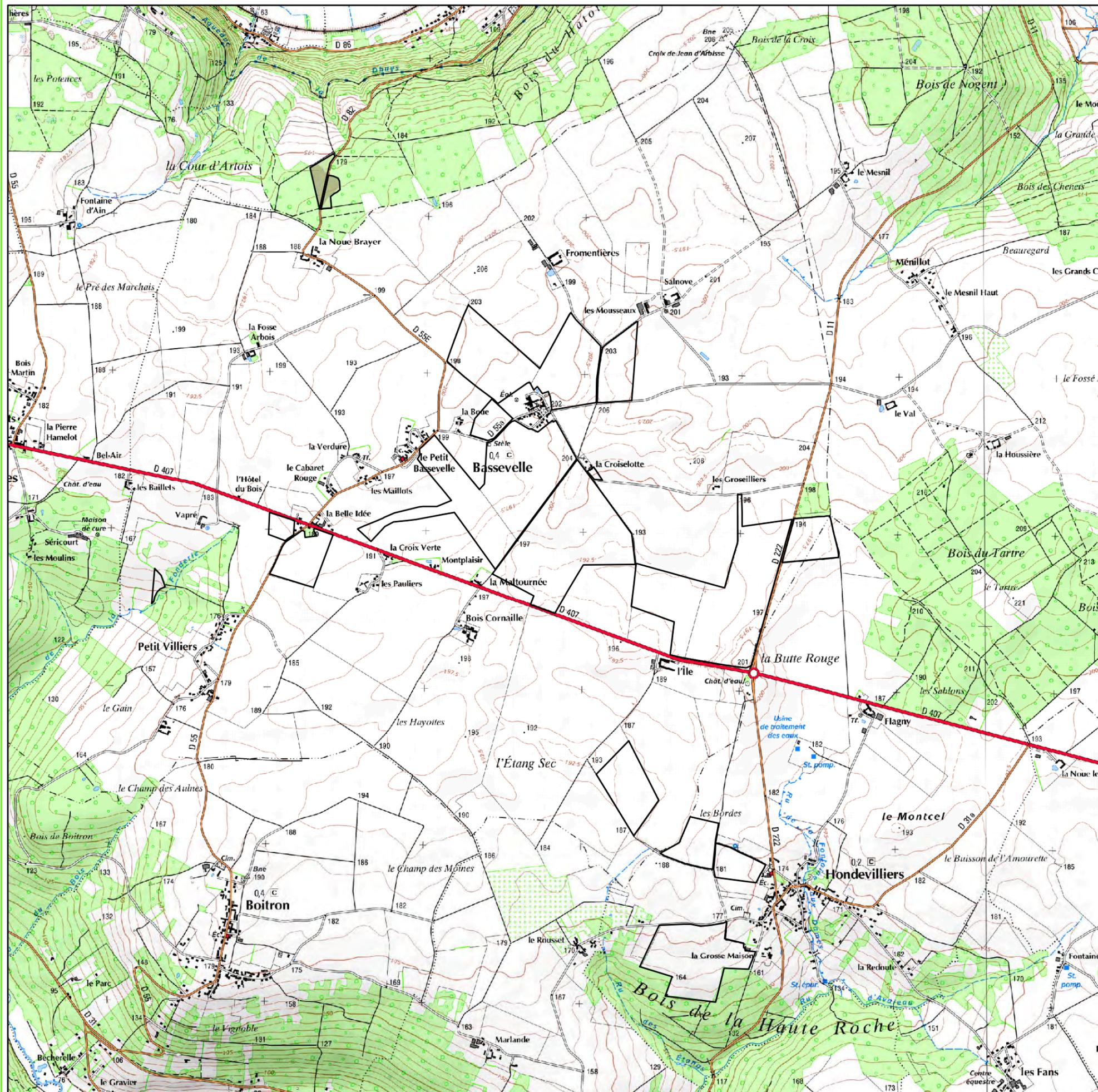
Sur le secteur d'épandage en frontière Aisne Ardennes, les zones à dominante humide sont localisées en vallée de la Serre, sans superposition avec les îlots d'épandage du digestat solide, seul digestat qui sera utilisé sur ce secteur (sources : DREAL Picardie et système d'information bassin Seine Normandie)





Sur le secteur d'épandage en frontière Aisne Seine-et-Marne, les zones à dominante humide sont essentiellement localisées en vallée de la Marne et du Petit Morin. Aucune n'est en superposition avec les îlots d'épandage du digestat solide, seul digestat qui sera utilisé sur ce secteur (sources : DREAL Picardie et système d'information bassin Seine Normandie)





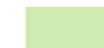
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

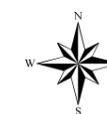
Carte des textures de surface et de l'hydromorphie

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

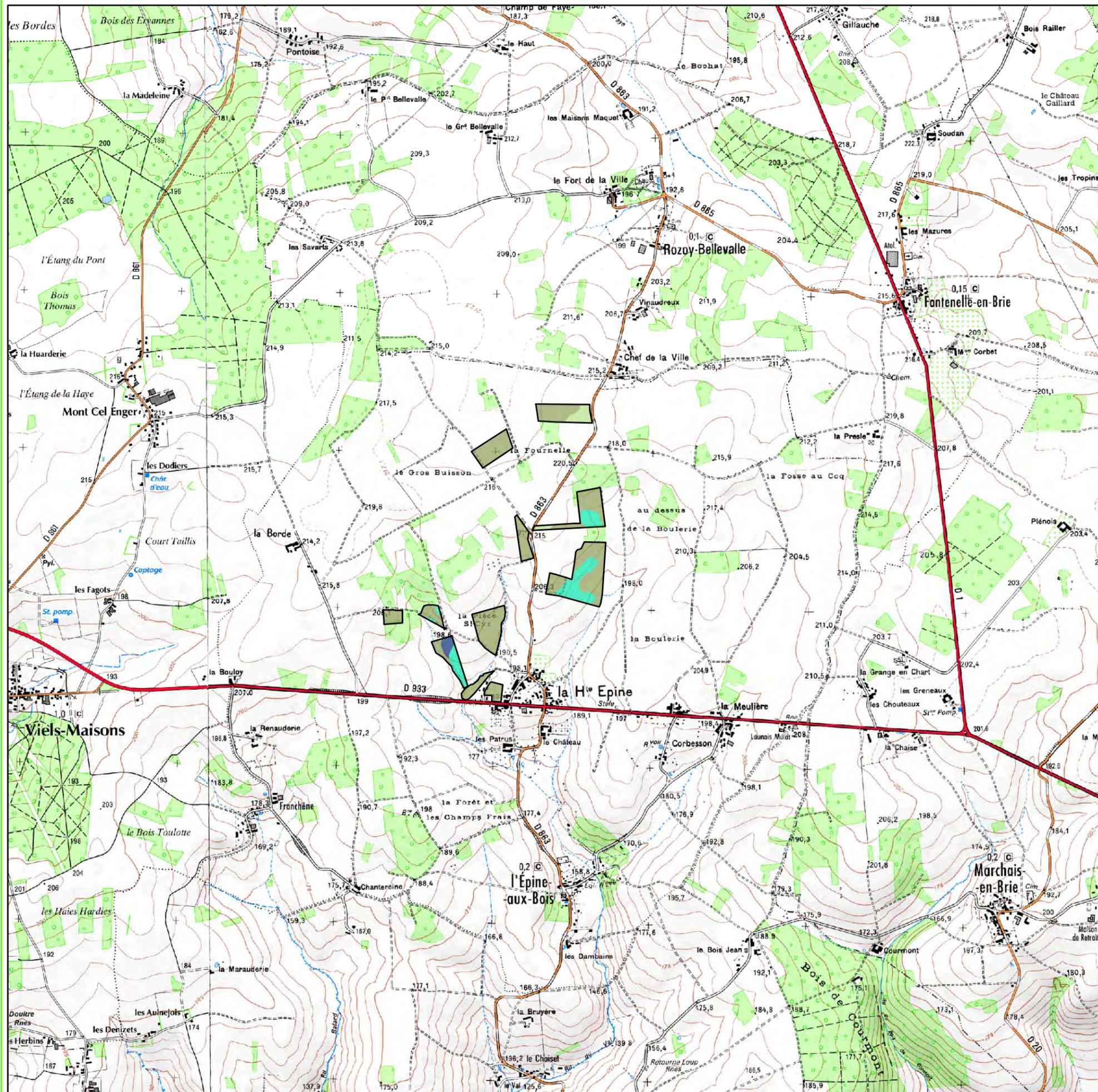
 Limite d'ilot

Textures de surface :

-  Absence de données
-  Limon moyen
-  Limon argileux



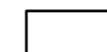
0 200 400 800
 Mètres



SARL A.M. ATHIES METHANISATION

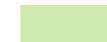
Carte des textures de surface et de l'hydromorphie

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 Limite d'ilot

Textures de surface :

 Absence de données

 Limon moyen

 Limon argileux

 Argile limoneuse

 Argile lourde



0 200 400 800
 Mètres

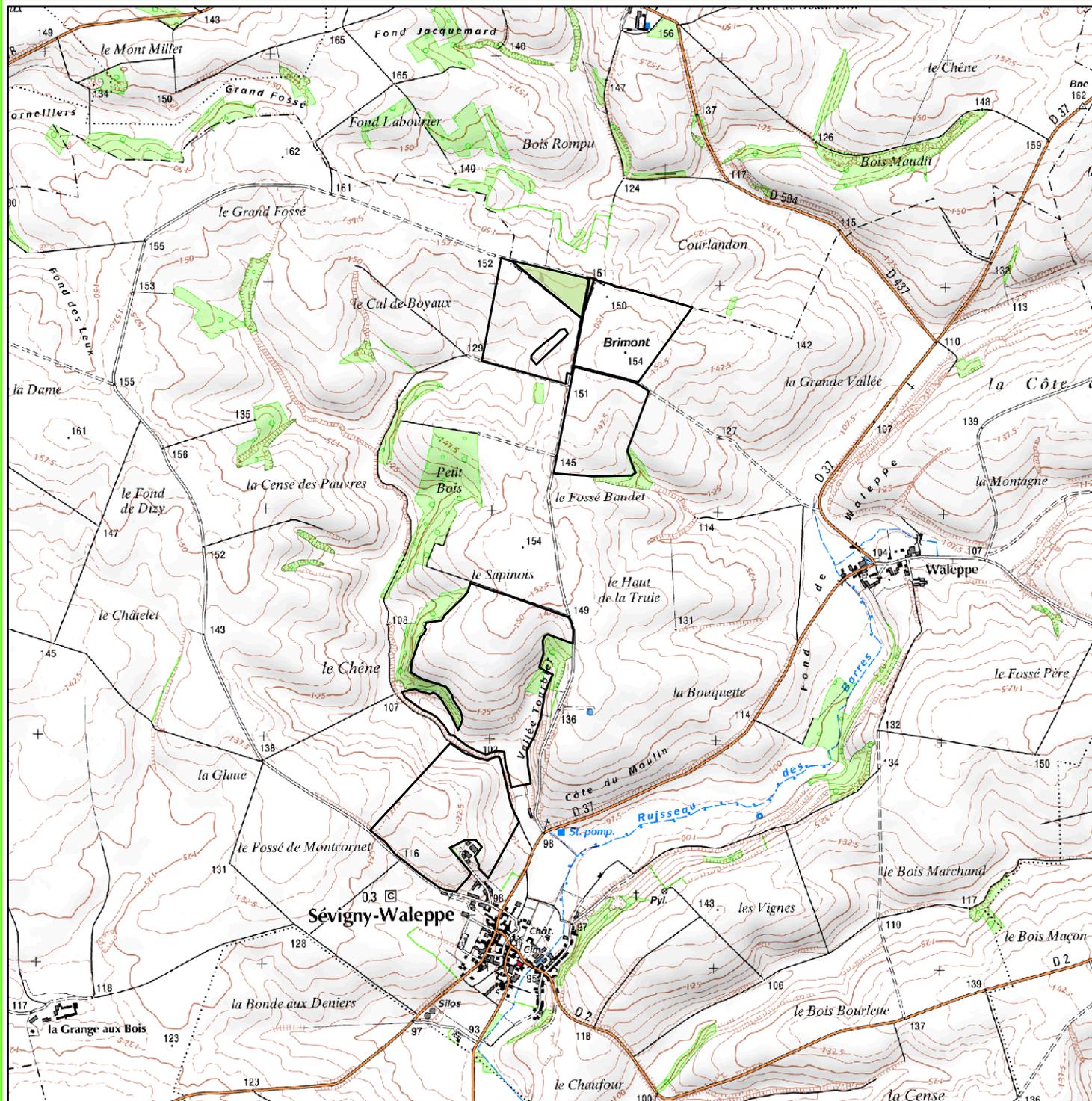
SARL A.M. ATHIES METHANISATION Carte des textures de surface et de l'hydromorphie

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Textures de surface :

-  Absence de données
-  Limon sablo argileux
-  Limon argilo-sableux
-  Limon moyen
-  Limon argileux
-  Argile limoneuse
-  Argile
-  Argile lourde



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Carte des textures de surface et de l'hydromorphie

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Textures de surface :

-  Absence de données
-  Limon sablo argileux
-  Limon argilo-sableux
-  Limon moyen
-  Limon argileux
-  Argile limoneuse
-  Argile
-  Argile lourde

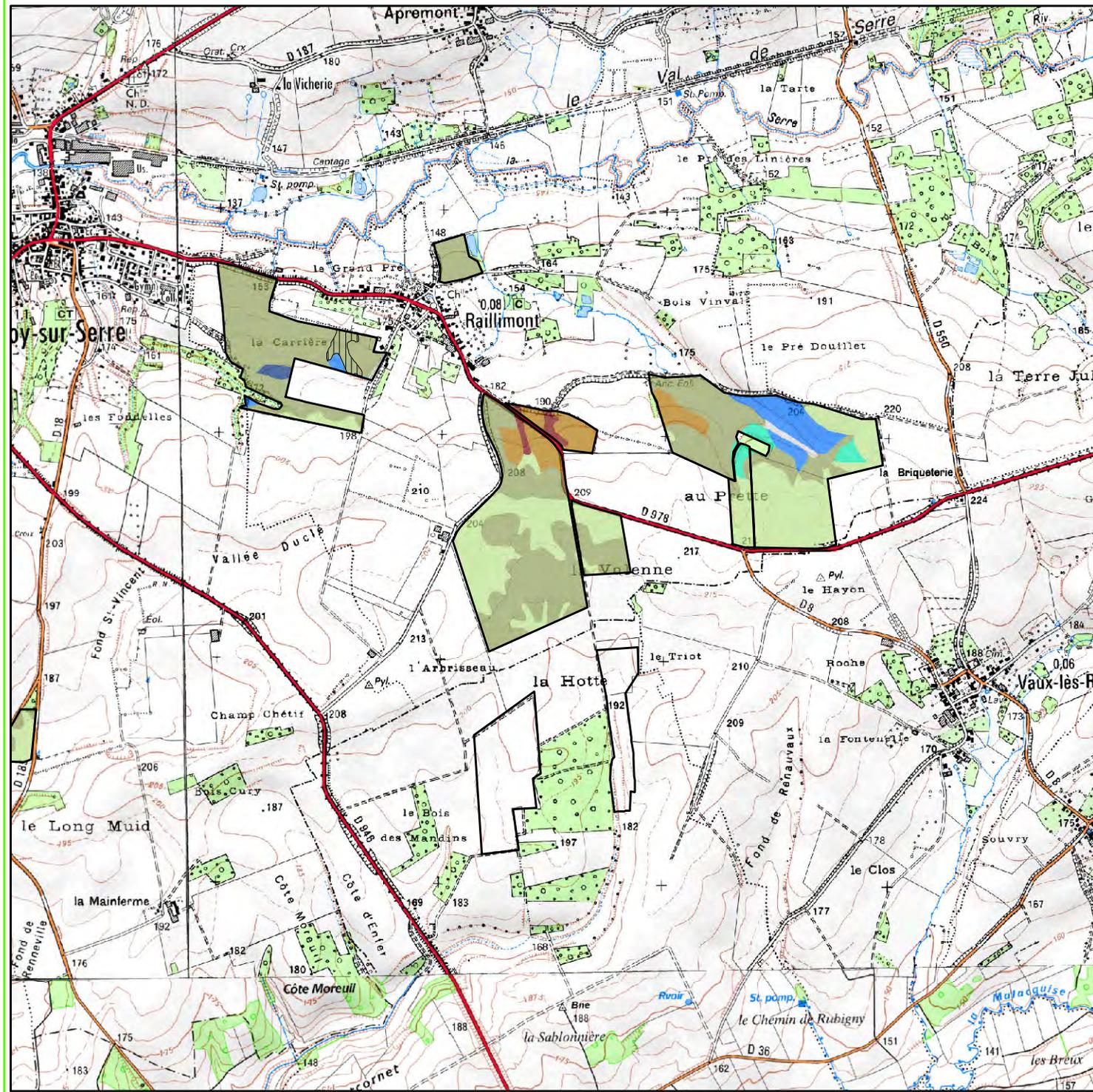


0 200 400 800
 Mètres



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte des textures de surface
et de l'hydromorphie

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

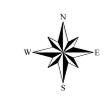


 Limite d'ilot

- Textures de surface :
-  Absence de données
 -  Limon sablo argileux
 -  Limon argilo-sableux
 -  Limon moyen
 -  Limon argileux
 -  Argile limoneuse
 -  Argile
 -  Argile lourde

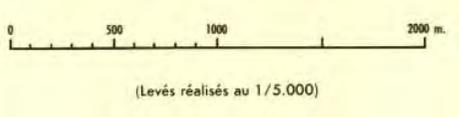
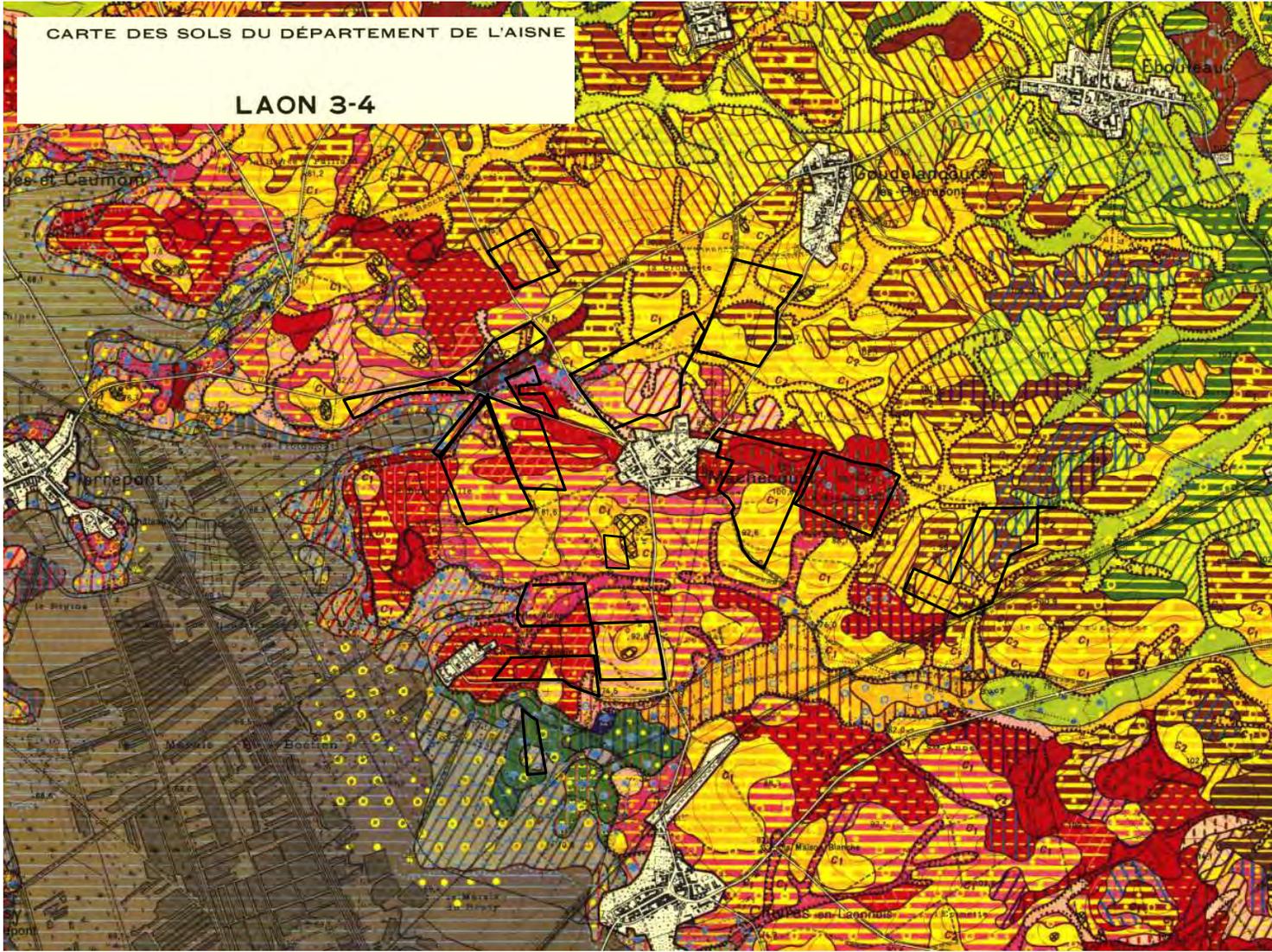
Hydromorphie :

 Sols à drainage interne très faible



CARTE DES SOLS DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

LAON 3-4



SECTEUR DE MACHECOURT

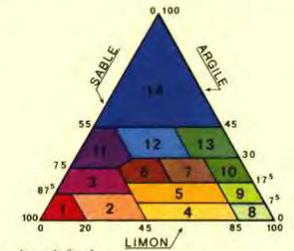
Les sols sont sableux (teinte rouge majoritairement sur le parcellaire d'épandage) essentiellement, sauf à proximité du marais de la Souche au sud ouest où les sols sont argileux (teinte vert foncé) et sur l'est où les sols présentent des textures plus limoneuses (teinte vert clair).

Textures

Le triangle des textures est une représentation graphique indiquant les proportions d'argile (fraction inférieure à 2 microns), de limon (2 à 50 microns), de sable (50 microns à 2 mm). Il est ainsi divisé en zones qui définissent les classes texturales.

Nomenclature :

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Sable argileux
- 4 - Limon léger sableux
- 5 - Limon moyen sableux
- 6 - Limon sablo-argileux
- 7 - Limon argilo-sableux
- 8 - Limon léger
- 9 - Limon moyen
- 10 - Limon argileux
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde
- 15 - Tourbe
- 16 - Sols moyennement organiques



= teinte gris foncé
= teinte gris clair

Profondeurs :

Représentation des textures apparaissant :

- en surface : teinte plate
- entre 20 et 40 cm : /
- entre 40 et 60 cm : \
- entre 60 et 80 cm : / \
- entre 80 et 120 cm : - - -

Substrats

Nature :

- Craie : [horizontal line]
- Matériau crayeux hétérogène : [dotted line]

Profondeurs :

- entre 0 et 15 cm : [shaded area]
- entre 15 et 50 cm : [horizontal line]
- entre 50 et 85 cm : [horizontal line]
- entre 85 et 120 cm : [horizontal line]

Teneur en calcaire

- Légerement calcaire : 2 à 10 % [dotted line]
- Moyennement calcaire : 10 à 25 % [dotted line]
- Fortement calcaire : 25 à 55 % [dotted line]

Economie en eau

- Sols à drainage interne modéré :
 - Phénomènes de glyeification faiblement marqués n'apparaissant que profondément.
- Sols à drainage interne imparfait :
 - Phénomènes de glyeification modérément marqués débutant à profondeur moyenne.
- Sols à drainage interne faible :
 - Phénomènes de glyeification nettement marqués débutant à faible profondeur.
- Sols à drainage interne très faible :
 - Phénomènes de glyeification nettement marqués débutant dès la surface. Matrice très fortement réduite, au moins sur une partie du profil.
- Sols à drainage interne assez pauvre :
 - Phénomènes de glyeification fortement marqués débutant dès la surface ou à faible profondeur. Horizon réduit apparaissant dans le bas du profil. Nappe phréatique à caractère permanent entre 80 et 120 cm.
- Sols à drainage interne pauvre :
 - Phénomènes de glyeification très fortement marqués dès la surface. Horizon réduit apparaissant à profondeur moyenne. Nappe phréatique à caractère permanent, entre 40 et 80 cm.
- Sols à drainage interne très pauvre :
 - Phénomènes de glyeification très fortement marqués en surface et horizon réduit apparaissant à faible profondeur. Nappe phréatique à caractère permanent avant 40 cm.

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Carte de la sensibilité des sols au lessivage de l'azote

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

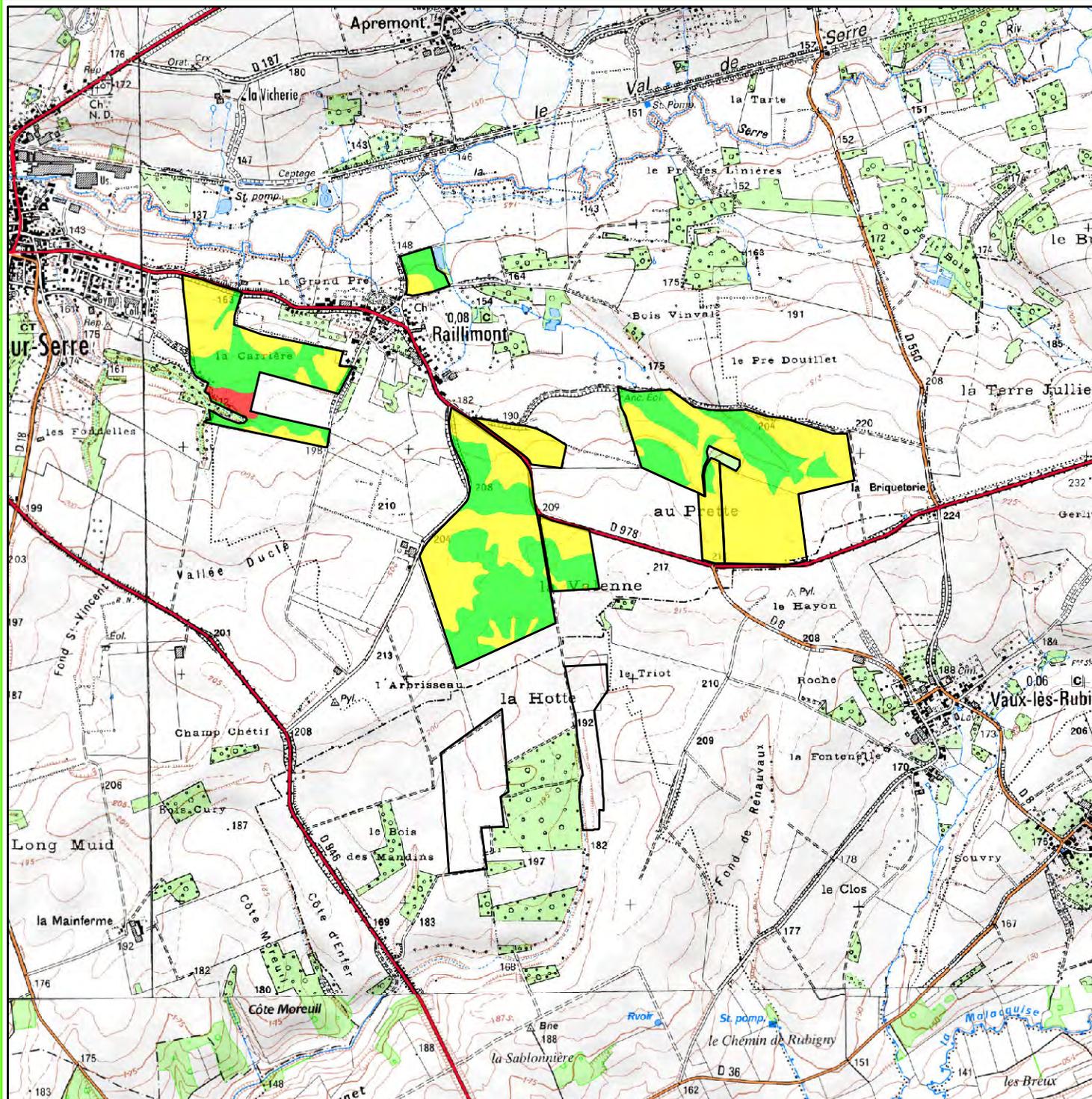
 Limite d'ilot

Sensibilité des sols
au lessivage de l'azote :

-  Faible
-  Moyenne
-  Forte



0 200 400 800
 Mètres



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Carte de la sensibilité des sols au lessivage de l'azote

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Sensibilité des sols
au lessivage de l'azote :

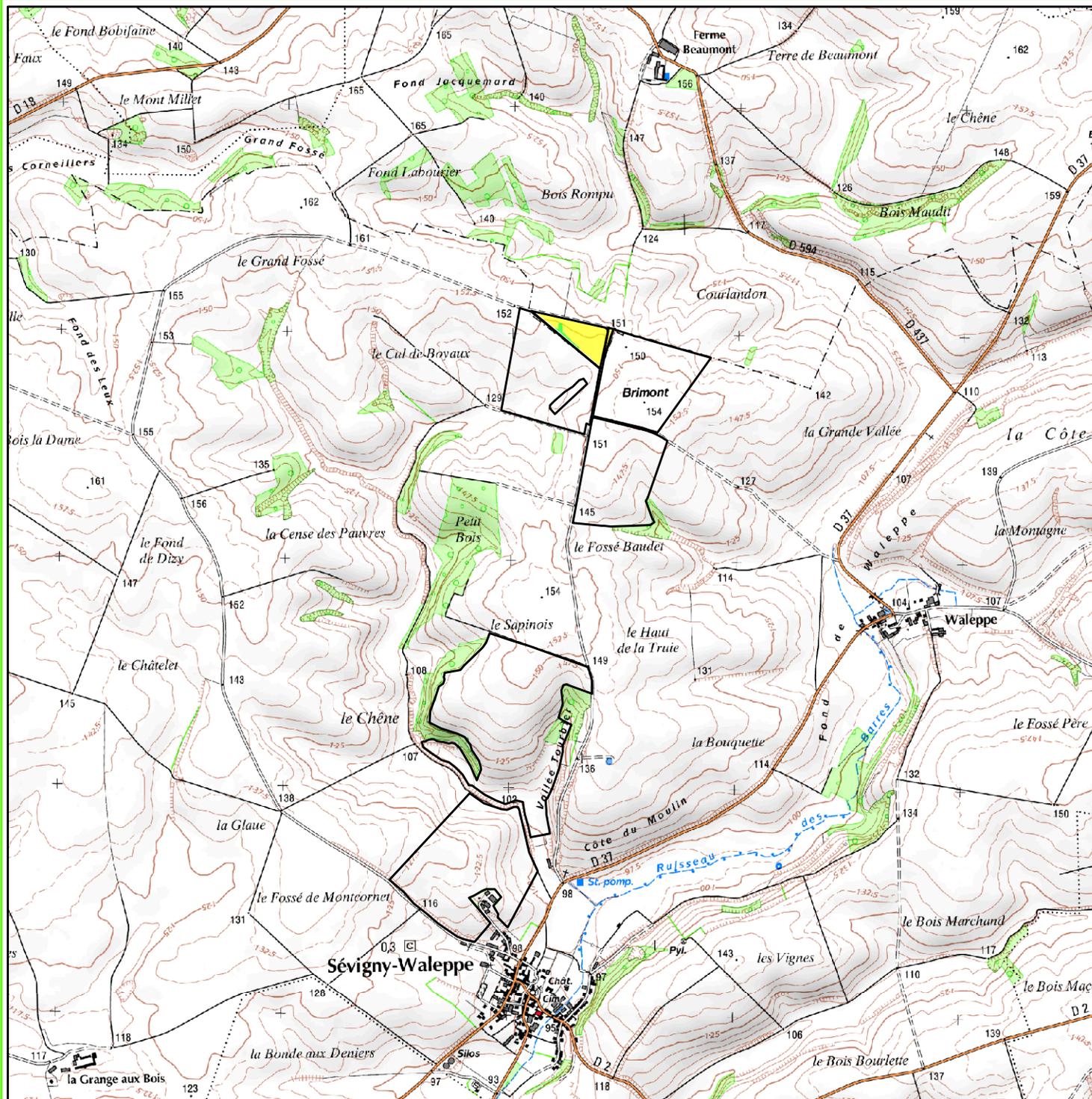
 Faible

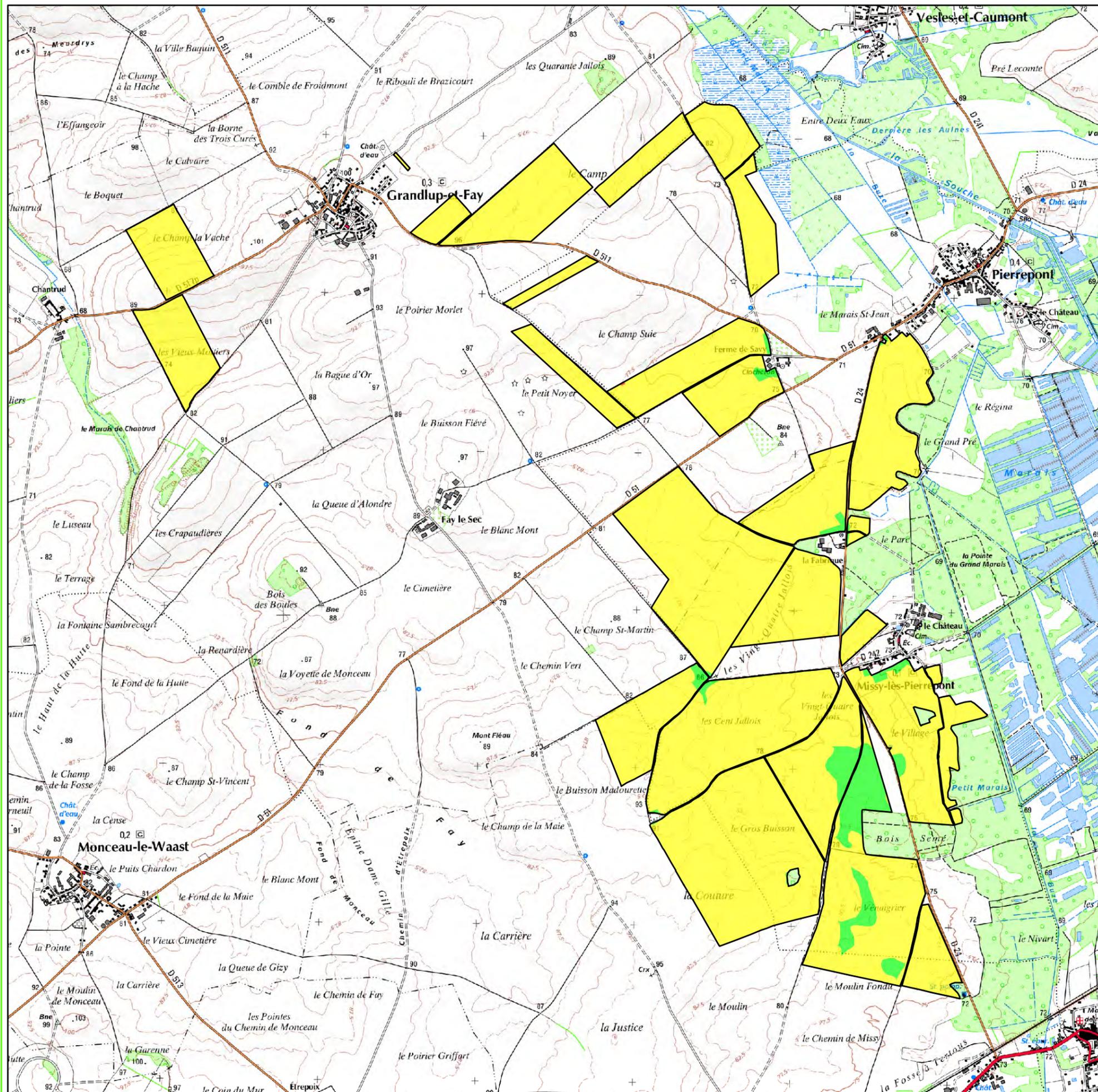
 Moyenne

 Forte



0 200 400 800
 Mètres





SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte de la sensibilité des
sols au lessivage de l'azote

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

 Limite d'ilot

Sensibilité des sols
au lessivage de l'azote :

 Faible

 Moyenne

 Forte



0 200 400 800
 Mètres

SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte de la sensibilité des
soils au lessivage de l'azote

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

 Limite d'ilot

Sensibilité des soils
au lessivage de l'azote :

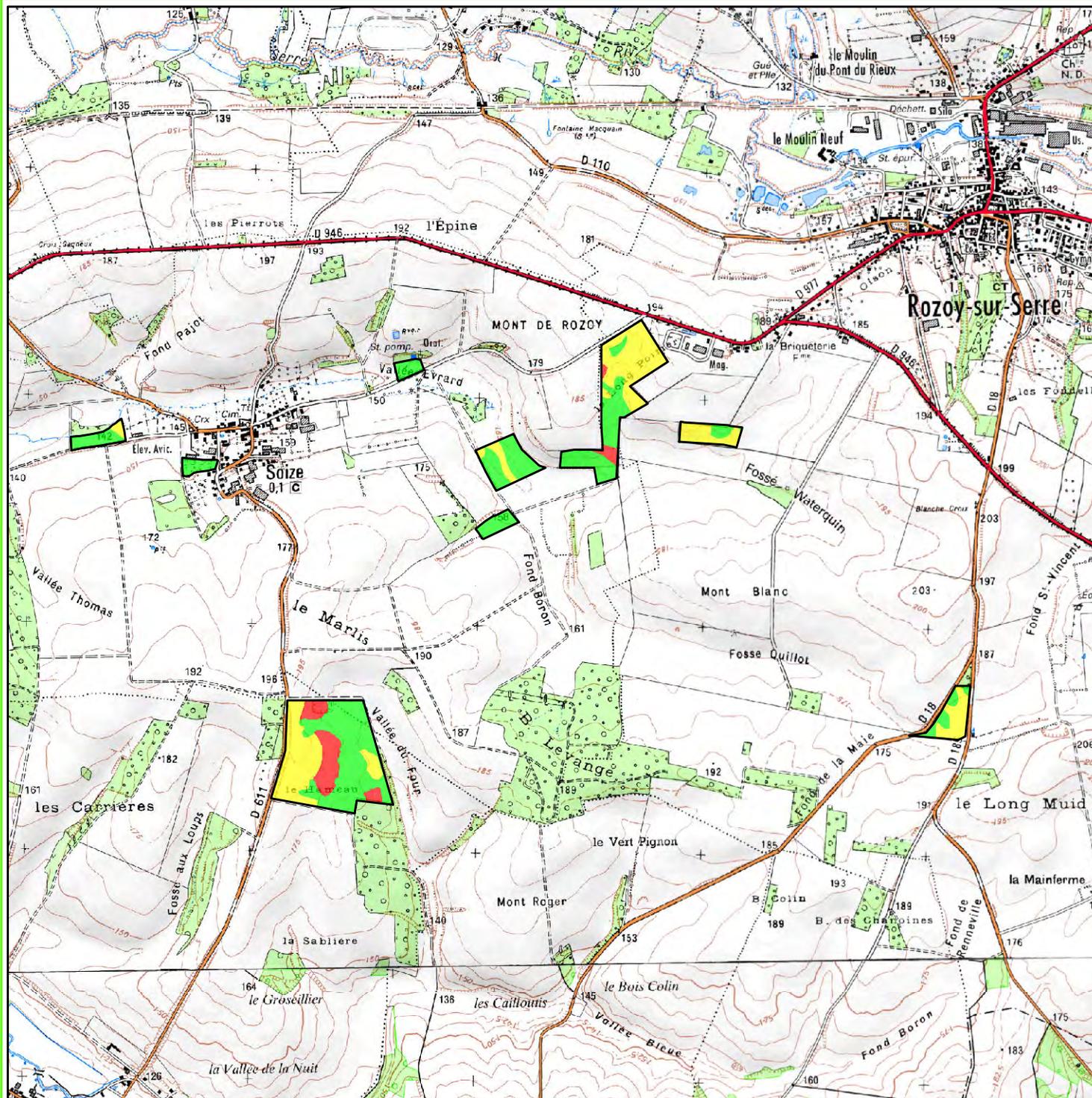
 Faible

 Moyenne

 Forte



0 200 400 800
 Mètres



L'OURCQ

Enjeux :

- AEP qualité
- Vallées et zones humides
- Protection des zones urbaines

Actions :

- Prévention inondation et érosion
- Bilan qualité rivières
- Reconquête de la qualité amont

MARNE VIGNOLE

Enjeux :

- AEP qualité
- Cours d'eau : qualité et biologie
- Vallées et zones humides

Actions :

- Assainissement collectivités (Epernay)
- Protection pérenne des captages
- Diminution des rejets vinicoles sur Cubry, Darcy, Flagot
- Prévention du ruissellement sur le vignoble

MARNE CRAYEUSE

Enjeux :

- AEP qualité
- Petits cours d'eau : biologie et assecs
- Vallées inondables et zones humides

Actions :

- Préservation zones humides, dénitrification
- Protection pérenne des captages
- Bilan quantitatif têtes de bassin
- Diminution des rejets vinicoles sur la Berle
- Réduction toutes pressions

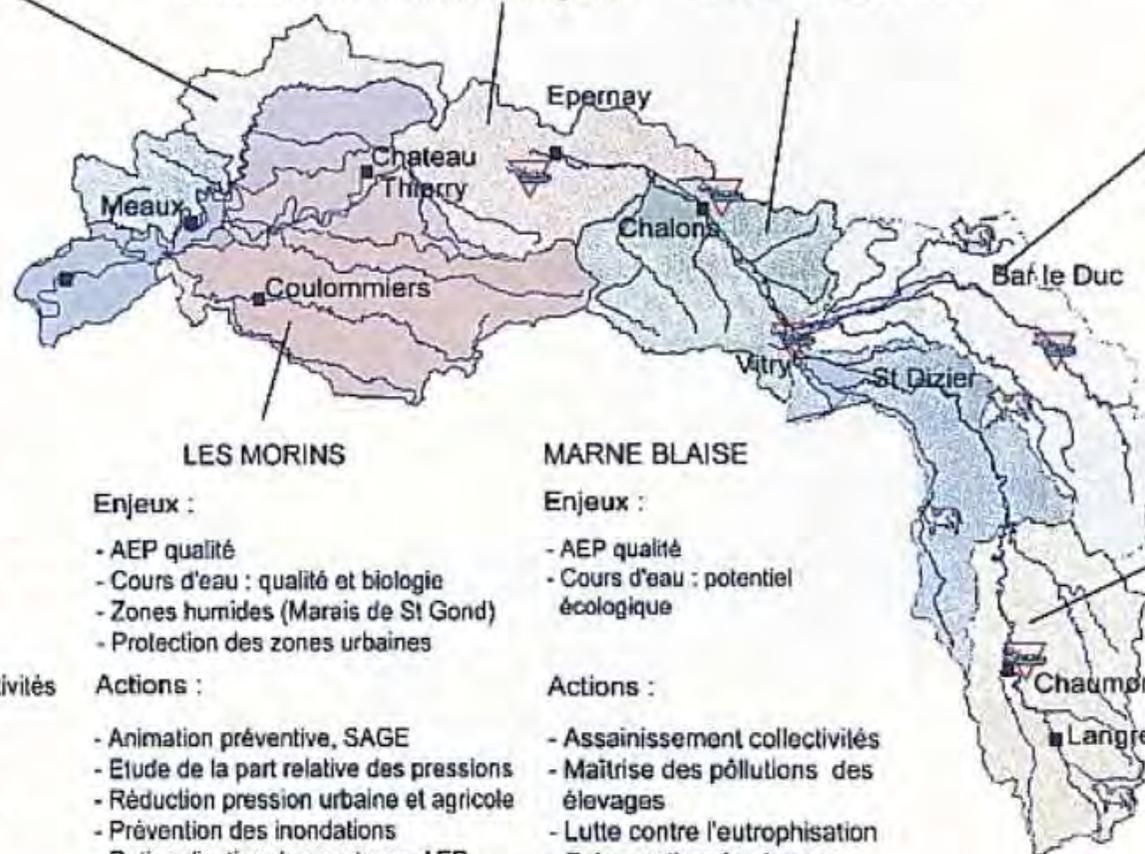
SAULX ORNAIN

Enjeux :

- AEP qualité
- Cours d'eau : qualité et biologie
- Vallées inondables
- Mobilité, circulation des poissons

Actions :

- Schéma AEP
- Assainissement collectivités
- Diminution rejets élevages
- Amélioration du franchissement d'ouvrages hydrauliques



MARNE AVAL

Enjeux :

- AEP : qualité Marne
- AEP : qualité nappes

Actions :

- Assainissement collectivités
- réduction pressions urbaine et agricole (pesticides, NO3)
- lutte contre pollutions accidentelles

LES MORINS

Enjeux :

- AEP qualité
- Cours d'eau : qualité et biologie
- Zones humides (Marais de St Gond)
- Protection des zones urbaines

Actions :

- Animation préventive, SAGE
- Etude de la part relative des pressions
- Réduction pression urbaine et agricole
- Prévention des inondations
- Rationalisation des captages AEP

MARNE BLAISE

Enjeux :

- AEP qualité
- Cours d'eau : potentiel écologique

Actions :

- Assainissement collectivités
- Maîtrise des pollutions des élevages
- Lutte contre l'eutrophisation
- Préservation des berges

MARNE AMONT

Enjeux :

- AEP qualité (origine superficielle et souterraine)
- Cours d'eau : qualité et biologie

Actions :

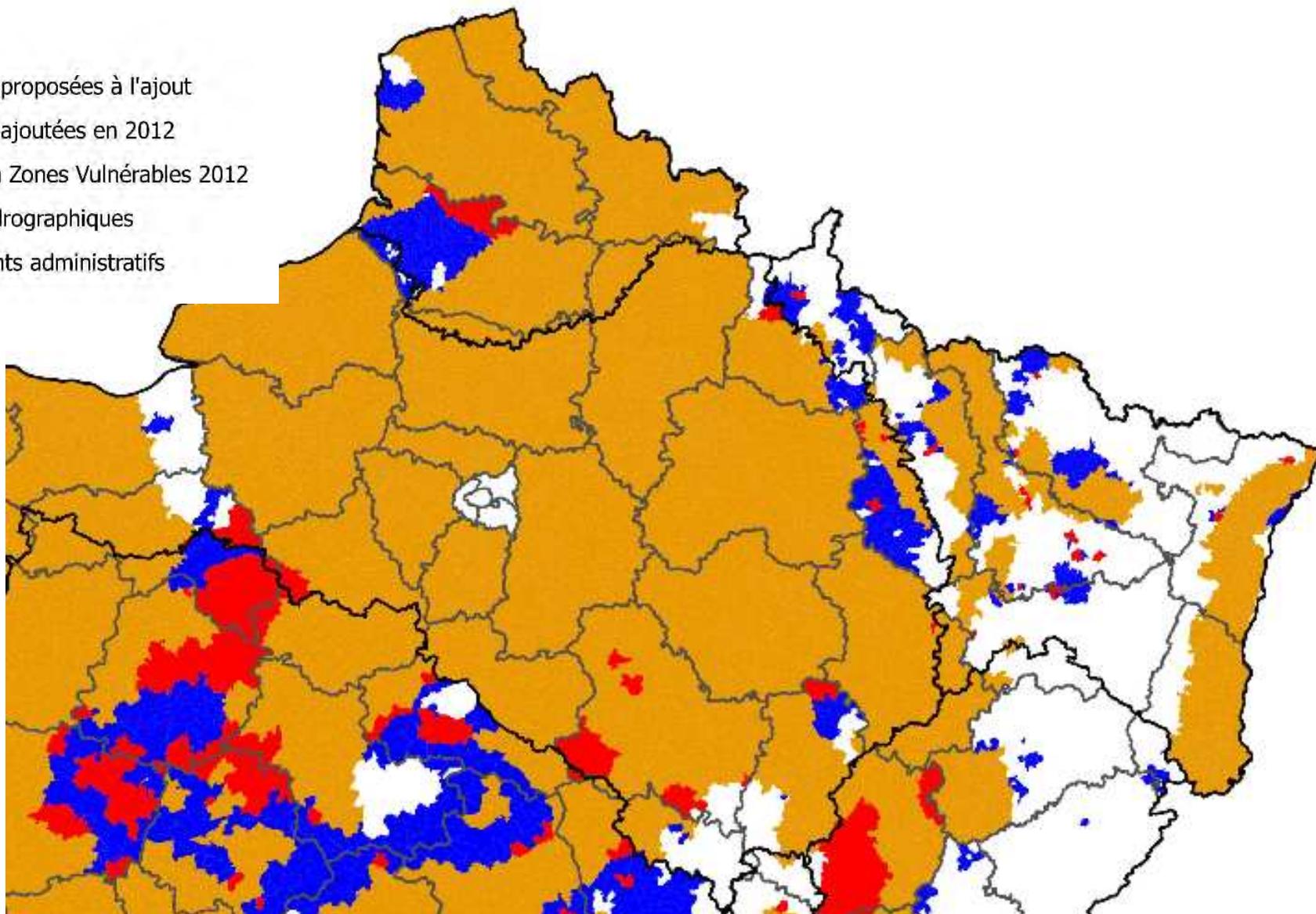
- AEP préservation
- Etudes des pressions globales
- Assainissement des collectivités,
- Maîtrise des pollutions d'élevages
- Contractualisation pour la réduction des pollutions métalliques,
- Création syndicat rivière (Rognon)

Les principaux enjeux dans les Vallées de Marne.

Proposition de révision de la délimitation des Zones Vulnérables - 2014

Légende

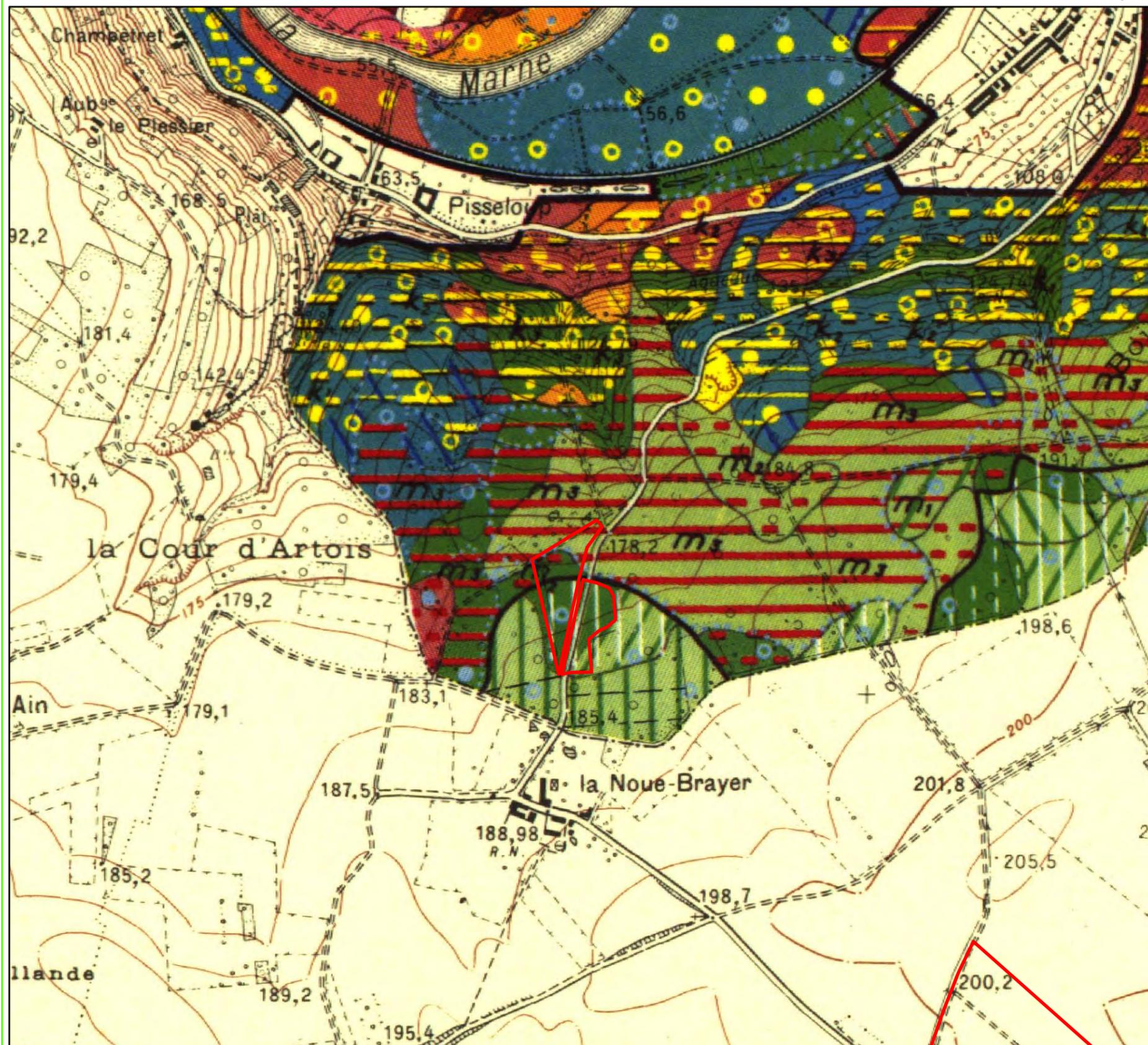
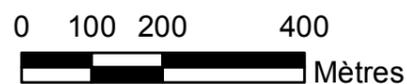
- Communes proposées à l'ajout
- Communes ajoutées en 2012
- Délimitation Zones Vulnérables 2012
- Bassins Hydrographiques
- Départements administratifs



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte des sols de l'Aisne

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

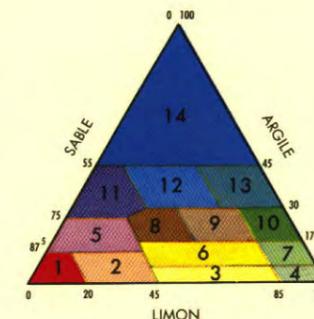
 ilots



Textures

Chaque couleur est représentative d'une texture, et les limites en sont figurées dans le graphique triangulaire en fonction des taux d'argile (inférieur à 2 microns), limon (2 à 5 microns), sable (50 microns à 2 mm).

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Limon léger sableux
- 4 - Limon léger
- 5 - Sable argileux
- 6 - Limon moyen sableux
- 7 - Limon moyen
- 8 - Argile légère sableuse
- 9 - Limon lourd sableux
- 10 - Limon lourd
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde



Profondeurs

- 0 - 20 Teinte plate
- 20 - 40 \
- 40 - 60 /
- 60 - 80 |
- 80 - 120 :

Apparition d'un substrat

- 20 - 40 ———
- 40 - 60 ———
- 60 - 80 ———
- 80 - 120 - - - - -

- Couleur pour le calcaire tendre : jaune
- Couleur pour le calcaire dur : jaune souligné de noir
- Couleur pour la marne : jaune souligné de bleu
- Couleur pour le grès : orange
- Couleur pour la meulière : rouge

Teneur en calcaire

- Légèrement calcaire (2 à 10 pour cent)
- Moyennement calcaire (10 à 25 pour cent)
- Fortement calcaire (supérieur à 25 pour cent)

Hydromorphie

- Sols à drainage interne *modéré* :
- Phénomènes de gleyification faiblement marqués apparaissant dans le bas du profil.
- Sols à drainage interne *imparfait* :
- Phénomènes de gleyification modérément marqués, débutant à profondeur moyenne.
- Sols à drainage interne *faible* :
- Phénomènes de gleyification nettement marqués débutant à faible profondeur. Présence locale de sols gleyifiés dès la surface, à matrice fortement réduite.
- Sols à drainage interne *assez pauvre* :
- Phénomènes de gleyification très fortement marqués, débutant dès la surface. Horizon de réduction apparaissant dans le bas du profil. Nappe phréatique permanente entre 60 et 120 cm.
- Sols à drainage interne *pauvre à très pauvre* :
- Phénomènes de gleyification très fortement marqués, débutant dès la surface. Horizon de réduction apparaissant à profondeur moyenne ou à faible profondeur. Nappe phréatique permanente avant 60 cm.

Signes particuliers

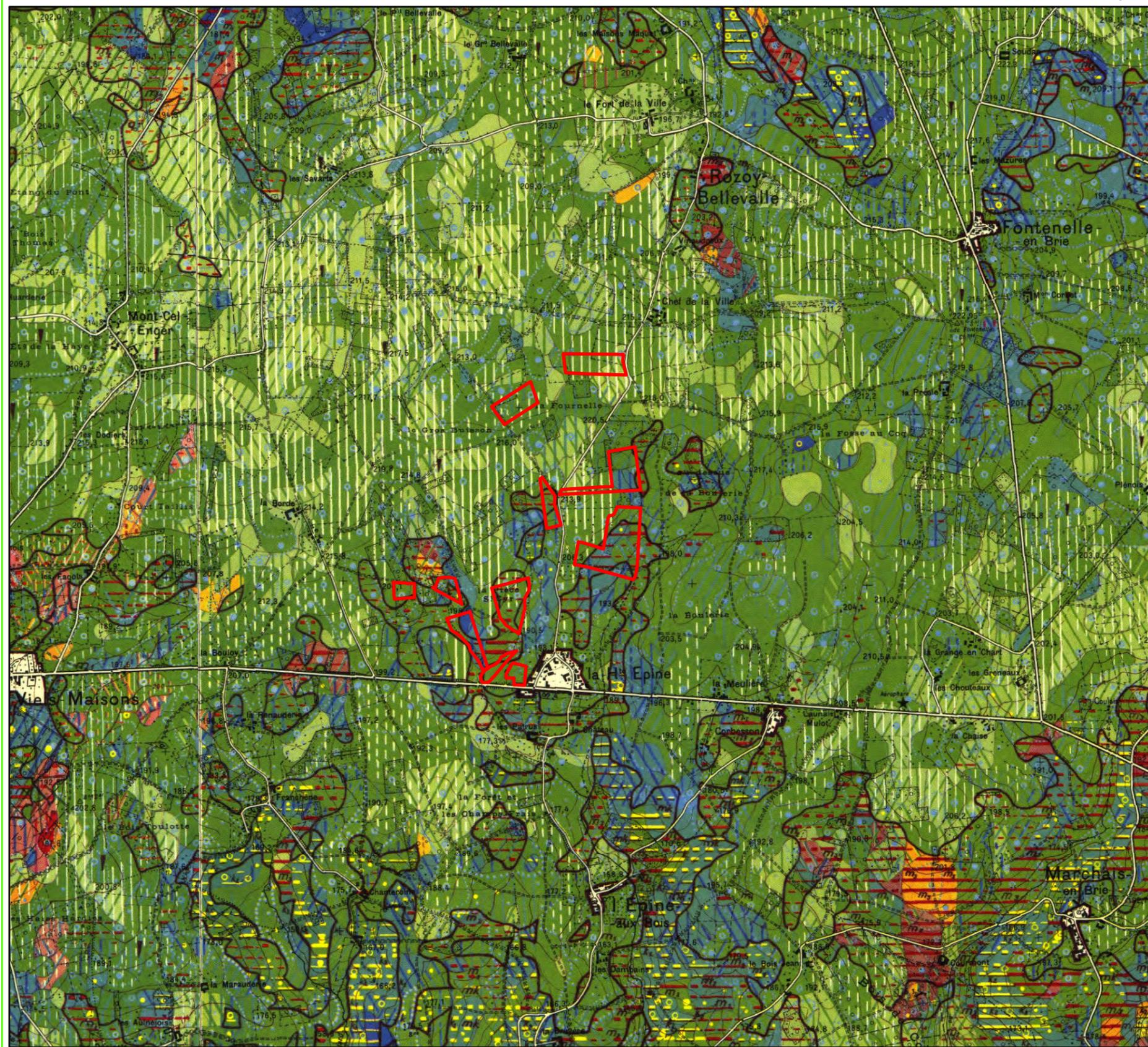
- Sols fortement lessivés et dégradés : 
- Sols lessivés moyennement dégradés : 
- Présence fréquente d'un horizon de compacité du type "fragipan" à profondeur moyenne 
- Contours des sols présentant un substrat à moins de 120 cm. 
- Charge en éléments grossiers présente de 0 à 40 cm.
- Nature : calcaire : k meulière : m grès : q.
- Intensité : charge faible : 1 charge moyenne : 2 charge importante : 3.

REMARQUES POUR LA LECTURE DE LA CARTE

- 1° - La teinte générale de la texture varie suivant la teneur en sable :
 - rouge : sols sableux
 - beige : sols limono-sableux
 - vert : sols limoneux.
- Une nuance de plus en plus foncée ou de plus en plus bleue correspond à une augmentation du taux d'argile. Ainsi le bleu foncé représente les argiles lourdes.
- 2° - Les textures sont dénommées en fonction de limites de classes fixées en partie arbitrairement.
- De toute façon, on ne peut espérer trouver tous les échantillons d'un type de sol quelconque groupés à l'intérieur d'une texture. Des limites nettes sont simplement commodes et les classes sont suffisamment nombreuses pour éviter toute erreur importante.

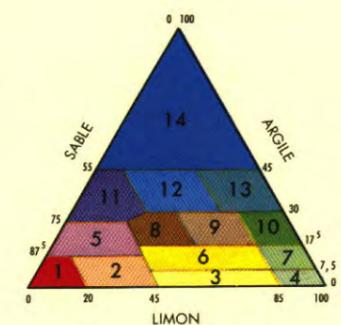


ilots



Textures

Chaque couleur est représentative d'une texture, et les limites en sont figurées dans le graphique triangulaire en fonction des taux d'argile (inférieur à 2 microns), limon (2 à 5 microns), sable (50 microns à 2 mm).



- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Limon léger sableux
- 4 - Limon léger
- 5 - Sable argileux
- 6 - Limon moyen sableux
- 7 - Limon moyen
- 8 - Argile légère sableuse
- 9 - Limon lourd sableux
- 10 - Limon lourd
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde

Profondeurs

- 0 - 20 Teinte plate
- 20 - 40 \
- 40 - 60 /
- 60 - 80 |
- 80 - 120 ::

Apparition d'un substrat

- 20 - 40 ———
- 40 - 60 ———
- 60 - 80 ———
- 80 - 120 - - - - -

- Couleur pour le calcaire tendre : jaune
- Couleur pour le calcaire dur : jaune souligné de noir
- Couleur pour la marne : jaune souligné de bleu
- Couleur pour le grès : orange
- Couleur pour la meulière : rouge

Teneur en calcaire

- Légèrement calcaire (2 à 10 pour cent)
- Moyennement calcaire (10 à 25 pour cent)
- Fortement calcaire (supérieur à 25 pour cent)

Hydromorphie

- Sols à drainage interne *modéré* :
- Phénomènes de glyfification faiblement marqués apparaissant dans le bas du profil.
- Sols à drainage interne *imparfait* :
- Phénomènes de glyfification modérément marqués, débutant à profondeur moyenne.
- Sols à drainage interne *faible* :
- Phénomènes de glyfification nettement marqués débutant à faible profondeur. Présence locale de sols glyfifiés dès la surface, à matrice fortement réduite.
- Sols à drainage interne *assez pauvre* :
- Phénomènes de glyfification très fortement marqués, débutant dès la surface. Horizon de réduction apparaissant dans le bas du profil. Nappe phréatique permanente entre 60 et 120 cm.
- Sols à drainage interne *pauvre à très pauvre* :
- Phénomènes de glyfification très fortement marqués, débutant dès la surface. Horizon de réduction apparaissant à profondeur moyenne ou à faible profondeur. Nappe phréatique permanente avant 60 cm.

Signes particuliers

- Sols fortement lessivés et dégradés :
- Sols lessivés moyennement dégradés :
- Présence fréquente d'un horizon de compacité du type " fragipan " à profondeur moyenne
- Contours des sols présentant un substrat à moins de 120 cm.
- Charge en éléments grossiers présente de 0 à 40 cm.
- Nature : calcaire : k meulière : m grès : q.
- Intensité : charge faible : 1 charge moyenne : 2 charge importante : 3.

REMARQUES POUR LA LECTURE DE LA CARTE

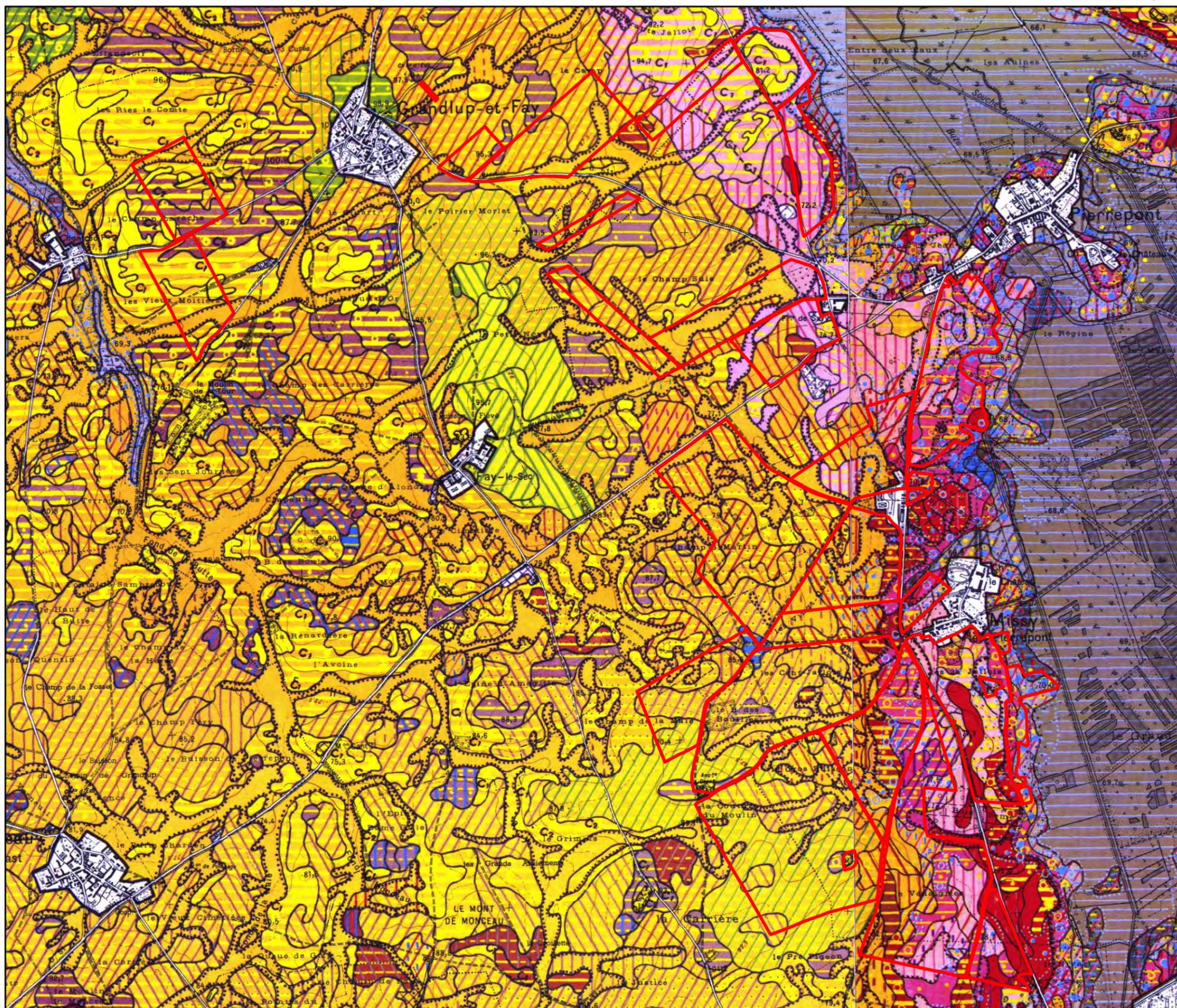
- 1° - La teinte générale de la texture varie suivant la teneur en sable :
 - rouge : sols sableux
 - beige : sols limono-sableux
 - vert : sols limoneux.
- Une nuance de plus en plus foncée ou de plus en plus bleue correspond à une augmentation du taux d'argile. Ainsi le bleu foncé représente les argiles lourdes.
- 2° - Les textures sont dénommées en fonction de limites de classes fixées en partie arbitrairement.
- De toute façon, on ne peut espérer trouver tous les échantillons d'un type de sol quelconque groupés à l'intérieur d'une texture. Des limites nettes sont simplement commodes et les classes sont suffisamment nombreuses pour éviter toute erreur importante.

SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte des sols de l'Aisne

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY



ilots

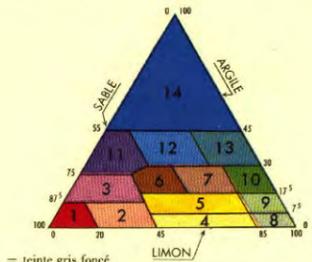


Textures

Le triangle des textures est une représentation graphique indiquant les proportions d'argile (partie inférieure à 2 microns), de limon (2 à 50 microns), de sable (50 microns à 2 mm). Il est ainsi divisé en zones qui définissent les classes texturales.

Nomenclature :

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Sable argileux
- 4 - Limon léger sableux
- 5 - Limon moyen sableux
- 6 - Limon sablo-argileux
- 7 - Limon argilo-sableux
- 8 - Limon léger
- 9 - Limon moyen
- 10 - Limon argileux
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde
- 15 - Tourbe
- 16 - Sols moyennement organiques



Profondeurs

Représentation des textures apparaissant :

- en surface : teinte plate
- entre 20 et 40 cm : /
- entre 40 et 60 cm : \
- entre 60 et 80 cm : |
- entre 80 et 120 cm : - - -

Substrats

Nature

- Craie : [diagonal lines]
- Matériau crayeux hétérogène : [dotted pattern]
- Galets de silex : [cross-hatch pattern]
- Grès : [horizontal lines]

Profondeurs

- entre 0 et 15 cm : teinte plate
- entre 15 et 50 cm : [thick solid line]
- entre 50 et 85 cm : [medium solid line]
- entre 85 et 120 cm : [dashed line]

Teneur en calcaire

- Légerement calcaire : 2 à 10 % [yellow circle]
- Moyennement calcaire : 10 à 25 % [orange circle]
- Fortement calcaire : 25 à 55 % [red circle]

Hydromorphie

- Sols à drainage interne *modéré* : Phénomènes de glyeification faiblement marqués n'apparaissant que profondément.
- Sols à drainage interne *imparfait* : Phénomènes de glyeification modérément marqués débutant à profondeur moyenne.
- Sols à drainage interne *faible* : Phénomènes de glyeification nettement marqués débutant à faible profondeur.
- Sols à drainage interne *très faible* : Phénomènes de glyeification nettement marqués débutant dès la surface. Matrice très fortement réduite.
- Sols à drainage interne *assez pauvre* : Phénomènes de glyeification fortement marqués débutant dès la surface ou à faible profondeur. Horizon réduit apparaissant dans le bas du profil. Nappe phréatique à caractère permanent entre 80 et 120 cm.
- Sols à drainage interne *pauvre* : Phénomènes de glyeification très fortement marqués dès la surface. Horizon réduit apparaissant à profondeur moyenne. Nappe phréatique à caractère permanent, entre 40 et 80 cm.
- Sols à drainage interne *très pauvre* : Phénomènes de glyeification très fortement marqués en surface et horizon réduit apparaissant à faible profondeur. Nappe phréatique à caractère permanent avant 40 cm.

Signes particuliers

- Sols podzoliques [red and white pattern]
- Podzols [red and white pattern]
- Contours des sols colluviaux et alluviaux [dotted line]
- Limites d'hydromorphie [dashed line]
- Contours des zones bâties [solid line]
- Charge en éléments grossiers présente entre 0 et 40 cm :
 - Nature : craie : c grès : q silex : x
 - Intensité de la charge : faible : 1 moyenne : 2 importante : 3
- Carrières : de craie [yellow circle] sablières [red circle]
- Zones remaniées : fosses d'extraction, remblais. [hatched pattern]

REMARQUES POUR L'UTILISATION DE LA CARTE

- 1°) - La couleur représentant les textures varie suivant :
 - la teneur en sable : teinte rouge
 - la teneur en limon : teinte verte
 - la teneur en argile : teinte bleue.
 Une nuance de plus en plus foncée, ou de plus en plus bleue, correspond à une augmentation du taux d'argile. Une nuance de plus en plus claire, ou de plus en plus rouge, correspond à une terre de plus en plus légère, ou à une augmentation du taux de sable.
- 2°) - Les classes texturales sont dénommées en fonction des proportions les plus élevées de sable, de limon ou d'argile, et déterminées par les zones correspondantes du triangle. On peut ne pas trouver tous les échantillons d'un type de sol groupés à l'intérieur d'une même zone. Des limites de zones nettes sont simplement commodes et les classes ainsi définies sont suffisamment nombreuses pour éviter toute erreur importante.
- 3°) - Les termes qualifiant le drainage naturel des sols dans la notice sont définis ci-dessus, dans le paragraphe "économie en eau".

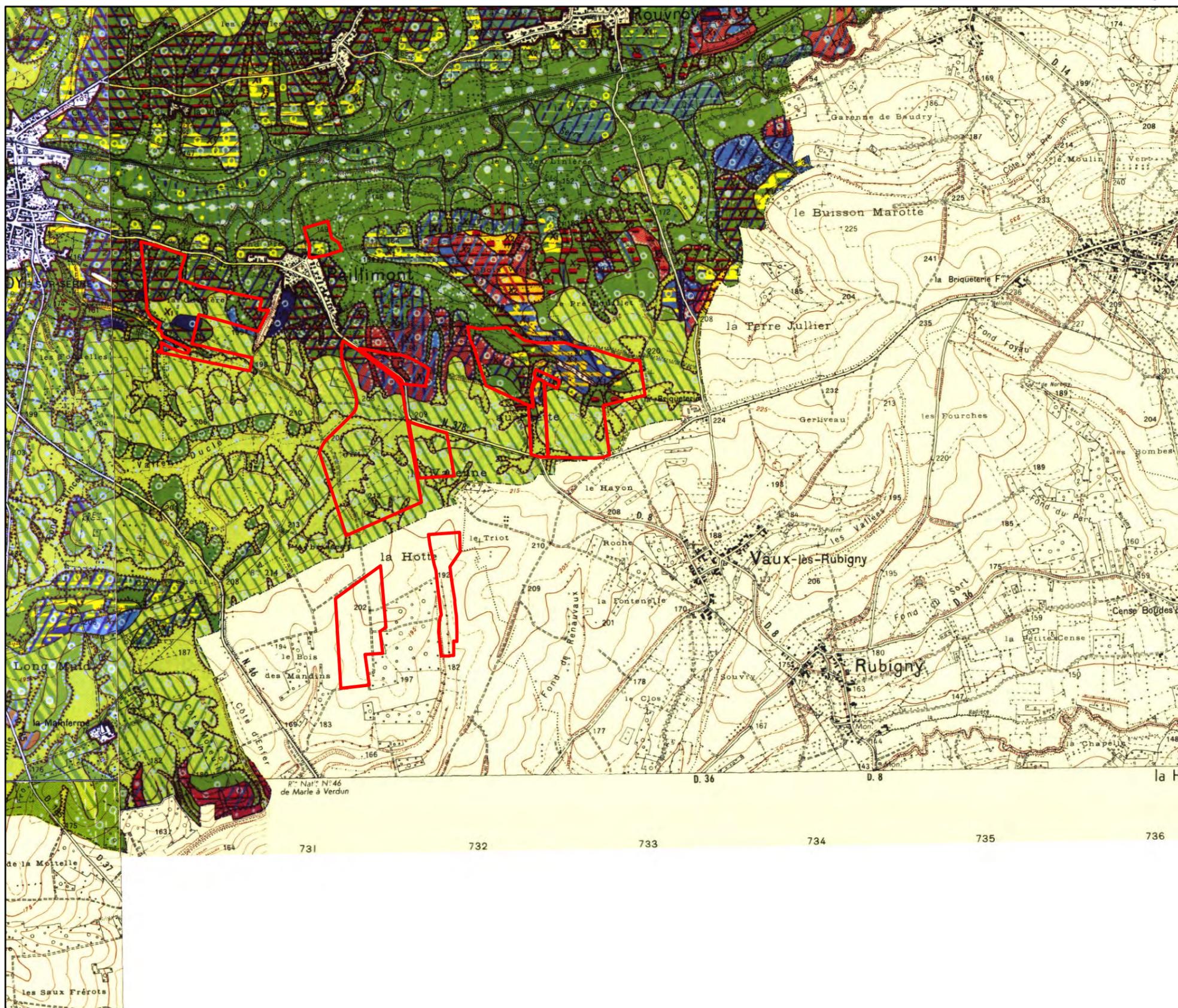
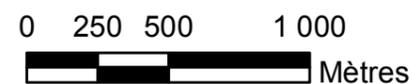


SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Carte des sols de l'Aisne

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



ilots

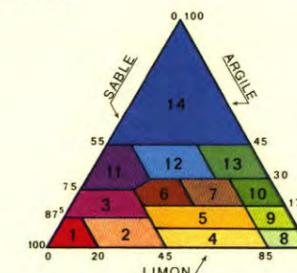


Textures

Le triangle des textures est une représentation graphique indiquant les proportions d'argile (fraction inférieure à 2 microns), de limon (2 à 50 microns), de sable (50 microns à 2 mm). Il est ainsi divisé en zones qui définissent les classes texturales :

Nomenclature :

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Sable argileux
- 4 - Limon léger sableux
- 5 - Limon moyen sableux
- 6 - Limon sablo-argileux
- 7 - Limon argilo-sableux
- 8 - Limon léger
- 9 - Limon moyen
- 10 - Limon argileux
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde



Profondeurs :

Représentation des textures apparaissant :

- en surface : teinte plate

- entre 20 et 40 cm :

- entre 40 et 60 cm :

- entre 60 et 80 cm :

- entre 80 et 120 cm :

Substrats

Nature :

- Craie : couleur jaune

- Marne : couleur jaune souligné de bleu

- Silex : couleur rouge souligné de noir

Profondeurs :

- en surface : teinte plate

- entre 20 et 40 cm :

- entre 40 et 60 cm :

- entre 60 et 80 cm :

- entre 80 et 120 cm :

Teneur en calcaire

Légèrement calcaire : 2 à 10 %

Moyennement calcaire : 10 à 25 %

Fortement calcaire : 25 à 55 %

Très fortement calcaire : supérieur à 55 %

Economie en eau

Sols à drainage rapide ou favorable

Pas d'hydromorphie, engorgement hivernal inexistant ou éphémère.

Sols à drainage interne modéré

Hydromorphie faiblement marquée apparaissant dans le bas du profil (pseudogley à plus de 80 cm).

Sols à drainage interne imparfait

Hydromorphie modérément marquée apparaissant à profondeur moyenne (pseudogley débutant entre 40 et 80 cm).

Sols à drainage interne faible

Hydromorphie nettement marquée débutant à faible profondeur (pseudogley à moins de 40 cm), pouvant ou non disparaître en profondeur.

Sols à drainage interne très faible

Partiel : l'engorgement est superficiel mais prolongé, dû à un défaut d'infiltration ; la matrice est réduite dans la partie supérieure du profil, mais l'hydromorphie est atténuée au-dessous.

Total : l'engorgement du profil est complet mais semi-permanent, dû à une nappe phréatique à grand battement ; la matrice est fortement réduite mais il y a des taches de réoxydation sur tout le profil.

Sols à drainage interne assez pauvre

Présence dans le bas du profil d'une nappe phréatique à caractère permanent.

Sans pseudogley : la nappe a peu ou pas de variation de niveau, un horizon réduit grisâtre apparaît entre 80 et 120 cm (gley).

Avec pseudogley : la nappe peut remonter temporairement jusqu'en surface, et un pseudogley très fortement marqué surmonte l'horizon réduit profond.

Sols à drainage interne pauvre

Nappe phréatique à caractère permanent à moyenne profondeur. L'hydromorphie est très fortement marquée dès la surface du sol, un horizon réduit apparaissant entre 40 et 80 cm.

Sols à drainage interne très pauvre

L'engorgement est permanent, la nappe phréatique ne s'abaissant pas à moins de 40 cm. L'hydromorphie est très fortement marquée en surface et l'horizon réduit apparaît à faible profondeur.

Signes particuliers

- Limite de zones à économie en eau différente

- Limite de sols colluviaux et alluviaux

- Contours de zones bâties

- Charge en éléments grossiers présente entre 0 et 40 cm :

Nature : craie : c silex : x craie et silex : c x

Intensité de la charge : faible : 1 moyenne : 2 importante : 3

- Ravins

- Zones remaniées, anciennes fosses

- Carrières de craie

- Carrières abandonnées

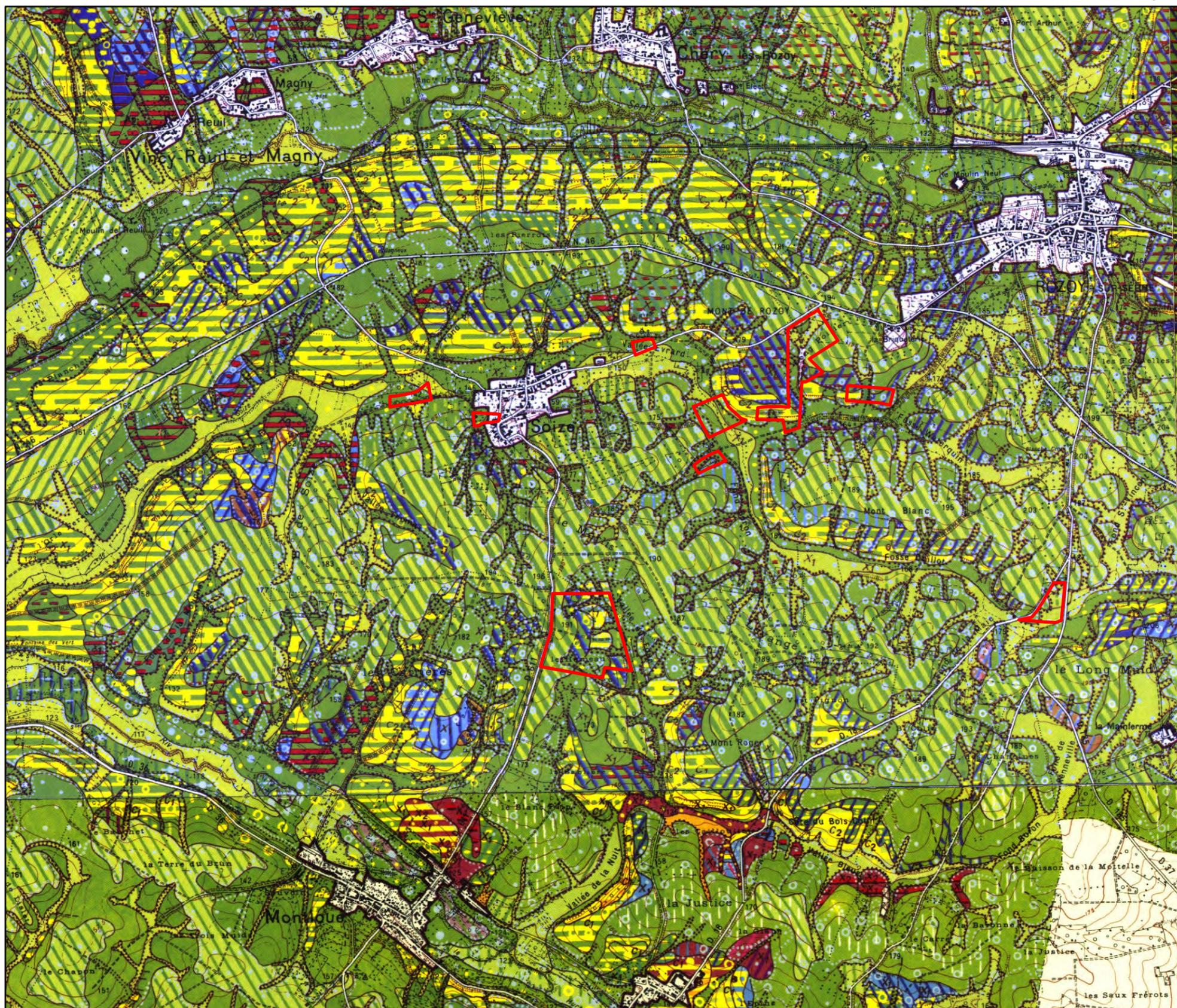
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte des sols de l'Aisne

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



ilots

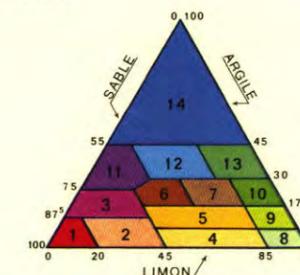


Textures

Le triangle des textures est une représentation graphique indiquant les proportions d'argile (fraction inférieure à 2 microns), de limon (2 à 50 microns), de sable (50 microns à 2 mm). Il est ainsi divisé en zones qui définissent les classes texturales :

Nomenclature :

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Sable argileux
- 4 - Limon léger sableux
- 5 - Limon moyen sableux
- 6 - Limon sablo-argileux
- 7 - Limon argilo-sableux
- 8 - Limon léger
- 9 - Limon moyen
- 10 - Limon argileux
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde



Profondeurs :

Représentation des textures apparaissant :

- en surface : teinte plate

- entre 20 et 40 cm :

- entre 40 et 60 cm :

- entre 60 et 80 cm :

- entre 80 et 120 cm :

Substrats

Nature :

- Craie : couleur jaune

- Marne : couleur jaune souligné de bleu

- Silex : couleur rouge souligné de noir

Profondeurs :

- en surface : teinte plate

- entre 20 et 40 cm :

- entre 40 et 60 cm :

- entre 60 et 80 cm :

- entre 80 et 120 cm :

Teneur en calcaire

Légèrement calcaire : 2 à 10 %

Moyennement calcaire : 10 à 25 %

Fortement calcaire : 25 à 55 %

Très fortement calcaire : supérieur à 55 %

Economie en eau

Sols à drainage rapide ou favorable

Pas d'hydromorphie, engorgement hivernal inexistant ou éphémère.

Sols à drainage interne modéré

Hydromorphie faiblement marquée apparaissant dans le bas du profil (pseudogley à plus de 80 cm).

Sols à drainage interne imparfait

Hydromorphie modérément marquée apparaissant à profondeur moyenne (pseudogley débutant entre 40 et 80 cm).

Sols à drainage interne faible

Hydromorphie nettement marquée débutant à faible profondeur (pseudogley à moins de 40 cm), pouvant ou non disparaître en profondeur.

Sols à drainage interne très faible

Partiel : l'engorgement est superficiel mais prolongé, dû à un défaut d'infiltration ; la matrice est réduite dans la partie supérieure du profil, mais l'hydromorphie est atténuée au-dessous.

Total : l'engorgement du profil est complet mais semi-permanent, dû à une nappe phréatique à grand battement ; la matrice est fortement réduite mais il y a des taches de réoxydation sur tout le profil.

Sols à drainage interne assez pauvre

Présence dans le bas du profil d'une nappe phréatique à caractère permanent.

Sans pseudogley : la nappe a peu ou pas de variation de niveau, un horizon réduit grisâtre apparaît entre 80 et 120 cm (gley).

Avec pseudogley : la nappe peut remonter temporairement jusqu'en surface, et un pseudogley très fortement marqué surmonte l'horizon réduit profond.

Sols à drainage interne pauvre

Nappe phréatique à caractère permanent à moyenne profondeur. L'hydromorphie est très fortement marquée dès la surface du sol, un horizon réduit apparaissant entre 40 et 80 cm.

Sols à drainage interne très pauvre

L'engorgement est permanent, la nappe phréatique ne s'abaissant pas à moins de 40 cm. L'hydromorphie est très fortement marquée en surface et l'horizon réduit apparaît à faible profondeur.

Signes particuliers

- Limite de zones à économie en eau différente

- Limite de sols colluviaux et alluviaux

- Contours de zones bâties

- Charge en éléments grossiers présente entre 0 et 40 cm :

Nature : craie : c silex : x craie et silex : c x

Intensité de la charge : faible : 1 moyenne : 2 importante : 3

- Ravins

- Zones remaniées, anciennes fosses

- Carrières de craie

- Carrières abandonnées

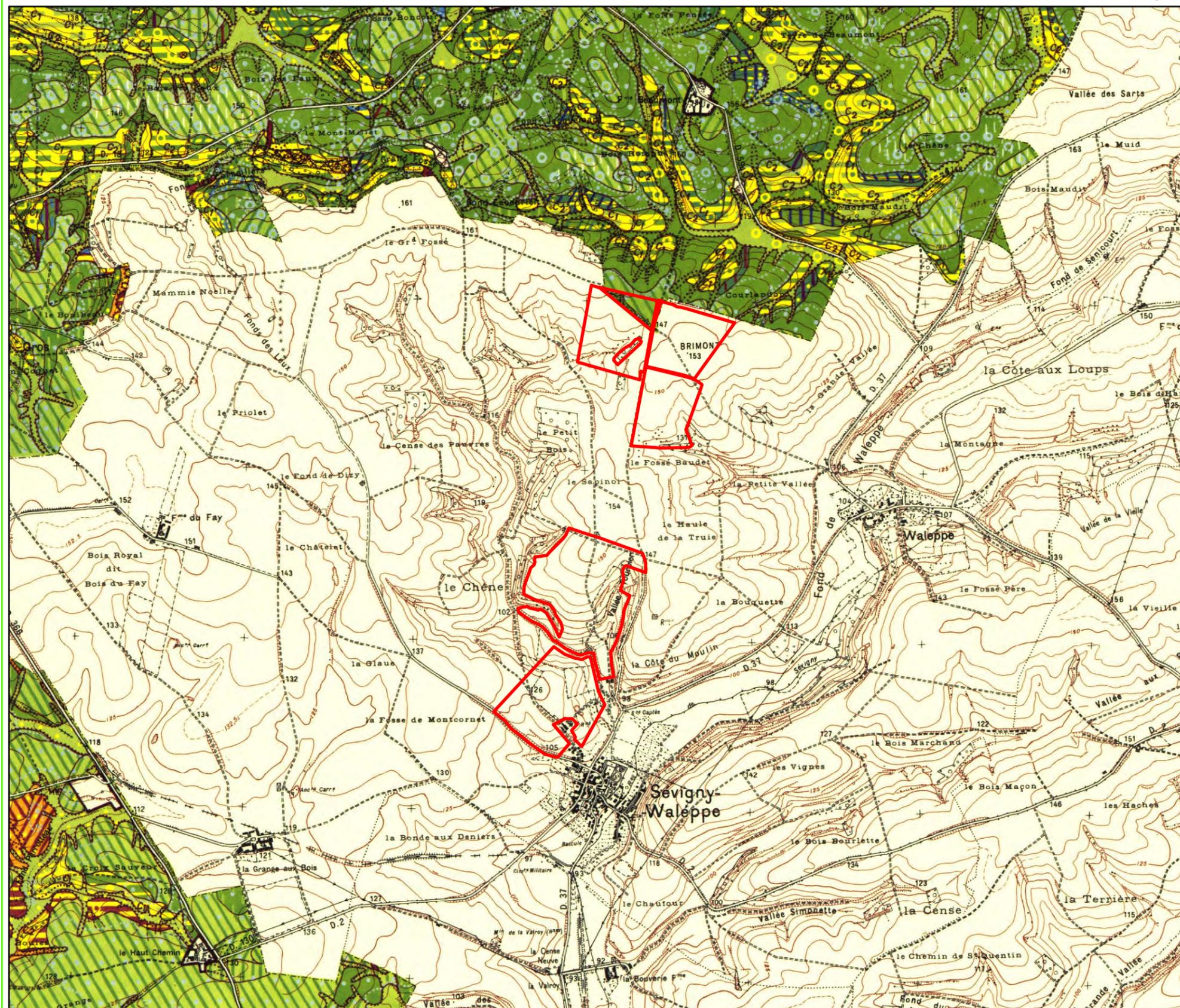
SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Carte des sols de l'Aisne

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



ilots

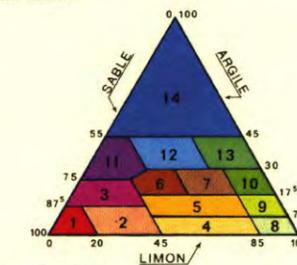


Textures

Le triangle des textures est une représentation graphique indiquant les proportions d'argile (fraction inférieure à 2 microns), de limon (2 à 50 microns), de sable (50 microns à 2 mm). Il est ainsi divisé en zones qui définissent les classes texturales.

Nomenclature :

- 1 - Sable
- 2 - Sable limoneux
- 3 - Sable argileux
- 4 - Limon léger sableux
- 5 - Limon moyen sableux
- 6 - Limon sablo-argileux
- 7 - Limon argilo-sableux
- 8 - Limon léger
- 9 - Limon moyen
- 10 - Limon argileux
- 11 - Argile sableuse
- 12 - Argile
- 13 - Argile limoneuse
- 14 - Argile lourde
- 15 - Tourbe
- 16 - Sols moyennement organiques



Profondeurs :

Représentation des textures apparaissant :

- en surface : teinte plate
- entre 20 et 40 cm :
- entre 40 et 60 cm :
- entre 60 et 80 cm :
- entre 80 et 120 cm :

Substrats

Nature :

- Craie et matériau :
- Craie hétérogène :
- Silex et galets :

Profondeurs :

- entre 0 et 15 cm :
- entre 15 et 50 cm :
- entre 50 et 85 cm :
- entre 85 et 120 cm :
- entre 20 et 40 cm :
- entre 40 et 60 cm :
- entre 60 et 80 cm :
- entre 80 et 120 cm :

Teneur en calcaire

- Légerement calcaire : 2 à 10 % :
- Moyennement calcaire : 10 à 25 % :
- Fortement calcaire : 25 à 55 % :

Hydromorphie

- Sols à drainage interne modéré :
- Phénomènes de glyfification faiblement marqués n'apparaissant que profondément.
- Sols à drainage interne imparfait :
- Phénomènes de glyfification modérément marqués débutant à profondeur moyenne.
- Sols à drainage interne faible :
- Phénomènes de glyfification nettement marqués débutant à faible profondeur.
- Sols à drainage interne très faible :
- Phénomènes de glyfification nettement marqués débutant dès la surface. Matrice très fortement réduite, au moins sur une partie du profil.
- Sols à drainage interne assez pauvre :
- Phénomènes de glyfification fortement marqués débutant dès la surface ou à faible profondeur. Horizon réduit apparaissant dans le bas du profil. Nappe phréatique à caractère permanent entre 80 et 120 cm.
- Sols à drainage interne pauvre :
- Phénomènes de glyfification très fortement marqués dès la surface. Horizon réduit apparaissant à profondeur moyenne. Nappe phréatique à caractère permanent, entre 40 et 80 cm.
- Sols à drainage interne très pauvre :
- Phénomènes de glyfification très fortement marqués en surface et horizon réduit apparaissant à faible profondeur. Nappe phréatique à caractère permanent avant 40 cm.

Signes particuliers

- Sols lessivés faiblement dégradés :
- Contours des sols colluviaux et alluviaux :
- Limites d'hydromorphie :
- Contours des zones bâties :
- Zones remaniées, anciennes fosses :
- Carrieres de craie :
- Sablière :
- Charge en éléments grossiers entre 0 et 40 cm :
 - Nature : craie : c silex et galets : x
 - Intensité de la charge : faible : 1 moyenne : 2 importante : 3

REMARQUES POUR L'UTILISATION DE LA CARTE

- 1) - La couleur représentant les textures varie suivant :
 - la teneur en sable : teinte rouge ;
 - la teneur en limon : teinte verte ;
 - la teneur en argile : teinte bleue.
 Une nuance de plus en plus foncée, ou de plus en plus bleue, correspond à une augmentation du taux d'argile. Une nuance de plus en plus claire, ou de plus en plus rouge, correspond à une terre de plus en plus légère, ou à une augmentation du taux de sable.
- 2) - Les classes texturales sont dénommées en fonction des proportions des plus élevées de sable, de limon ou d'argile, et déterminées par les zones correspondantes du triangle.

On peut ne pas trouver tous les échantillons d'un type de sol groupés à l'intérieur d'une même zone. Des limites de zones nettes sont simplement commodes et les classes ainsi définies sont suffisamment nombreuses pour éviter toute erreur importante.



CARTE DES POINTS DE PRELEVEMENTS

Sur les surfaces mises à disposition par l'EARL Pinon, à Mâchecourt (Aisne)

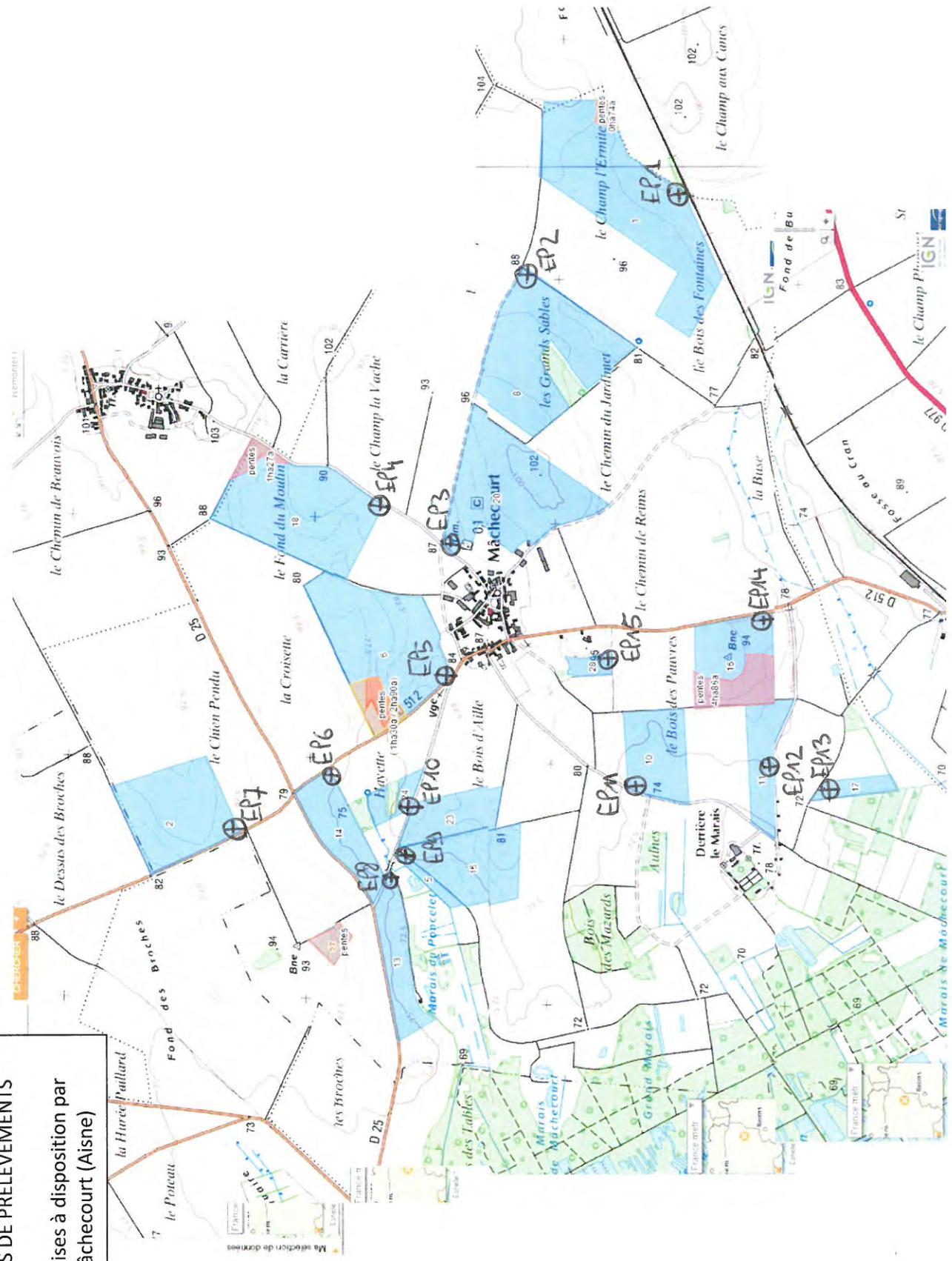
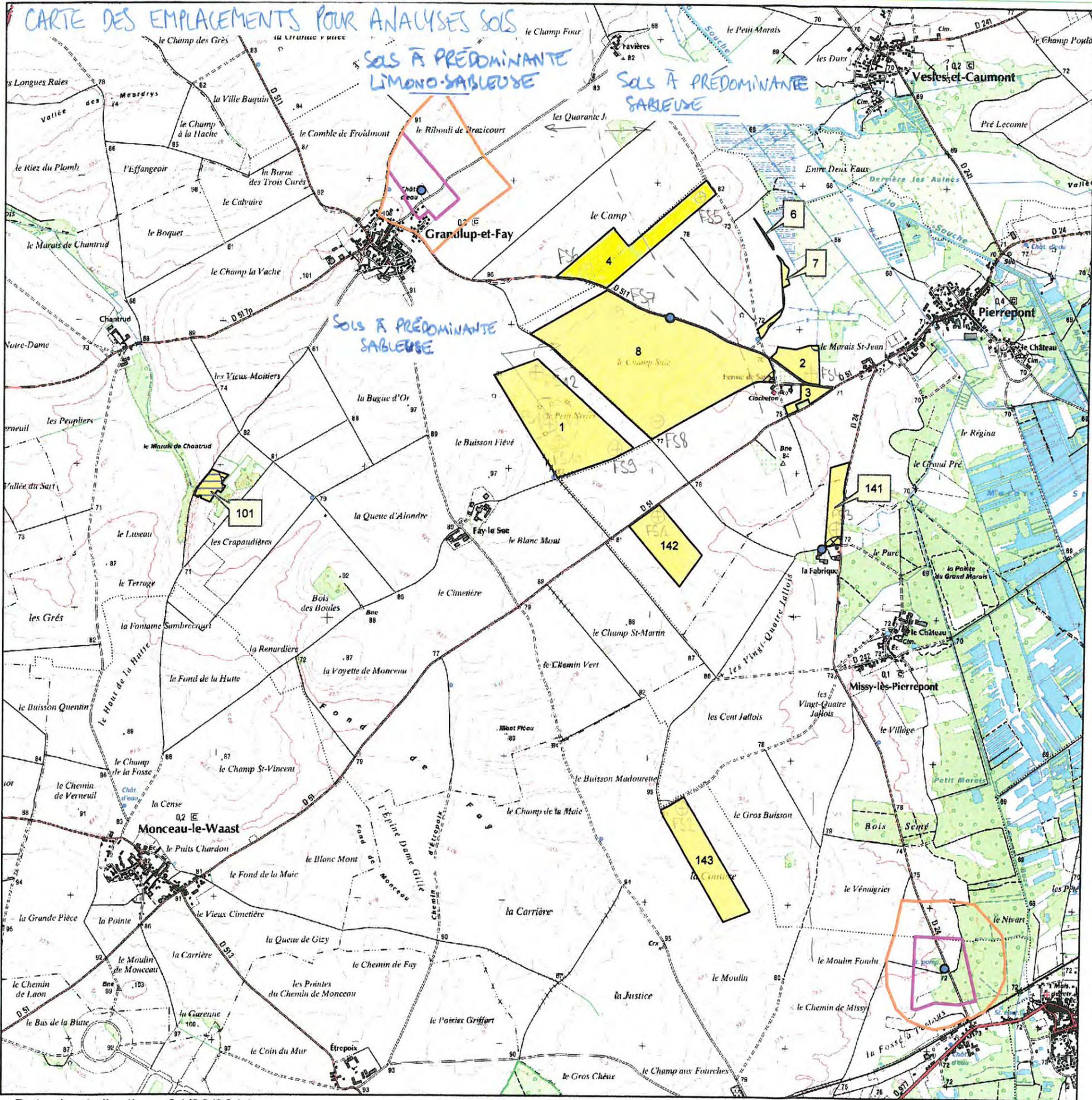


FIGURE 11



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY

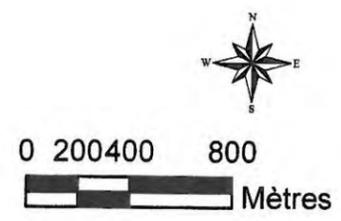
- tiers
 - Limite d'ilot
- ++ LIMITES INTERNES
AUX ILOTS EN TERMES
DE GESTION DES CULTURES

Occupation du sol :

- Terres labourables

- Exclusions :
- Proximité Point d'Eau à 200 m
 - Proximité Point d'Eau à 35 m
 - Pentes digestat liquide (10 à 15%)
 - Proximité Activité Humaine à 100 m

- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
- Rapprochés
 - Eloignés

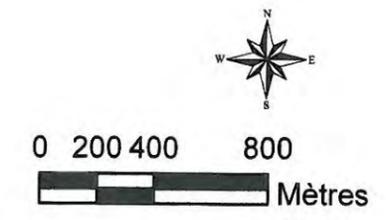
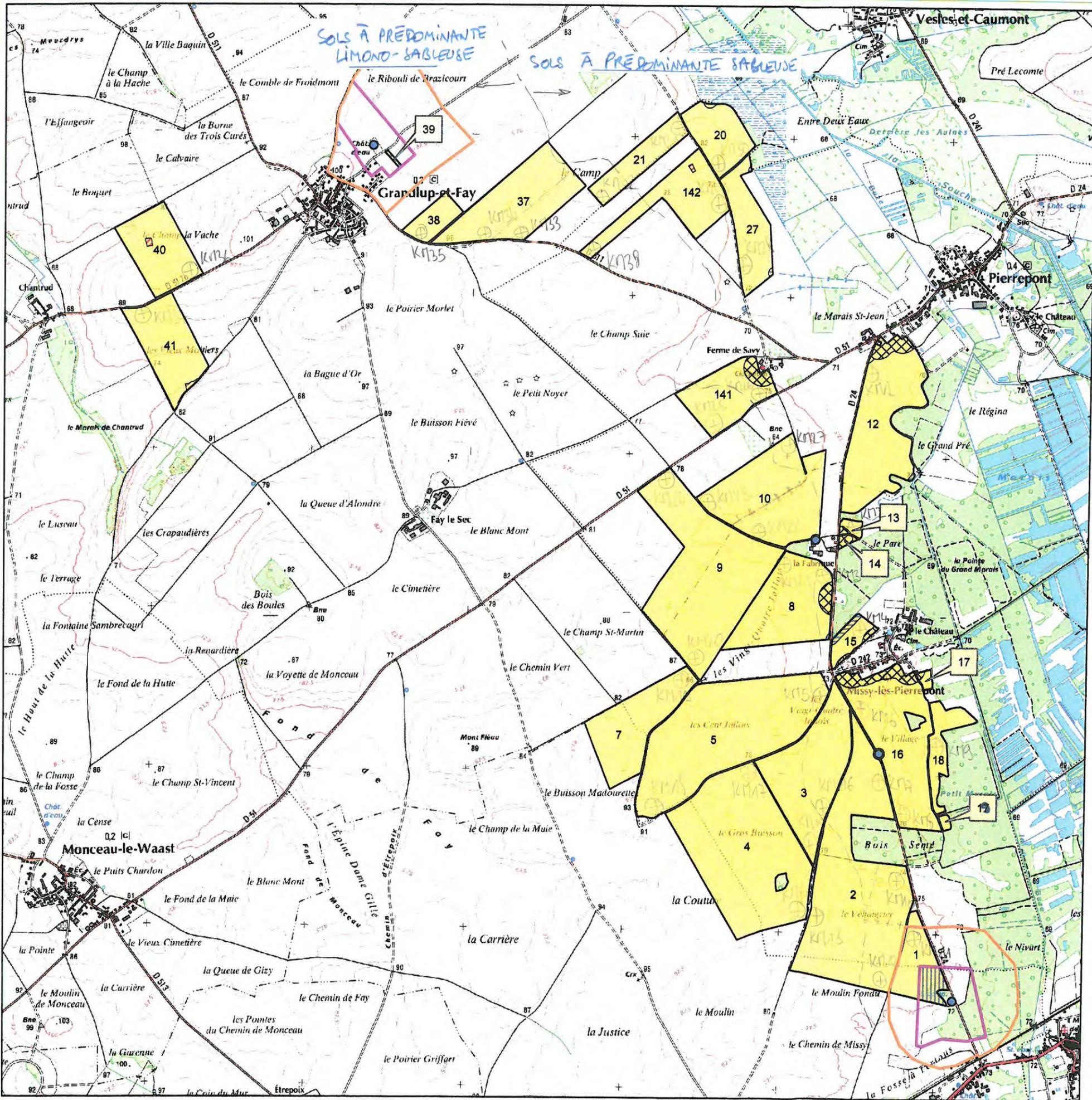


SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

-  tiers
 -  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
-  Terres labourables
- Exclusions :
-  Périmètre de Protection de Captage d'Eau Potable
 -  Proximité Point d'Eau à 35 m
 -  Pentes digestat liquide (10 à 15%)
 -  Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
-  Rapprochés
 -  Eloignés

++ LIMITES INTERNES
AUX ILOTS EN TERMES DE
GESTION DES CULTURES -



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

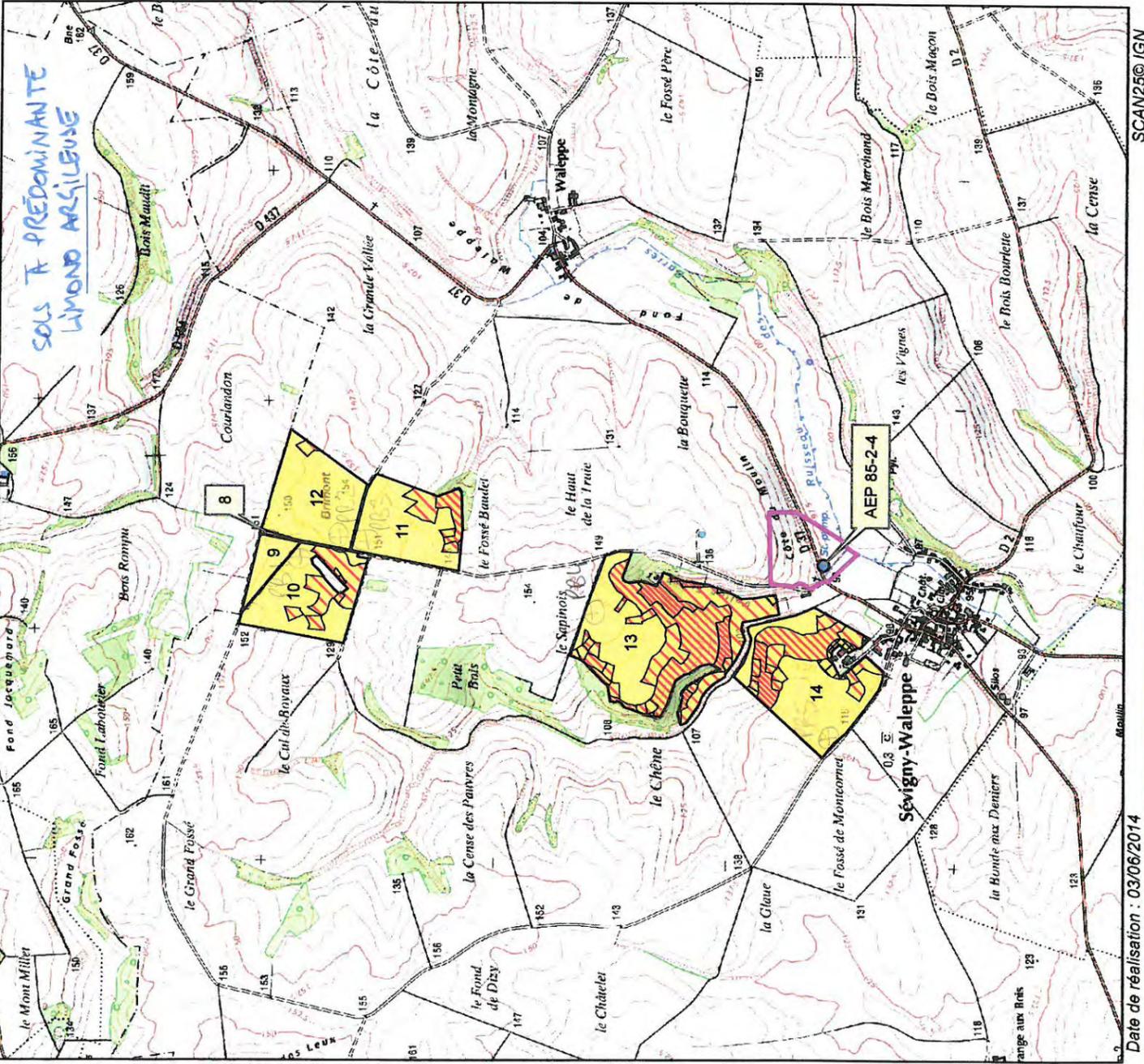
Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :**
- Terres labourables
- Exclusions :**
- limité à 40m3/ha
- Pentes digestat liquide (10 à 15%)
- Pentes digestat liquide et solide (>15%)
- Proximité Activité Humaine à 100 m
- Proximité Activité Humaine à 50 m

● Captages

Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :

Rapprochés



Date de réalisation : 03/06/2014

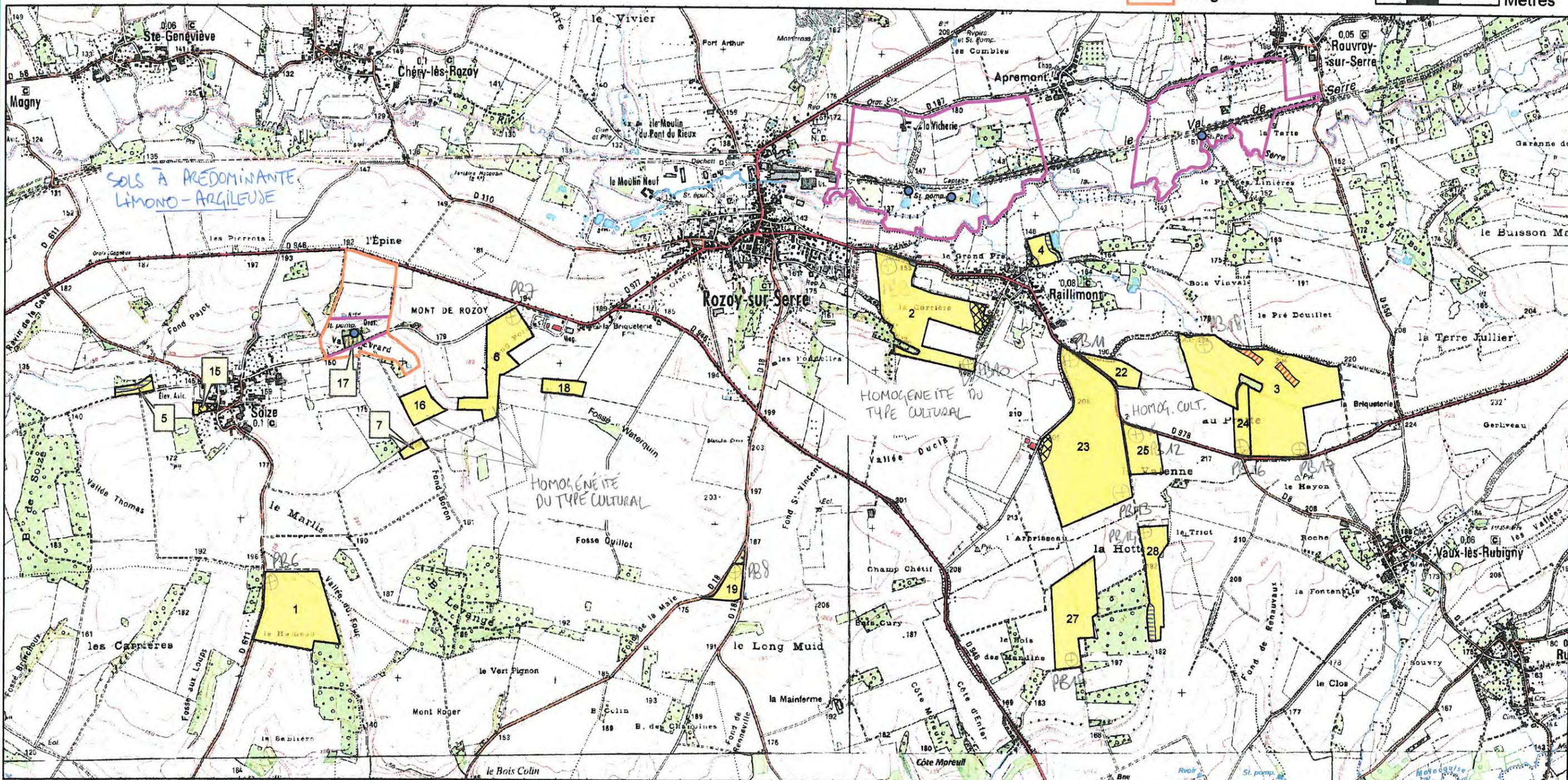
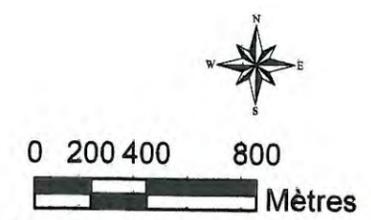
SCAN25© IGN

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



- tiers
- Limite d'ilot
- Exclusions : Périimètre de Protection de Captage d'Eau Potable
- Proximité Point d'Eau à 35 m
- Pentest digestat liquide (10 à 15%)
- Occupation du sol : Terres labourables
- Proximité Activité Humaine à 100 m
- Proximité Activité Humaine à 50 m
- Captages
- Périimètres de Protection de Captage d'Eau Potable : Rapprochés
- Eloignés



Date de réalisation : 03/06/2014

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAIA

- tiers
- Limite d'ilot

Occupation du sol :

- Terres labourables

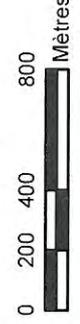
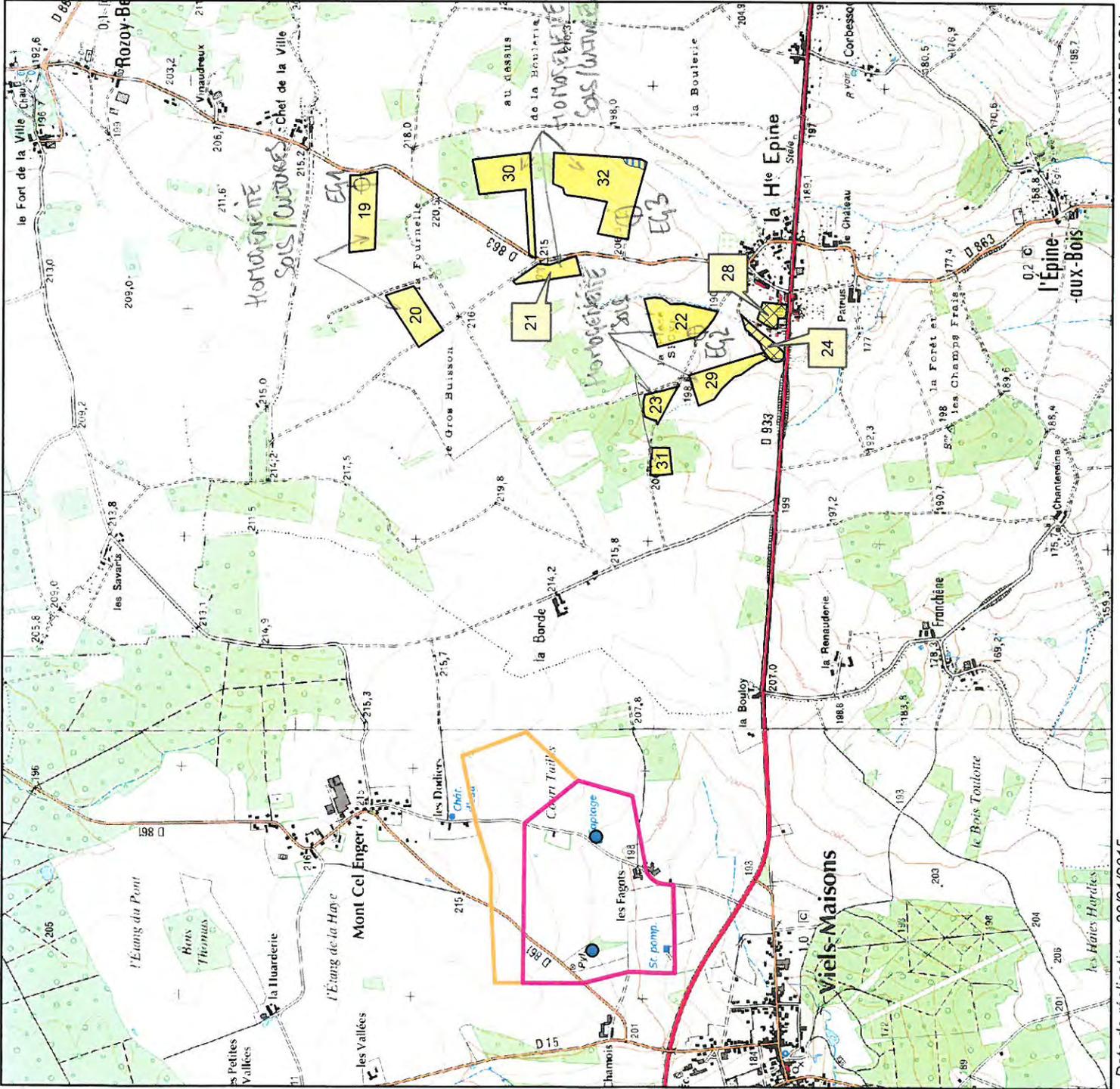
Exclusions :

- Proximité Point d'Eau à 35 m
- Proximité Activité Humaine à 100 m

- Captages

Périmètres de Protection
de Captage d'Eau Potable :

- Rapprochés
- Eloignés



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

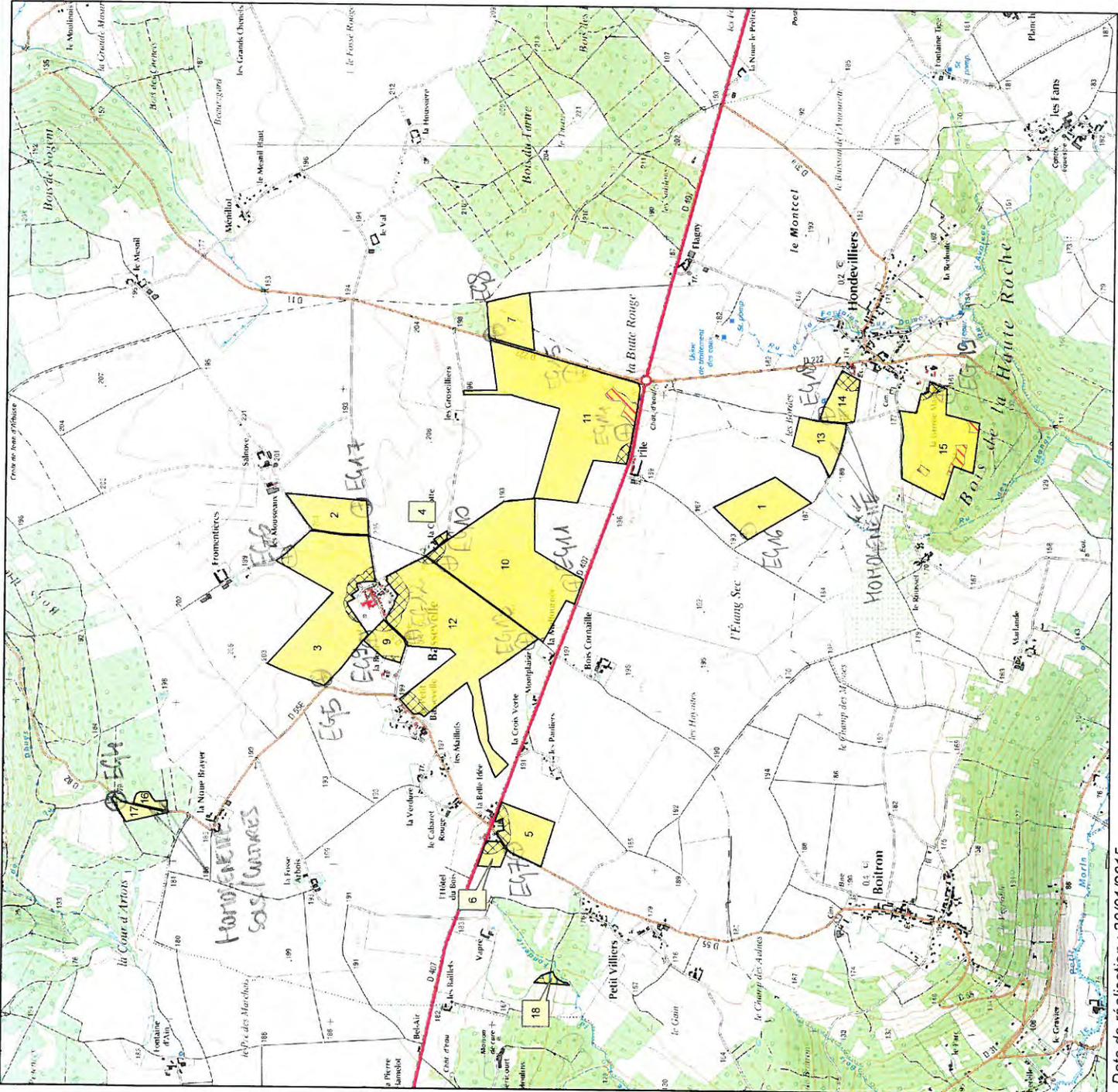
- tiers
- Limite d'îlot

Occupation du sol :

- Terres labourables

Exclusions :

- Proximité Point d'Eau à 100 m
- Pentas digestat solide (>7% en Seine et Marne)
- Proximité Activité Humaine à 100 m



	Communes	n° d'ilot	surface, terre labourable	définition des points de prélèvement
EARL FERME DE SAVY	GRANDLUP ET FAY	1	48,02	4 points de prélèvements, marquant deux types de sols et deux types de suivis culturaux
	PIERREPONT	2	6,06	1 point de prélèvement
	PIERREPONT	3	2,43	
	PIERREPONT	4	19,59	
	GRANDLUP ET FAY			2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	PIERREPONT	6	0,29	pas de point de prélèvement
	PIERREPONT	7	1,84	pas de point de prélèvement
	PIERREPONT	8	86,25	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	GRANDLUP ET FAY	101	2,75	pas de point de prélèvement (parcelle exclue à l'épandage)
	MISSY LES PIERREPONT	141	6,11	1 point de prélèvement
	PIERREPONT			
	PIERREPONT	142	13,00	1 point de prélèvement
	GIZY	143	17,45	1 point de prélèvement
SCEA KLEIN MISSY	GIZY	1	12,26	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT			
	MISSY LES PIERREPONT	2	66,86	4 points de prélèvements, marquant deux types de sols et deux types de suivis culturaux
	GIZY			
	MISSY LES PIERREPONT	3	31,36	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	MISSY LES PIERREPONT	4	62,63	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	GIZY			
	MISSY LES PIERREPONT	5	60,12	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	GIZY			
	MISSY LES PIERREPONT	7	22,78	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT	8	24,36	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	MISSY LES PIERREPONT	9	57,54	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	PIERREPONT			
	PIERREPONT	10	35,52	3 points de prélèvements, marquant deux types de sols et deux types de suivis culturaux
	MISSY LES PIERREPONT			
	PIERREPONT	12	36,01	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT			
	MISSY LES PIERREPONT	13	1,35	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT	14	0,65	
	MISSY LES PIERREPONT	15	4,83	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT	16	35,25	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	MISSY LES PIERREPONT	17	0,98	1 point de prélèvement
	MISSY LES PIERREPONT	18	7,78	
	MISSY LES PIERREPONT	19	0,64	
	PIERREPONT	20	13,02	1 point de prélèvement
	GRANDLUP ET FAY	21	10,79	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols
	PIERREPONT	27	15,12	1 point de prélèvement
	GRANDLUP ET FAY			
	GRANDLUP ET FAY	37	27,97	2 points de prélèvement, marquant deux types de suivis culturaux
	GRANDLUP ET FAY	38	5,72	1 point de prélèvement
GRANDLUP ET FAY	39	0,27	pas de point de prélèvement (parcelle exclue à l'épandage)	
GRANDLUP ET FAY	40	17,88	1 point de prélèvement	
GRANDLUP ET FAY	41	19,37	1 point de prélèvement	
PIERREPONT	141	17,45	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols	
PIERREPONT	142	19,10	2 points de prélèvement, marquant deux types de sols	
EARL PINON	MACHECOURT	1	27,31	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	2	15,45	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	15	12,99	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	8	21,98	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	10	8,93	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	11	6,99	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	13	6,92	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	14	7,94	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	6	22,98	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	16	11,49	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	17	2,28	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	18	22,81	1 point de prélèvement
	MACHECOURT	20	21,28	1 point de prélèvement
MACHECOURT	23	6,43	1 point de prélèvement	
MACHECOURT	24	2,25		
MACHECOURT	28	1,48	1 point de prélèvement	

SCEA DU PUIITS BAS	MONTLOUE (02)	1	19,74	1 point de prélèvement
	SOIZE (02)			
	RAILLIMONT (02)	2	24,70	2 points de prélèvement
	RAILLIMONT (02)	4	2,94	
	RAILLIMONT (02)	3	41,96	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	SOIZE (02)	5	1,60	pas de point de prélèvement
	ROZOY SUR SERRE (02)	6	11,44	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	SOIZE (02)			
	SOIZE (02)	7	1,18	
	SOIZE (02)	16	3,94	
	ROZOY SUR SERRE (02)	18	2,36	
	LE THUEL (02)	9	3,15	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)			
	SEVIGNY WALEPPE (08)	10	14,68	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)	11	14,50	
	LE THUEL (02)	8	0,17	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)	12	14,59	
	SEVIGNY WALEPPE (08)	13	35,43	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)	14	24,32	1 point de prélèvement
	SOIZE (02)	15	0,87	pas de point de prélèvement
	SOIZE (02)	17	0,82	pas de point de prélèvement (parcelle exclue à l'épandage)
	ROZOY SUR SERRE (02)	19	2,98	1 point de prélèvement
	RAILLIMONT (02)	22	3,93	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	RAILLIMONT (02)	25	6,21	
	RAILLIMONT (02)	23	40,30	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	RAILLIMONT (02)	24	3,99	1 point de prélèvement
	FRAILLICOURT (08)	27	14,74	1 point de prélèvement
	FRAILLICOURT (08)	28	7,90	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)	A1 et A2	42,39	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	SEVIGNY WALEPPE (08)	B	26,33	1 point de prélèvement
	SEVIGNY WALEPPE (08)	C	10,93	si décision d'épandage sur cette parcelle, 1 point de prélèvement avant l'épandage
	SEVIGNY WALEPPE (08)	D	8,33	1 point de prélèvement
SEVIGNY WALEPPE (08)	E	1,89	1 point de prélèvement	
EARL GAÏA	L'EPINE AUX BOIS (02)	19	3,87	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	L'EPINE AUX BOIS (02)	20	3,09	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	21	1,74	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	22	4,15	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	L'EPINE AUX BOIS (02)	23	1,31	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	24	1,06	pas d'épandage
	L'EPINE AUX BOIS (02)	28	1,03	pas d'épandage
	L'EPINE AUX BOIS (02)	29	2,75	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	L'EPINE AUX BOIS (02)	30	4,55	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	31	1,02	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	32	9,24	
	PAVANT (02)	16	1,4	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	PAVANT (02)	17	2,12	
	BASSEVELLE (77)	1	11,72	1 point de prélèvement
	BASSEVELLE (77)	2	9,42	1 point de prélèvement
	BASSEVELLE (77)	3	35,52	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	BASSEVELLE (77)	4	0,37	pas d'épandage
	BASSEVELLE (77)	5	8,84	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)
	BASSEVELLE (77)	6	2,18	
	BASSEVELLE (77)	7	8,01	1 point de prélèvement
	BASSEVELLE (77)	9	3,99	1 point de prélèvement
	BASSEVELLE (77)	10	41,75	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
	BASSEVELLE (77)	11	49,27	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle
BASSEVELLE (77)	12	49,17	2 points de prélèvement, au vu de la taille de la parcelle	
BASSEVELLE (77)	18	0,84	pas d'épandage	
HONDEVILLIERS (77)	13	7,07	1 point de prélèvement (homogénéité des cultures réalisées)	
HONDEVILLIERS (77)	14	5,38		
HONDEVILLIERS (77)	15	22,86	1 point de prélèvement	

12 points de prélèvements définis pour l'EARL de la Ferme de Savy

38 points de prélèvements définis pour la SCEA Klein Missy

15 points de prélèvements définis pour l'EARL Pinon

23 points de prélèvements définis pour la SCEA du Puits bas

19 points de prélèvements définis pour l'EARL Gaïa

107 points d'analyses à réaliser au total

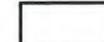
POINTS DE PRELEVEMENTS - REPERAGE PAR RAPPORT AUX EXPLOITANTS ET AUX ILOTS D'EPANDAGE CONCERNES				
	Communes	n° d'îlot	Points de prélèvements (voir les cartographies associées)	
EARL FERME DE SAVY	GRANDLUP ET FAY	1	FS12-FS10-FS11-FS9	
	PIERREPONT	2	FS4	
	PIERREPONT	3		
	PIERREPONT	4	FS5-FS6	
	PIERREPONT	6		
	PIERREPONT	7		
	PIERREPONT	8	FS7-FS8	
	GRANDLUP ET FAY	101		
	MISSY LES PIERREPONT	141	FS3	
	PIERREPONT	142	FS1	
SCEA KLEIN MISSY	GIZY	143	FS2	
	GIZY	1	KM11	
	MISSY LES PIERREPONT	2	KM10-KM12-KM13	
	MISSY LES PIERREPONT	3	KM14-KM16	
	MISSY LES PIERREPONT	4	KM15-KM17	
	MISSY LES PIERREPONT	5	KM5-KM18	
	GIZY	7	KM19	
	MISSY LES PIERREPONT	8	KM3-KM21	
	MISSY LES PIERREPONT	9	KM20-KM24	
	PIERREPONT	10	KM22-KM23-KM27	
	PIERREPONT	12	KM1	
	MISSY LES PIERREPONT	13	KM2	
	MISSY LES PIERREPONT	14		
	MISSY LES PIERREPONT	15	KM4	
	MISSY LES PIERREPONT	16	KM8-KM6	
	MISSY LES PIERREPONT	17		
	MISSY LES PIERREPONT	18	KM9	
	MISSY LES PIERREPONT	19		
	PIERREPONT	20	KM30	
	GRANDLUP ET FAY	21	KM31-KM32	
	PIERREPONT	27	KM28	
	GRANDLUP ET FAY	37	KM33-KM34	
	GRANDLUP ET FAY	38	KM35	
	GRANDLUP ET FAY	39		
	GRANDLUP ET FAY	40	KM36	
	GRANDLUP ET FAY	41	KM37	
	PIERREPONT	141	KM25-KM26	
	PIERREPONT	142	KM29-KM38	
	SCEA DU PUITTS BAS	MONTLOUE (02)	1	PB6
		RAILLIMONT (02)	2	PB9
RAILLIMONT (02)		4		
RAILLIMONT (02)		3	PB17-PB18	
SOIZE (02)		5		
ROZOY SUR SERRE (02)		6	PB7	
SOIZE (02)		7		
SOIZE (02)		16		
ROZOY SUR SERRE (02)		18		
LE THUEL (02)		9		
SEVIGNY WALEPPE (08)		10	PB1	
SEVIGNY WALEPPE (08)		11	PB3	
LE THUEL (02)		8		
SEVIGNY WALEPPE (08)		12	PB2	
SEVIGNY WALEPPE (08)		13	PB4	
SEVIGNY WALEPPE (08)		14	PB5	
SOIZE (02)		15		
SOIZE (02)		17		
ROZOY SUR SERRE (02)		19	PB8	
RAILLIMONT (02)		22		
RAILLIMONT (02)		25		
RAILLIMONT (02)		23	PB13	

	RAILLIMONT (02)	24	PB16
	FRAILLICOURT (08)	27	PB15
	FRAILLICOURT (08)	28	PB14
	SEVIGNY WALEPPE (08)	A1	SPBA1
	SEVIGNY WALEPPE (08)	A2	SPBA2
	SEVIGNY WALEPPE (08)	B	SPBB
	SEVIGNY WALEPPE (08)	C	SPBC
	SEVIGNY WALEPPE (08)	D	SPBD
	SEVIGNY WALEPPE (08)	E	SPBE
EARL GAÏA	L'EPINE AUX BOIS (02)	19	EG1
	L'EPINE AUX BOIS (02)	20	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	21	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	22	EG2
	L'EPINE AUX BOIS (02)	23	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	24	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	28	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	29	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	30	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	31	
	L'EPINE AUX BOIS (02)	32	EG3
	PAVANT (02)	16	
	PAVANT (02)	17	EG4
	BASSEVELLE (77)	1	EG16
	BASSEVELLE (77)	2	EG17
	BASSEVELLE (77)	3	EG5-EG6
	BASSEVELLE (77)	4	
	BASSEVELLE (77)	5	EG7
	BASSEVELLE (77)	6	
	BASSEVELLE (77)	7	EG8
	BASSEVELLE (77)	9	
	BASSEVELLE (77)	10	EG10-EG11
	BASSEVELLE (77)	11	EG14-EG15
	BASSEVELLE (77)	12	EG12-EG13
	BASSEVELLE (77)	18	
	HONDEVILLIERS (77)	13	
	HONDEVILLIERS (77)	14	EG18
	HONDEVILLIERS (77)	15	EG19
EARL PINON	MACHECOURT (02)	1	EP1
	MACHECOURT (02)	2	EP7
	MACHECOURT (02)	5	
	MACHECOURT (02)	6	EP5
	MACHECOURT (02)	8	EP2
	MACHECOURT (02)	10	EP11
	MACHECOURT (02)	11	EP12
	MACHECOURT (02)	13	EP8
	MACHECOURT (02)	14	EP6
	MACHECOURT (02)	15	EP9
	MACHECOURT (02)	16	EP14
	MACHECOURT (02)	17	EP13
	MACHECOURT (02)	18	EP4
	MACHECOURT (02)	20	EP3
	MACHECOURT (02)	23	
	MACHECOURT (02)	24	EP10
MACHECOURT (02)	27		
MACHECOURT (02)	28	EP15	

SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY

 tiers

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

Exclusions :

 Proximité Point d'Eau à 200 m

 Proximité Point d'Eau à 35 m

 Pentes digestat liquide (10 à 15%)

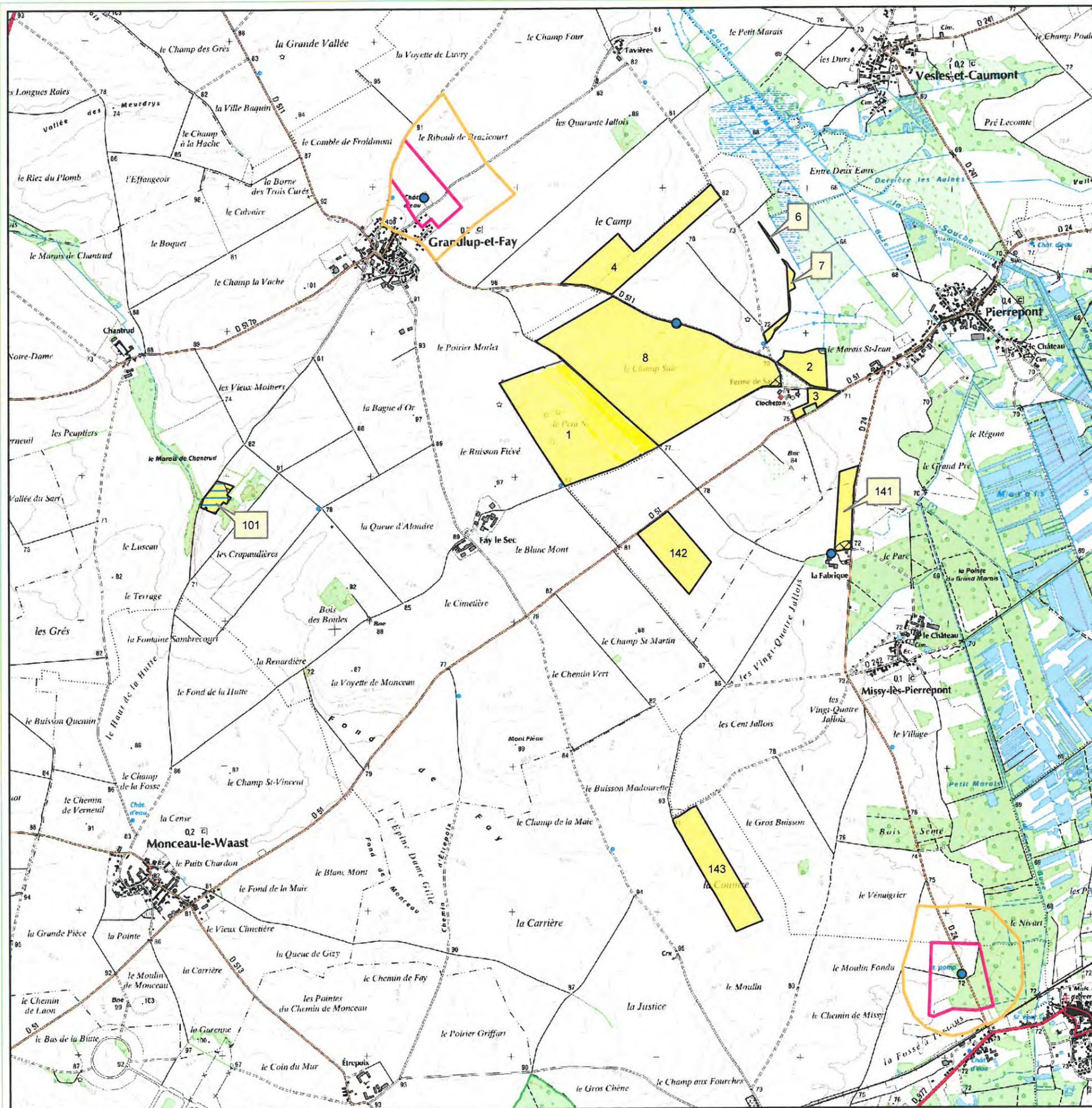
 Proximité Activité Humaine à 100 m

 Captages

Périmètres de Protection
de Captage d'Eau Potable :

 Rapprochés

 Eloignés

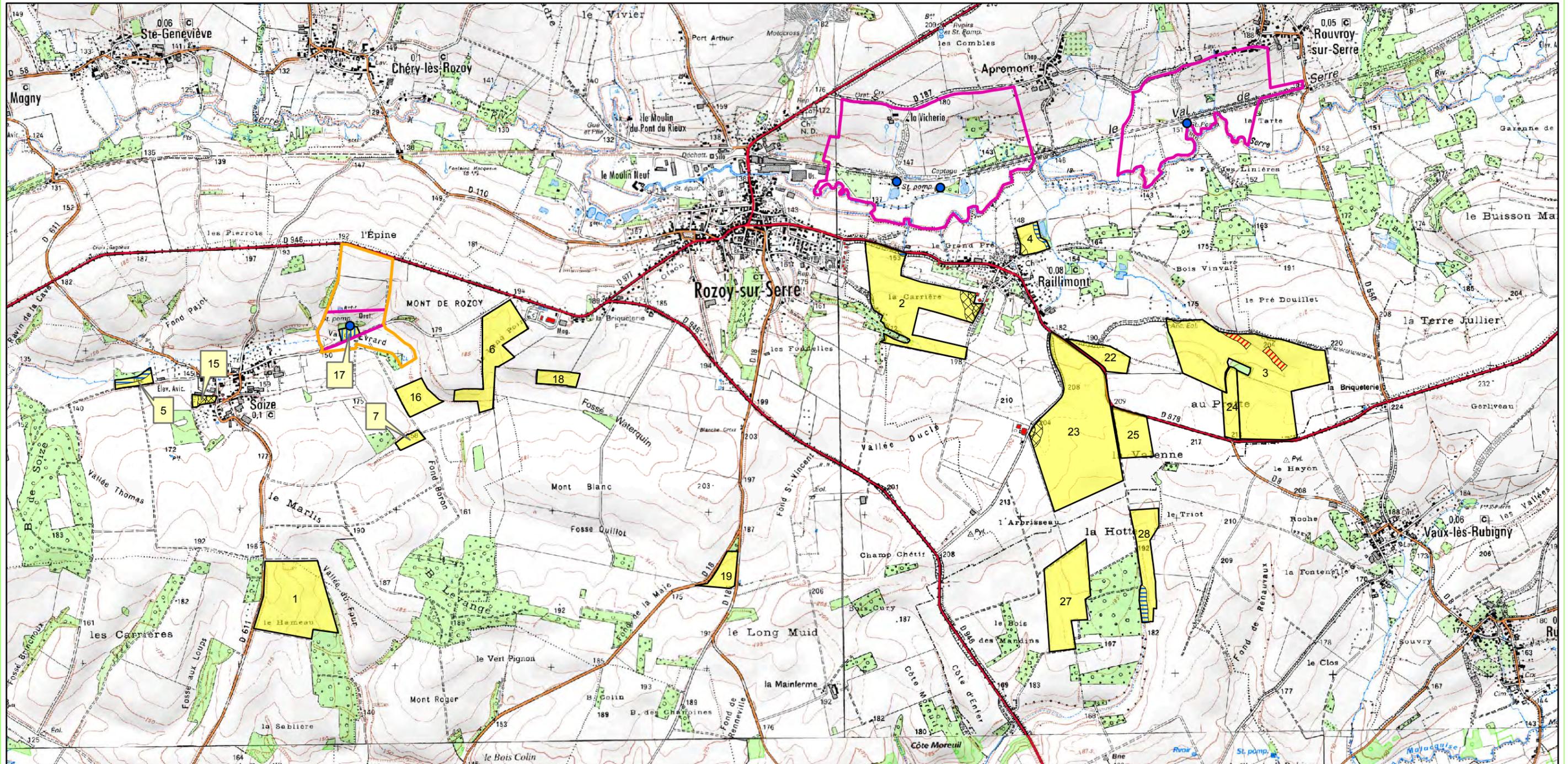
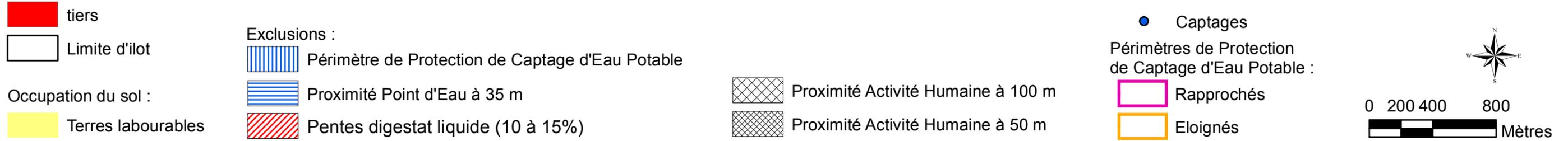


0 200 400 800
Mètres

SARL A.M. ATHIES METHANISATION

Plan d'épandage

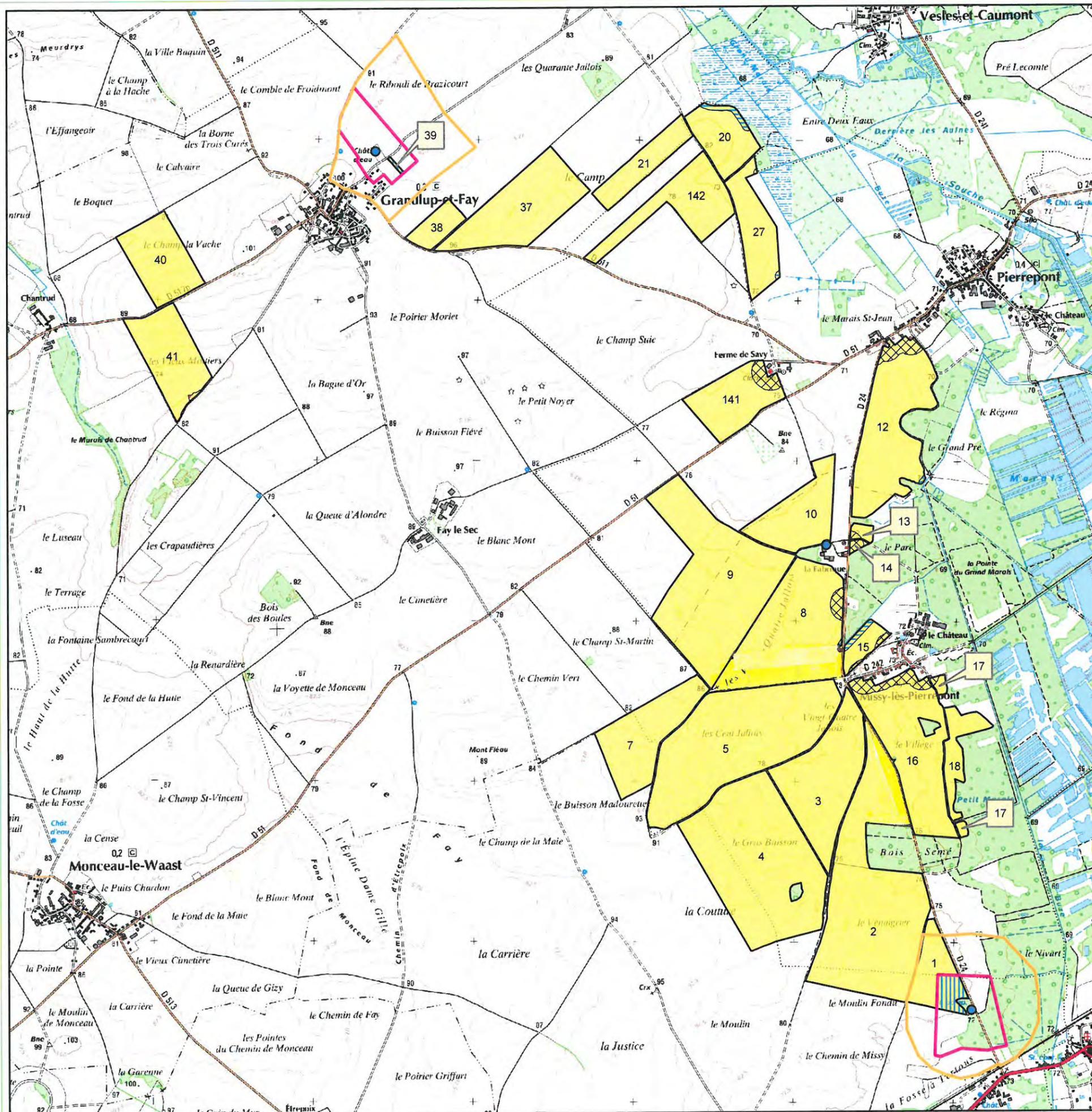
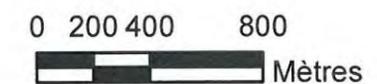
Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Périmètre de Protection de Captage d'Eau Potable
 - Proximité Point d'Eau à 35 m
 - Pentes digestat liquide (10 à 15%)
 - Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
 - Rapprochés
 - Eloignés



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 tiers

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

Exclusions :

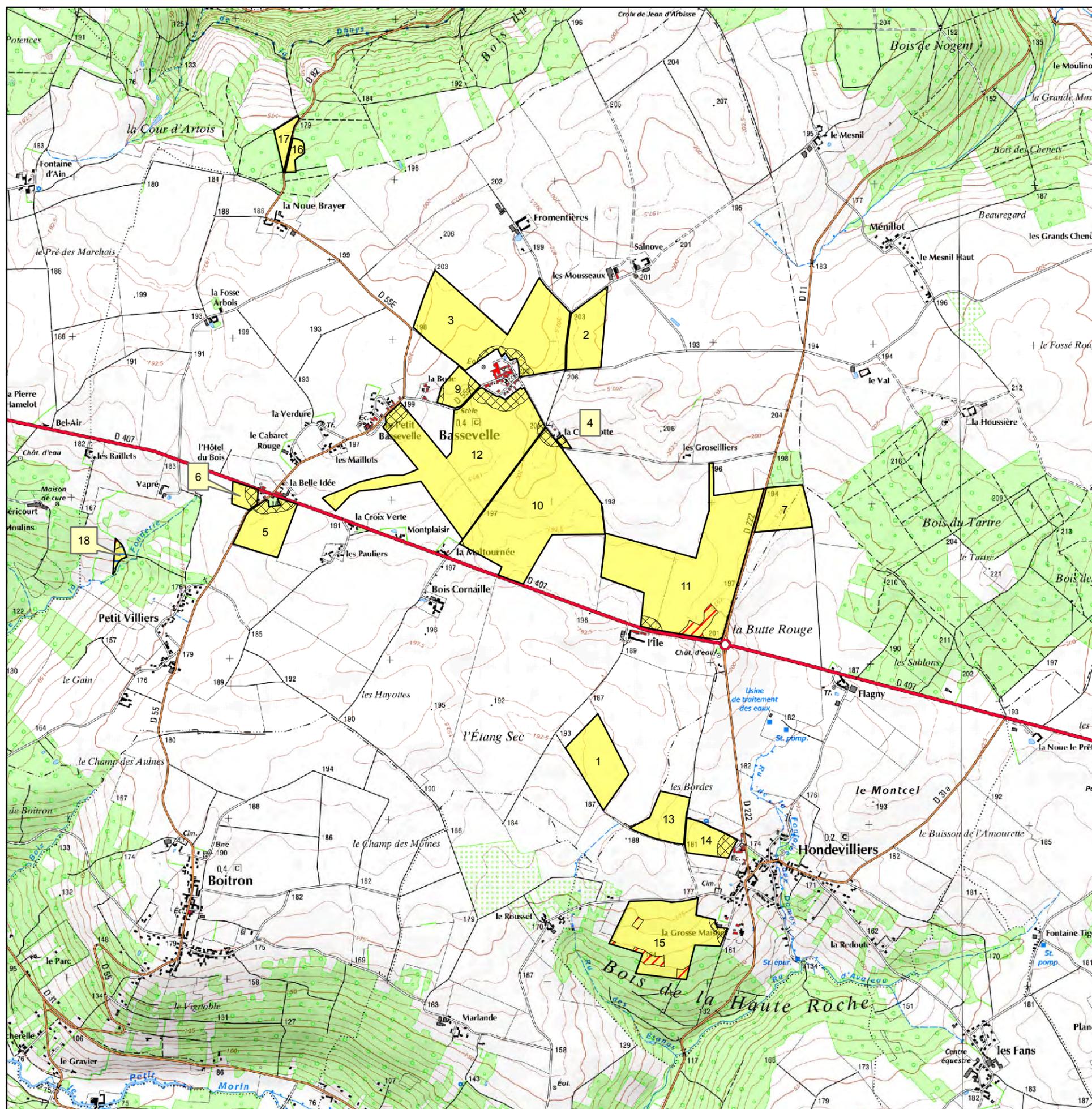
 Proximité Point d'Eau à 100 m

 Pentes digestat solide (>7% en Seine et Marne)

 Proximité Activité Humaine à 100 m



0 200 400 800
 Mètres



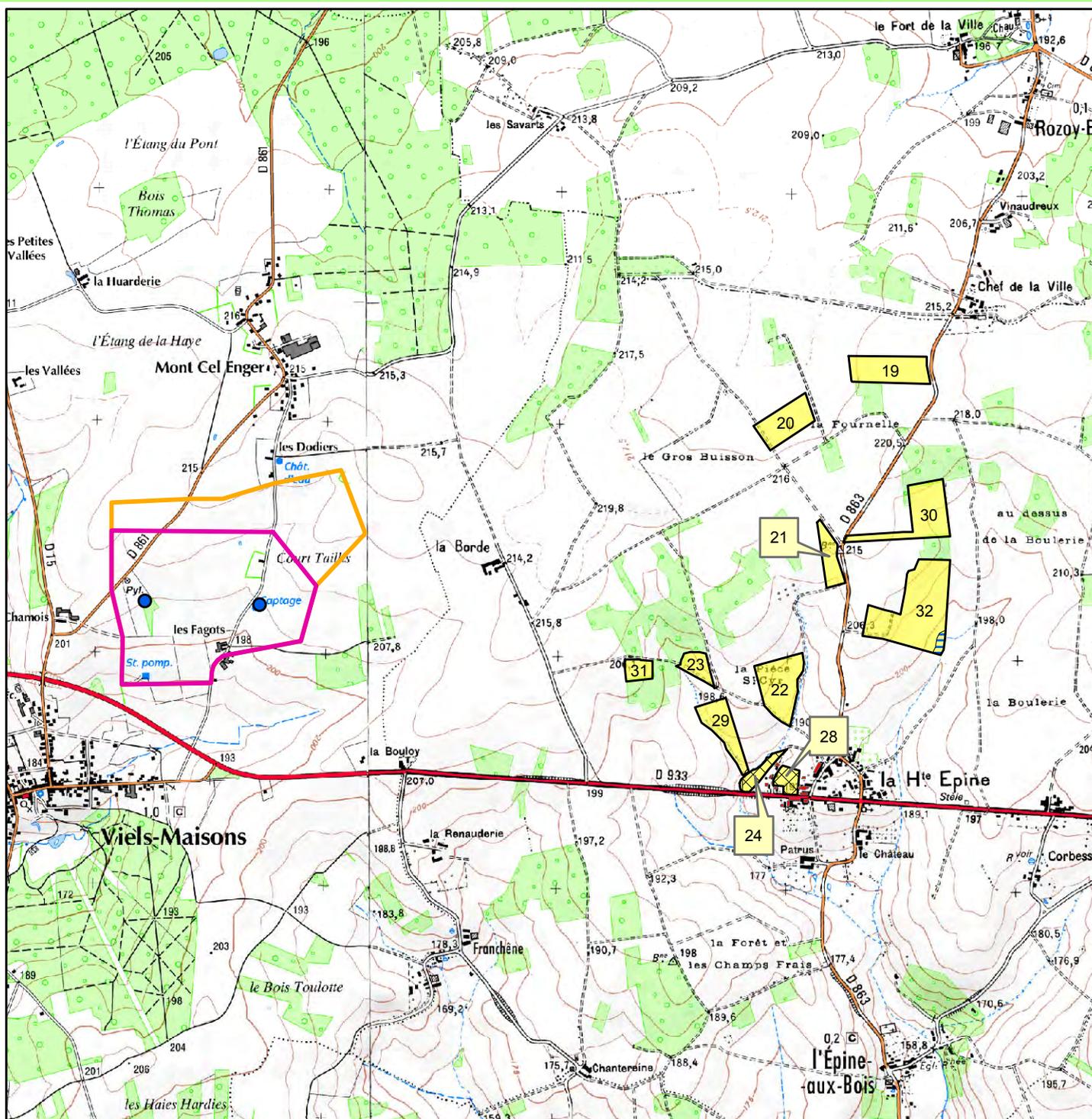
SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Proximité Point d'Eau à 35 m
 - Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
 - Rapprochés
 - Eloignés

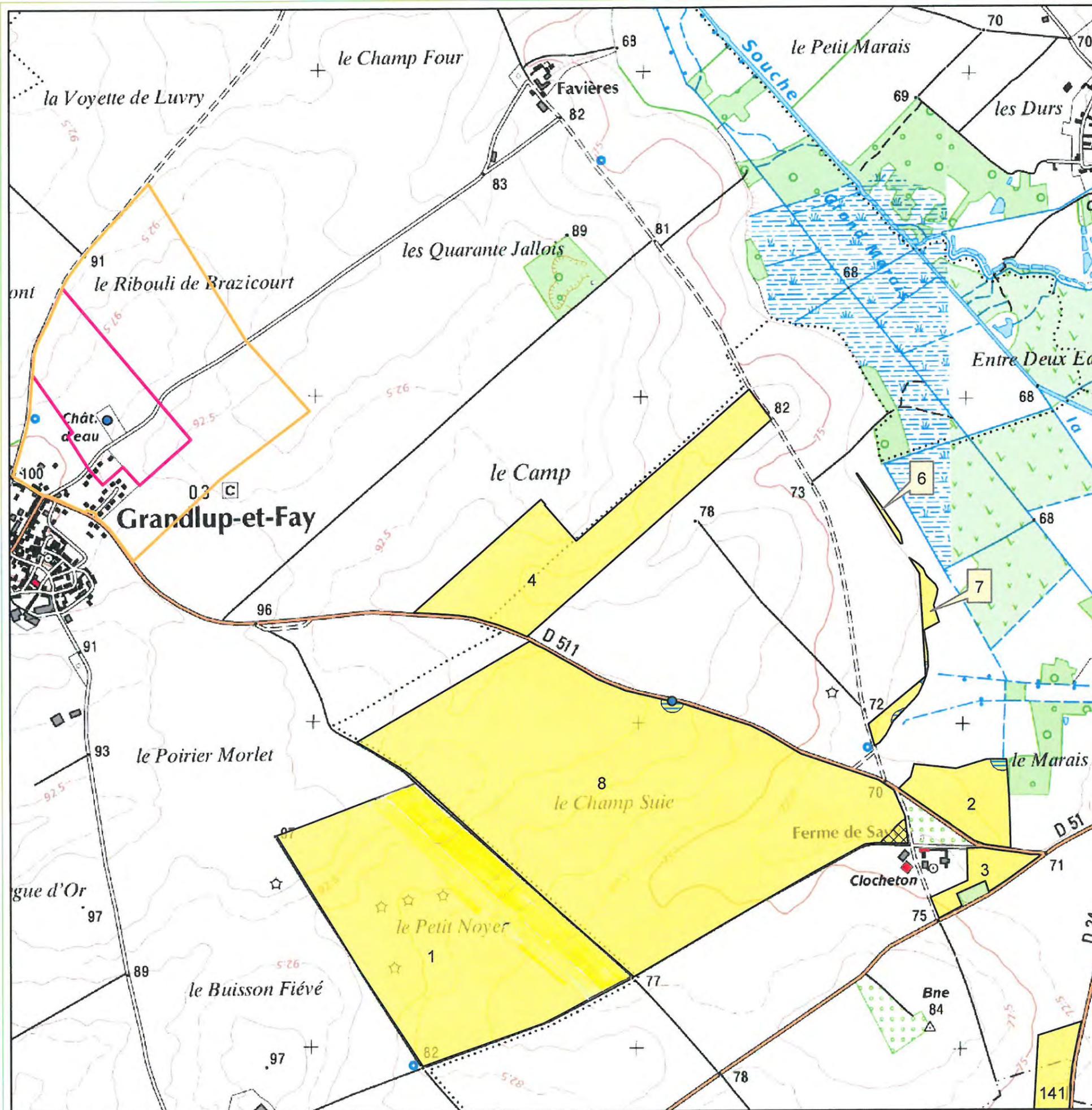


0 200 400 800
Mètres

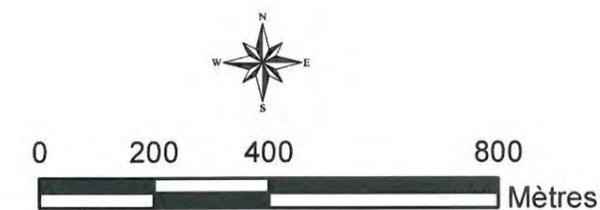



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY

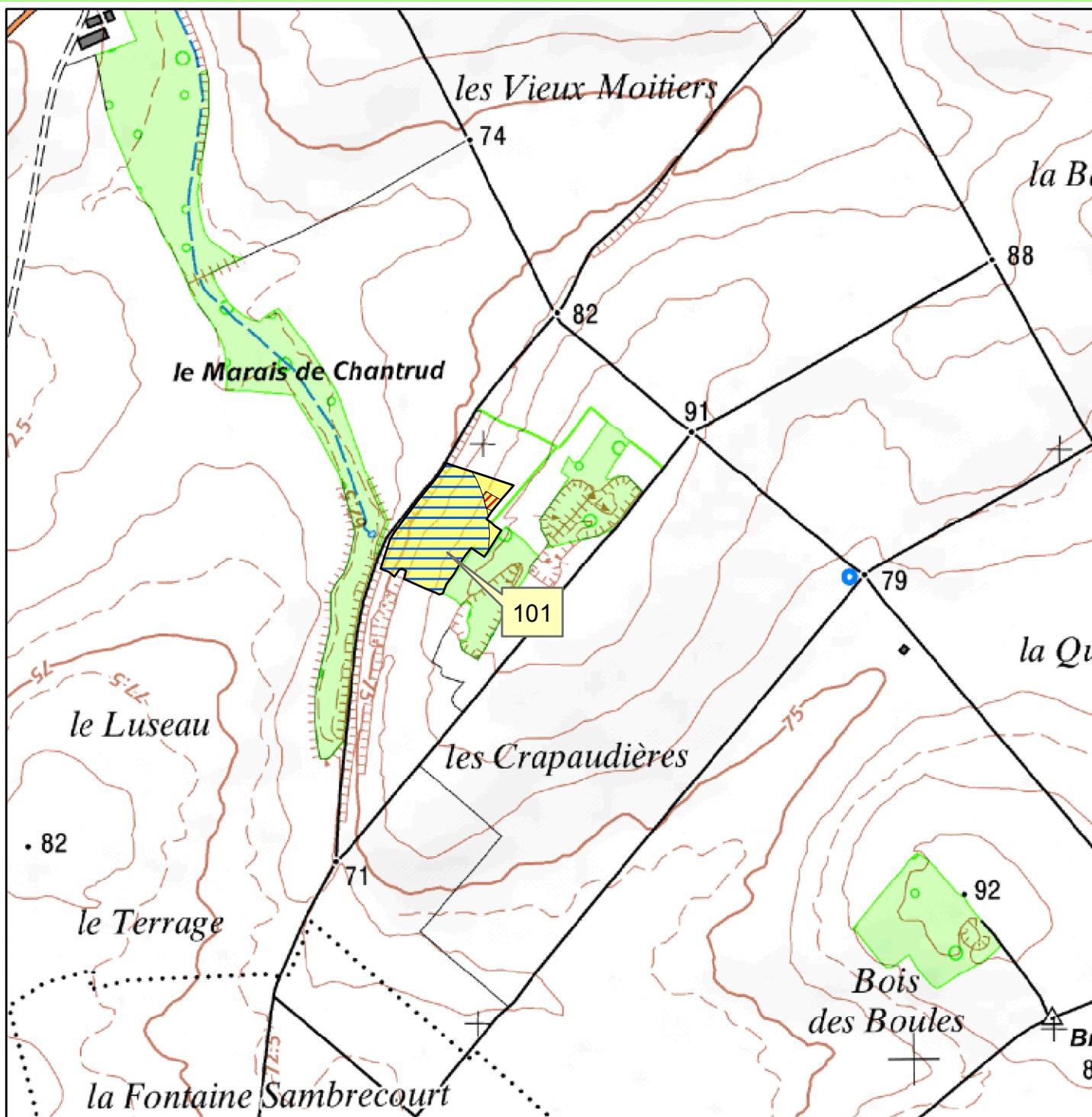


- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Proximité Point d'Eau à 35 m
 - Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
 - Rapprochés
 - Eloignés



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY



 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

Exclusions :

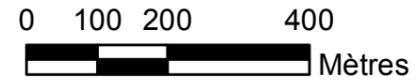
 Proximité Point d'Eau à 200 m

 Pentés digestat liquide (10 à 15%)

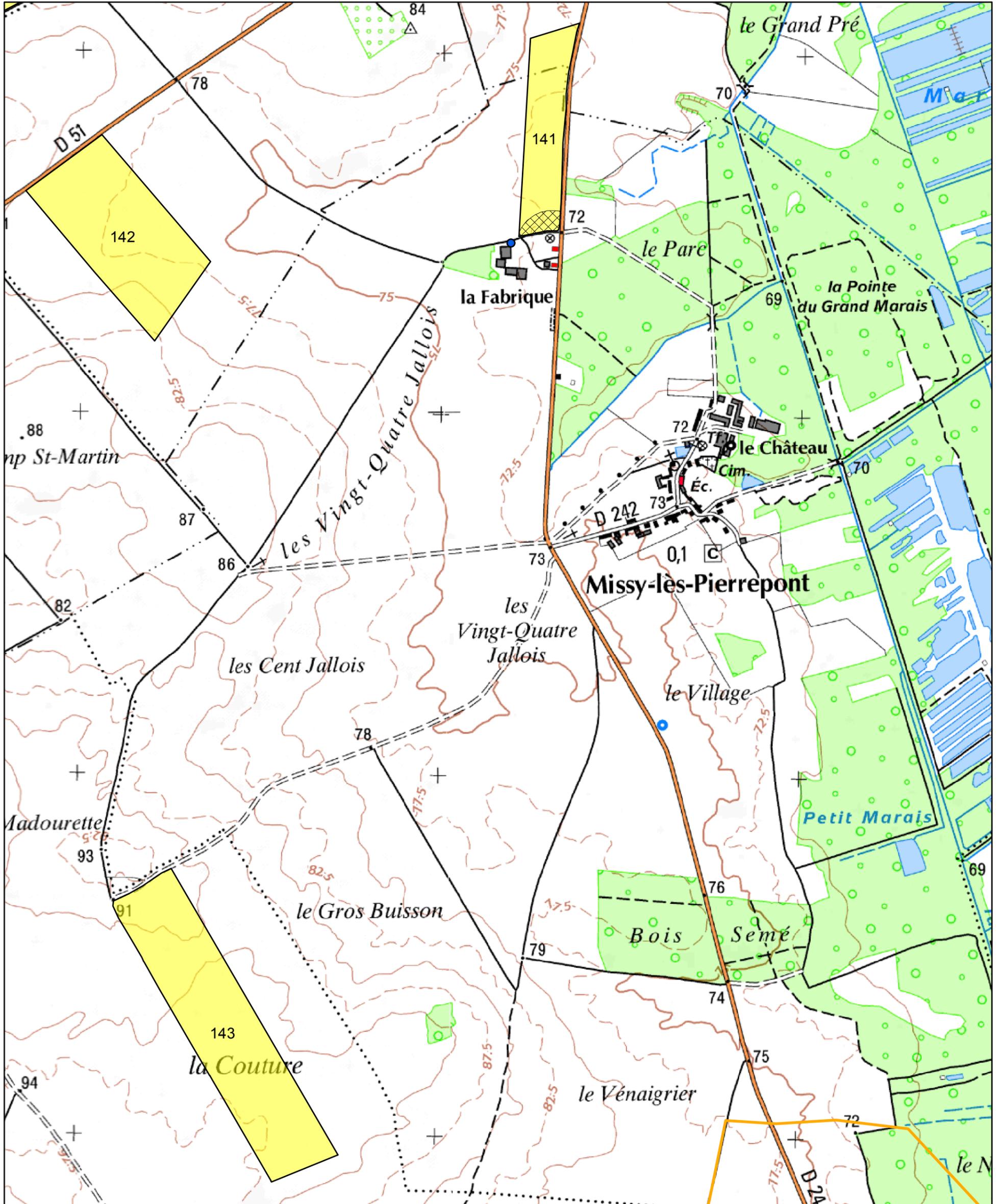


SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL FERME DE SAVY



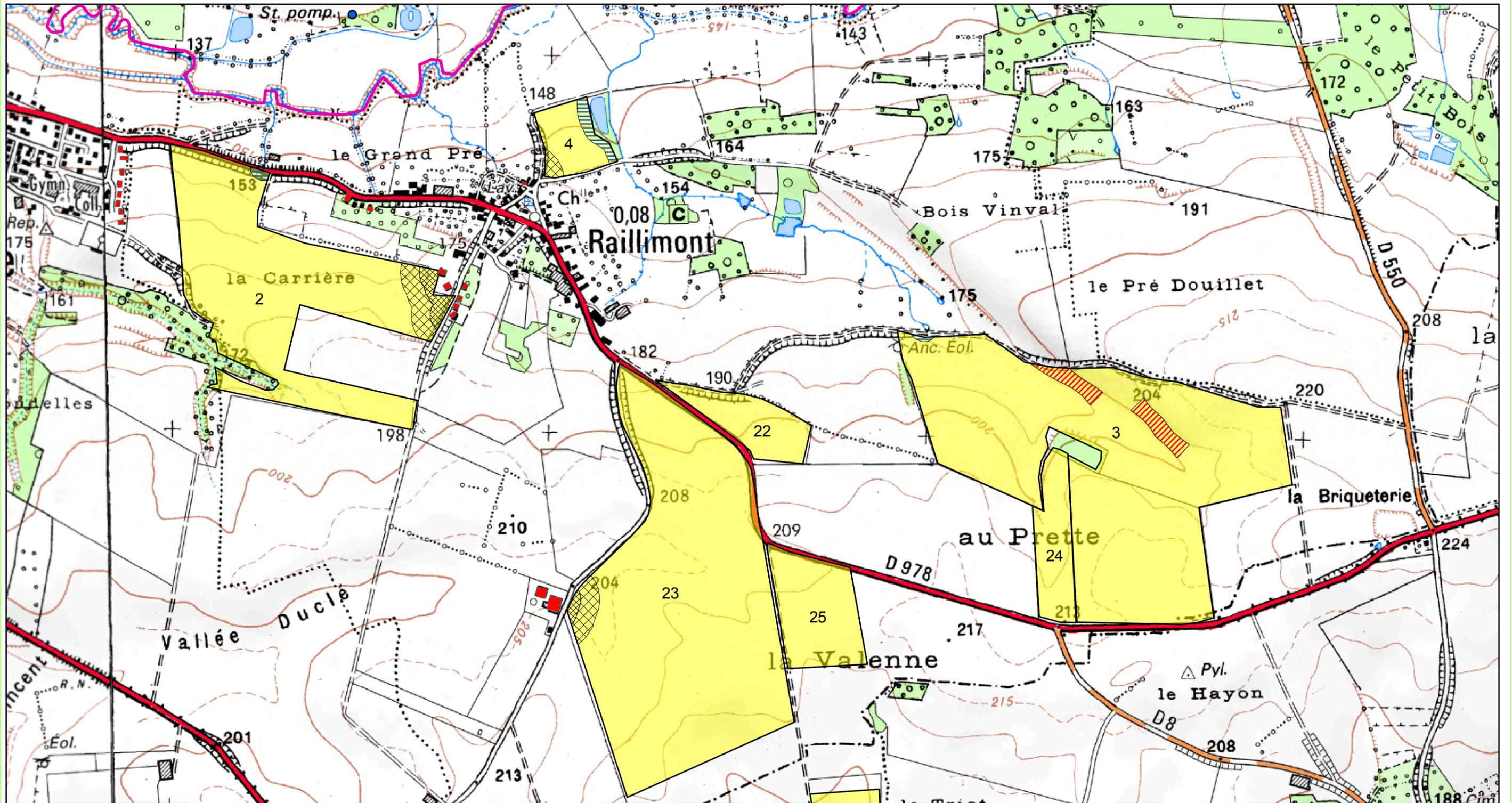
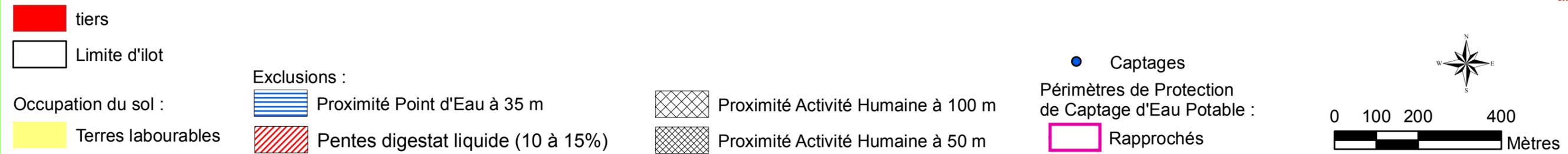
- | | | | | | |
|--|---------------------|--------------|--|--|---|
|  tiers | Occupation du sol : | Exclusions : |  Proximité Point d'Eau à 35 m |  Captages | Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable : |
|  Limite d'ilot | | | | | |



SARL A.M. ATHIES METHANISATION

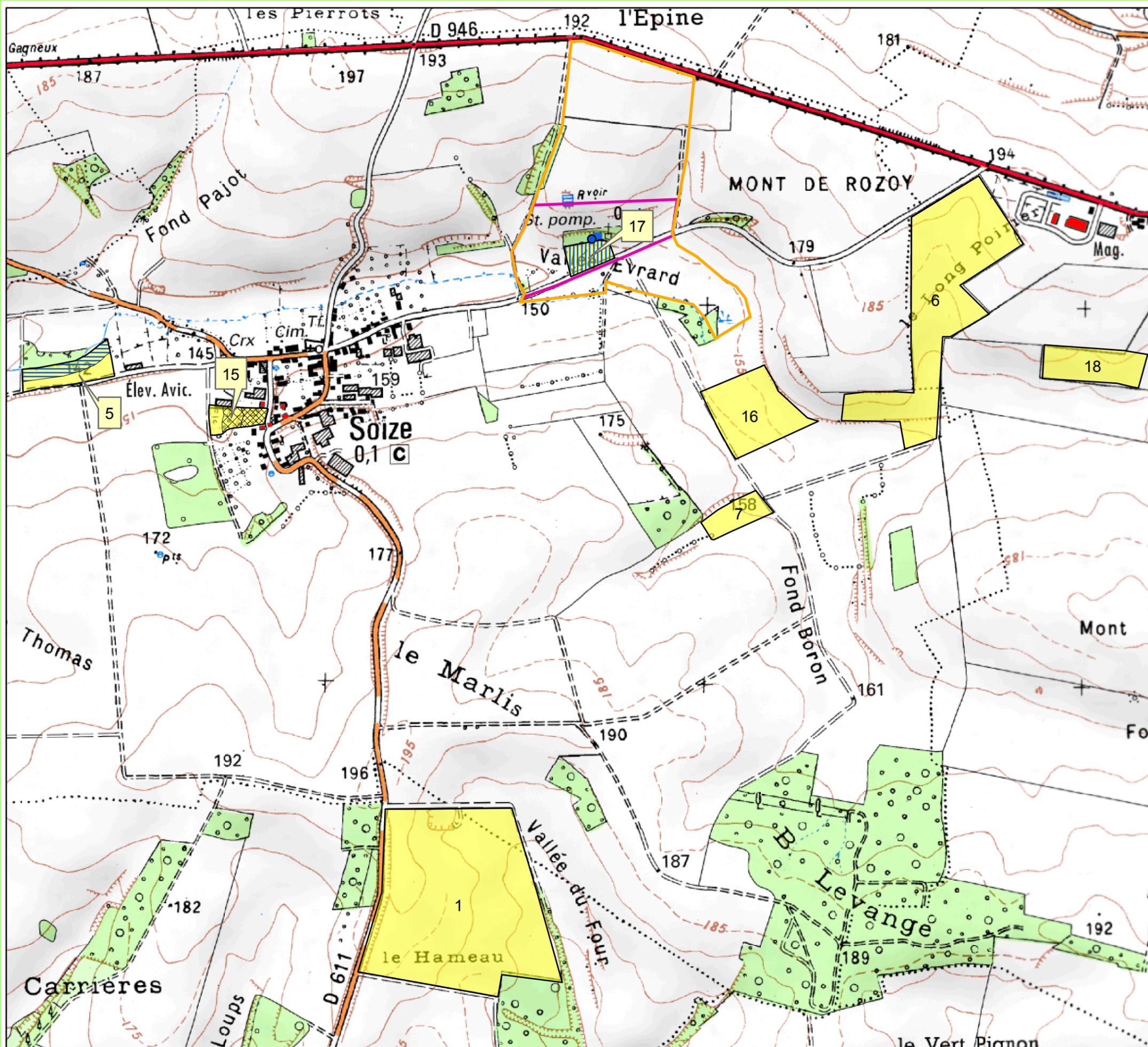
Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA DU Puits Bas



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

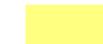
Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS



 tiers

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

Exclusions :

 Périmètre de Protection de Captage d'Eau Potable

 Proximité Point d'Eau à 35 m

 Proximité Activité Humaine à 100 m

 Proximité Activité Humaine à 50 m

 Captages

Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :

 Rapprochés

 Eloignés

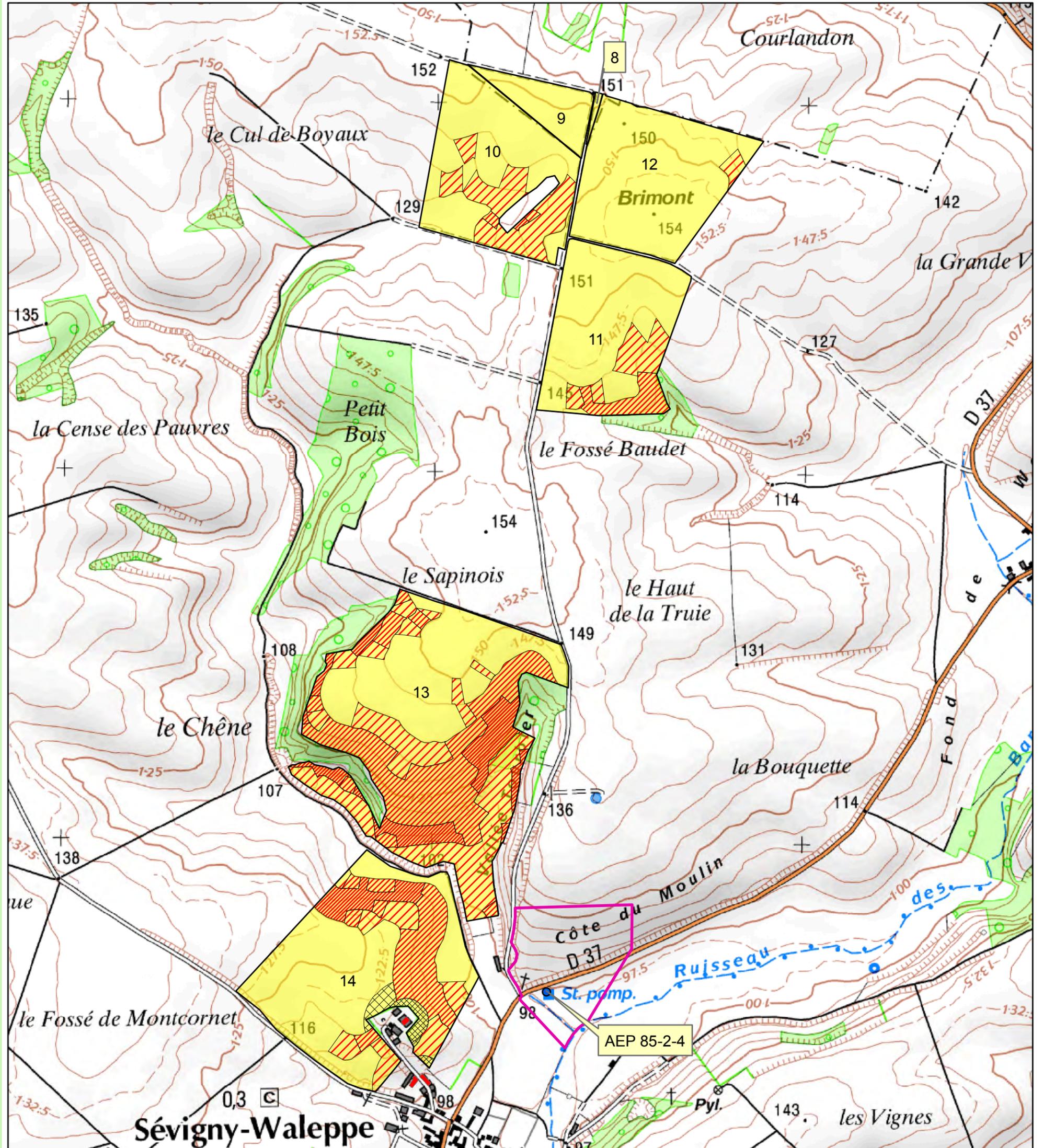
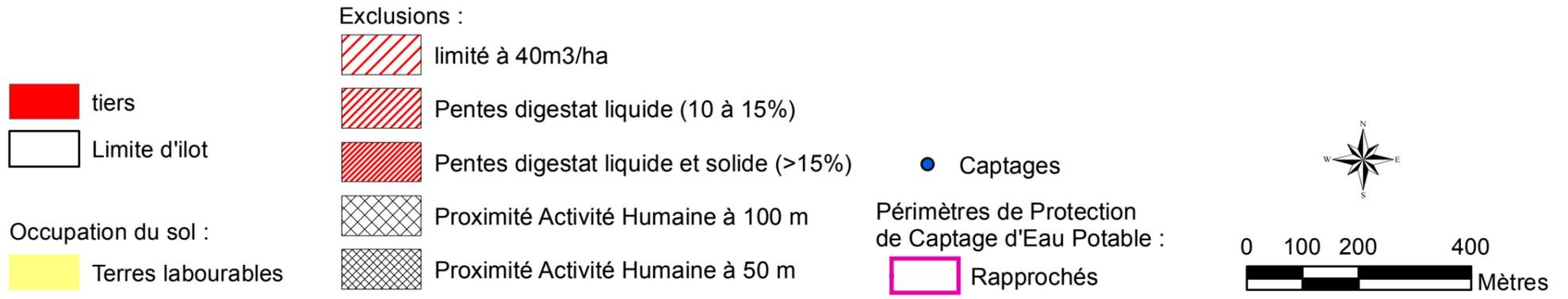


0 100 200 400
Mètres



SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

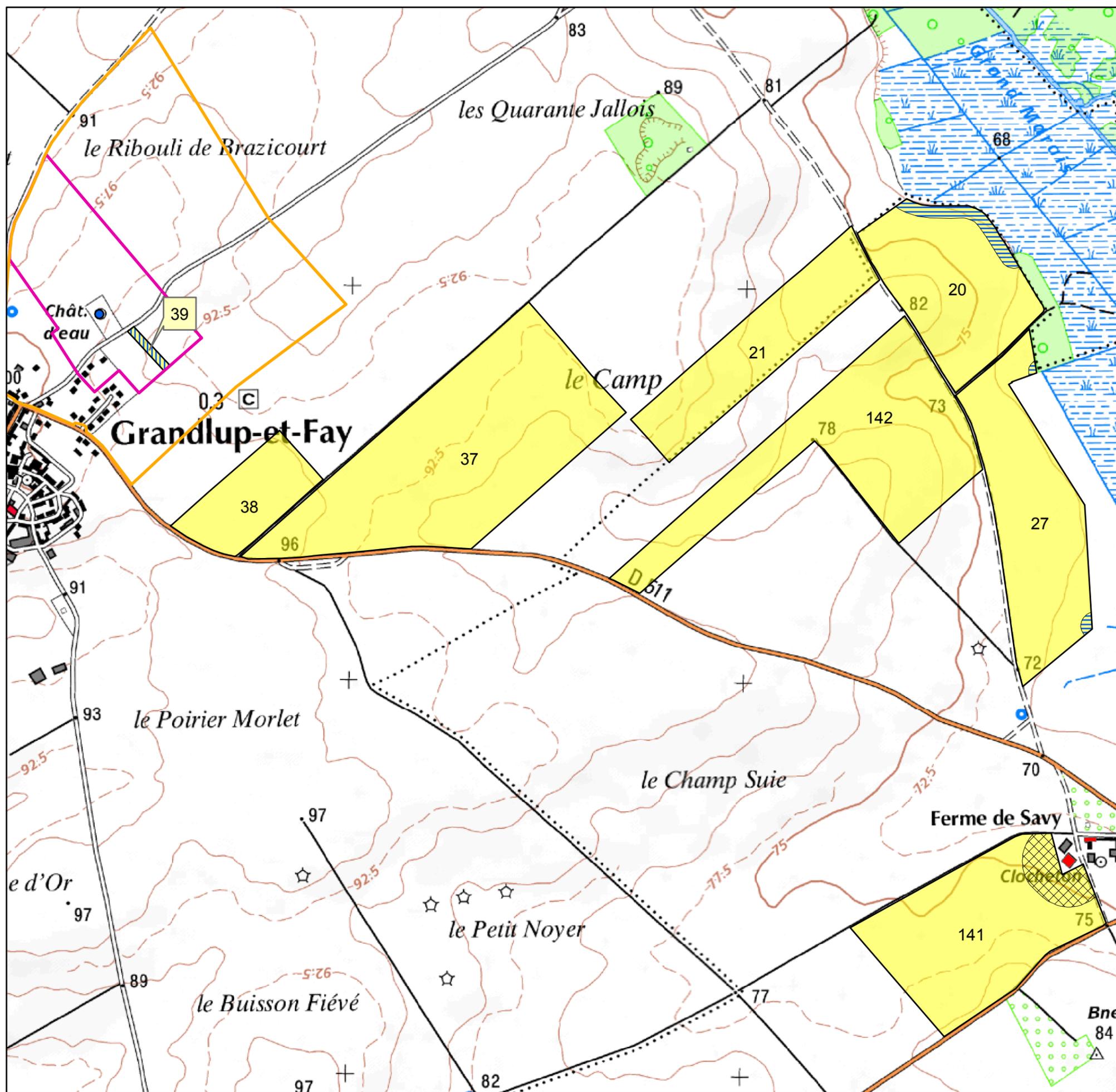
Mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

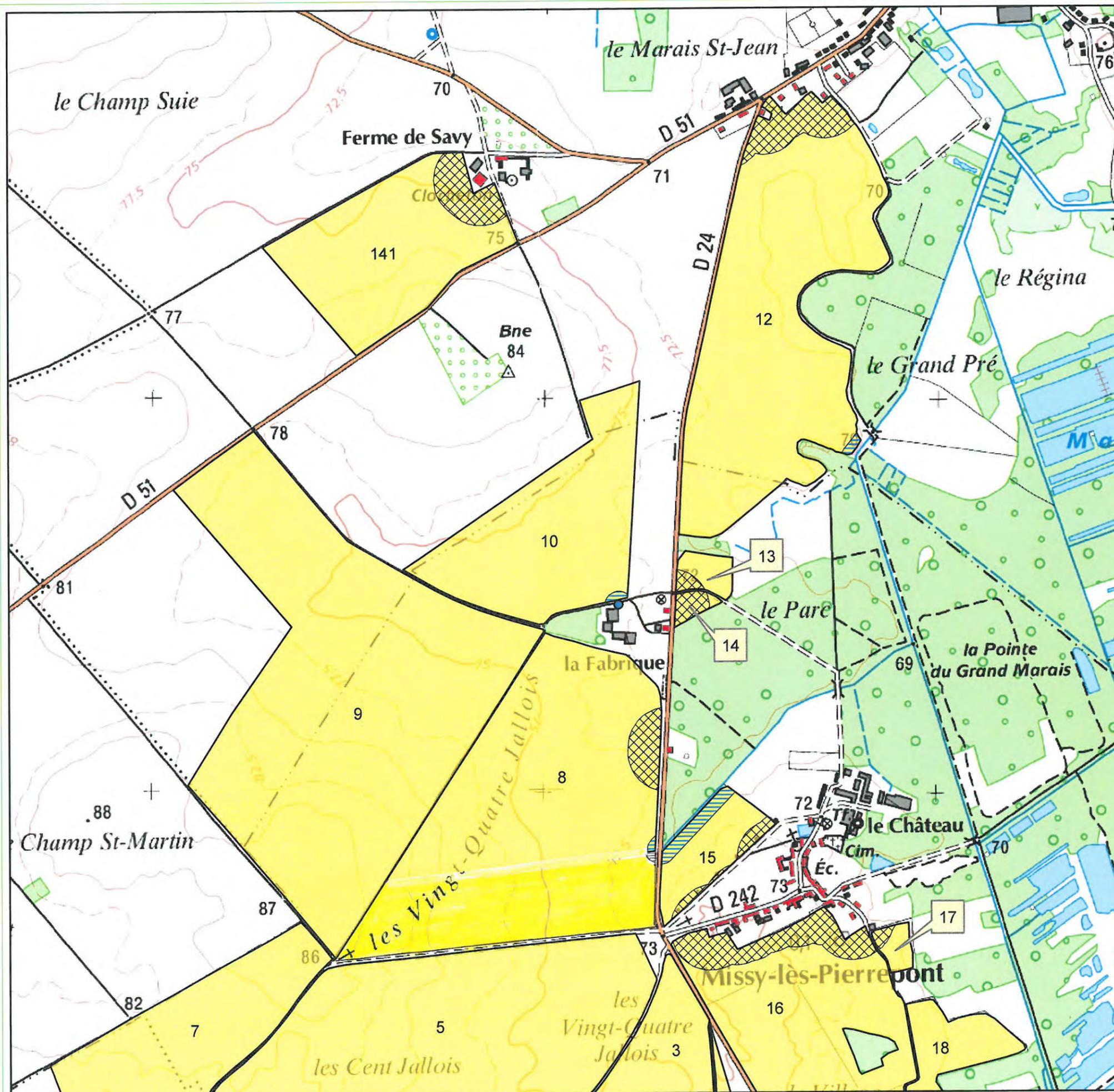


SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

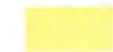
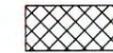
- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Périmètre de Protection de Captage d'Eau Potable
 - Proximité Point d'Eau à 35 m
 - Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
 - Rapprochés
 - Eloignés

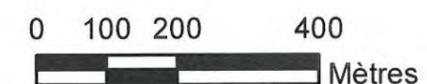




SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

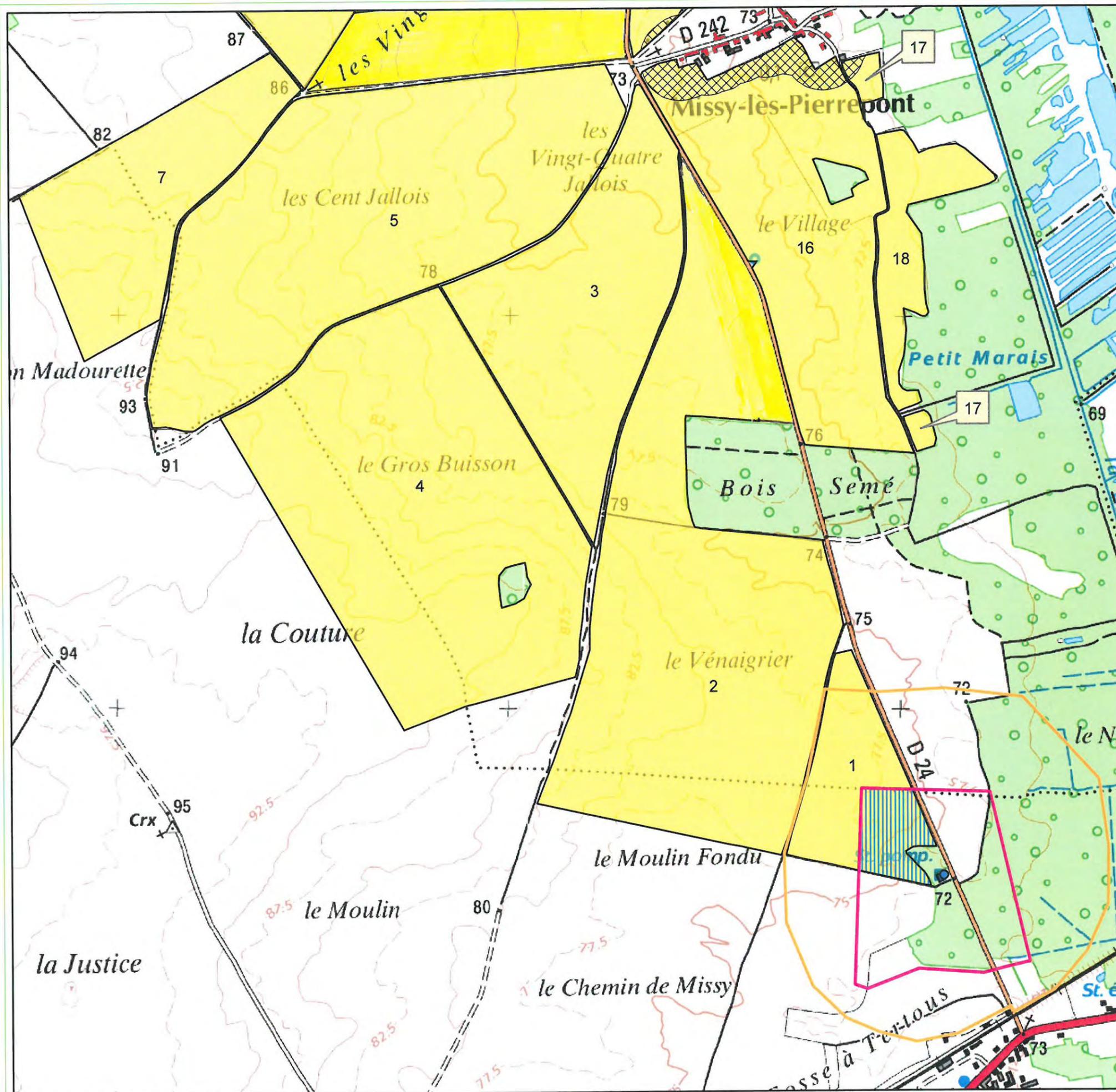
Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY

-  tiers
-  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 -  Terres labourables
- Exclusions :
 -  Proximité Point d'Eau à 35 m
 -  Proximité Activité Humaine à 100 m



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY



- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Périmètre de Protection de Captage d'Eau Potable
 - Proximité Activité Humaine à 100 m
- Captages
- Périmètres de Protection de Captage d'Eau Potable :
 - Rapprochés
 - Eloignés



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 tiers

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

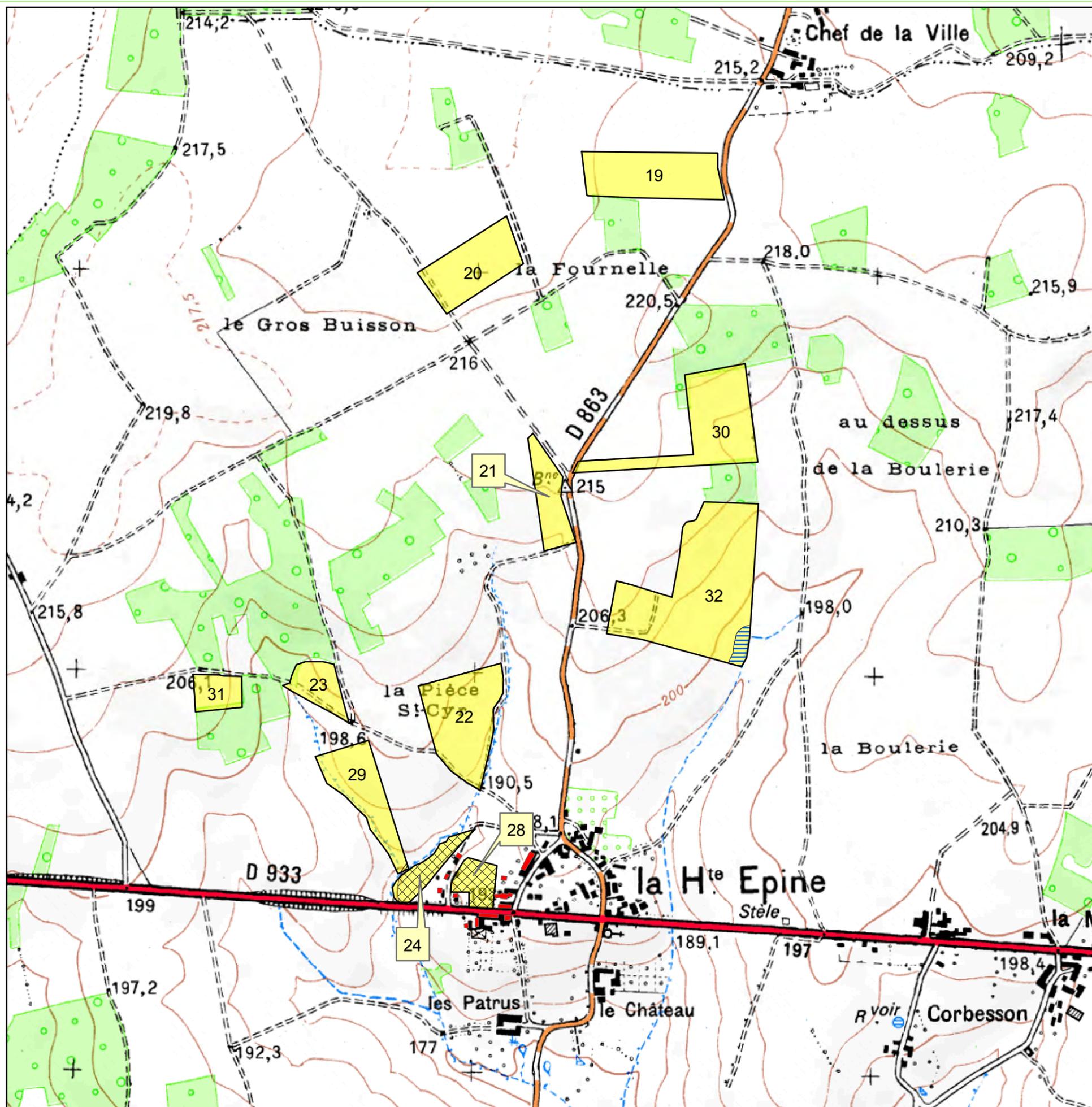
Exclusions :

 Proximité Point d'Eau à 35 m

 Proximité Activité Humaine à 100 m



0 100 200 400
Mètres

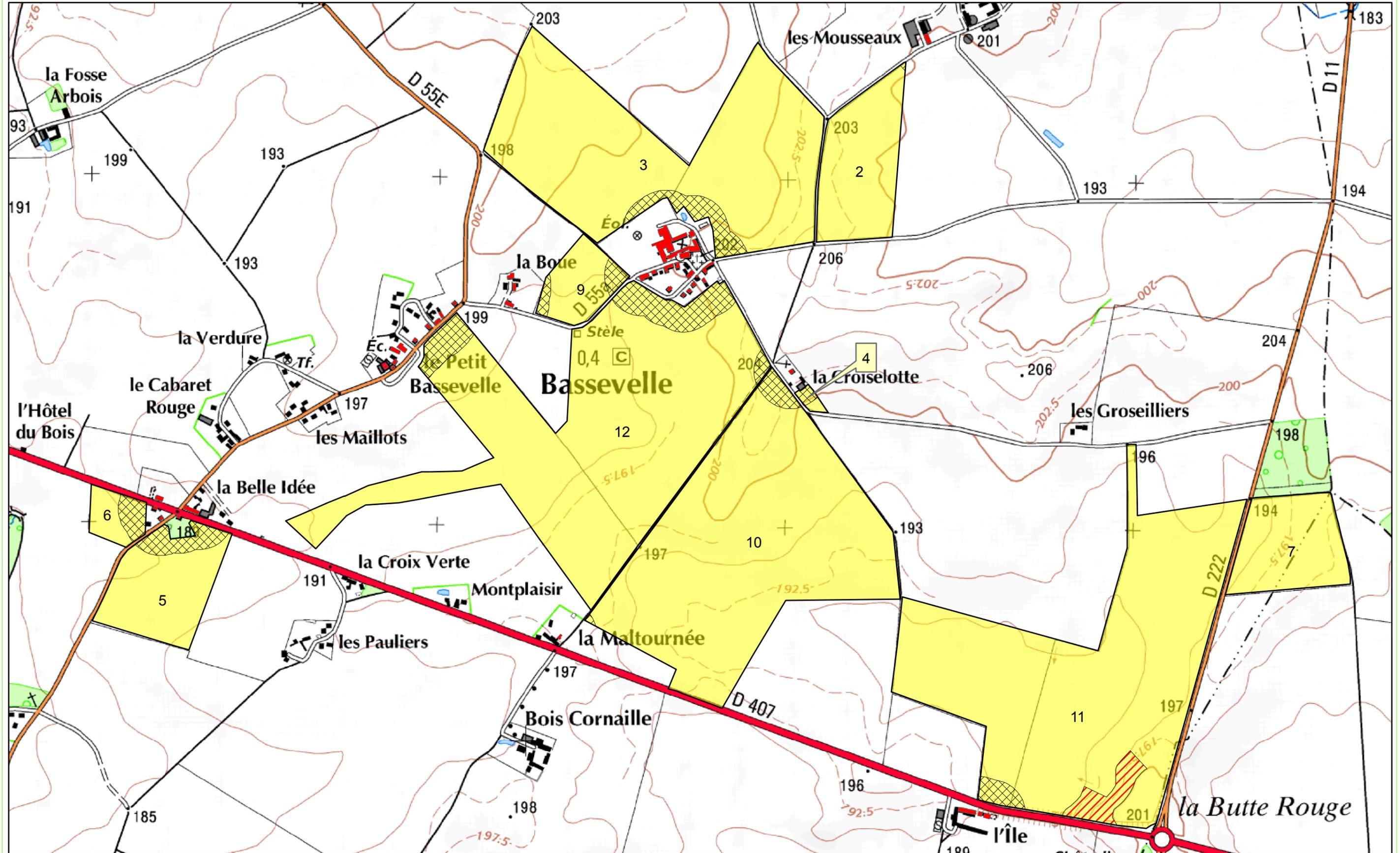
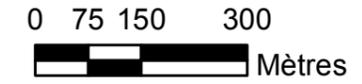
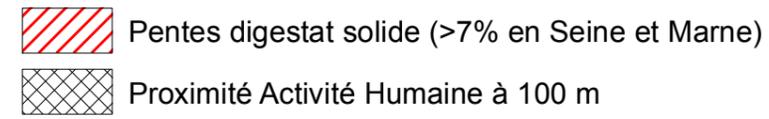
SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA



Occupation du sol :
Terres labourables

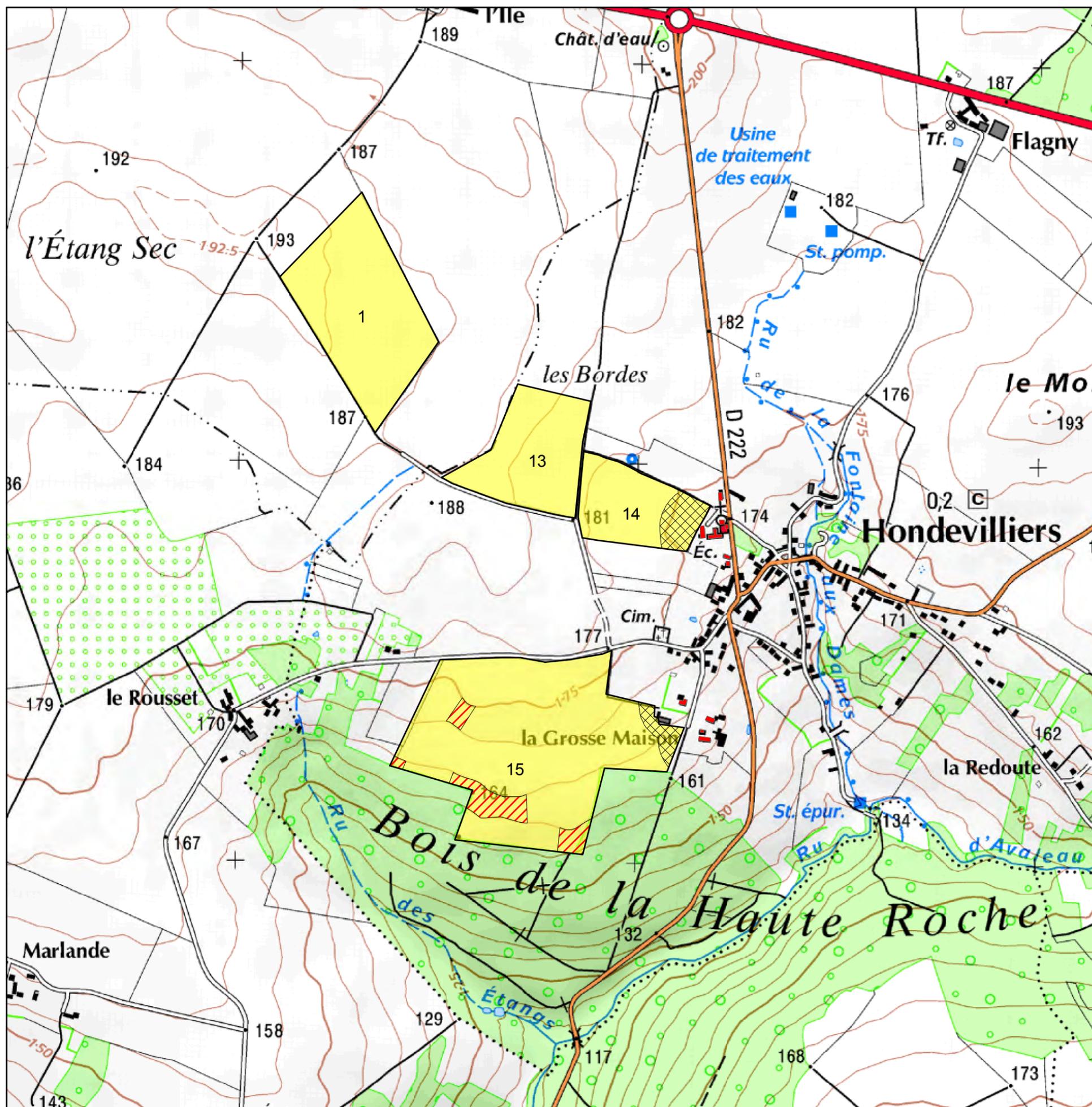
Exclusions :

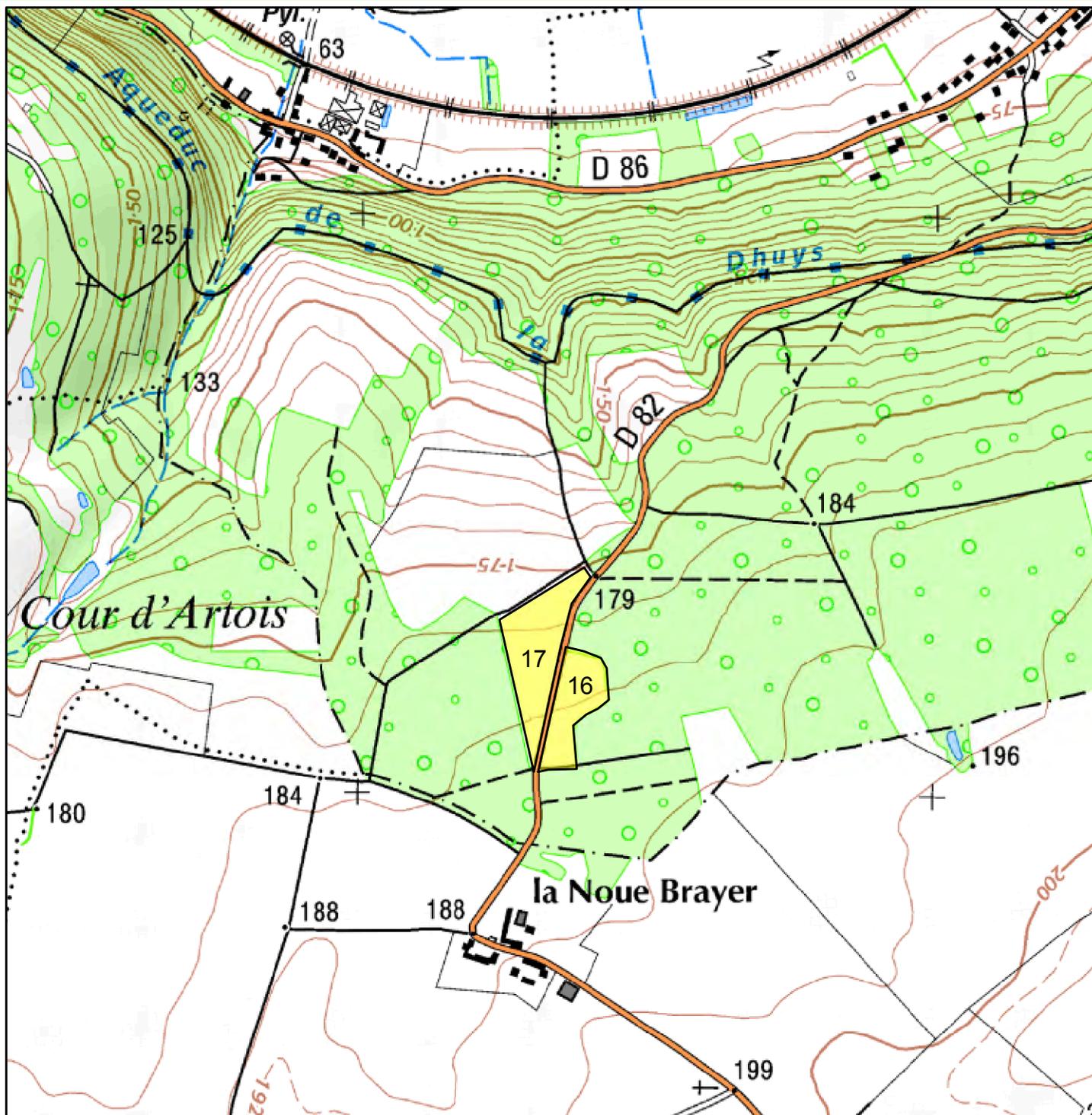


SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

- tiers
- Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 - Terres labourables
- Exclusions :
 - Pentes digestat solide (>7% en Seine et Marne)
 - Proximité Activité Humaine à 100 m





SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

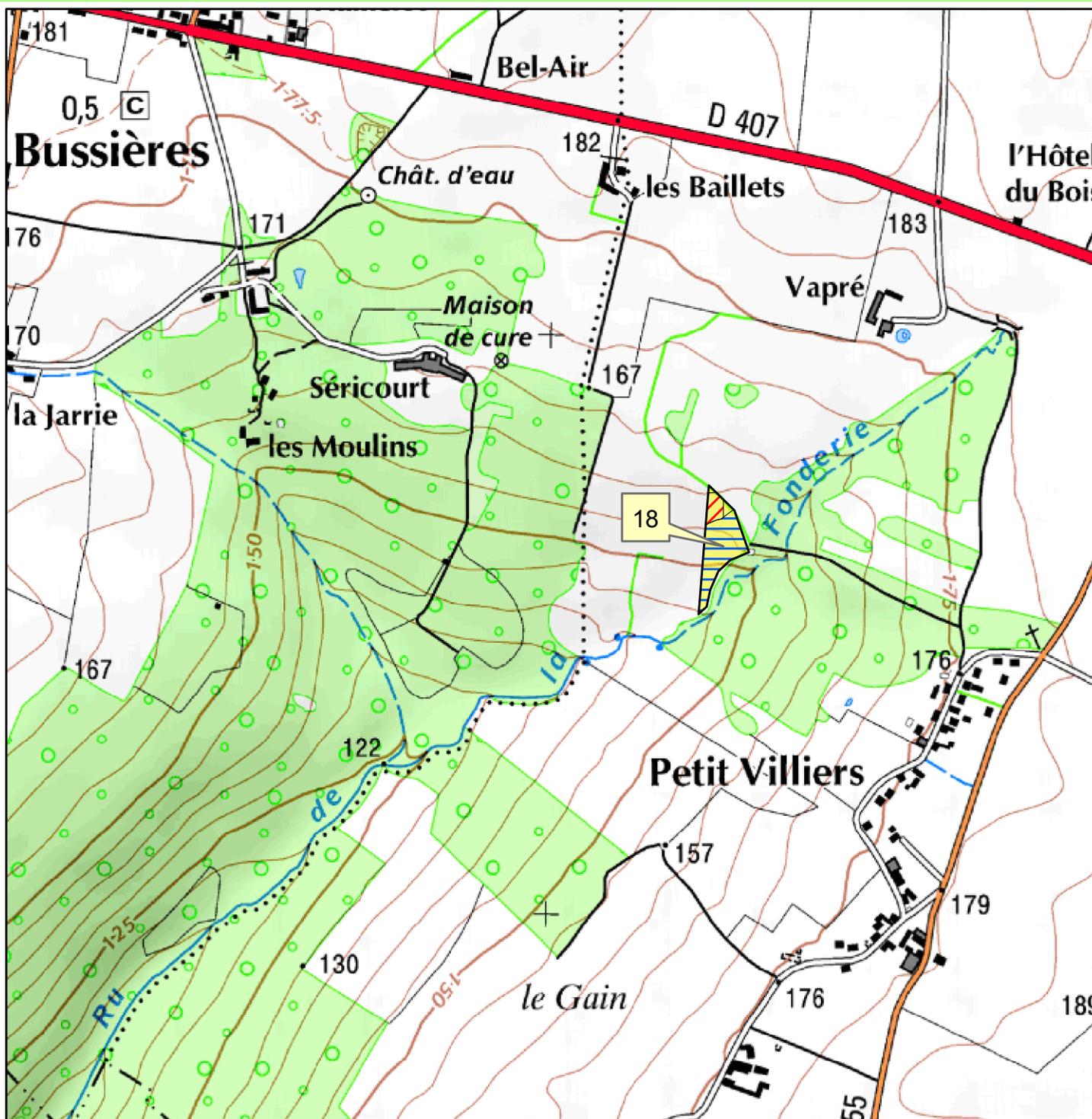
Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables





SARL A.M. ATHIES METHANISATION
Plan d'épandage

Mise à disposition par l'EARL GAÏA

 Limite d'ilot

Occupation du sol :

 Terres labourables

Exclusions :

 Proximité Point d'Eau à 100 m

 Pentes digestat solide (>7% en Seine et Marne)



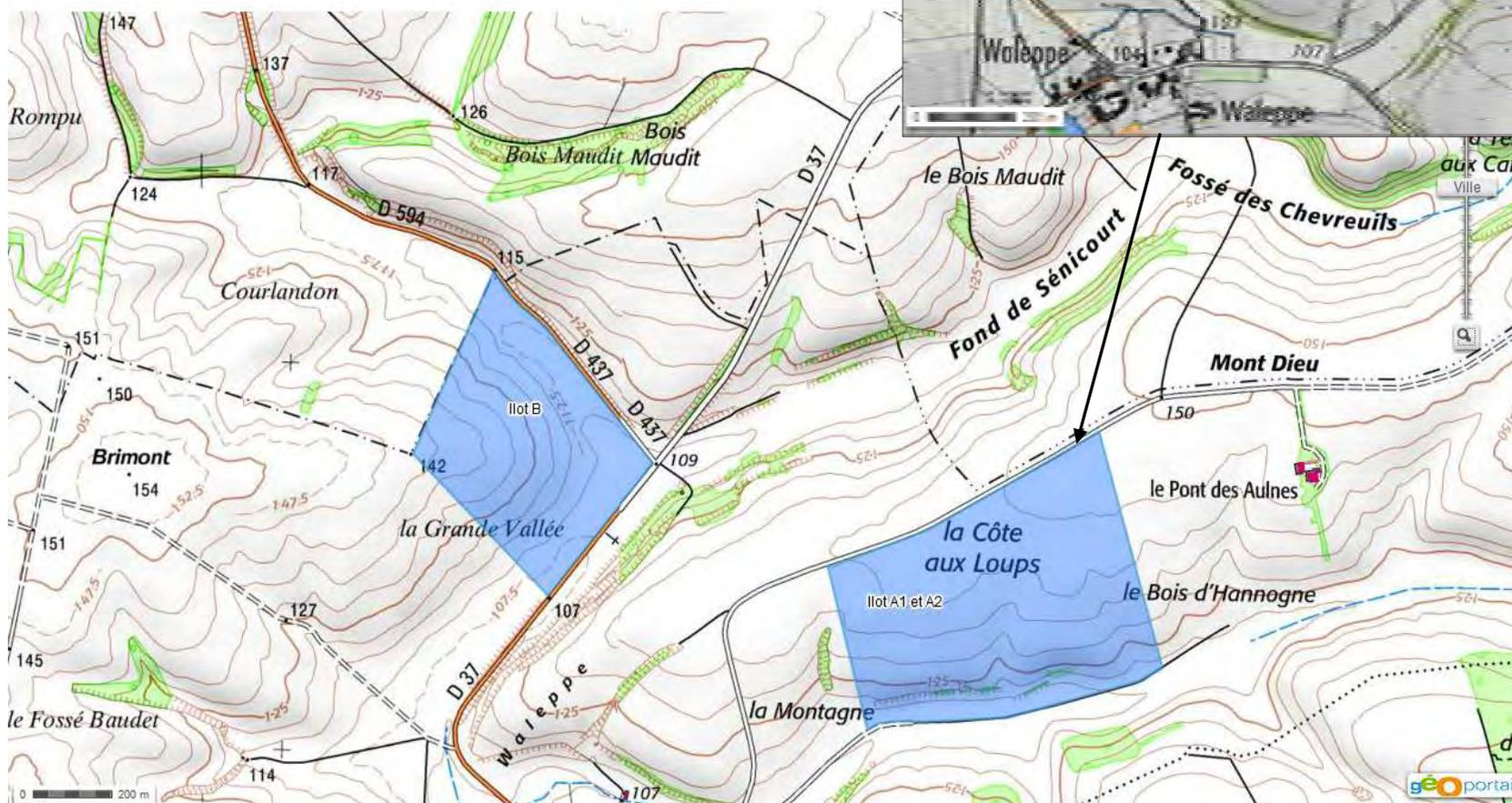
PLAN D'EPANDAGE

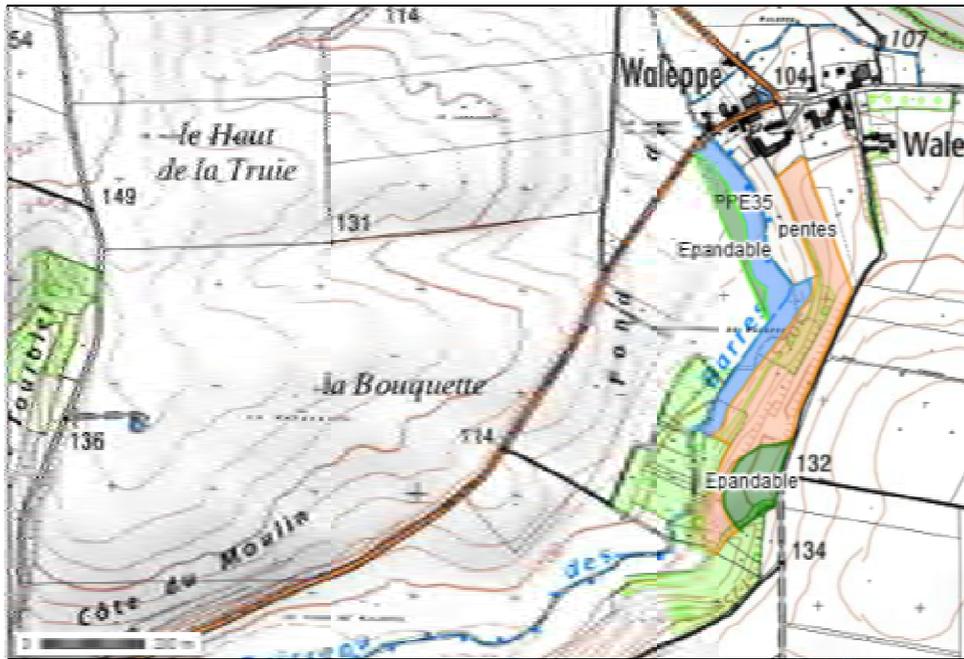
SARL A.M.ATHIES METHANISATION

Extension de la mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

Ilot A : exclusions pour pentes (talus internes à la parcelle)

Ilot B : pas d'exclusions



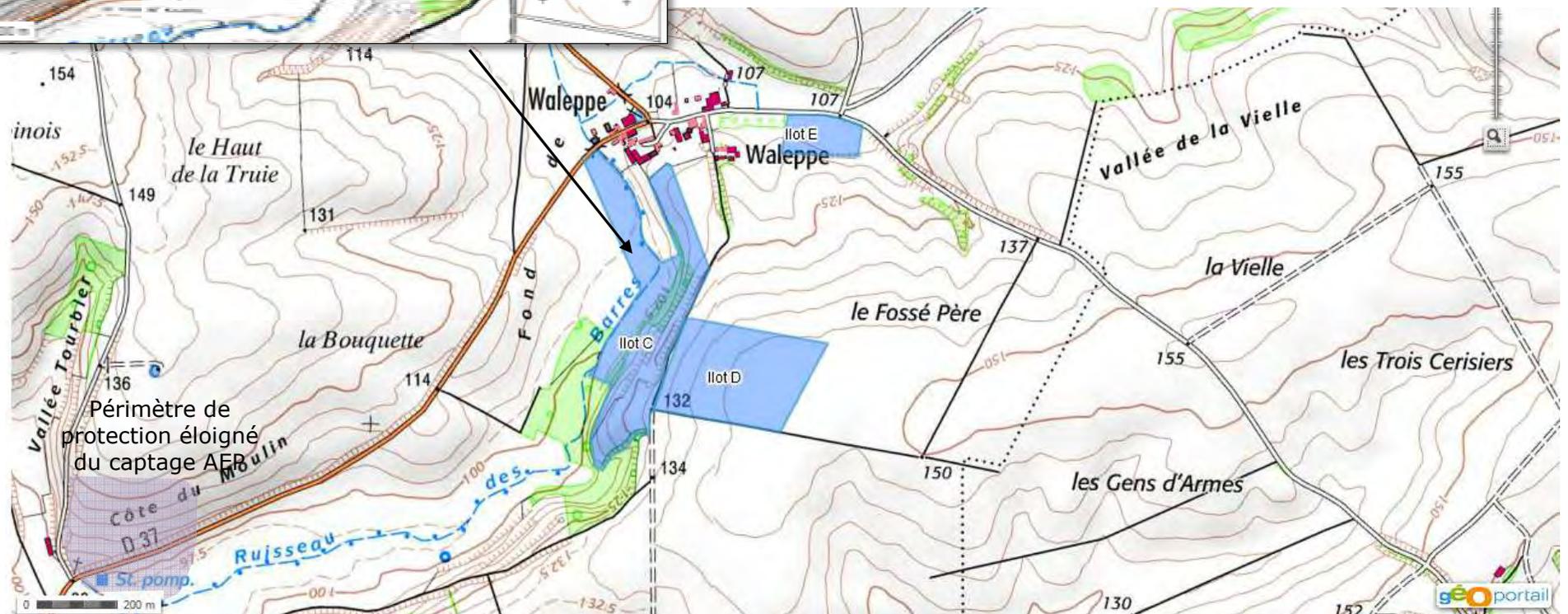


PLAN D'EPANDAGE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
 Extension de la mise à disposition par la SCEA DU PUIITS BAS

Ilot C : exclusions pour pentes et proximité de cours d'eau (PPE 35)

Ilots D et E : pas d'exclusions



PLAN D'EPANDAGE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON



Limite d'îlot



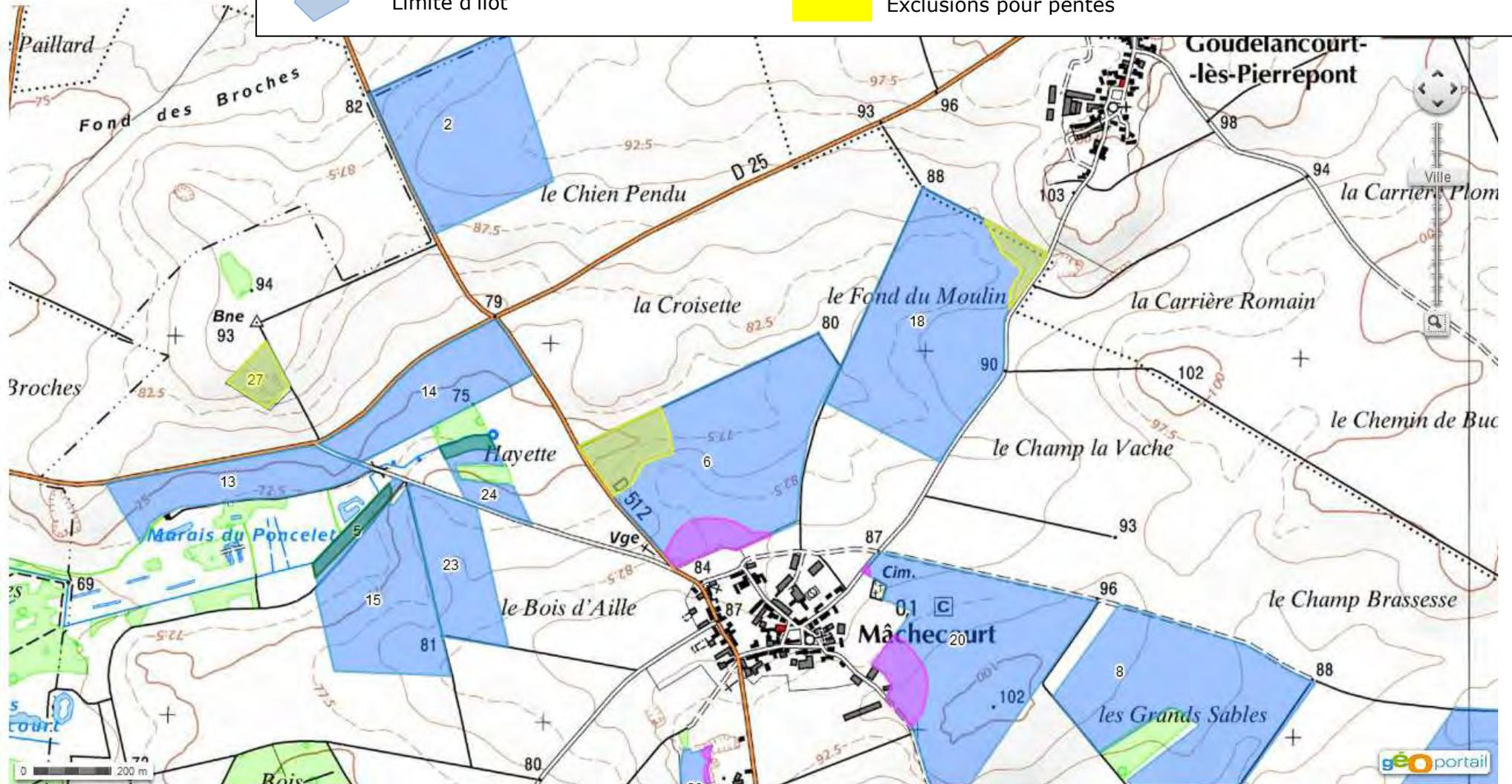
Exclusions pour proximité d'habitations



Exclusions pour proximité de cours d'eau



Exclusions pour pentes



PLAN D'EPANDAGE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON



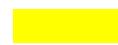
Limite d'flot



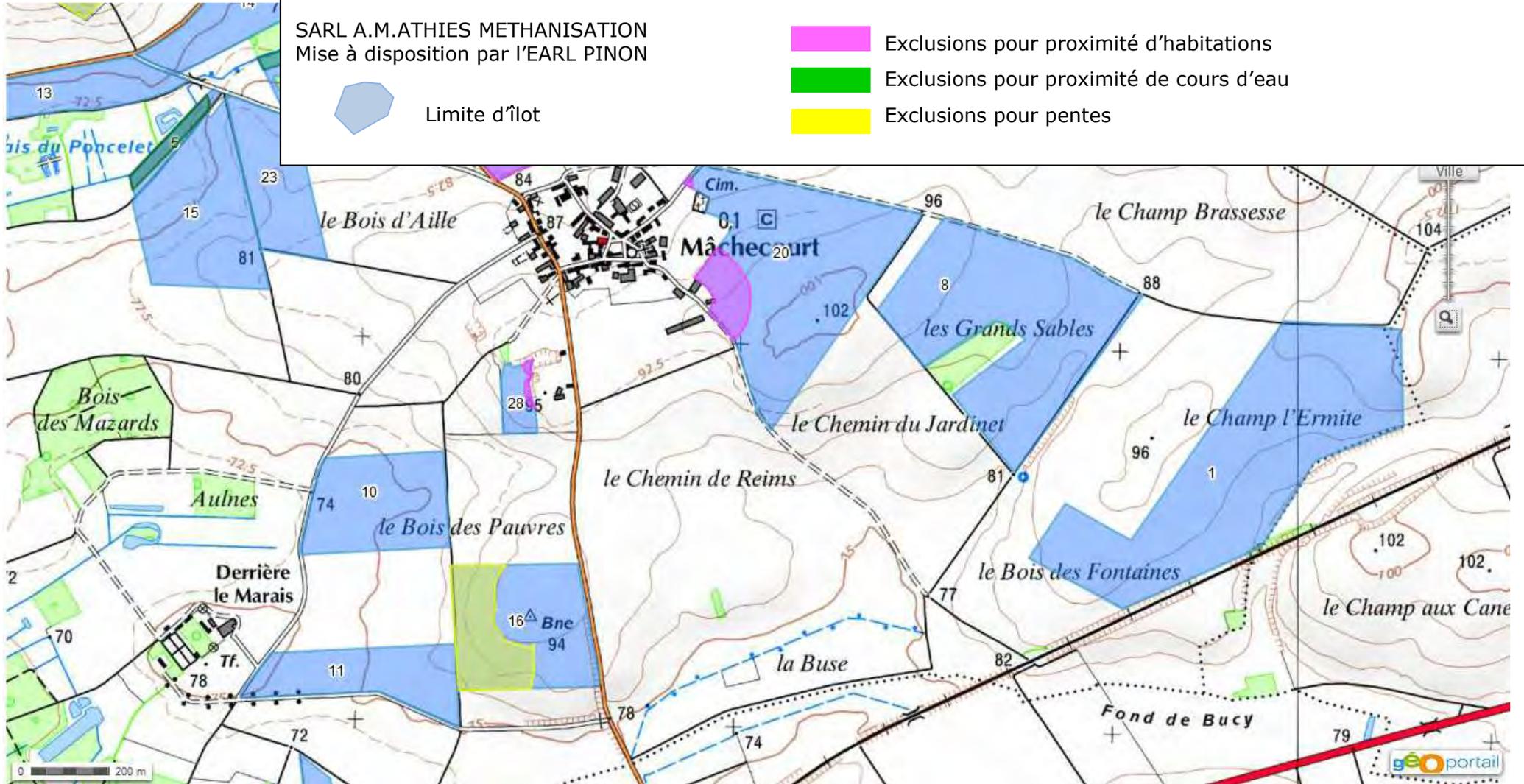
Exclusions pour proximité d'habitations



Exclusions pour proximité de cours d'eau



Exclusions pour pentes



PLAN D'EPANDAGE

SARL A.M.ATHIES METHANISATION
Mise à disposition par l'EARL PINON



Limite d'îlot



Exclusions pour proximité d'habitations



Exclusions pour proximité de cours d'eau



Exclusions pour pentes



SARL A.M. ATHIES METHANISATION Plan d'épandage

Mise à disposition par la SCEA KLEIN MISSY
et l'EARL FERME DE SAVY

-  tiers
-  Limite d'ilot SCEA KLEIN MISSY
-  Limite d'ilot EARL FERME DE SAVY

Occupation du sol :

-  Terres labourables

Exclusions :

-  Proximité Point d'Eau à 35 m
-  Pentes digestat liquide (10 à 15%)
-  Pentes digestat liquide et solide (>15%)
-  Proximité Activité Humaine à 100 m

 Captages

Périmètres de Protection
de Captage d'Eau Potable :

-  Rapprochés
-  Eloignés



0 200 400 800
Mètres